This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT

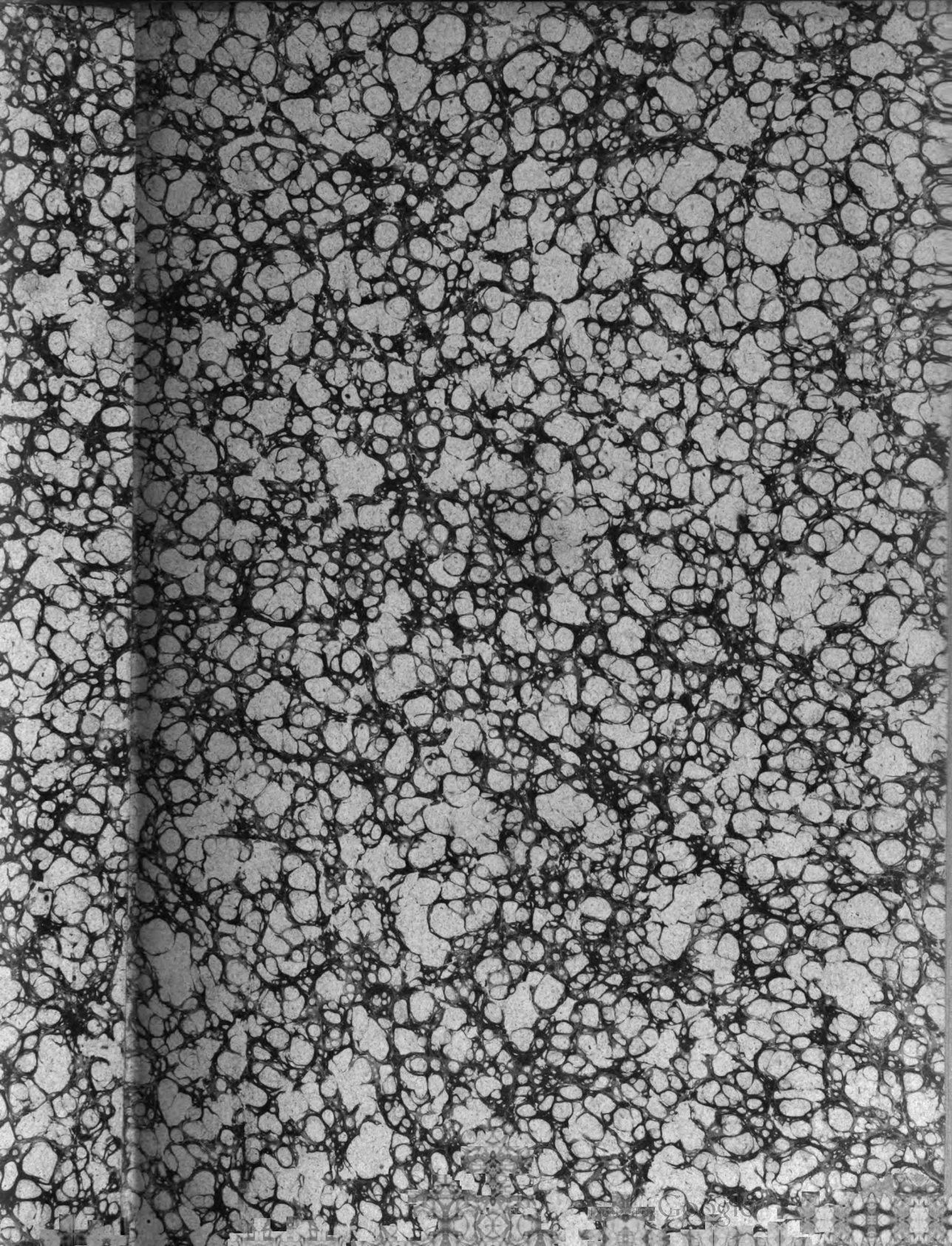

Acc. 30701
Acc 30701

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

II.e SÉRIE.

TOME PREMIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1852 — 1853.

MONS,
IMPRIMERIE DE MASQUILLIER ET LAMIR.

M. DCCC. LIII.

Digitized by Google

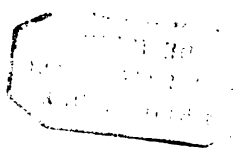

Digitized by Google

Digitized by Google

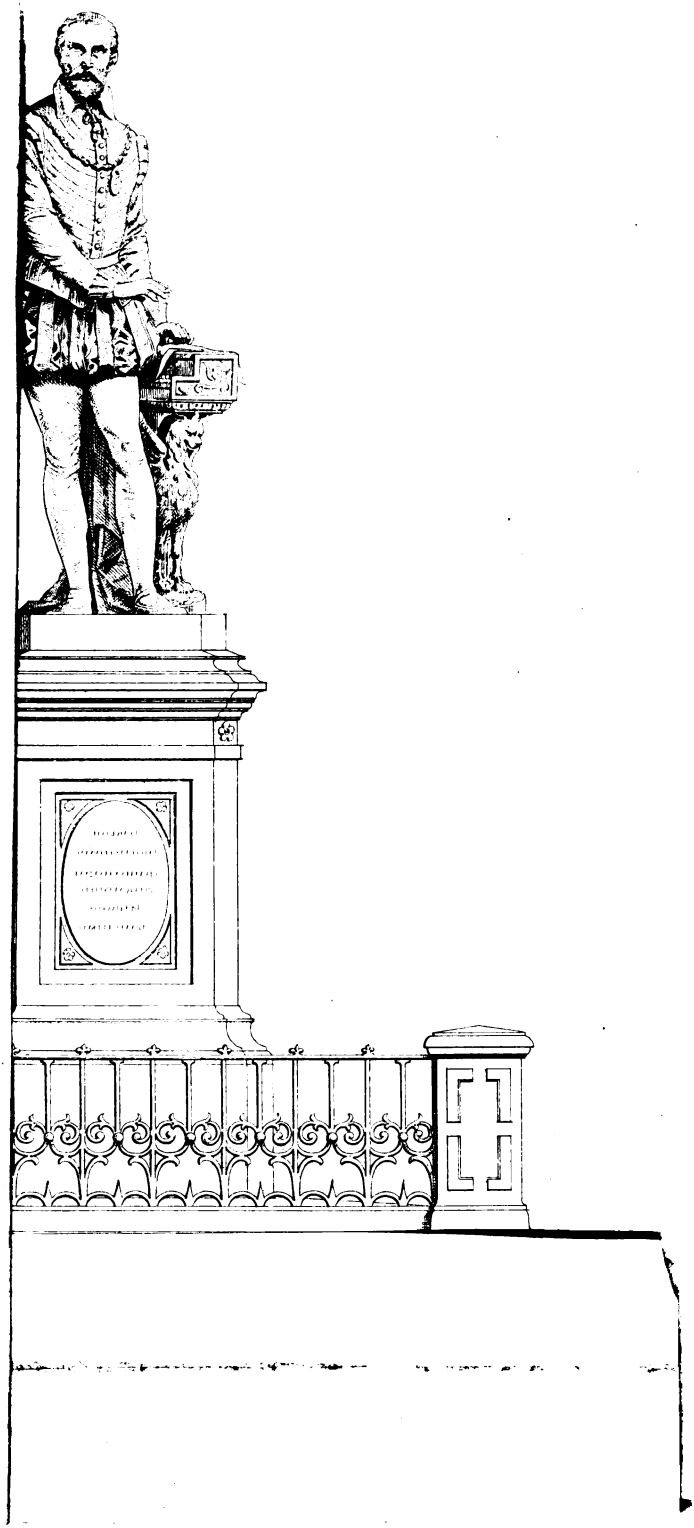

Digitized by Google

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Année académique 1852-1853.

DIX-NEUVIÈME ANNIVERSAIRE.

Séance publique du 13 juin 1852.

Présents : M.rs Le Tellier et Rousselle, *Vice-Présidents,* le premier remplissant les fonctions de Président ; Baron De Stassart, *Vice-Président honoraire à vie ;* Lambert, *Secrétaire-Général ;* Ermel, *Bibliothécaire-Archiviste ;* Lacroix, *Questeur ;* Le Hardy De Beaulieu, Albert Toilliez, Plétain, De Moriamé, Boty, Michot, Culis, Quinet, Clesse, Marsigny, Wéry, *Membres effectifs ;* Chalon, Bossuet, *Membres correspondants ;* Goffint-Delrue, *Secrétaire.*

A trois heures et demie, M.r le Vice-Président Le Tellier ayant déclaré la séance ouverte, la Société Lyrique de Mons

Digitized by Google

chante, avec un ensemble et une précision remarquables, un chœur de la composition de M.r Denefve.

M.r le Vice-Président Le Tellier prononce ensuite un discours traitant de l'influence de la littérature sur les mœurs.

M.r Goffint-Delrue, Secrétaire-annuel, lit son rapport sur les travaux de la Société, pendant l'année académique qui vient de s'écouler.

Ce rapport est suivi de la lecture, faite par les auteurs, des pièces suivantes :

L'*Ecureuil prisonnier :* Fable inédite, par M.r le Baron De Stassart.

Le Poète : Poëme inédit, par M.r Marsigny.

Un Soir d'hiver : Chanson inédite, par M.r Clesse.

Extrait analytique du mémoire couronné en 1852, *par l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Bruxelles, sur la question :« Quelle est, dans l'organisation » de l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la » société, la part légitime de la charité privée et de la bienfaisance publique ? »* par M.r Vincent Wéry.

Les Loups et les Renards : Fable inédite, par M.r le Baron De Stassart.

Le Veau d'Or : Chanson inédite, par M.r Clesse.

A la demande de M.r le Vice-Président Le Tellier, M.r le Baron De Stassart remet à M.r Vincent Wéry, en le félici-

Digitized by Google

tant dans les termes les plus flatteurs, l'exemplaire en vermeil de la médaille de la Société, ainsi que le diplôme de membre effectif que la Compagnie, réunie le 3 juin, a décidé de lui décerner comme un témoignage de satisfaction pour le succès qu'il a obtenu au dernier concours de l'Académie Royale de Belgique.

M.r le Vice-Président Le Tellier termine la séance par l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Permettez-moi de vous adresser, au nom de mes Collègues et en mon nom, nos sincères remerciements pour la bienveillante attention que vous nous avez accordée. Votre présence à ces solennités littéraires est un encouragement pour ceux qui se livrent à l'étude et à la culture des Sciences, des Arts et des Lettres. Ils ont en effet besoin d'être encouragés dans une carrière trop souvent ingrate où, au lieu d'une critique utile et sage, ils ne rencontrent parfois, chez les uns qu'une froide indifférence, chez les autres qu'une censure malveillante, envieuse, et ne recueillent, pour prix de leurs travaux et de leurs efforts, que d'amères déceptions. Heureux lorsqu'ils ont, pour les soutenir dans ces épreuves, le secours et l'appui de cette philosophie qui, élevant l'âme dans une région supérieure, la rend peu sensible aux vains bruits du monde comme aux atteintes de l'injustice et de l'envie !

Digitized by Google

« Nous vous remercions encore une fois, Messieurs, de ce témoignage d'intérêt et de sympathie que vous nous donnez. Nous devons aussi des remerciements à la Société de Chant dont le gracieux concours à notre solennité est un symbole de l'harmonie qui doit régner entre les Arts, les Sciences et les Belles-Lettres. »

La séance est levée.

Le Vice-Président,
LE TELLIER.

Le Secrétaire,
J.-F. GOFFINT-DELRUE.

Digitized by Google

Discours de M. le Vice-Président De Tellier.

MESSIEURS,

Vous avez résolu, dans une de vos réunions, qu'à l'avenir les Vice-Présidents de la Société partageraient avec le Président la charge de prononcer le discours d'ouverture de la séance anniversaire. A cette circonstance est venue se joindre plus tard la retraite regrettable de notre Collègue, M.r Camille Wins, qui avait rempli avec autant de talent que de dévouement et de zèle les fonctions de Président de la Société pendant six années. J'ai craint, Messieurs, qu'en voulant me dispenser d'un devoir qui m'était imposé, mais dont je me sentais peu capable, mon excuse ne fût mal interprêtée et j'ai pensé que je devais faire au moins preuve de bonne volonté.

Dans un cercle littéraire, on est naturellement porté à parler de littérature; mais tout n'a-t-il pas été dit sur ce sujet, et, venant après tant d'autres, puis-je espérer de vous présenter encore quelques aperçus, quelques réflexions, qui méritent votre attention?

Digitized by Google

La littérature dans sa large acception comprend les Lettres, les Sciences et les Arts. Il existe en effet entr'eux une liaison intime, une véritable dépendance : les Arts non plus que les Sciences ne peuvent se passer de la littérature qui est leur inspiration et leur interprète.

C'est elle qui proclame et glorifie tous les produits de l'intelligence : son domaine embrasse la Philosophie, les Sciences et l'Histoire, de même que l'Eloquence, la Poésie et les Beaux-Arts ; se prêtant un secours mutuel, partout on les a vus fleurir ensemble.

La littérature, a dit un penseur profond, est l'expression de la Société (1). Il est donc permis de porter un jugement sur une nation d'après l'état de sa littérature, ce qui suffirait seul pour en démontrer l'importance.

En effet, dans tous les temps, chez tous les peuples, n'a-t-elle pas aidé le plus puissamment au progrès de la civilisation en lui imprimant son caractère? N'est-ce pas elle aussi qui donne la gloire la plus solide et la plus durable? Les monuments qu'elle élève ne périssent pas : ils survivent à la nation qui les a produits et transmettent ainsi sa renommée aux âges qui suivent.

N'est-ce pas à elle enfin que l'homme doit le développement de ses facultés intellectuelles, la culture de son esprit et de son cœur, contribuant tantôt à corriger, à épurer et à adoucir ses mœurs ; tantôt à lui inspirer une noble émulation en lui retraçant d'illustres exemples et lui donnant de précieux enseignements? La littérature, c'est l'ornement et le flambeau du monde. Vainement un homme de génie a-t-il consacré sa plume éloquente à soutenir brillamment une thèse contraire, le monde n'y a vu qu'un triste paradoxe défendu par le prestige du talent et par tous les charmes du style (1). Obligé de me renfermer ici dans les limites resserrées d'un discours, permettez-moi, Messieurs, ne m'arrêtant qu'à

(1) M.r De Bonald.

(1) Discours de J.-J. Rousseau, couronné par l'Académie de Dijon sur la question : *si le progrès des Sciences et des Arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs.*

Digitized by Google

un seul point de vue, de vous entretenir un instant *de l'influence que la littérature peut et doit exercer sur les mœurs.*

L'influence de la littérature sur les mœurs ne saurait être méconnue : ses résultats ne peuvent être niés.

La Harpe a tracé un portrait séduisant de l'homme de lettres dont la profession, dit-il, est de cultiver sa raison pour ajouter à celle des autres. Toutefois ce portrait paraît incomplet, puisqu'il ne fait pas assez ressortir la haute mission de l'homme de lettres, surtout sous le rapport moral essentiellement utile à la Société. Le véritable homme de lettres, celui, a dit Ducis, *qui nous montre l'accord d'un beau talent et d'un beau caractère*, a réellement une mission à remplir, et cette mission *oblige*. Elle ne consiste pas seulement à favoriser et à répandre l'instruction, à charmer et embellir notre existence par la culture des Sciences et des Lettres ; son objet le plus important, son but moralisateur, c'est l'enseignement de la vertu et des devoirs sociaux, car la science la plus nécessaire à l'homme, c'est la science du devoir. C'est aussi celle qui importe le plus à la Société, si souvent et si profondément ébranlée parce qu'on ne s'est attaché qu'à la recherche des droits, en négligeant la doctrine des devoirs.

Heureux sans doute l'homme de lettres qui, sans ambition et sans envie, sait goûter dans une paisible retraite les charmes de l'étude ; mais plus heureux et plus digne encore celui qui consacre le fruit de ses travaux et de ses veilles au bien-être de l'humanité !

Combien de fois l'homme de lettres n'a-t-il pas été appelé à défendre l'innocence faussement accusée, à démasquer l'hypocrisie perfide, à soutenir la vertu opprimée, à combattre le vice triomphant, à venger et réhabiliter une mémoire injustement flétrie ? Aussi le poète a-t-il pu s'écrier dans son enthousiasme :

« La fraude impunément dans le siècle où nous sommes,
« Foule aux pieds l'équité si précieuse aux hommes ;
« Est-il pour un esprit solide et généreux,
« Une cause plus belle à plaider devant eux ? (1) »

(1) La Métromanie.

Digitized by Google

C'est par ses ouvrages que l'homme de lettres peut accomplir sa haute mission. Mais s'il veut que son influence soit utile et efficace, il doit, se respectant lui-même, respecter toujours dans ses écrits la vérité, la justice et la vertu.

Que pourrions-nous dire encore sur l'importance des productions littéraires? Les livres n'ont-ils pas fait presque tout le bien et tout le mal qui est sur la terre? Leur action est universelle: elle franchit les temps comme les lieux: les livres ont remué le monde.

C'est la lecture qui sert le plus à former l'homme. Elle lui apprend à connaître la vérité, à aimer et pratiquer la vertu; elle corrige ses penchants pervers, développe ses heureuses dispositions, élève son âme et excite en lui cet enthousiasme qui conduit aux grandes choses. La lecture a fait les héros comme les sages.

Oui, les bons livres sont les dons les plus précieux qu'on puisse offrir à l'humanité (1). Ils contribuent au bonheur d'un peuple autant qu'à sa gloire. Les philosophes, les vrais *amis de la sagesse*, les orateurs, les poètes, les historiens de la Grèce et de Rome, n'ont pas moins illustré leur patrie que les conquêtes des Alexandre et des César.

C'est la lecture qui fait ou qui achève l'éducation, cette chose si importante à l'homme et à la société et qu'on a bien définie « la » science unie à la vertu, la culture de l'esprit jointe à la culture » du caractère. »

Je conçois, disait M.r Laurentie, un système d'éducation où la lecture seule suffirait à former l'homme, mais quels livres il faudrait!

Nous devons bien le reconnaître, tout n'est pas fini pour le jeune homme au sortir des établissements consacrés à ses études. Heu-

(1) Ce n'est sans doute qu'aux bons livres qu'on peut appliquer ce bel éloge d'un ancien : « liber est lumen cordis, speculum corporis, virtutum magister, vitiorum depulsor, corona prudentum, comes itineris, domesticus amicus, congerro jacentis, collega et consiliarius præsidentis, myrothecium eloquentiæ, memoriæ penus; rogatus confestim respondet, arcana revelat, obscura illustrat, contra adversam fortunam defensor, secundæ moderator, opes adauget, etc., etc.»

Digitized by Google

reux s'il en sort instruit! Mais son éducation reste encore à faire.

Dans le cercle si étendu des études, a-t-on réservé une place pour l'étude de l'homme même, et surtout pour l'enseignement de ses devoirs: devoirs envers Dieu, envers soi-même, envers ses semblables?

La jeunesse est-elle avertie des dangers et des écueils qu'elle doit rencontrer dans le monde? Est-elle préparée à soutenir avec courage et constance les épreuves, les déceptions, les difficultés de tout genre qui l'attendent? Ne la livre-t-on pas au contraire, désarmée et sans défense, sans la connaissance des choses ni des hommes, à tous les périls qui vont l'environner?

Il n'est que trop vrai que la plupart des jeunes gens qui ont terminé leurs études, entrent dans la vie comme des voyageurs s'avançant dans un pays inconnu, ne sachant où marcher, ni quelle voie suivre.

Montaigne, qui nous a laissé d'excellentes réflexions sur l'éducation, ou comme il l'appelle, *l'institution de la jeunesse*, disait: « puisque c'est la philosophie qui nous instruit à vivre et que l'en- » fance y a sa leçon comme les autres âges, pourquoi ne la lui » communique-t-on pas? On nous apprend à vivre, quand la vie » est passée (1). »

C'est surtout la lecture qui peut servir à remplir ce vide, à réparer ce défaut de l'éducation; mais si, au lieu de puiser dans les livres des enseignements de sagesse et de vertu, la jeunesse n'y rencontre que les égarements de l'esprit et les leçons du vice, elle se perdra fatalement. C'est à ces livres qu'on peut appliquer les anathèmes que la philosophie elle-même a portés.

« J'ai cherché la vérité dans les livres, disait J.-J. Rousseau, je » n'y ai trouvé que le mensonge et l'erreur (2). »

« Comment peut-il se faire, disait-il encore, que les sciences » dont la source est si pure et la fin si louable, engendrent tant » d'impiétés, tant d'hérésies, tant d'erreurs, tant de systèmes

(1) Essais. — Livre 1.

(2) Lettre à M.r De Beaumont.

Digitized by Google

» absurdes, tant de contrariétés, tant d'inepties, tant de satires » amères, tant de misérables romans, tant de vers licencieux, tant » de livres obscènes? (1) » Et ailleurs, parlant des dangereuses rêveries des Hobbes et des Spinosa, « Allez, disait-il, allez écrits » célèbres, dont l'ignorance et la rusticité de nos pères n'auraient » point été capables, accompagnez chez nos descendants ces ou- » vrages plus dangereux encore, d'où s'exhale la corruption des » mœurs de notre siècle (2). »

Une antique inscription appelait les livres, *les remèdes de l'âme;* malheureusement ils en sont aussi quelquefois le plus dangereux poison, et l'on peut dire des livres ce qu'Esope disait de la langue, c'est la meilleure et la pire chose du monde. S'ils peuvent conduire au bien, ils savent aussi enseigner le chemin du vice, gâter l'esprit, dépraver l'imagination, corrompre le cœur de l'homme, étouffer sa conscience et finir par en faire un monstre.

Malheur aux écrivains qui, oubliant leur sainte mission, ont abandonné le culte sacré de la vérité et de la vertu pour prostituer leur talent et leur plume au culte honteux du vice et du mensonge!

Nous parlons surtout ici des ouvrages qui attaquent les bonnes mœurs; mais il en est encore bien d'autres dangereux et condamnables.

A ceux qui accuseraient ces réflexions de trop de sévérité, nous rappelerions le triste aveu d'une célébrité littéraire de notre époque, M.r Jules Janin: « Si nous descendons, a-t-il écrit, les plus petits » comme les plus grands, parmi tous ceux qui tiennent une plume, » et si nous repassons en silence nos doutes, nos blasphèmes, » nos rêves remplis d'orgies fantastiques, nos inventions maladives » où toutes les passions mauvaises jouent le grand rôle, nos » romans, tristes fantômes qui lèvent leurs mains décharnées » contre la société outragée, contre les bonnes mœurs indignement » insultées, nous sentirons alors au fond de l'âme un repentir » salutaire, etc (3). »

(1) Réponse au Roi de Pologne.
(2) Discours couronné par l'Académie de Dijon.
(3) Feuilleton du journal des Débats du 14 mars 1842.

Digitized by Google

Amis sincères, défenseurs constants de la liberté, ces déplorables abus dont elle n'est pas responsable ne sauraient nous faire déserter sa cause; mais il est impossible de ne pas regretter que les lois soient trop souvent impuissantes, non pas pour *prévenir*, mais pour *réprimer* et *punir* les excès de la licence, la plus mortelle ennemie de la liberté. Car plus un peuple est libre, plus les mœurs devraient être chez lui respectables et respectées.

Un orateur jurisconsulte, M.r Portalis, dans un de ces discours que lui inspirait une raison supérieure jointe aux lumières de la science, après s'être élevé avec force contre la censure qu'il déclare une absurde tyrannie et une véritable sentence d'interdiction contre la raison humaine, conclut que la presse doit être libre, mais que ses abus ne doivent pas rester impunis; et, parmi ces abus ou plutôt ces délits, il rangeait les écrits contre la morale et les bonnes mœurs. « Ce qui est certain, disait-il, c'est que dans » aucune société policée, on ne peut tolérer les libelles et les ou» vrages licencieux: nulle part il n'a été permis d'insulter aux » mœurs..... Il est des maximes qui sont liées au bonheur de » l'espèce humaine et qui intéressent essentiellement l'ordre » social. Ces maximes sont toutes celles qui appartiennent à la » morale naturelle, qui fixent les idées du bien et du mal et qui » sont la source et l'appui de toutes les vertus: malheur au peuple » chez qui elles viendraient à s'affaiblir, ou à s'éteindre! (1) »

Quel avantage, quelle utilité peut-on d'ailleurs retirer de ces productions, fruit honteux de la dépravation dont l'effet, sinon le but, est de démoraliser la société? La science et la vraie philosophie les méprisent, le bon goût les rejette, l'esprit et la raison les désavouent, la pudeur en gémit, la vertu les condamne, et le talent de l'écrivain, loin de pouvoir l'excuser, le rend plus coupable encore, parce que, d'autant plus dangereux qu'il est plus habile, au lieu de faire servir à l'amélioration et à l'avantage de l'humanité ces dons précieux que le ciel lui avait départis, il n'en a fait qu'un criminel usage, égarant ceux qu'il devait guider et les

(1) Rapport fait au conseil des anciens le 26 germinal an v.

Digitized by Google

poussant dans les précipices dont il avait mission de les détourner.

Aussi a-t-on toujours vu, à la fin, l'opinion vengeresse de la vérité et de la vertu outragées par d'infâmes écrits, flétrir leur auteur d'une tâche indélébile. Et quelle gloire noble et pure n'environne pas au contraire ceux dont le talent n'a jamais profané ni les bonnes mœurs, ni la pudeur, ni la vérité? Peut-on méconnaître les services rendus à l'humanité par les écrivains qui, ne se détournant jamais de la voie du devoir, l'ont indiqué à leurs semblables? N'ont-ils pas contribué à étendre l'heureux empire de la vertu qui respirait dans tous leurs ouvrages, et n'ont-ils pas acquis en même temps l'estime et la reconnaissance de leurs contemporains et de la postérité ?

Une erreur trop commune est répandue dans le monde sur la fin que se doit proposer la science humaine : c'est vainement qu'elle se glorifie de ses progrès, qu'elle se flatte de les porter jusqu'aux dernières limites où peut atteindre le génie de l'homme, et dans le but, a-t-elle dit, de faire servir à augmenter ses jouissances, tous les produits, toutes les ressources, tous les secrets de la nature et de l'art, et de lui donner enfin la plus grande somme de bonheur qu'il puisse goûter sur la terre !

Trompeuse illusion! Nous ne contestons pas l'action que les progrès de la science exercent sur le bien-être matériel de la société; mais oublie-t-on que le cœur de l'homme est insatiable; que tous les biens, toutes les félicités de la terre ne sauraient le satisfaire ni le remplir ? Destiné au travail, sa vie ou son passage sur la terre n'est qu'un temps d'épreuve et de labeur. Le travail de l'esprit, c'est l'étude, et le premier comme le plus noble but de l'étude, c'est la recherche de la vérité; telle doit être la dernière fin de la science humaine; ce fut toujours aussi le besoin, le désir incessant de l'intelligence. Les philosophes, les savants, les moralistes, les littérateurs, les artistes, tous recherchent la vérité. On a dit qu'elle est la nourriture des âmes, et par là même, on a tracé un caractère de leur immortalité, puisque la vérité est éternelle.

Mais la science, ou l'instruction seule ne conduit pas plus à la

Digitized by Google

vérité qu'au bonheur. Si on l'isole de la morale, et de la religion qui peut seule donner à la morale sa sanction et son autorité, l'instruction plus elle s'élevera et s'étendra, plus elle sera dangereuse et funeste pour la Société qui marchera rapidement à une ruine inévitable, au milieu de ses richesses et de la plus haute prospérité matérielle : c'est encore un enseignement de l'histoire.

Sans la religion, il n'est aucune puissance capable d'arrêter le cœur de l'homme dans ses désirs ; sans elle, il doit aller à toutes les folies, à toutes les fureurs des passions ; sans elle, ces passions, qu'on a justement appelées les furies humaines, brûleraient le cœur de l'homme. Elle seule enfin peut lui donner la force et l'empire nécessaires sur lui-même, lui inspirer le constant amour du bien, et le maintenir dans l'accomplissement de ses devoirs, une des bases les plus fermes et les plus nécessaires de l'ordre social.

Je me hâte, Messieurs, de terminer ces réflexions, craignant d'avoir déjà abusé de vos moments.

C'est le beau que l'on recherche dans la culture des arts et des lettres ; mais si le poète a dit : *rien n'est beau que le vrai*, le sage ajoute : rien n'est véritablement beau, que ce qui est bon et utile, que ce qui mérite l'approbation des gens vertueux ; c'est en suivant cette maxime que la littérature atteindra son noble but et pourra remplir sa sainte mission.

La science, indépendamment de ses applications matérielles et de son but secondaire, a pour objet final la vérité ; les lettres contribuent à former l'esprit et le cœur ; les beaux-arts développent les talents et le goût ; la philosophie morale enseigne les devoirs et apprend à connaître les hommes, et la religion enfin nous les fait aimer, en nous unissant tous par les liens de la fraternité, douce et sublime vertu, fille du christianisme et qui n'est que la dénomination différente de la première vertu du chrétien.

C'est ce nom qui couronnait dignement la devise si morale et si belle, naguère adoptée par une nation puissante et glorieuse, devise aujourd'hui méconnue, proscrite, et qui cependant résumait dans sa simple expression les conditions de bonheur d'un peuple qui eut su la comprendre et la pratiquer !

Digitized by Google

O vous, amis des sciences, des arts et des lettres, que la fraternité conserve au milieu de vous son doux empire ; que ce lien précieux ne cesse de vous unir ! L'union, en même temps qu'elle sera votre force et votre appui, adoucira l'amertume des mauvais jours inévitables aussi dans votre carrière. Soyez unis en restant fermement attachés à ces principes éternels de vérité et de morale que la sagesse de tous les temps a consacrés !

Il n'est donné sans doute qu'au petit nombre de produire ces œuvres de l'esprit ou du génie qui retentissent avec éclat dans le monde et qui reculent les bornes des connaissances humaines ; mais il est permis à tous, en se vouant à la défense et à l'enseignement de la vérité et de la vertu, de contribuer à l'amélioration morale de la Société. C'est une carrière non moins utile que modeste où l'on peut mériter pour récompense de ses travaux, au lieu de palmes et de couronnes, l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens.

LE TELLIER.

13 *juin* 1852.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

Travaux de la Société pendant l'année académique 1851-1852.

MESSIEURS,

Lorsqu'en assemblée générale du 10 octobre 1851 vous m'avez fait l'honneur de m'appeler aux fonctions de Secrétaire annuel de la Société, je n'ai vu, dans ce témoignage de votre confiance, qu'un appel bienveillant à ma bonne volonté et à mon dévouement.

Animé de l'amour de la science, chacun s'empresse ici d'apporter son contingent spécial aux succès d'une entreprise dont le but utile est marqué dans les statuts de notre association. Pour ma part, je viens aujourd'hui, Messieurs, plus sûr de votre indulgence que de mes forces, accomplir la tâche que m'impose le règlement, de rendre compte de vos travaux pendant l'année académique qui vient de s'écouler.

Digitized by Google

Je suis heureux de vous annoncer que votre bureau et la Commission des publications ont adopté récemment, pour l'impression de nos mémoires, des mesures qui auront pour résultat d'étendre la publicité de vos travaux et d'agrandir, par des échanges plus nombreux, le cercle de vos rapports avec les corps savants.

Cette amélioration en appelait une autre; vous l'avez compris; afin d'établir des conférences plus fréquentes entre les membres de la Société, vous avez résolu qu'indépendamment de la séance ordinaire fixée par le règlement, il y aurait chaque mois trois réunions spéciales : l'une pour la classe des Sciences, l'autre pour la classe des Arts et des Lettres et la troisième pour le Bureau. En même temps vous avez manifesté le désir de voir les Sociétaires aborder des sujets nouveaux et traiter plus particulièrement des questions d'utilité pratique ou d'un intérêt local et provincial.

En instituant dans le sein de la Société une Commission de 15 membres, dont 8 résidents et 7 correspondants, à l'effet de recueillir les dons des amis de la science, vous avez décidé que : « tous les » objets d'art ou d'antiquités, qui ne vous seraient pas adressés » pour l'ornementation de vos locaux, seront déposés au musée » de la ville, en mentionnant les noms des donateurs.» Cette mesure a déjà produit quelques fruits : M.r Camille Wins vous a adressé un exemplaire en bronze de la médaille qui vient d'être frappée en l'honneur de M.r le baron Seutin, un de vos membres correspondants et un exemplaire en plâtre de la Joconde, par Guillaume Geefs. Ce dernier objet a été déposé au musée communal, au nom du donateur. De son côté, M.r Lacroix vous a communiqué plusieurs empreintes sur plâtre et sur cire d'une collection, qu'il a commencé à former, de diverses espèces de sceaux, d'après les originaux annexés aux chartes, diplômes, titres et autres documents des archives du Hainaut et de la ville de Mons. Les exemplaires-specimen qui ont été mis sous vos yeux, et dont l'exécution vous a paru remarquable, vous ont convaincu de l'utilité qu'il y aurait de posséder, au chef-lieu de la Province, cette nouvelle source d'études pour la science diplomatique et l'histoire proprement dite. Puisse-

Digitized by Google

t-il être donné à notre collègue, de mener à fin, une entreprise aussi importante!

L'exposition triennale de peinture et de sculpture est ouverte en ce moment à Mons. Afin de contribuer, autant qu'il était en vous, au succès de cette fête artistique, vous avez chargé votre bureau d'écrire aux peintres et aux sculpteurs que la Société compte dans son sein, pour les engager à y envoyer de leurs productions. Votre appel a été entendu, et, parmi les œuvres des exposants, on remarque celles de vos collègues, Messieurs Bossuet, Guillaume Geefs, H. Lehon, Portaëls, Kremer et Van Ysendyck.

Plusieurs morceaux de littérature vous ont été communiqués pendant cette année académique; M.r Léon Paulet vous a lu sa fable: *Le Piéton et le Chemin de Fer*; M.r Ant. Clesse deux chansons intitulées, la première: *Nul ne doit rougir de son père*, et la seconde: *Le Bon et le Mauvais Riche*. M.r Félix Hachez, membre correspondant, vous a envoyé des notices curieuses pour servir à l'histoire de l'instruction des filles dans le Hainaut. M.r Schayes vous avait annoncé l'envoi de son rapport sur les découvertes archéologiques récemment faites dans notre province, à Haulchin près de Binche, et nous espérions vous en donner lecture dans cette séance; mais les devoirs de ses fonctions administratives ne lui ont pas permis de nous faire arriver en temps utile ce travail intéressant qui trouvera toutefois sa place dans nos prochaines publications.

Aujourd'hui vous aurez le plaisir d'entendre M.r Clesse vous réciter lui-même deux de ses nouvelles compositions, M.r Marsigny, une pièce de vers qu'il vient de terminer et M.r le Baron de Stassart, que nous avons le bonheur de voir parmi nous, deux fables inédites.

L'amour de la Science vous dirige et c'est pour vous une véritable fête, lorsque vous découvrez une personne studieuse à qui vous pouvez accorder un encouragement, décerner une récompense. Vous allez aujourd'hui, en séance publique et solennelle, récompenser les succès de M.r Vincent Wery, avocat, né à Mons; vous allez lui remettre, avec le diplôme de membre effectif de la Société,

Digitized by Google

une médaille qui lui rappellera le beau succès qu'il vient d'obtenir au concours de l'Académie royale de Belgique, qui, en sa séance du 5 mai 1852, lui a décerné une médaille d'or de la valeur de 600 francs, pour son mémoire en réponse à la question : « Quelle » est, dans l'organisation de l'assistance à accorder aux classes » souffrantes de la Société, la part légitime de la Charité privée et » de la Bienfaisance publique. » Vous vous rappellerez avec plaisir, Messieurs, que dans votre séance anniversaire du 24 mars 1845, vous remettiez déjà à M.r Wery, une médaille d'or, pour le travail qu'il vous avait adressé en réponse à la question posée dans votre programme du concours de l'année académique 1844—1845 : « Quel était le pouvoir marital, sous les chartes et coutumes » du Hainaut? »

Vos efforts, Messieurs, vous ont attiré la sympathie et la considération publiques ; vous en recevez de toutes parts des marques non équivoques. Sans parler des subsides que le Gouvernement et la Province vous accordent ; sans parler de l'acte gracieux par lequel le Conseil communal de Mons a mis à votre disposition, dans l'hôtel-de-ville, des locaux pour vos réunions ; l'État, les corps savants et les écrivains distingués du pays et de l'étranger vous adressent des publications qui augmentent incessamment la richesse de votre bibliothèque.

Le nombre de vos collaborateurs s'est notablement accru depuis un an ; mais pourquoi faut-il qu'à la satisfaction que doit vous inspirer cet heureux résultat, vienne se mêler le souvenir de la perte de plus d'un regrettable collègue ? Pour payer un juste tribut de regrets à leur mémoire, vous avez décidé, par une résolution récente, que vos publications contiendraient, à l'avenir, une notice biographique sur ceux des membres de la Société que la mort vient lui enlever. Déjà ont paru les nécrologies de Messieurs Désiré Toilliez et Thiry ; bientôt paraîtront celles de Messieurs Jean-Marie Baud, docteur en médecine et professeur à l'université de Louvain et Louis-Alexandre Mauroy.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de faire un appel à cet esprit d'union, à ce zèle, à ce dévouement qui caractérisent cha-

Digitized by Google

cun des membres de la Société, et de vous engager à réunir vos communs efforts, pour que notre utile institution atteigne le but louable que ses fondateurs ont indiqué dans l'article 1.er de notre règlement : « Cultiver les Sciences, les Arts et les Lettres, en » répandre le goût et contribuer à leur développement, ainsi » qu'au succès de leur application. »

Mons, 13 juin 1852.

J.-F. GOFFINT-DELRUE.

Digitized by Google

Tableau des Membres de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, au 28 octobre 1852.

Président honoraire à vie : M.r LIEDTS, CHARLES.

Vice-Présidents honoraires à vie :

M.r FÉTIS, FRANÇOIS-JOSEPH;

M.r QUETELET, LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES;

M.r DE STASSART (le baron), GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTIN.

FONCTIONNAIRES.

Président : M.r . . . . . .

Vice-Présidents : M.r LETELLIER, ADRIEN-LÉOPOLD-AUGUSTE, remplissant les fonctions de Président;

M.r ROUSSELLE, HIPPOLYTE.

Secrétaire-général : M.r LAMBERT, GUILLAUME.

Secrétaire-annuel : M.r GOFFINT-DELRUE, JEAN-FRANÇOIS.

Bibliothécaire-Archiviste : M.r ERMEL, EUGÈNE.

Trésorier : M.r NÈVE, ÉDOUARD.

Questeurs : M.r LACROIX, AUGUSTIN;

M.r GUIBAL, THÉOPHILE;

M.r DESCAMPS, HENRI;

M.r PAULET, LÉON.

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

BOTY, Alexandre, Directeur de charbonnage, à *Jemmapes*.
BOUILLOT, François, Avocat, à *Mons*.
BROUEZ, Jules, candidat Notaire, à *Mons*.
CAMBIER, Jean-Baptiste, Président de la Commission médicale, à *Lens*.
CARION, Henri, Notaire, à *Dour*.
CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, M.-F., Archéologue, à *Seneffe*.
CLESSE, Antoine, Littérateur, à *Mons*.
CUERENS, Paul, Docteur en médecine, à *Enghien*.
CULIS, Alexandre, Docteur en médecine, à *Mons*.
DEFRISE, Camille, Docteur en médecine, à *Dour*.
DELNEUFCOUR, Pierre, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
DE LIGNE (le Prince Eugène LAMORAL), Président du Sénat, à *Belœil*.
DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
DEMOULIN, Gaspard, Naturaliste, membre du Conseil communal, à *Mons*.
DESCAMPS, Henri, Professeur à l'Athénée, à *Mons*.
DEVILLEZ, Barthélemi, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
ERMEL, Eugène, Chef de Bureau au gouvernement provincial, à *Mons*.
EVRAERD, Xavier, Docteur en médecine, à *Frameries*.
FUMIÈRE, Louis, ancien Chef de Division au gouvernement provincial, à *Mons*.
GAUTIER, Évariste, Avocat, à *Mons*.
GOFFINT-DELRUE, Jean-François, Avocat, à *Mons*.
GONOT, Jean, Ingénieur en chef des Mines, à *Mons*.
GONTHIER, Edmond, Architecte provincial, à *Charleroi*.
GUIBAL, Théophile, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
HALBRECQ, Charles, Avocat, à *Mons*.
HERBAUT, Alexandre, Professeur, à *Mons*.
HOYOIS, Emmanuel, Typographe, à *Mons*.
LACROIX, Augustin, Archiviste de l'État et de la Ville, à *Mons*.
LAMBERT, Guillaume, Aspirant Ingénieur des Mines, à *Mons*.
LEFEBVRE, J.-F., Architecte et Géomètre, à *Mons*.
LEFEBVRE, Léopold, Architecte provincial, à *Soignies*.
LE HARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
LEMAISTRE D'ANSTAING, Idesbalde, Archéologue, à *Tournai*.
LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, à *Soignies*.
LE TELLIER, Adrien-Léopold-Auguste, Avocat, à *Mons*.
LETORET, Charles, Docteur en médecine, à *Mons*.
MANFROY, Antoine, Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

MARSIGNY, Agathon, Préfet des études de l'Athénée, à *Mons*.
MICHOT, Norbert-Louis, Botaniste, à *Mons*.
MISSON, Victor, Commissaire d'arrondissement; à *Mons*.
MONTÉGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine, à *Mons*.
NÈVE, Édouard, Docteur en médecine, à *Mons*.
PAULET, Léon, Littérateur, à *Mons*.
PLÉTAIN, Armand, Notaire, à *Mons*.
PLUMAT, Emmanuel, Directeur de charbonnage, à *Cuesmes*.
QUINET, Benoît, Littérateur, à *Mons*.
RAINBEAUX, Émile, Propriétaire de charbonnages, à *Hornu*.
RAINGO, Benoît, Notaire, à *Saint-Ghislain*.
ROUSSELLE, Hippolyte, Avocat, Membre du Conseil provincial, à *Mons*.
STIÉVENART, François, Chirurgien-Oculiste, à *Mons*.
TOILLIEZ, Albert, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
VAN DEN BROECK, J.-B., Médecin principal de la garnison, à *Mons*.
VAN DEN BROECK, Victor, Docteur en médecine et Professeur, à *Mons*.
VAN DER ELST, Constant, Directeur d'usine, à *Monceau-sur-Sambre*.
VAN YSENDYCK, Antoine, Directeur de l'Académie de Dessin et de peinture, à *Mons*.
WATRICQ, Henri, Avocat, Conservateur de la Bibliothèque, à *Mons*.
WERY, Vincent, Avocat, à *Mons*.
WINS, Camille, Avocat, à *Mons*.
WINS, Valère, Architecte provincial, à *Mons*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Messieurs :

ABRASSART, Jules, Littérateur, à *Valbek*.
ALADANE DE LALIBARDE, Docteur en médecine, à *Paris*.
ARRIVABÈNE, (le Comte), Jean, Économiste, à *Bruxelles*.
AUBERT, Chanoine de la Cathédrale, à *Poitiers*.
BALLAT, Alphonse, Architecte, à *Namur*.
BÉCART, Antoine-Joseph, Professeur agrégé à l'Université de *Liége*.
BIVORT, Jean-Baptiste, Chef de Division au ministère de l'intérieur, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

BLARGNIES, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles.*
BORGNET, Adolphe, Professeur à l'Université de *Liége.*
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles.*
BOUCHER DE CRÉVECŒUR DE PERTHES, Archéologue et Économiste, à *Abbeville.*
BOUTHORS, Alexandre, Greffier en chef de la Cour d'Appel, à *Amiens.*
BRAEMT, Jean-Baptiste, Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles.*
BRETON, Ernest, Archéologue, à *Paris.*
BROCHART, Médecin de l'Hôtel-Dieu, à *Nogent-le-Rotrou.*
BROGNIEZ, André, Professeur, à *Bruxelles.*
CHALON, Rénier, Président de la Société de Numismatique belge, à *Bruxelles.*
CHEVREMONT, Lambert, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles.*
CHICORA, L.-Ch.-A., Avocat, à *Bruxelles.*
CORBLET (l'abbé), Jules, Archéologue, à *Paris.*
CORNU, Capitaine du Génie, pensionné, à *Menin.*
CROMMELINCK, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
CUNIER, Florent, Médecin-Oculiste, à *Bruxelles.*
DAINEZ, Pierre-Joseph, Professeur, à *Rouen.*
DAVREUX, Charles-Joseph, Professeur, à *Liége.*
DEBURBURE, Léon-Philippe-Marie, compositeur de musique, à *Termonde.*
DE BUSSCHER, S., Littérateur, à *Gand.*
DE CUYPER, Jean-Baptiste, Sculpteur, à *Anvers.*
DE KONINCK, Louis, Professeur de chimie et de paléonthologie à l'Université de *Liége.*
DE LA FOEN, Baron DE MELICOCQ, Archéologue, etc., à *Douvrain,* près la Bassée.
DELECOURT, Victor, Président du Tribunal de 1.re instance, à *Bruxelles.*
DELEPIERRE, Joseph-Octave, attaché à l'ambassade belge, à *Londres.*
DELMOTTE, Henri, Commissaire d'arrondissement, à *Nivelles.*
DEMEYER, J., Docteur en médecine, à *Bruges.*
DE PEYRONNET (le Comte), Littérateur, etc., à *Mont-Ferrand,* près Bordeaux.
DEPRET, A., Professeur de chimie, à *Paris.*
DEREUME, Auguste, Capitaine d'artillerie, à *Bruxelles.*
DERIVE, Benoît, Directeur des Hauts-Fourneaux du Nord, à *Haumont.*
DERIVE, Théodore, Professeur, à *Spa.*
DE ROISIN (le Baron), Ferdinand, Littérateur, à *Lille.*
DE SAINT-GÉNOIS (le Baron), Jules, Archiviste de la Flandre orientale, à *Gand.*

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

DE SELYS-LONGCHAMPS (le Baron), EDMOND, Membre de l'Académie Royale de Belgique, Naturaliste, à *Liége*.
DESHAYE, GÉRARD, Géologue, à *Paris*.
DE STASSART (le Baron), GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTIN, Membre de l'Académie Royale, Littérateur, à *Bruxelles*.
DIEGERICK, J., Archiviste, à *Ypres*.
DINAUX, ARTHUR, Littérateur, à *Valenciennes*.
DOLEZ, HUBERT, Avocat à la Cour de Cassation, à *Bruxelles*.
DU CHASTEL (le Comte), FERDINAND, Naturaliste, à *Bruxelles*.
DUCPETIAUX, ÉDOUARD, Inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance de Belgique, à *Bruxelles*.
DUFOUR, CHARLES, Conservateur du Musée d'antiquités, à *Amiens*.
DUMONT, ANDRÉ-HUBERT, Géologue, à *Liége*.
DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.
DU PUIS, FÉLIX, Substitut du Procureur-Général près la Cour d'Appel de Poitiers, Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à *Poitiers*.
DUSEVEL, H., Inspecteur des Monuments historiques du département de la Somme, à *Amiens*.
FÉTIS, FR.-JOS., Directeur du Conservatoire de musique, à *Bruxelles*.
FOUCART, E.-V., Doyen de la Faculté de Droit, à *Poitiers*.
FOURMOIS, THÉODORE, Peintre paysagiste, à *Bruxelles*.
FRAIKIN, C.-A., Statuaire, à *Bruxelles*.
FRANÇOIS, VICTOR, Docteur en médecine, Professeur à l'Université de *Louvain*.
GACHARD, LOUIS-PROSPER, Archiviste-général du Royaume, à *Bruxelles*.
GACHET, ÉMILE, Littérateur, à *Bruxelles*.
GARNIER, CH.-J., Conservateur de la Bibliothèque, à *Amiens*.
GEEFS, GUILLAUME, Statuaire, à *Bruxelles*.
GENDEBIEN, ALEXANDRE, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles*.
GÉRARD, PIERRE-AUGUSTE-FLORENT, Substitut de l'Auditeur-Général près de la Haute-Cour militaire, à *Bruxelles*.
GOETHALS, FÉLIX-VICTOR, Bibliothécaire de la ville, à *Bruxelles*.
GRART, ADOLPHE, Major pensionné, à *Bruxelles*.
GRAUX, Docteur en médecine, Professeur, à *Bruxelles*.
GROUVELLE, Ingénieur civil, à *Paris*.
GUERIN, JULES, Docteur en médecine, à *Paris*.
GUILLERY, CHARLES-FRANÇOIS, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
GUILLORY aîné, Littérateur, à *Angers*.
HACHEZ, FÉLIX, Avocat, à *Ixelles-lez-Bruxelles*.
HANCART, VICTOR, Professeur, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

HENNE, ALEX., Chef de Bureau au Département de la Guerre, à *Bruxelles.*
HÉRÉ, Littérateur, Président de la Société académique des Sciences, Arts, Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.
HEUSCHLING, XAV., Chef de division au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles.*
HOUZEAU, JEAN-CHARLES, Homme de Lettres, à *Paris.*
JOLY, Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles.*
JOLY, ÉDOUARD, Antiquaire, à *Renaix.*
JUBINAL, ACHILLE, Secrétaire-Général de l'Institut historique de France, à *Paris.*
JUSTE, THÉODORE, Littérateur, *à Bruxelles.*
KERCKHOVE D'EXAERDE (le Vicomte DE), FRANÇOIS-ANTOINE-MAXIMILIEN, Littérateur, Président de l'Académie d'Archéologie, à *Anvers.*
KEYSER (DE), NICAISE, Peintre, à *Anvers.*
KRÉMER, PIERRE, Peintre, à *Anvers.*
LACOMBLÉ, ADOLPHE, Peintre et Littérateur, à *Bruxelles.*
LAURENT, FRANÇOIS, Professeur à l'Université de *Gand.*
LEBIDART (le chevalier DE), 1.er Substitut du Procureur du Roi, à *Liége.*
LE GLAY, Archiviste-général du département du Nord, à *Lille.*
LEGRAND, ÉDOUARD, Littérateur, à *Bruxelles.*
LE HON, H., Peintre et Professeur à l'École militaire, à *Bruxelles.*
LELEWEL, JOACHIM, ancien Professeur d'histoire, à *Bruxelles.*
LESBROUSSART, JEAN-BAPTISTE-PHILIPPE, Professeur à l'Université de *Liége.*
LEYS, H., Peintre, à *Anvers.*
LIEDTS, CHARLES, Ministre d'État, Gouverneur de la Province de Brabant, à *Bruxelles.*
MATTHIEU, LAMBERT-JOSEPH, Peintre d'histoire, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain.*
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université libre, à *Bruxelles.*
MENARD, Proviseur honoraire du Lycée, à *Poitiers.*
MESSINE, CHARLES, ancien Conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles, à *Péruwelz.*
MEUGY, Ingénieur des Mines, à *Paris.*
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume.*
NAVEZ, Peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles.*
NÈVE, FÉLIX, Professeur à l'Université de *Louvain.*
NYPELS, JEAN-SERVAIS-GUILLAUME, Professeur à l'Université de *Liége.*
PAUL DE CAGNY (l'Abbé), Chanoine honoraire de la Cathédrale d'Amiens, à *Ansiemain.*
PAYEN, Chimiste, à *Paris.*

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

PETIAU, Benoît, Docteur en médecine, à *Saint-Amand*.
PETIT, Louis, Préfet des études à l'Athénée de *Bruxelles*.
PIERART, Joachim, Littérateur, à *Maubeuge*.
POLAIN, M.-L., Archiviste, à *Liége*.
PORTAELS, Jean, Peintre d'histoire, à *Bruxelles*.
PRAT, G.-F., Archéologue, à *Arlon*.
QUETELET, Lambert-Adolphe-Jacq., Directeur de l'Observatoire, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale, à *Bruxelles*.
RAINGO, Germain, Directeur de l'École d'agriculture, à *Habay-la-Vieille*.
REDET, Archiviste du Département de la Vienne, à *Poitiers*.
RIGOLLOT, Président de la Société des Antiquaires de Picardie, Médecin, à *Amiens*.
ROBBE, Louis, Peintre, à *Bruxelles*.
ROGIER, Charles, Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles*.
SCHAYES, A., Directeur du Musée d'Antiquités, à *Bruxelles*.
SCHELER, Auguste, Adjoint au Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles*.
SERRURE, Constantin-Philippe, Professeur, à *Gand*.
SEUTIN (le B.on), Louis, Médecin en chef de l'armée, à *Bruxelles*.
SIMONIS, Eugène, Statuaire, à *Bruxelles*.
SIRET, Adolphe, Littérateur, Chef de Division au Gouvernement provincial, à *Namur*.
SMITS, Édouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
SOVET, Auguste, Docteur en médeine, à *Beaurain*.
STROOBANT, Corneille, Archéologue, à *Lembeck*.
TEICHMAN, Gouverneur de la Province d'Anvers, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, à *Anvers*.
VANDENCORPUT, Ed., Chimiste, à *Bruxelles*.
VANDERBELEN, Eugène-Marie-Jean-Ghislain, Chef de Division de la direction des Lettres au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
VAN DER ELST, Constant, Négociant, à *Bruxelles*.
VANDERMAELEN, Philippe, Directeur de l'Établissement géographique, à *Bruxelles*.
VAN DE WEYER, Sylvain, Littérateur, Ambassadeur Belge, à *Londres*.
VAN DUYSE, Prudent, Professeur, à *Gand*.
VAN HASSELT, André-Henri-Const., Littérateur, à *Bruxelles*.
VAN HULST, Professeur agrégé à l'Université de *Liége*.
VAN MALDEGHEM, Compositeur de musique, à *Bruxelles*.
VAN THIELEN, J.-C., Membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
VIELLEVOYE, Barthelémy, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de *Liége.*
WAPPERS, (le Baron), Gustave, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers.*
WAUTERS, Alphonse, Archiviste de la ville, à *Bruxelles.*
WESTENDORP, Gérard, Médecin de bataillon, à *Ostende.*
WIENER, Léopold, Graveur des monnaies, à *Bruxelles.*

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Messieurs :

DEBRY, Jean, ancien administrateur, à *Paris.* (1833)
HABERLÉ, François, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Mons.* (1833)
DELMOTTE, Henri, Conservateur de la Bibliothèque, à *Mons.* (1836)
LAISNÉ, Célestin-Albert-Joseph, Docteur en médecine, à *Bruxelles.* (1837)
MARCQ, P.-D., Docteur en médecine, à *Charleroi.* (1837)
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons.* (1838)
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain.* (1838)
VERMEREN, Frédéric, Calligraphe, à *Mons.* (1838)
ACCARAIN, Antoine, Docteur en médecine, à *Mons.* (1839)
DELECOURT, Charles, Avocat, à *Mons.* (1839)
VAN BRÉE, Math., Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers.* (1839)
BURCKHARD-EBLE, Docteur en médecine, à *Vienne.* (183)
LANGLOIS, Hyacinthe, Membre de l'Académie de *Rouen.* (183)
HALLEZ, Germain, Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons.* (1840)
COURREUX, Henri, Artiste vétérinaire, à *Mons.* (1841)
TOEPKEN, Médecin, à *Brême.* (1841)
CAVENAILE, François, Docteur en médecine, à *Boussu.* (1842)
LAPORTE, Léopold, Architecte-voyer, à *Enghien.* (1842)
L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Péruwelz.* (1842)
PLAPIED, Joseph, Amateur des Beaux-Arts, à *Mons.* (1842)
CAUCHY, Philippe-François, Ingénieur en chef des Mines, à *Namur.* (1843)
VOISIN, Auguste, Bibliothécaire de l'Université, à *Gand.* (1843)

Digitized by Google

Membres décédés.

Messieurs :

FORTIA D'URBAN [le Marquis DE], Littérateur, à *Paris, décédé Président honoraire à vie.* (1844)
CAMPION, Pierre-Louis, Instituteur, à *Mons.* (1844)
NODIER, Charles, Littérateur, à *Paris.* (1844)
SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles.* (1845)
MALBRENNE, Maximilien, Professeur de mathématiques, à *Mons.* (1845)
THAUVOYE, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Pâturages.* (1845)
DE PUYDT, Remy, Colonel du Génie, à *Bruxelles.* (1845)
BOCARMÉ [le Comte VISART DE], Propriétaire, à *Thieu.* (1846)
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles.* (184)
VANDERCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles.* (184)
WILLEMS, Jean-François, Membre de l'Académie de Bruxelles, etc., à *Gand.* (1847)
LABRIQUE, Nestor, Avocat, à *Haine-Saint-Paul.* (1847)
THAUVOYE, Emmanuel, Pharmacien, à *Wasmes.* (1847)
DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de Dessin, à *Ath.* (1847)
HENRARD, Paul, Directeur des hauts-fourneaux, à *Couillet.* (1847)
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris.* (1848)
RAOUL, Louis-Vincent, Professeur émérite à l'Université de *Gand.* (1848)
FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris.* (1848)
LEROY, Aimé-Nicolas, Littérateur, à *Valenciennes.* (1848)
PEIGNOT, Gabriel, Bibliophile, Membre de l'Académie de *Dijon.* (1849)
GUILLERY, Hippolyte, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Liége.* (1849)
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroi.* (1850)
REIFFENBERG [Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, Baron DE] Conservateur de la Bibliothèque royale, *décédé Vice-Président honoraire à vie,* à *Bruxelles.* (1850)
KERCKHOVE, [le Chevalier DE], Joseph-Romain-Louis, Littérateur, à *Anvers.* (1851)
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur des Beaux-Arts, à *Gand.* (1850)
THIRY, Ch., ancien Président du Conseil des Monnaies, à *Bruxelles.* (1850)
BOGAERTS, Félix, Littérateur, Professeur d'Histoire, à *Anvers.* (1851)
MAUROY, Louis, Notaire, à *Houdeng-Gœgnies.* (1852)
BAUD, Jean-Marie, Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain.* (1852)
TOILLIEZ, Désiré, Aspirant Ingénieur des Mines, à *Mons.* (1852)

Le Secrétaire-général, G. LAMBERT.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1852-1853.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

LITTÉRATURE. — De la part qui revient à la Belgique dans la gloire littéraire de la France.

II.

POÉSIE. — La Nationalité belge.

III.

HISTOIRE. — Décrire l'état et les principaux développements de l'industrie et du commerce dans le Hainaut, depuis la mort de l'archiduchesse Isabelle (1633) jusqu'à nos jours.

IV.

» — Histoire de la ville de Charleroi.

V.

LINGUISTIQUE. — Un glossaire étymologique des patois du *Hainaut actuel*, précédé d'une dissertation sur leur histoire.

VI.

» — Faire connaître l'étymologie historique et l'orthographe des noms des villes, communes et hameaux qui composent actuellement la province de Hainaut.

Digitized by Google

VII.

HYDROGRAPHIE. — Rechercher lescauses des inondations dans le Hainaut et indiquer les moyens de les prévenir.

VIII.

TOPOGRAPHIE. — Indiquer les juridictions civiles et religieuses du Hainaut à toutes les époques.

L'auteur devra joindre à son travail une carte figurative de ces juridictions et faire connaître les autorités qu'il aura consultées.

IX.

MINES. — Donner la description et les limites des terrains aquifères qui recouvrent la formation houillère du Hainaut et en fournir une carte avec coupes à l'appui.

X.

SCIENCES APPLIQUÉES. — Faire connaître un moyen sûr et exact de recueillir, d'une manière continue ou à des instants très rapprochés, l'indication de la vitesse de l'air notamment dans un puits ou une galerie de mine, pendant au moins douze heures consécutives.

L'auteur restera propriétaire de sa découverte.

XI.

MÉDECINE. — Rechercher et faire connaître la valeur positive de la médecine homéopathique, principalement dans les faits qu'elle produit ou les résultats qu'elle obtient.

XII.

» — Analyser et décrire les différents caractères chimiques de la substance toxique des champignons vénéneux; cette étude devra être faite aux points de vue de la physiologie, de la pathologie, de l'anatomie pathologique, de la thérapeutique et de la médecine légale.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

Questions proposées :

A. Par le Gouvernement.

XIII.

Traiter à fond la question du lavage des charbons destinés aux opérations métallurgiques et aux travaux industriels en général.

XIV.

Établir un parallèle raisonné entre les divers moyens de pénétrer dans les mines et d'en sortir, en envisageant la question sous le rapport de l'économie, de la sûreté et de l'hygiène.

XV.

Réunir et discuter les matériaux anciens et modernes propres à établir la climatologie du Hainaut.

XVI.

Présenter un travail complet sur les poids et mesures en usage dans le Hainaut depuis les temps anciens.

XVII.

Faire connaître le gisement, l'âge et le mode de formation des gîtes métallifères de la province de Hainaut, et indiquer les méthodes d'exploitation et de traitement les plus avantageux pour en retirer les substances utiles qu'ils contiennent.

B. Par la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut.

XVIII.

Rechercher et établir par des faits les causes de la présence du gaz hydrogène protocarboné, ou grisou ; décrire les circonstances de gisement et du dégagement de ce gaz dans les mines de houille.

Ainsi arrêté, en séance, le 14 janvier 1853.

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,

G.me Lambert.

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille.

Digitized by Google

Les mémoires doivent être remis, franco, avant le 31 décembre 1853, chez M.r le Secrétaire-général, rue des Dominicains, N.o 22, à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages; ils y mettent une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours : ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient leurs mémoires après le terme fixé.

La société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

La Société, en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

Art. 31 du réglement.

Digitized by Google

De l'Organisation de l'Assistance.

MESSIEURS,

L'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique a mis au concours la question de savoir : quelle est dans l'organisation de l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société, la part légitime de la charité privée et de la bienfaisance publique.

Désireux d'apporter ma faible part de coopération à la solution du grand problème de l'amélioration morale et matérielle des indigents, j'en fis l'objet de mes études et j'eus ainsi l'honneur de soumettre au jugement de cette illustre assemblée quelques idées d'organisation sur ce point.

L'Académie, dans sa bienveillante indulgence, trouvant dans ce mémoire un système pratique qui pouvait être utile, m'honora de la médaille d'or qu'elle accorde aux ouvrages qu'elle couronne. Ce succès, Messieurs, certes le plus beau que j'eusse pu ambitionner dans ma carrière, dépassa, j'ose le dire, toutes mes espérances. S'il est flatteur pour celui qui en est l'objet, j'y vois en même temps

Digitized by Google

pour l'avenir une source de graves obligations; je m'efforcerai de travailler à les remplir, et j'ose compter pour atteindre ce but sur votre puissant et généreux appui.

Aujourd'hui, Messieurs, vous, qui formez le premier corps savant de la Province, vous vous associez à l'honneur que m'a fait l'Académie Royale et, comme témoignage de votre bienveillance et de vos sympathies, vous y joignez votre médaille d'or et le diplôme de membre effectif de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Permettez-moi de vous en exprimer ici publiquement ma sincère et bien vive reconnaissance. Si j'ai lieu d'être fier des suffrages de l'Académie, soyez convaincus, Messieurs, que je suis profondément touché de votre approbation, et de cette haute marque d'estime qui émane de l'élite de mes concitoyens, de vous, Messieurs, qui représentez si dignement parmi nous les Sciences, les Lettres et les Beaux-Arts.

Je serai heureux à l'avenir de travailler avec vous et vous me permettrez, je l'espère, de profiter de vos lumières et de votre expérience en soumettant à votre appréciation le fruit de mes recherches et de mes études.

Mon seul titre à l'honneur que vous me faites aujourd'hui, Messieurs, est le mémoire couronné par l'Académie Royale et qui doit paraître bientôt dans ses publications; je ne crois donc pouvoir mieux vous témoigner mes remercîments qu'en me rendant au désir que vous avez bien voulu me manifester, et qui du reste est bien flatteur pour moi, de vous exposer sommairement quelques idées qui ont servi de base à ce travail. Je m'estime heureux que l'Académie ait bien voulu m'y autoriser.

L'histoire et l'expérience de ce qui se passe sous nos yeux concourent à nous convaincre de cette triste vérité: que la douleur et la misère sont les compagnes inséparables de l'humanité. Les progrès de la civilisation, les développements prodigieux des sciences et des arts dans leurs applications les plus diverses ont été impuissants à arrêter dans leur fatal essor les maux de toute espèce qui affligent la société. Il semble même que chaque progrès,

Digitized by Google

que chaque découverte dans l'industrie et dans les arts, en modifiant, en améliorant les procédés en usage, doivent avoir pour conséquences inévitables un accroissement de souffrances pour une classe de travailleurs en tarissant la source où elle puisait jusque-là ses seuls moyens d'existence. Il fallait donc nécessairement chercher un remède à ce mal : l'homme ne tarda pas à le trouver dans ce sentiment que Dieu avait placé dans son cœur, sentiment de charité, de compassion qui ne permet pas à l'homme de voir souffrir son semblable sans chercher à soulager sa douleur, sans lui apporter son tribut de consolation et d'assistance. La civilisation, la religion surtout ont encouragé, ont développé ce sentiment divin de la charité et elles l'ont élevé au rang des plus sublimes vertus. C'est la charité individuelle, c'est le particulier obéissant à sa conscience, à ses instincts d'humanité ou à une pensée religieuse, qui verse dans le sein du pauvre, une aumône dont sa générosité fixe seule le taux, dont la compassion spéciale pour l'individu qui en est l'objet établit la destination, et dont l'auteur n'attend de récompense que de sa conscience et de Dieu. Reconnaissons-le, la charité individuelle est la seule source des actes sublimes de dévouement et de charité qui se produisent sur la terre; sans elle il faudrait renoncer à venir en aide aux malheureux, il faut donc que tous nous tâchions de contribuer à son développement; il faut, pour y parvenir, nous appliquer à faire passer dans les âmes ces sentiments d'humanité, de sensibilité, de religion qui lui servent de base. Mais il est un soin essentiel à prendre, c'est de laisser à la charité individuelle toute sa spontanéité et surtout sa liberté d'action. Le secret d'une bonne action ajoute à la satisfaction qu'éprouve son auteur; nous devons donc avant tout respecter ce secret. C'est assez dire qu'il ne peut-être question d'organiser, de réglementer cette partie importante de la charité privée. Sa part légitime dans l'organisation de l'assistance est partout où elle voudra bien agir et son action sera d'autant plus puissante qu'elle sera plus libre.

Il n'en est pas de même de la charité collective, qui doit lui servir de complément. L'association charitable se forme de

Digitized by Google

l'union des dévouements individuels, qui s'entendent et se concertent pour neutraliser les effets d'un isolement trop absolu. Comme membre de ces associations, le particulier aliène sa liberté, il renonce à son indépendance pour marcher dans la voie tracée par le règlement, mais son âme généreuse trouve dans les magnifiques résultats que produit l'œuvre collective une bien douce récompense du sacrifice qu'elle fait.

C'est pour elle qu'il doit être question d'organisation, de réglementation, et ces points sont de la plus haute importance pour assurer aux actes de charité leurs effets les plus utiles et les plus puissants. C'est à son égard qu'il importe principalement, pour assurer une bonne organisation des secours, de fixer les rapports qui doivent exister entre la charité privée et la bienfaisance publique.

Quant à la bienfaisance publique, elle comprend non seulement la distribution aux indigents de tous les secours dont les administrations publiques peuvent disposer; elle embrasse toutes les mesures par lesquelles les pouvoirs de l'État peuvent exercer une influence quelconque sur le bien être des populations.

Il faut oser le reconnaître, Messieurs, pour le particulier la charité est une obligation de conscience, de même l'État a le devoir de l'assistance vis-à-vis des classes souffrantes de la société et ce devoir concerne plusieurs points de la plus haute importance. C'est d'abord par des lois sages et conformes aux règles de la morale et de l'humanité qu'il lui appartient d'assurer au travailleur la protection qui doit résulter pour lui de l'état social, de garantir la santé, l'instruction, les bonnes mœurs de l'ouvrier, tout en respectant le principe de la liberté du travail et des transactions. Des lois protectrices doivent permettre à l'ouvrier de donner un libre essor à son amour pour le travail, à son activité, à son intelligence, enfin elles doivent assurer l'établissement et la bonne administration des institutions de prévoyance de toute nature, sociétés de secours mutuels, caisses d'épargne et de retraite afin que l'homme qui n'a pour vivre que le produit de son travail puisse se ménager une ressource pour le malheur, ou même se créer un capital pour l'avenir.

Digitized by Google

Les particuliers soit seuls, soit réunis en associations charitables, pourront venir en aide à bien des infortunes; mais outre qu'il est du devoir des autorités publiques de provoquer, d'encourager, d'aider ces associations, de les mettre à même de remplir avec toutes facilités la belle mission à laquelle elles se vouent, il leur appartient aussi de suppléer aux lacunes que présentera toujours l'organisation de la charité libre. L'action de la bienfaisance publique, si elle est bien exercée, sera donc toujours de la plus haute utilité, elle sera également toujours une nécessité sociale.

Le cadre restreint que je me suis imposé pour ne pas abuser de votre bienveillante attention, Messieurs, ne me permet pas d'entrer dans les détails. Bornons-nous donc à constater les deux modes distincts que comprend l'organisation de l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société: l'un renferme les moyens préventifs de la misère, ce sont les institutions de prévoyance de toute nature destinées soit à assurer à l'ouvrier un secours immédiat pour la maladie, soit à lui faciliter le moyen d'atteindre un degré plus élevé de l'échelle sociale, soit enfin à lui assurer dans ses vieux jours une retraite indépendante; l'autre comprend les moyens repressifs, si nous pouvons nous exprimer ainsi, c'est-à-dire, les moyens de venir en aide à celui que la misère accable, pour la faire disparaître et relever celui que les moyens préventifs n'ont pu préserver de l'indigence.

C'est un beau titre de gloire pour notre siècle, Messieurs, d'avoir compris que c'est par l'enchaînement des diverses institutions de prévoyance, par leur extension indéfinie que l'on peut uniquement parvenir à arrêter les progrès de la misère. C'est aujourd'hui une vérité incontestable.

Il faut donc que les particuliers par leurs conseils et par leurs exemples, il faut que l'État par son action protectrice et par ses encouragements fassent pénétrer dans la classe laborieuse les habitudes d'ordre, les idées d'économie et de prévoyance qui peuvent seuls faire échapper le travailleur à la misère.

La bienfaisance publique et la charité privée doivent réunir leurs efforts sur ce point: ils doivent de plus concourir à l'institu-

Digitized by Google

tion et au soutien de ces établissements de prévoyance suivant la nature, le caractère et le but de chacun d'eux. Je dois me borner à dire en passant que si, dans les caisses d'épargne et de retraite, la bienfaisance publique doit avoir la plus grande part d'action, les Sociétés de secours mutuels doivent autant que possible rester dans le domaine de la charité privée et spécialement de la charité collective.

Mais une réflexion se présente au sujet des institutions de prévoyance; permettez-moi, Messieurs, de vous la soumettre ici dans l'intérêt des malheureux, elle est digne de vos nobles cœurs, de vos sentiments généreux, elle mérite d'occuper un instant vos esprits éclairés. Chaque jour, Messieurs, nous entendons s'élever des plaintes sur le peu d'empressement des ouvriers à s'associer aux institutions de prévoyance, à répondre à l'appel qui leur est fait pour s'assurer des ressources pour le moment où la maladie ou les infirmités viendront les frapper et les priveront du produit de leur travail. Pouvons-nous dire franchement que nous ayons le droit de leur en faire un reproche? Avons-nous de notre côté fait tout ce que nous pouvons, tout ce que nous devrions faire pour les éclairer et les encourager à y prendre part? Soyons sobres de plaintes, mais agissons, et nous cesserons bientôt d'avoir sujet de nous plaindre encore. Ouvrons la voie où nous voulons que l'on entre, marchons-y nous-mêmes et demandons que l'on nous suive. Que toute la classe riche et aisée se fasse un devoir et même un titre de gloire de participer à ces associations de mutualité; qu'elle les encourage, qu'elle les protège, qu'elle en fasse comprendre à tous la portée et la haute utilité, mais surtout qu'elle y concoure par des dons généreux, par de larges cotisations et par sa participation à leur administration. C'est par ce moyen que nous les ferons prospérer, que nous les rendrons populaires et que nous en assurerons pour toujours à l'humanité la jouissance et les bienfaits.

L'Angleterre nous donne à ce sujet un exemple remarquable. Là non seulement le Gouvernement veille activement sur l'organisation des Sociétés de secours mutuels, non seulement l'industriel y participe à la caisse dont ses ouvriers sont membres, mais un

Digitized by Google

grand nombre de personnes appartenant aux classes supérieures tiennent à honneur de contribuer à les soutenir par leurs dons qui grossissent gratuitement le fonds social et, ce qui est peut-être plus précieux encore, elles leur apportent une bienveillante et active coopération pour la direction et l'administration de ces Sociétés.

Mais qu'avons-nous besoin de sortir de notre belle patrie ?

Marchons, Messieurs, sur les traces glorieuses de nos ancêtres. Nous sentons dans nos âmes un bien légitime mouvement de fierté, lorsque nous lisons dans notre histoire nationale les actions héroïques de nos anciennes corporations de métiers : leur richesse, leur puissance étaient sans égales. Elles eurent pendant plusieurs siècles, dans la plupart de nos grandes communes, à Gand, à Bruges, à Ypres, à Louvain, à Bruxelles, à Malines, à Tournai, le privilége presque exclusif d'arriver aux honneurs de la magistrature municipale. Organisées militairement pour la défense du pays ou de leurs prérogatives, elles remportaient de brillantes victoires sur les champs de bataille. A Mons même, les connétables des corps de métiers, nommés par les Échevins, avaient une position aussi honorable qu'influente et les corporations y jouissaient d'une considération justement due à leur puissance et à leur richesse, justement acquise par l'appui généreux qu'elles prêtaient en toutes circonstances à leur souverain et aux magistrats municipaux.

Ce qui donnait aux corps de métiers leur puissance et leur force, c'étaient la sympathie, le sentiment profond de fraternité qui unissaient tous ceux qui en faisaient partie, la même pensée qui les dirigeait tous. Les seigneurs et les riches, les nobles et les bourgeois non seulement ne dédaignaient pas de s'y faire recevoir comme membres, mais ils le recherchaient comme un honneur. Les rois eux-mêmes ne se bornèrent pas à leur accorder leur haute protection, voulurent maintes fois figurer au nombre des simples membres des corporations.

Que ces exemples ne soient pas perdus, Messieurs, ce sont ceux que nous devrions tous suivre de nos jours. Ce même senti-

Digitized by Google

ment de mutualité, de fraternité qui dirigeait nos ayeux devrait nous animer encore pour nous faire entreprendre cette large participation aux sociétés de secours mutuels, aux caisses de prévoyance fondées pour secourir l'ouvrier malade ou sans travail. OEuvre toute pacifique, à la vérité moins brillante que celle qui donna à nos ancêtres la puissance et la gloire, mais bien plus utile, bien plus durable et qui nous mènera nécessairement à la plus glorieuse victoire qui soit à remporter de nos jours, à la défaite et à la destruction de notre ennemi le plus redoutable : le paupérisme !

Faisons-en, Messieurs, l'objet de notre plus vive sollicitude, donnons-y nos soins les plus actifs, nous en recueillerons, soyons en certains, les plus heureux résultats.

Les établissements quels qu'ils soient, fondés pour faire acquérir à l'ouvrier, à l'indigent, l'esprit de prévoyance, l'habitude de l'épargne, forment la barrière que nous devons opposer à l'envahissement de la misère, c'est le système préventif, comme nous l'avons appelé. C'est à son application qu'il faut s'attacher d'abord. Mais quel que soit le soin avec lequel nous éleverons cette barrière, malgré les efforts les plus généreux et les plus persévérants, il y aura toujours des malheurs imprévus, des positions exceptionnelles pour ceux qui vivent du travail de leurs bras. Il s'agit alors de recourir aux moyens répressifs, c'est-à-dire, aux secours à distribuer aux malheureux qui en ont besoin pour vivre.

Reconnaissons ce principe fondamental, que les secours ne doivent être donnés qu'à celui qui ne peut subvenir à ses besoins. Or, les enfants, les vieillards ou les infirmes sont les causes principales des souffrances dans les familles indigentes ; secourons-les donc directement, c'est la condition essentielle pour le faire avec efficacité, pour qu'il y ait moins d'abus.

Secourir l'enfance c'est d'ailleurs en même temps travailler pour s'assurer l'avenir, c'est semer pour obtenir une récolte abondante et riche ; or, combien n'y a-t-il pas encore de lacunes sur ce point ? combien de pauvres enfants de tout âge ne sont pas livrés au plus déplorable abandon lorsque les parents se rendent au

Digitized by Google

travail? si l'instruction est soignée jusqu'à un certain point, combien l'éducation des enfants pauvres ne laisse-t-elle pas à désirer? quel petit nombre de ces enfants sont à même, au sortir de l'école primaire, d'exercer une profession qui leur donne de quoi pourvoir à leur subsistance?

C'est donc sur ce point qu'il faut faire porter principalement les réformes dans l'organisation des secours pour la rendre plus efficace; les parents doivent être aidés à porter la lourde charge qui résulte de l'éducation à donner à une nombreuse famille, pour qu'ils puissent être contraints de vivre avec le produit de leur travail et d'y trouver de quoi participer aux institutions de prévoyance qui leur sont ouvertes.

Les crèches, les écoles gardiennes, les écoles primaires jointes aux ateliers d'apprentissage doivent former une suite non interrompue qui amène insensiblement l'enfant pauvre, qui le dirige en le secourant depuis le berceau jusqu'à sa carrière professionnelle.

Je le disais plus haut, Messieurs, partout nous rencontrons avec bonheur la charité individuelle exerçant son action bienfaisante et dévouée. Nous la trouvons encore en effet dans ces établissements d'éducation de différents degrés; nous lui devons la plus grande part d'action et pour la direction et pour la surveillance. Rendons hommage, Messieurs, à la patience et à l'abnégation de ces hommes dévoués qui se livrent à l'éducation de la jeunesse et surtout de la jeunesse indigente.

Sans ce sentiment de la bienfaisance qui porte l'homme à secourir ses semblables, sans une profonde conviction religieuse, il n'y aurait plus de ces instituteurs aussi modestes que zélés qui se voueraient à cette pénible mission. Que du moins ils rencontrent partout reconnaissance et appui! Qu'ils se trouvent donc toujours placés par les particuliers et à leur défaut par les autorités publiques dans des conditions telles qu'ils puissent accomplir dignement leur sublime apostolat!

La bienfaisance publique en aidant à les soutenir, à les établir là où la charité libre ne parviendrait pas à le faire, en servant sur ce point de complément à la charité privée fera certainement

Digitized by Google

le plus noble et le plus utile usage des ressources dont elle dispose.

Pour les vieillards, pour les infirmes, il faut aussi leur venir en aide directement, il faut autant que possible ouvrir un refuge à tous ceux que des malheurs imprévus priveront de toutes ressources et laisseront à la charge de leurs enfants ou de leurs parents. Pour y parvenir, il faut que les fondations charitables se multiplient et à cet égard le législateur et l'autorité publique, le premier dans la confection des lois, la seconde dans leur exécution, ne doivent jamais perdre de vue que la liberté est une condition essentielle de l'existence de la charité. C'est à eux qu'il appartient de faire entrer la charité privée dans cette voie de liberté qui seule peut stimuler sa toute puissante action. Ils doivent laisser un libre cours aux volontés généreuses, aux dispositions des cœurs bienfaisants; mais il faut surtout qu'ils se gardent bien de prétendre à la direction absolue, à une sorte de monopole dans l'administration des fondations charitables. Ce serait un moyen presqu'infaillible pour en tarir la source. L'histoire est là pour l'attester.

C'est encore à la charité privée, il faut le reconnaître, c'est à son heureuse vitalité pendant la suite des siècles que nous devons originairement toutes les institutions d'hospices que nous admirons dans nos provinces. Elle a enfanté des prodiges de générosité, elle peut en faire naître encore de nos jours, elle enfante tous les jours encore des prodiges de dévouement.

La charité individuelle vient en effet se mettre à la disposition de la bienfaisance publique pour soigner les malades, les infirmes et les vieillards dans les hospices et dans les hôpitaux, pour les visiter, pour les consoler et pour les soigner avec un admirable dévouement. Si elle venait à disparaître, il faudrait renoncer à secourir tant de malheureux placés dans ces affreuses positions. Nous avons nommé les sœurs de charité, ces anges du ciel descendus sur la terre pour y subir toutes les privations et en même temps pour y soulager toutes les misères.

C'est évidemment, Messieurs, la charité privée dans ce qu'elle a de plus admirable, de plus digne de respect, d'encouragement et de protection.

Digitized by Google

Avec sa participation, par la noble émulation que son action excitera, de nombreux actes de bienfaisance viendront récompenser ce zèle et ce dévouement, et les fondations charitables surgiront librement sur tous les points. La part incombant à la bienfaisance publique sera donc considérablement diminuée et il n'y aura plus lieu de s'effrayer, comme on pourrait le faire aujourd'hui, des dépenses que cette organisation pourrait mettre à sa charge.

On le comprend facilement, Messieurs, la part d'action de la charité privée et de la bienfaisance publique doit varier dans chacune des institutions de prévoyance et d'assistance suivant son caractère, sa nature et son but. C'est une question de détail que nous ne pourrions examiner sans entrer dans de trop longs développements; qu'il nous suffise d'observer que l'organisation de l'assistance doit être complète, si l'on veut qu'elle soit efficace. C'est un système entier et dont la chaîne ne peut-être rompue sans s'exposer à perdre tout le fruit des efforts et des sacrifices qui resteraient isolés.

Demandons-nous en terminant quels doivent être en général les rapports de la charité privée et de la bienfaisance publique, de quel esprit elles doivent être animées l'une envers l'autre, dans la connexité en quelque sorte continuelle de leur action?

Laissons parler d'illustres écrivains : « Il doit y avoir une » bienfaisance publique comme il y a une bienfaisance privée, dit » M.r Thiers, dans son rapport fait à l'assemblée nationale sur la » prévoyance et l'assistance publiques, car ce n'est pas trop des » deux pour soulager la misère tant particulière que générale exis- » tante inévitablement dans toute société même riche et civilisée.» Et, « il est indispensable, ajoute Monsieur De Gérando, dans son » traité de la bienfaisance publique, d'établir une plus étroite » alliance entre la bienfaisance publique et la charité privée, » de sorte que chacune d'elles s'exerçant dans la sphère qui lui » est propre, elles se prêtent une assistance mutuelle, générale » et continue. »

La charité individuelle, c'est-à-dire, l'homme charitable au cœur généreux et dévoué, sera partout et toujours la base de toute assistance à accorder aux classes souffrantes de la société. Elle en

Digitized by Google

est l'élément le plus essentiel. Sans le dévouement personnel, sans la main charitable qui s'ouvrira à la vue du malheur ou au premier appel qui lui sera fait au nom des malheureux, il faut renoncer à donner aux classes pauvres l'assistance qui leur est due et qui doit contribuer à leur amélioration, à leur régénération morale et matérielle. Mais la volonté humaine est variable. « Par cela même que la charité privée est et doit rester libre, dit « M.r De Gérando, elle est exercée d'une manière trop inégale « par ceux qui sont appelés à lui servir de ministres. » Elle peut se laisser induire en erreur. C'est une source inépuisable; mais les eaux abondantes qui en découlent doivent rencontrer des voies tracées, afin de prendre en les parcourant une direction régulière, pour y être sagement ménagées et servir à fertiliser le vaste désert des misères humaines.

C'est dans l'association, c'est dans la participation des pouvoirs publics qu'elle trouvera cet appui, ces inspirations.

L'association, par le faisceau qu'elle forme des efforts et des sacrifices individuels, leur donne une puissance et une efficacité auxquelles, sans cette union, elles n'eussent jamais pu parvenir. Elle offre aussi le grand avantage de la permanence et de la régularité, moyens infaillibles d'atteindre les résultats désirés, précieux surtout lorsqu'il s'agit de réformer les habitudes de la classe ouvrière, de préparer, d'élever les générations qui nous suivent.

« La bienfaisance publique, dit M.r De Gérando, continue, elle simplifie, elle aide la charité privée; elle la supplée au besoin. »

La charité privée et la bienfaisance publique doivent donc agir de commun accord; elles ont sans doute leurs règles particulières d'action; il est des limites qu'elles ne doivent pas franchir, suivant la nature de chaque institution; mais la même pensée les a fait naître; elles ont le même but à atteindre; elles sont sœurs; elles doivent s'entr'aider, rivaliser de zèle, d'intelligence et de dévouement; et, par les immenses résultats que leur bonne entente produira nécessairement, elles prouveront une fois de plus au monde la vérité immuable de notre belle dévise nationale : *l'union fait la force.*

V. WERY, av.t

Digitized by Google

L'Écureuil Prisonnier.

FABLE.

Un beau matin, des chasseurs diligents,
Sans respect pour le droit des gens,
Prirent un écureuil, malgré sa résistance.
Plus fin, plus rusé qu'on ne pense,
Cet écureuil, plein de raison,
Parut se plaire en sa prison:
Il agitait la queue avec grâce, élégance;
Joyeux il tournoyait sous les yeux du patron,
Et, prenant un air fanfaron,
Regardait les badauds admis en sa présence...
Chacun de s'écrier: « quelle heureuse existence! »
Le prisonnier pourtant regrette ses forêts,
Sa liberté, sa chère indépendance.
Pour les reconquérir il conçoit maints projets,
Et, grâce à sa rare prudence,
De la part des geôliers aucune défiance!
Un soir qu'ils étaient endormis,
Il se glisse à travers la grille
Et gagne au grand trot son logis...
Le vrai bonheur l'attend au sein de sa famille.

Qu'en pense-t-on? L'écureuil eut-il tort ?..
La mauvaise humeur, les injures,
Les doléances, les murmures
Ne peuvent rien contre le sort.
Quel que soit le désir d'être toujours sincère,
En pareil cas la ruse est nécessaire.

Le Baron de STASSART.

Digitized by Google

Le Poète.

Les vers ne sont-ils pas la voix de la nature,
Quand du ciel éclatant, de la douce verdure,
Et des chants et des bois sortent mille concerts ?
Je veux donc aujourd'hui ne vous parler qu'en vers.
— Il vaudrait mieux pourtant se borner à la prose,
Direz-vous ; avec elle on s'entend mieux, on cause :
Pour moi je la préfère à tous ces bouts-rimés,
A ce pénible effort des vers que vous aimez. —
Je sais toute l'horreur dont votre âme est saisie
Pour la langue du ciel, la noble poésie :
Quiconque la cultive obtiendra, selon vous,
Une place parmi les enfants et les fous.
Sur ce point, il est vrai, comme sur beaucoup d'autres,
Des vulgaires pensers se distinguent les vôtres :
Avec ceux dont l'esprit a de la vérité
Entrevu la splendeur et la sublimité,
Vous savez, des mondains bravant les injustices,
Du vrai bien reconnaître et goûter les délices ;
Mais pouvez-vous longtemps garder ce sentiment,
Et ne vous voit-on pas fuir trop facilement
De la félicité la solide science
Pour en chercher partout la frivole apparence ?
Tantôt goûtant la paix dans un riant vallon,
Tantôt volant au loin du sud à l'aquilon,

Digitized by Google

On vous voit tour à tour sur l'orageuse plage,
En Allemagne, en France, à la ville, au village;
Un jour vous vous livrez à de nobles travaux,
Puis vous n'aspirez plus qu'au silence, au repos;
Aujourd'hui, résidant dans une capitale,
Eprise des beautés que son enceinte étale,
Eblouie à l'aspect d'une telle splendeur:
« Oh, Paris! dites-vous, quel séjour enchanteur!
» De sa magnificence on serait idolâtre;
» Que je voudrais toujours vivre sur ce théâtre! »

Mais bientôt, revenue à l'ombre de vos bois,
Dans l'allée où l'oiseau chante comme autrefois,
Respirant la fraîcheur sous un antique ombrage,
Vous voyez de Paris la séduisante image
Dans un lointain confus lentement s'effacer;
Vous retrouvez encor du plaisir à penser,
A vivre pour vous-même, à voir de la nature
L'éternelle beauté toujours aimable et pure,
Et vous vous reprenez au facile bonheur
De sentir en accord sa pensée et son cœur.

Heureuse si d'un bal, d'une fête pompeuse,
Le bruit n'arrive pas jusqu'à votre chartreuse;
Car aussitôt ces bois cesseraient d'être beaux,
L'oiseau serait muet, et ces divins flambeaux
Qui dans l'azur des nuits jettent leur douce flamme,
Ne pourraient plus charmer vos regards et votre âme;
Ces lieux où la pensée est tout un univers
Seraient changés pour vous en arides déserts;
Vous oublieriez du ciel les radieuses fêtes,
Que le Seigneur déploie au-dessus de nos têtes,
Pour ces salons ornés de guirlandes de feux,
Cette foule bruyante et ses riens vaniteux.

Savez-vous d'où vous vient cette humeur inconstante,
Cette ardeur qui s'exalte et que rien ne contente,

Digitized by Google

Ces vœux qu'un rien souvent porte jusqu'au transport,
Qui vont tout embraser et qui meurent d'abord?
Ces jeux d'une brillante et vive fantaisie,
Et ces tristes retours, c'est de la poésie.
Oui, tel est le poète, ou faiblesse ou grandeur,
Tout ce qu'il aperçoit intéresse son cœur.
Et la feuille qui tombe et le vent qui murmure,
Et les œuvres où l'art imite la nature,
Les replis onduleux d'un immense horizon,
Et la berge où l'agneau va brouter le gazon,
Le génie inconnu, les triomphes du crime,
Des forêts, des déserts le silence sublime,
L'humble chaumière assise à l'ombre des vergers,
Et la rue où des chars élégants et légers
Passent comme l'éclair transportant aux soirées
Pour mille adorateurs les idoles parées,
Et, près d'un vieux clocher, sous un feuillage noir,
Une tombe qu'on aime à visiter le soir,
Tout attire, séduit, enflamme le poète.
Mais les illusions où son âme se jette
Se détruisent sans cesse et l'abreuvent d'ennuis.
Ah! s'il pouvait choisir dans les terrestres fruits
Ceux qui ne laissent pas une saveur amère,
Comme on voit une bonne et vigilante mère
Jeter loin de son fils un fruit âpre et gâté
Que l'enfant saisissait avec avidité;
Si le poète avait une égale sagesse,
S'il savait se garder d'une imprudente ivresse,
Si de fausses lueurs ne l'éblouissaient pas,
Nul mortel ne serait plus heureux ici-bas.

Oui, rêveur, si tu veux, ta destinée est belle;
Mais à la voix d'en haut tu dois être fidèle;
Cette voix, qui te parle, est un oracle sûr.
Romps les liens usés d'un esclavage impur;
Repousse loin de toi ces banales images
Qui des vieux Céladons déshonorent les pages;

Digitized by Google

Reste pur, reste vrai; garde-toi d'envier
La faveur populaire et le honteux laurier
Qu'aux transfuges de l'art et de la poésie
On décerne, pour prix de leur apostasie.
Dans quel abaissement (tu le sens au mépris
Que malgré leurs prôneurs t'inspirent leurs écrits)
Dans quel abaissement tombent ces grands génies,
Naguère tout amour, foi, transports, harmonies,
Ces bardes renommés et leurs imitateurs,
Lorsque, redescendus des sublimes hauteurs,
Où s'élevait vers eux une juste louange,
On les voit s'oublier, se traîner dans la fange,
Maudire les grands noms qu'ils avaient adorés,
Et blasphémer le Dieu que dans leurs chants sacrés
Ils venaient hautement confesser à la terre!
Ceux qui, dans leur fureur, les insultaient naguère
Daignent les applaudir, aujourd'hui, par pitié.
Le crime, de l'erreur est souvent l'allié.

Où sont donc aujourd'hui, poètes de notre âge,
Les amis que charmait votre noble langage,
Dont le cœur répondait à vos accents pieux,
Ces amis dont le nombre était connu des cieux?
Revenus des transports et honteux du délire
Où les avaient jetés les sons de votre lyre,
De votre chûte immense entendant les progrès,
Ils se sentent percés de douloureux regrets
Quand l'écho de vos vers résonne en leur pensée;
La foi s'est dans leurs cœurs, hélas! presque effacée,
Non cette foi, garant de la félicité,
Au Dieu du sacrifice et de la liberté,
Mais cette confiance aux destins de la terre,
A l'œuvre du génie, à son saint caractère.

Eh! n'avons-nous pas vu ceux que suivaient nos pas,
Ces sages s'égarer et nous conduire, hélas!
Par des sentiers trompeurs au bord du précipice?

Digitized by Google

Près de l'abîme ouvert loin que leur cœur frémisse,
En nous voyant pâlir et reculer d'horreur,
Fiers et s'applaudissant de leur fatale erreur,
Ils prennent en pitié le vulgaire indocile
Qui refuse de croire au nouvel évangile,
Et détourne les yeux de la félicité
Promise et garantie à la postérité.
Ils n'ont pourtant trouvé que trop de prosélytes,
Et ces soulèvements, ces secousses subites,
Qui, couvrant chaque jour la terre de débris,
Viennent épouvanter les plus fermes esprits,
Nous font connaître assez tout ce que nous prépare
Le peuple factieux que leur sagesse égare.
De leurs nouveaux amis disciples importuns,
Les poètes se sont transformés en tribuns.

Que vous êtes déchus, nobles *fils de la femme*,
Vous dont les sens jadis obscurcissaient moins l'âme, (1)
Tout noble cœur était docile à votre voix;
Vos vers nous retraçaient les éternelles lois.
Mais du mal aujourd'hui vous êtes les apôtres;
Vos ennemis d'alors ne sont plus que les nôtres;
Les peuples en deux camps sont encor partagés;
C'est le même combat, vous seuls êtes changés!
Mais est-ce bien à vous que je parle en ces rimes,
A vous, dont le regard, en sondant les abîmes
Où flotte le vaisseau de la Société,
A découvert l'écueil sous le flot agité,
Et vu dans le lointain le phare dont les flammes
Font d'un ardent reflet étinceler les lames
Et d'un cercle érisé s'entourent dans les cieux?
Mais, hélas! l'équipage en détourne les yeux :
De séduisantes voix, s'unissant à la lyre,
Jettent tous les esprits dans un fatal délire.
Au travers de la brume aucun astre ne luit,

(1) Expressions de Lamartine.

Digitized by Google

Et l'on dit : « Un jour pur va suivre cette nuit ;
« Rien ne t'arrêtera dans ta course rapide,
» Vaisseau prédestiné que la sagesse guide. »
Philosophes, savants, historiens, rhéteurs,
Voyants présomptueux, prophètes imposteurs,
Quand de sourds grondements font pressentir l'orage,
Quand il faudrait de loin prévenir le naufrage,
Tous parlent d'avenir, de bonheur, de progrès,
Du bâtiment vieilli rejettent les agrès,
Et prétendent qu'il va pénétrer sans secousse
Au port mystérieux où la vague le pousse.

Mais nous devons les plaindre autant que les blamer,
Surtout ceux dont la voix avait su nous charmer,
Ces poètes que Dieu remplit de sa pensée
Pour rappeler son nom à la foule insensée.
Au lieu de la soustraire aux doctrines de mort,
De lui montrer le phare et le céleste port,
Chantres de la licence et de l'idolâtrie,
Ils ont créé des dieux que nulle âme ne prie,
Qui n'ont rien à donner au-delà du trépas
Et qui rivent les cœurs aux faux biens d'ici-bas.
Ils ont donc oublié, pour un encens frivole,
Les triomphes que Dieu voulait, par leur parole,
Remporter dans le monde, et payer dans leur cœur
Par un calme ineffable, avant-goût du bonheur,
Douce émanation des immortelles joies
Dont il comblera ceux qui marchent dans ses voies.

Que devient, ô mon Dieu, l'art antique des vers,
Si nos vœux sont bornés à l'immense univers,
S'ils ne vont pas plus loin, dans ta grandeur réelle,
Chercher et posséder leur pâture éternelle ?

Ce langage divin autrefois résonna,
Comme un suave écho du céleste hosanna,
Sous les voûtes d'ombrage aux brises odorantes

Digitized by Google

Il porta la terreur dans les tribus errantes
Lorsqu'au mont Sinaï sur sa base ébranlé
A la voix du Très-Haut l'univers a tremblé ;
Il retentit encor sous les voûtes antiques
Des temples qu'éleva la foi de nos aïeux,
Et dans l'humble cabane où le maître des cieux
Descend pour affranchir de leur longue souffrance
Des peuples délaissés même de l'espérance.
Organe du désir et de la vérité,
Lumière triomphant de notre obscurité,
Vie et soutien du cœur, consolateur suprême,
Il pénètre partout, chez ses ennemis même.
Quelle que soit la nuit où les plonge l'erreur,
S'il y brille parfois une faible lueur,
C'est un écoulement de sa sainte lumière :
Sans lui, l'ombre à jamais pèse sur la paupière.

Mais, en parlant d'un art, d'un fragile instrument
Qu'un enfant désœuvré fait vibrer un moment
Et rejette bientôt pour reprendre la chaîne
Des travaux sérieux de l'existence humaine,
J'élève trop la voix, et, trop ami des vers,
Croyant trouver en eux la loi de l'univers,
Du verbe issu de Dieu qui partout se révèle
Je leur prête la grâce et la force éternelle.
Ah! sans doute, souvent, sans secours, sans leçon,
Des hommes dont le cœur éclairait la raison,
Formés par cette voix qui parle à l'âme pure,
Pour tout livre ici-bas n'ayant que la nature,
Sont entrés plus avant dans les secrets de Dieu
Et se sont vus brûler d'un plus sublime feu
Que ces élus d'un siècle ébloui de leur gloire,
Placés près des grands noms dont s'honore l'histoire ;
Ils ont mieux compris l'homme, et l'accent de leur cœur,
Plus pénétrant, plus fort pour charmer la douleur,
A fait briller au monde une grâce plus tendre,
Et su mieux consoler ceux qui purent l'entendre.

Digitized by Google

Qui s'en étonnerait ? La seule vérité
Peut donner à nos vers la force et la beauté,
Et leur prix ne vient pas de cette symétrie
Qui d'un climat à l'autre, à chaque âge, varie.
Ces accords entendus de la terre et des cieux,
C'est toi qui les produis, souffle mystérieux
Qui fais frémir notre âme, et, mieux que le génie,
Lui rappelles d'Eden l'extase et l'harmonie.
Tout est grand par ce verbe en notre âme vivant,
Le mortel le plus humble est sublime, et, souvent,
Confondant notre orgueil, sa parole profonde,
Echo de ses vertus, étonnera le monde.
Rien de noble ici-bas que l'âme qui sait voir
La vie à la clarté d'un austère devoir,
Qui, pour se consacrer aux plus durs sacrifices,
Renonce avec bonheur à toutes nos délices,
Et sait encor bénir ces amis d'un moment
Dont les mépris cruels payant son dévoûment
Ont ouvert dans son cœur de profondes blessures.
A leur indifférence, aussi bien qu'aux injures
De ceux dont son nom seul irrite les esprits,
Elle n'oppose pas l'injure et le mépris,
Mais, contemplant de loin ces grandes perspectives
Dont la vue adoucit les douleurs les plus vives,
Elle voit, aux rayons de l'aurore sans fin,
Le termé de la vie et le sentier divin
Où l'espérance vient soutenir sa faiblesse.
Ah! c'est là des mortels la gloire et la noblesse,
C'est toute leur grandeur, et, lorsqu'un saint élan
Au-dessus de la vie emporte un cœur brûlant,
Quand un homme s'arrache à la joie, à la gloire,
Sur les vœux les plus chers remporte la victoire,
Et, loin de tout regard, dans un suprême effort,
Pour le bonheur d'autrui se dévoue à la mort,
Il peut être maudit, couvert d'ignominie,
Mais il ne doit plus rien envier au génie ;
Il est poète alors, et poète immortel ;

Digitized by Google

Sans peine il sait parler le langage du ciel,
Et, dans tout ce qu'il fait, de sublimes pensées
Pour un juge infaillible à jamais sont tracées.
Ce poème vivant, écrit de jour en jour,
Parle de dévoûment, d'héroïsme, d'amour ;
L'immuable, le vrai s'incarne dans un homme.
Le héros, quel que soit le nom dont on le nomme,
N'eût-il jamais appris par quels secrets les arts
Font vivre et palpiter la pensée aux regards,
Fût-il resté toujours enseveli dans l'ombre,
Sent, à chaque moment, que des siècles sans nombre
D'une existence pure, à l'abri des douleurs,
Dans des lieux embellis d'impérissables fleurs,
Après ses jours mauvais, deviendront le salaire
De chacun de ses pas sur cette aride terre.
Il le sent, mais épris des suprêmes splendeurs
Qui mieux que dans les cieux rayonnent dans nos cœurs,
Entraîné par l'amour du vrai bien pour lui-même,
Il ne raisonne pas, il suit sa pente, il aime ;
Il oublie et ses jours qu'il apporte en tribut
A celui dont la main lui désigne le but
Où tendent par instinct toutes les créatures,
Et les maux de l'exil, et les délices pures
Dont Dieu sème parfois son sentier douloureux,
Et l'aumône qu'il verse au sein des malheureux.

Voilà comment s'anime et grandit l'existence
Quand l'homme a de son cœur dominé l'inconstance
Et de ses passions calmé l'emportement ;
Voilà par quel secret l'angoisse d'un moment,
Dont triomphe la grâce à la prière unie,
Amène pour l'athlète une gloire infinie.
C'est que la vérité, soleil de la raison,
Peut seule de la vie éclairer l'horizon.
Voilà la poésie ; et, soit que la parole,
Pour la postérité formulant son symbole,
Ajoute un nom de plus à ceux qui ne vont pas

Digitized by Google

Tomber avec le siècle aux gouffres du trépas,
Soit qu'un esprit d'élite, une âme magnanime,
N'ayant d'autre talent qu'une vertu sublime,
Et ne demandant rien, le devoir accompli,
Des siècles à venir n'attende que l'oubli,
Il faut toujours que l'homme écarte de sa voie
Les pièges d'une fausse et passagère joie,
Que, loin du point obscur où le temps l'a jeté,
Il porte les regards sur cette immensité,
Demeure permanente où son âme ravie
A sa source boira l'inépuisable vie,
Où ses vastes désirs seront rassasiés,
Sa mémoire vengée et ses pleurs essuyés.
S'il se trompe et, séduit par l'éclat de la gloire,
S'il croit que c'est assez d'étendre sa mémoire
Pour apaiser sa soif de vie et de bonheur,
Peut-être que son nom atteindra la hauteur
Des grands noms que l'on voit entourés de lumière
Quand ceux qui les portaient ne sont plus que poussière;
Mais il n'aura pas su comprendre son destin;
Son cœur toujours trompé, languissant, incertain,
Maudissant mille fois la part qu'il s'est choisie,
Ne t'aura point connue, ô noble poésie
Qui dans l'âme humble et pure as toujours des autels
Et changes en héros les derniers des mortels.

AGATHON MARSIGNY.

Digitized by Google

Un Soir d'Hiver.

AIR : *Faut d' la vertu, pas trop n'en faut.*

C'est le soir; il neige, et la bise
S'engouffre dans le corridor:
Soupons, puisque la table est mise,
Joyeux ainsi qu'à l'âge d'or.
Ce soir le froid est rigoureux :
Mon Dieu ! que nous sommes heureux. } *Bis.*

Dans l'âtre le charbon pétille,
Et notre lampe éclaire bien.
Comme l'existence en famille
Ouvre le cœur et porte au bien !
Ce soir le froid est rigoureux :
Mon Dieu! que nous sommes heureux. } *Bis.*

Digitized by Google

A ce repas la ménagère
Nous fait sourire à peu de frais :
On nous sert de la bonne bierre,
Du pain, du beurre et des œufs frais.
Ce soir le froid est rigoureux :
Mon Dieu ! que nous sommes heureux. } *Bis.*

Au risque de casser mon verre,
Mes enfants sont mes échansons ;
Si je veux prendre un ton sévère,
Ils me gazouillent mes chansons.
Ce soir le froid est rigoureux :
Mon Dieu ! que nous sommes heureux. } *Bis.*

Pendant le jour sur son ouvrage
Votre mère eut le front penché :
Enfants, elle a tant de courage.....
Vente et travail ont bien marché,
Ce soir le froid est rigoureux :
Mon Dieu ! que nous sommes heureux. } *Bis*

Bise du Nord en vain tu souffles
Dans le corridor près de nous ;
Les pieds fourrés dans nos pantouffles,
Ce soir d'hiver nous semble doux.
Ce soir le froid est rigoureux :
Mon Dieu ! que nous sommes heureux. } *Bis.*

Mais c'est l'heure de la prière,
Mon cœur a tressailli soudain :
Enfants, il est tant de misère !...
Combien de gens ont froid et faim !
Ce soir le froid est rigoureux :
Prions Dieu pour les malheureux ! } *Bis.*

1852. ANTOINE CLESSE.

Digitized by Google

Les Loups et les Renards.

FABLE.

La faction des loups et celle des renards
Gouvernaient tour à tour certaine république.
Chacun des deux partis comptait force bavards :
Eh ! qui donc ne bavarde en fait de politique ?
Les injures et les brocards
Tenaient lieu de raisons. Sur tous les étendards
Brillaient en lettres d'or : FÉLICITÉ PUBLIQUE !
Adoptés par la rhétorique,
Ces mots, si séduisants toujours,
De tous les orateurs terminaient les discours.
Nul ne les mettait en pratique.
De dominer pourtant l'on se montrait jaloux ;
Mais les loups, au pouvoir, mordaient leurs adversaires.
Ceux-ci les traitaient de corsaires.
« A bas, s'écriaient-ils, ces brigands et ces fous ! »
Le peuple, qui partage un si juste courroux,
Prétend voir les renards diriger les affaires,
Et les renards alors font tomber sous leurs coups,
A force ouverte, non, mais par d'adroits manèges,
En les attirant dans des pièges,
Les chiens même... pour peu qu'ils ressemblent aux loups.
De tels faits l'histoire fourmille :
Ce qui parait un crime à n'en pas être absous,
Quand il s'agit de soi n'est qu'une peccadille.
Ami lecteur, qu'en pensez-vous ?
Ceci pourrait bien être un tableau de famille.

Le Baron de STASSART.

Digitized by Google

LE VEAU D'OR.

AIR : *Des Trois Couleurs.*

Tremble, Israël ! vois ce nuage sombre,
Entends ce bruit formidable, inouï !
La nue est là : Dieu se cache à son ombre :
Il a parlé sur le Mont-Sinaï !
Tenant en mains la sainte loi promise,
Moïse au peuple apporte son trésor...
Mais les Hébreux ont oublié Moïse :
L'humanité (*bis*) rampe aux pieds du veau d'or.

L'homme se crée une atmosphère infâme
Pleine d'orgueil, de doute et de mépris ;
Il a fermé les ailes de son âme ;
Il veut de l'or, il en veut à tout prix !
Sa soif d'honneurs, c'est de la frénésie :
Il veut jouir, jouir, jouir encor !
Plus de grandeur, de foi, de poësie !
L'humanité (*bis*) rampe aux pieds du veau d'or.

Digitized by Google

Le vent du soir entraîne le nuage,
Et l'Océan aux flots audacieux,
Et la forêt au sublime langage
Font retentir leurs échos jusqu'aux cieux!
L'herbe frissonne et l'insecte murmure,
Un chœur immense enfin a pris l'essor :
C'est l'Hosanna de toute la nature !.....
L'humanité (*bis*) rampe aux pieds du veau d'or.

Quels cris d'effroi, de douleur, de furie!
C'est le maudit qui hurle en se tordant :
Il vient d'entendre un jeune enfant qui prie,
Un laboureur qui travaille en chantant.
Simples de cœur vers Dieu leur vœu s'élance,
Car le travail est la prière encor;
Labeur du pauvre, oraison de l'enfance,
Pour nous sauver renversez le veau d'or.

1852. ANTOINE CLESSE.

Digitized by Google

Printemps.

Oui, je l'entends... c'est l'alouette
Au vol harmonieux
Qui dit à ma lyre muette :
« Viens chanter près des cieux... »

Doux accords ! brise, oiseaux, feuillage,
C'est concert dans les champs...
Et ma voix ainsi qu'un orage
Irait troubler ces chants !

Comme la fleur qui vient d'éclore,
Comme un premier amour,
Dans le ciel nous sourit l'aurore,
L'aurore d'un beau jour...

Et moi, quand la paix solennelle
A sa fête ici-bas,
Je suis comme la sentinelle
A l'heure des combats !

Et pourquoi ?... mais j'ai les alarmes
De l'enfant endormi !...
Pourquoi toujours crier : « aux armes !... »
Où donc est l'ennemi ?

Qui donc au combat me provoque ?...
Si ce n'est, par hasard,
L'orgueil d'un Brutus équivoque
Me reprochant César ?...

Digitized by Google

Ah ! ne brûlons pas notre poudre
Sans besoin et sans fruit !
Suffit-il, pour qu'on soit la foudre,
Que l'on fasse du bruit ?

Nous jouons de bien pauvres rôles,
Nous qui croyons, hélas,
Porter le ciel sur nos épaules,
Ridicules Atlas !

O vanité folle, abritée
Sous les noms les plus saints !...
Soyons les soldats de l'idée,
Et non ses spadassins.

Et moi, j'éveille la tempête,
Lutteur inopportun !
Et quand Dieu me dit : « sois poète »,
Je veux être tribun !

Ah ! cessez, passions sonores,
De me dire : « en avant ! »
Que m'importent les Matamores
Qui pourfendent le vent ?

Tantôt, comme un ami fidèle
Venant me conseiller,
J'écoutais la douce hirondelle
Sur mon toit gazouiller ;

Et maintenant, c'est l'alouette
Au vol harmonieux
Qui dit à ma lyre muette :
« Viens chanter près des cieux ».

BENOIT QUINET.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE MONTOISE.

RUTGER VELPIUS.

1580-1585.

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement officiel sur la date et le lieu de naissance de cet imprimeur qui introduisit l'art typographique à Mons, en 1580.

Nous pensons que son véritable nom n'était pas VELPIUS mais VELPEN et qu'il était de la famille, problablement le frère de Renier Velpen, originaire de la ville de Diest, qui s'était établi à Louvain et y imprimait déjà, en 1545, avec Jacques Bathen, son associé. Renier Velpen fut le premier qui remplaça par une désinence latine la terminaison flamande de son nom patronymique; nous voyons en effet, par les titres de plusieurs opuscules imprimés par lui à Louvain, qu'il prenait parfois le nom

Digitized by Google

de Velpius, parfois celui de Velpen de Diest, selon qu'il éditait des ouvrages latins ou flamands. (1)

Avant de venir se fixer à Mons, Rutger Velpius ou Velpen exerçait la profession de libraire à Louvain où il avait édité un grand nombre d'ouvrages sortis, les uns des presses de son parent Renier Velpen, les autres de celles de Jean Maës avec lequel il avait formé, en 1579, une association qui prit fin à son départ pour Mons en 1580.

Velpius établit en premier lieu ses presses dans la maison que le magistrat avait fait approprier à son usage et qui était située sur le Nouveau Marché de cette ville; (2) delà, il transféra ses ateliers, en 1581, dans une maison sise rue Neuve et il y demeura jusqu'au commencement de l'année 1585, époque où il alla se

(1) Voici les titres de trois de ces opuscules :

Articulen onsen oprecthen christene geloove ende ghemeyne Christelyc leeven aengaende van de Doctoren der heylegher Godheyt in de Universiteyt van Loven, wtghegeven ende van die ghesacreerde Keyserlycke Maiesteyt met recht geconfurmeert; gheprint tot Loven, by Reynier Velpen, *van Diest, ende* Jacob Bathen. *Anno* 1545, *in*-4.°, 16 *pp.*

Elegiarvm de rebvs gestis archidvcvm avstriæ. Libr. duo. Ioanne Ramo goesano autore. — De rebvs Tvrcicis, libri tres, soluta oratione, partim à secundino vetustissimo autore, partim à Ioanne Ramo descripti. — Elegiæ aliquot et épigrammata eiusdem Rami. Lovanii apud Martinum Rotarium bibliopolam Iv. anno 1553 *cum privilegio.* in-8.° de 155 p.p. chiffrées au recto seulement de 1 à 87. A la fin du volume on lit : *Lovanii Typis Regneri Velpii Diestensis. Typo. Iurat. anno* 1553.

Articvli orthodoxam religionem sanctamqve fidem nostram respicientes a sacræ théologiæ professoribus Lovaniensis universitatis editi, per sacratissimam cœsaream Maiestatem merito confirmati: qui ab omnibus recte et religiose vivere cupientibus, et syncere de eadem orthodoxa fide sentientibus, servandi, et firmiter credendi veniunt. Après le même titre en flamand on lit : — *cum gratia et privilegio. — Gheprint tot Loven Reynier Velpen, van Diest, en de Jacob Bathen. Anno MCCCCCLIV, in*-4.°, 31 *pp. nou chiffrées.*

(2) Le Nouveau Marché occupait autrefois l'espace compris entre les rues d'Havré, de la Coupe, de la Chaussée et des Clercs; il a été réuni à la Grand'Place actuelle lors de la démolition de la rangée de maisons qui l'en séparait.

Digitized by Google

fixer à Bruxelles en qualité d'imprimeur de la cour, à l'enseigne de l'Aigle d'Or, près du palais

Il changea alors la vignette de ses livres et adopta, en en doublant la dimension, celle dont se servait Michel de Hamont auquel il succéda. Elle représente, dans un cartouche surmonté et supporté par des anges, le Christ en croix sur un double aigle avec cette legende : *svb vmbra alarvm tvarvm protege nos.* Velpius qui avait pris pour associé à Bruxelles, Hubert Anthoine (Huybrecht Anthoôn), à qui il donna en mariage sa fille Catherine, continua d'imprimer en société avec son gendre et sous la raison Rutger Velpius et Hubert Anthoine, jusqu'en 1615, époque probable de sa mort ou tout au moins de l'abandon de ses affaires à son associé qui, à partir de cette date, n'imprime plus que sous son nom de Hubert Anthoine auquel il ajoute toutefois celui de sa femme, plus connu dans l'art typographique.

Rutger Velpius fut un imprimeur habile ; nous pourrions donner une longue liste d'œuvres, recommandables sous le rapport typographique, sorties de ses presses à Louvain et à Bruxelles ; mais ce serait dépasser les limites que nous nous sommes tracées et augmenter les difficultés de la tâche déjà fort lourde que nous avons entreprise de donner le catalogue le plus complet possible des ouvrages qu'il a imprimés à Mons.

Les premières impressions d'une ville étant, d'ordinaire, d'une grande rareté, les omissions sont inévitables dans un travail bibliographique qui doit en donner la nomenclature. Tous nos soins, toutes nos recherches ont eu pour but de laisser le moins de lacunes possible.

Velpius conserva pour marque à Mons la vignette qu'il avait précédemment employée à Louvain et qui rappelait l'enseigne : *au Château Angélique* (Engelborch), que portait dans cette dernière ville son établissement typographique.

Cette marque que nous reproduisons avec un fac-simile de la signature de Velpius, peut être ainsi décrite : dans un cartouche accosté de deux guerriers portant à la main une palme d'olivier, un château fort au sommet duquel l'ange exterminateur remet

Digitized by Google

l'épée dans le fourreau. Au seuil de la porte, la Justice et la Paix s'embrassent; cette action s'explique par une banderole avec cette légende : Justitia et Pax osculate (osculatæ) sunt. Psal. 84. — Au bas, les armes de la ville de Louvain.

Rutgeert Velpius

Voici maintenant la transcription fidèle et par ordre chronologique des titres des productions typographiques de Velpius, à

Digitized by Google

Mons. Elles sont toutes d'une extrême rareté, et même la bibliothèque publique de cette ville, où l'on devrait s'attendre à les trouver rassemblées en collection, n'en possède qu'un très-petit nombre.

Nous avons eu soin de mentionner les bibliothèques qui, à notre connaissance, possèdent des exemplaires des premières impressions montoises.

1. Le Renart decovvert. A Mons en Hainault, chez Rutger Velpius Imprimeur Iuré. 1580. Sur le Noueau Marché. In-8.°, 4 cahiers s. pagination; sign. A à D; 36 pp.

Bibl. roy. de Brux.; fonds V. H. n.° 26,599. — Bibl. de Douai. — Bibl. de M. R. Chalon.

C'est un pamphlet contre le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne; on l'a attribué à François Richardot, évêque d'Arras; mais c'est une erreur, ce prélat étant mort en 1574. L'auteur en est peut-être Jean Richardot, seigneur de Barli, président du conseil provincial d'Artois et conseiller au conseil privé, qui fut aussi membre de la chambre des récompenses depuis le 20 janvier 1582 jusqu'au 31 décembre 1585. Ce Jean Richardot composa plusieurs écrits de polémique religieuse contre les doctrines de la réforme du XVI.e siècle. On trouve dans le catalogue des livres de la bibliothèque des Jésuites d'Anvers, tome 1.er, page 267, n.° 445, le titre d'une de ces brochures. Richardot reçut, en 1582, une gratification de 3,000 livres pour les bons et agréables services rendus par lui pendant les troubles. (1)

La composition du Renart découvert fut peut-être un des titres de l'auteur à cette récompense pécuniaire. Quoi qu'il en soit ce pamphlet doit prendre place dans la liste de ces nombreuses

(1) Compte de la recette générale des confiscations pour cause des troubles, conservé aux archives de Lille. (Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique, tome I.er, 2.e série pp. 142 à 144).

Digitized by Google

diatribes inspirées par le gouvernement espagnol et qui armèrent le bras de ces fanatiques qui entreprirent d'assassiner le prince d'Orange, depuis Jauréguy jusqu'à Balthazar Gérard qui le tua d'un coup de pistolet. Cette brochure fut précédée de l'ordonnance qu'Alexandre Farnèse data de Mons, le 15 juin 1580, pour la publication de ce ban ou édit célèbre de proscription, qui fut imprimé la même année, à Douai, chez Jean Bogart et par lequel Philippe II met Guillaume de Nassau hors la loi et promet des récompenses à celui qui parviendra à débarrasser le monde de *ceste peste publique*. On sait que le roi d'Espagne ne se montra que trop fidèle à sa parole, en accordant des lettres de noblesse à la famille de l'assassin.

2. Le retovr de la concorde avx Pays Bas, par le retour de Madame. A Mons en Hainault, chez Rutger Velpius Imprimeur Iuré 1580. In-8.°, 5 cahiers s. pagination ; sign. A à E ; 40 pp.

Bibl. de Douai. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cet opuscule qu'on attribue aussi à Richardot est ordinairement relié avec le précédent. Marguerite de Parme, fille de Charles-Quint et mère d'Alexandre Farnèse, avait su se concilier l'affection des Belges pendant son gouvernement ; elle fut renvoyée aux Pays-Bas par Philippe II, qui espérait que sa présence parviendrait à apaiser les troubles et à rétablir la paix. Elle arriva d'Italie à Namur au mois d'août 1580.

3. Copie de certaine lettre close escripte par son Ex.ce (*le prince de Parme Alexandre Farnèse*) Aux Préuost, Doyen, Chapistre, Prelatz & autres Ecclesiasticques : Preuost, Iurez, Escheuins, Borgeöis, Corpz et Communauté de la Cité de Cambray. Les exhortant de se recōcilier et remettre soubz la protection de sa Ma.te suiuant les sermens qu'ilz ont à icelle. A Mons en Haynault, Chez Rutgher Velpius, Imprimeur

Digitized by Google

Iuré. D.MLXXX (sic) Sur le Nouueau Marché. In-8.°, 2 cahiers s. pagination; sign. A et B; 16 pp.

Bibl. Roy. de Brux.; fonds V. H. n.° 26,596. — Bibl. de Douai. — Bibl. de M. R. Chalon.

4. Advertissement de la victoire obtenue par l'armée de sa Maieste a la conduicte Messire George de Lalaing, Conte de Renneburch, Baron de Ville &. Gouuerneur & Cap.ne general des Pays de Frise, Ouerissel, Gruninghen & Lingen, Contre les ennemis de Dieu, & de sa dicte Ma.te, au mois de Septembre 1580. A Mons en Hainault, chez Rutgher Velpius, Imprimeur juré. (1580). In-8.°, 2 cahiers s. pagination; sign. A et B; 16 pp.

Bibl. Roy. de Brux.; fonds V. H. n.° 26,604. — Bibl. de M. Arthur Dinaux.

C'est le bulletin de la campagne que George de Lalaing, après sa défection, soutint en Hollande contre les troupes du prince d'Orange.

5. Lettres de Monseigneur le prince de parme, plaisance, etc, Lieutenāt, Gouuerneur, & Cap.ne general pour le Roy, en ses pays d'embas, Addressantes Aux Bourguemaistres, Escheuins, Conseil, Ghuldes, & Bourgeois manans & habitans de la Ville de Bruxelles : Par lesquelles son Ex.ce leur presente la grace de sa Maj.te moyennant leur reconciliation. A Mons en Haynault, chez Rutgher Velpius, Imprimeur Iuré. 1580. In-8.°, 2 cahiers s. pagination; sign. A et B. 14 pp. un feuillet blanc.

Bibl. Roy. de Brux.; fonds V. H. n.° 26,596, — Bibl. de M. R. Chalon.

Ces lettres datées de Soignies, le 6 octobre 1580, sont signées : *Alexandre* et plus bas : *Levasseur*.

Digitized by Google

6. Κακογειτνια, sev mala vicinia, libellvs, vicinos malos velut catalogo recensens, quidq'; ab ipsis vel commodi vel incommodi expectare liceat, obiter demonstrans. Per D. Libertvm Hovthem Leodivm, poëtam lavreatvm. Montibus Hannoniæ, apud RutgerumVelpium, Typog. Iurat M,DLXXX. Cum Gratia & Priuilegio Reg. Maiest. In-8.°, 4 cahiers s. pagination; sign. A à D. 52 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

L'auteur de cette facétie, Libert Houthem et non Hauthem comme l'écrivent Valère André et Foppens, naquit à Tongres près de Liége dans la première moitié du XVI.e siècle; il quitta cette dernière ville où il faisait partie de la congrégation des hiéronymites, dite des frères de la pénitence, pour venir enseigner les humanités au collége de Houdain à Mons. En 1581, il exerçait en outre, dans cette localité, les fonctions de censeur royal des livres. Ayant entrepris le voyage de Rome, dans un âge avancé, il mourut en revenant dans sa patrie de la capitale du monde chrétien. Foppens ne donne qu'une liste très-incomplète des œuvres de ce littérateur, que ses contemporains avaient décoré du titre de poëte-lauréat, et que Jean Bosquet père, auteur montois, cédant à un sentiment d'enthousiasme par trop exagéré, ne craint pas de comparer à Virgile. On trouve une partie de ses poésies dans la collection de Gruterus : *Deliciæ poetarum Belgicorum*, 2.e partie, pp. 1145 et suiv.

7. Demonstration, par laqvelle clairement s'apperçoit qv'on ne se doit nvllement transporter à la nouelle pretendue religion, & les allichemens desqueles vsent ce iourd'huy les hereticqves, à l'endroit des simples, pour les seduir et peruertir. Le tout traité par forme d'epistre contenant la confutation de plusieurs poincts des heresies modernes. Par M. Libert Hovthem, 2 corinth 6. Nolite iugum ducere

Digitized by Google

cum infidelibus. A Mons en Hainault, chez Rutger Velpius Imprimeur Iuré. 1580. Avecque grace et Priuiliege de sa Maj.te Royale, Subsigné. Grimaldi. In-8.°, 4 cahiers s. pagination; sign. A. à D. 32 pp.

Bibl. de l'Université de Louvain. — Bibl. de M. R. Chalon.

8. Diverses lettres, tant dv dvc d'aniov, qve d'avltres trouuées sur le Sieur d'Anuain, au jour de sa prinse, faicte au commencement du mois d'Octobre, 1580. Par les Gens du Roy nostre Sire, Campez-lez-Cambray. A Mons, en Hainault, chez Rutgher Velpius, Imprimeur Iuré. Cum Grat. & Priuil. Signé : Le Vasseur (1580). In-8.°, 6 cahiers; sign. A à G. 53 pp., la dernière s. pagination.

Bibl. roy. de Brux.; fonds V. H. n.° 26,596. — Bibl. de Douai.

Ces lettres sont datées de Plessis-lez-Tours, où l'on sait que les états-généraux, voulant secouer le joug de la domination espagnole, avaient envoyé, au mois d'août 1580, des députés au duc d'Alençon et d'Anjou, pour lui offrir la souveraineté des Pays-Bas, qu'il accepta le 19 septembre suivant.

9. Pointz Et Articles Des Charges Proposees contre Guillaume de Hornes, Seignevr De Heze, Auecq La Sentence Criminelle & Capitale Sur icelles rendue. A Mons en Haynault, Chez Rutgher Velpius, Imprimeur Iuré. an 1580. In-8.°, 4 cahiers s. pagination; sign. A à D. 32 pp.

Bibl. de Douai. — Bibl. de M. Arthur Dinaux.

Il existe une contrefaçon de cette brochure faite au siècle dernier à Bruxelles par Ermens. Elle se reconnait facilement au papier et aux lettres ornées, qui ne sont pas les mêmes que dans l'édition originale dont les exemplaires sont fort rares.

L'instruction du procès du comte de Hornes commença, au mois

Digitized by Google

de juillet 1580, dans la ville de Mons où le duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, avait établi le siège du gouvernement pendant les troubles. On conserve à Mons, dans le dépôt des archives judiciaires, un dossier contenant diverses pièces de cette procédure. On y voit que Guillaume de Hornes, seigneur de Hèze, de complicité avec Jacques de Meulenare, Robert de Mérode, le Seigneur de Waroux et de Tyant, Céricourt, L'Espine et François de Boureq, capitaine d'une compagnie d'infanterie du régiment de Montigny, avait tenté de surprendre la ville de Mons au moyen de soldats apostés à l'intérieur et à l'extérieur, avec ordre de s'emparer d'une porte, d'égorger les bourgeois de garde, d'arrêter le prince de Parme avec les principaux seigneurs de sa suite, et d'ouvrir ainsi la place et l'entrée du pays au duc d'Alençon et au prince d'Orange. Le comte de Hornes y est en outre accusé d'avoir, avec ses complices, tramé de surprendre de la même manière les villes de Condé, S.t-Ghislain, Aire, Arras, Béthune, Armentières, etc., et enfin d'avoir tenté de faire mutiner l'infanterie wallonne en propageant de faux bruits. La sentence intervenue porte : « Veües les infor-
» mations préparatoires, interrogatoires, confessions, et déné-
» gations dudict de Hèze, le recollement d'aucuns tesmoings
» contre luy produicts, et confrontations d'iceulx, les moyens
» par luy alleguez par-devant les Commissaires de diverses
» Provinces à ce deputez, qu'il a employé pour ses excuses, jus-
» tifications et défenses, la conclusion de l'advocat fiscal du Pays
» et conté de Haynau, contre lui prinse, et celle en droict, et tout
» considéré, le Roy, eu sur ce l'advis tant des Président, et gens
» de son grand conseil, que de ses consaulx de Flandres, Artoys,
» Haynau, et des officiers et gens de Iustice en sa gouvernance
» de Lille, qui tous ont eu communication dudit procès. Le tout
» reveu en son conseil privé avec lesdicts commissaires, et rap-
» port en faict bien particulièrement au Conseil d'Estat, en pré-
» sence dudict Sir Prince, a dict et déclaré ledit de Hèze par ses
» méchans et detestables crimes, et mesuz susdicts, avoir com-
» mis, et perpétré Crime de leze Majesté et pour ces causes l'a

Digitized by Google

» condempné et condempne au dernier supplice par l'espée. Dé-
» clarant tous ses biens confisquez au proffit de sa Majesté.
» Faict à Mons le XXI d'octobre 1580. »

Le dernier feuillet de ce petit volume contient cette laconique mais significative mention : « Prononcée audict de Hèze au Ques-
» noy le VII de nouembre audit An, & illecq publiqeumēt executée
» le lendemayn. »

10. Ode in gvilielmvm a Nassav regis catholici in Inferiori Germania Vasallum, Perduellem. Et Ecclesiæ Christi hostem grauissimum. Autore J. Clario. Montibvs Apud Rutgerum Velpium, Typ. Iu. An. M.D.LXXXI. In-8.°, 4 cahiers s. pagination; sign. A à D. 32 pp.

Bibl. roy. de Brux.; fonds V. H. n.° 26,607.

Cette pièce en vers iambiques dimètres est encore une satire contre le prince d'Orange. Jean de Clare ou Claeren, qui en est l'auteur, naquit à Tongres dans la Province de Liége, en 1547, et mourut, le 22 août 1611, à Louvain où il était président du séminaire liégeois.

11. De christiani principis officio, et quæ secundum conscientiam ex Sacris Literis ei debetur obedientia. Ad Reuerendiss. & Illustriss. Præsules, ac Sacri Imperii Principes, Cæsareæ Maiestatis Commissarios, in conficiundæ pacis negotio nunc Coloniæ praesentes. Tractatus huic tempori accommodus, perutilis, ac necessarius. Authore Cunero Episcopo Leouardiensi. Montibvs, Apud Rutgerum Velpium Typog. Iurat. MDLXXXI. Cum Consensu Regio. In-8.°, 135 pp. chiffrées.

Bibl. de M. R. Chalon.

La première édition de ce livre dirigé contre les doctrines de la réforme religieuse du XVI.e siècle, a paru à Cologne chez Materne-Cholin, en 1579, in-8.°; celle de Velpius n'est donc qu'une réimpression.

Digitized by Google

Pierre Cunerus, né à Brouwershaven, en Zélande, fit ses études à l'université de Louvain et obtint le titre de docteur et de professeur à l'abbaye de Parc, près de cette ville; il mourut à Cologne, le 15 février 1580.

12. Extract de devx lettres depvis nagverres escriptes à son Excel.ce (*le prince de Parme Alexandre Farnèse*) par Messire George de Lalaing, Conte de Renneberg, Baron de Vile, Gouuerneur et Capitaine general des Pais de Frise, Ouerysel, Groeninghe et Linghen, Datées la premiere du 26 de May, & la deuxiesme du 8 de juing, 1581. Contenantes sommierement les victoires que Dieu at octroyé à l'Armée de Sa Maj.te estant es dicts Païs contre les Rebelles d'icelle. A Mons, chez Rutger Velpius Imprimeur Iuré (1581). In-8.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 8 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

13. Lettres patentes dv roy nostre sire, Par lesquelles l'Auctorité, que vsurpent presentement les quatre membres de Flandres, est abolie, & declairé nul ce qu'ilz ont faict, & feront durant ceste leur rebellion (*les deux ll retournés*). A Mons en Haynault, chez Rutger Velpius, Imprimeur Iuré. M.D.LXXXI. In-8.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 8 pp.

Bibl. roy. de Brux.; fonds V. H. n.° 26,610.

14. Placcart du Roy nostre Sire, Contenant deffense de eschiller, exposer, presenter ou recepuoir les pieces d'or, & d'argent, ayans eu cours es pays de pardeça, à plushault pris, qu'il n'est contenu en jceluy. A Mons en Haynault Chez Rutgher Velpius Imprimeur Iure. Auecq Priuilege. 1581. In-4.°, 2 cahiers s. pagination; sign. A et B. 16 pp.

Bibl. de Mons. Recueil de placards, 34.e portefeuille, 1578-1582, n.° 195.

Digitized by Google

Ce placard est daté du Camp-lez-Valenciennes le xx.e jour de septembre 1581.

15. Placcart et ordonnance dv Roy de France, Par ou est defendu, de ne leuer aulcuns Gens de guerre, sans commission expresse de sa Maj.te avecq Copie des Lettres du Roy Trèschrestien au Conte de Charny, Commis au Gouuernemēt du Duché de Bourgoigne: et au Ducq de Guise. A Mons, chez Rutger Velpius, Imprimeur Iuré. An. M.D.LXXXI. In-8.°, 3 cahiers s. pagination; sign. A à C. 24 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

16. Briefve relation de l'arrivee de sa Maieste A Almada, pres de la ville de Lisbona: Et de son entrée depuis en la dicte Ville, & Cité. A Mons en Haynav Chez Rutgher Velpius, Imprimeur Iuré. Demeurant en la Neufue Rue. L'an M.D.LXXXI. In-8.°, 2 cahiers s. pagination; sign. A et B. XVI pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

17. An Apologie And Trve Declaration Of The Institution and endeuours of the tvvo English Colleges, the one in Rome the other novv resident in Rhemes: against certaine sinister informations giuen vp against the same..... Printed at Mounts in Henault. (Rutger Velpius) 1581. In-8.°, 123 ff. chiffrés de 1 à 122 et un feuillet non chiffré ayant un fleuron au recto et un errata au verso; 246 pp.

Ma Bibl.

Guillaume Allen, théologien anglais, plus connu sous le nom d'Alanus, est l'auteur de ce livre et d'un grand nombre d'ouvrages de polémique et de controverse religieuse. Il naquit dans le duché de Lancastre, en 1532, et mourut à Rome, le 16 octobre 1594, après avoir été élevé à la dignité de cardinal et nommé à

Digitized by Google

l'archevêché de Malines, dont il ne vint pas cependant occuper le siège. Allen prit une part active à la lutte que le schisme de Henri VIII avait soulevée entre les catholiques d'Angleterre et les partisans de la nouvelle église anglicane. Forcé, par la rigueur des édits d'Elisabeth de quitter sa patrie, il se refugia, d'abord à Louvain, et plus tard à Douai où il fonda, en 1568, un séminaire anglais pour ses compatriotes catholiques. Dix ans plus tard les troubles du pays ayant amené la fermeture momentanée de cet établissement, le siège en fut transféré à Rheims et l'année suivante, c'est-à-dire en 1579, une semblable institution s'ouvrait à Rome, sous le patronage du pape Grégoire XIII. C'est de ces deux établissements, alors vivement attaqués par le gouvernement anglais, que l'auteur prend la défense dans l'ouvrage sorti des presses de Velpius. Nous ne connaissons que notre exemplaire de ce livre anglais, imprimé à Mons. De tous les biographes, Paquot est le seul qui en parle et en donne le titre, dans *ses Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas*, tome 18, page 15.

Allen est aussi l'auteur de ce livre fameux inspiré par le fanatisme et dont la première édition parut à Lyon, en 1558, sous ce titre : *Traité politique traduit nouvellement en français, où il est prouvé par l'exemple de Moyse, et par d'autres, tirés hors de l'escriture, que tuer un tyran (titulo vel exercitio), n'est pas un meurtre.*

18. Le ravage et delvge des chevaux de lovage, contenant la fin et consummation de leur miserable vie. Avecq le retour de Guillot le Porcher, sur les misères et calamitez de ce Regne present. P. M. Artus Desiré. A Mons chez Rutger Velpius, imprimeur Iuré, MDLXXXI. In-8.°. 48 ff. chiffrés de 1 à 48. 96 pp.

Bibl. de Tournai, n.° 1002 du catalogue.

C'est une réimpression du livre cité par Brunet, (1) et dont la

(1) Manuel du libraire et de l'amateur de livres, Paris, 1842, in-8.°, tome 2, p. 60.

Digitized by Google

première édition parut à Paris, en 1578, chez Guillaume Jullien; in-8.°, 55 ff. chiffrés.

Artus Désiré, écrivain fanatique du XVI.e siècle, naquit en Normandie vers 1510 et mourut vers 1579. Nicéron (1) donne une liste fort étendue et pourtant incomplète encore des ouvrages de ce catholique exalté. L'opuscule dont nous venons de transcrire le titre est écrit en prose et dirigé contre les calvinistes. L'auteur explique ce qu'il entend par *chevaux de louage*, ce sont: *ces malheureux et misérables diables, deschaynez reistres, et souldarts du pays de France, quy pour le jourd'huy, précèdent toutes nations en malice et cruauté, et quy ne peuvent être mieux comparez qu'à des bestes bruttes puisqu'ils sont sans loy, sans foy, sans cognoissance de Dieu.* Cette pièce qui se termine par une imprécation en vers contre ceux qu'il désigne de cette façon courtoise, donne une idée du talent et de l'évangélique tolérance de l'écrivain.

Le retour de Guillot, le Porcher, est un dialogue en vers entre Guillot et une jeune bergère. Artus Désiré, sous le nom de Guillot, déplore les malheurs de son temps; à la lecture de son œuvre, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer ou la niaise absurdité de la forme ou la stupide méchanceté du fond.

Après ce dialogue vient une pièce de vers contre les blasphémateurs; l'auteur cite plusieurs exemples de punitions dont ils ont été frappés. En voici un pour un fait arrivé à Boulogne-sur-Mer; nous transcrivons textuellement:

Vincent en son historial (2)
Et M. Pierre d'Amiens,
Recitent un merveilleux mal
Que feirent de mauvais chrestiens,

(1) Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, tome 35, p. 284.

(2) C'est le *Speculum historiale* de Vincent De Beauvais composé vers 1250, d'après le désir de S.t-Louis. La première édition de ce livre très-rare fut imprimée à Strasbourg par Jean Mentellin, en 1473; la dernière, qui est la plus estimée, a été publiée à Douai par les soins des Bénédictins du collége de S.t-Vaast et est sortie, en 1624, des presses de Balthazar Bellère, 4 vol. in-fol.

Digitized by Google

Lesquels plus enragez que chiens,
Avoyent un coq rosty sur table,
Avec bon vin et autres biens,
Dont advient un cas admirable.

Quand ledit coq fut découppé,
Et prest à mettre dans leur pance,
Le plus hardy et hault huppé
Blasphéma S.t-Pierre à outrance,
Et l'autre, Dieu, par arrogance,
Disans, (comme oyez reciter)
Qu'il n'estoit pas en sa puissance,
Le prédict coq ressusciter.

Cela faict, tout en un moment,
Le prédict coq ressuscita,
Et de ses ailes promptement
La sauce dessus eux jetta,
Puis à haute voix il chanta,
Et aussitost les malheureux
Devant tous ceux qui estoyent là
Deviendrent ladres et lepreux.

Nous en passons et des meilleurs. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les ouvrages d'Artus Désiré ont eu une certaine vogue au XVI.e siècle, et que celui dont nous nous occupons obtint non seulement les honneurs d'une réimpression à Mons, mais d'une approbation dont voici les termes : « *Hic liber pius est, et utilis,* » *et hoc tempore quidem lectu dignissimus. Joannes Bonhomme,* » *canonicus Montensis Hereticæ pravitatis per Hannoniam in-* » *quisitor subdelegatus, ac librorum censor regius.* »

19. Flevrs Morales Et Sentences Preceptives. Seruantes de rencontres à tous propos. Auec autres Poëmes graues, & fructueux : Pris des plus Excellens Autheurs Grecs & Latins. Et reduis en Ryme Françoise, pour l'vtilité de la Ieunesse. Par Iean Bosqvet Montois. Ensemble, Vn Discours de son inuention en forme d'Ode, non moins consolatif, que sentencieux :

Digitized by Google

à l'honneur de Pauureté honneste & louable. Propre aux affligez de ce temps. A Mons en Haynavt Chez Rutgher Velpius, Imprimeur Iuré Auecq Priuilege de sa Maiesté. Subsig. Grimaldi. (La date M.D.LXXXI imprimée à la fin du volume). In-8.°, 152 ff. chiff. au recto, les deux derniers s. pagination.

Bibl. de Mons, n.° 4895 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon.

Philippe Brasseur cite une édition de ce livre publiée à Bruxelles, in-12, sans indication d'année, mais sans doute en 1576, date de l'approbation donnée en cette ville par le censeur ecclésiastique. (1) Il en existe encore une autre imprimée à Mons chez Charles Michel en 1587; elle n'est pas moins recherchée que celle de Velpius.

Cet ouvrage qui est le coup d'essai poétique de l'auteur, comme Jean Bosquet nous l'apprend lui-même dans son épître au lecteur, fut écrit en 1572; il comprend une traduction en vers français de sentences et de préceptes tirés d'Isocrate, de trois cents maximes choisies dans les œuvres d'écrivains grecs et latins et enfin quelques sonnets, acrostiches, épigrammes, etc., placés, selon l'usage du temps, au commencement et à la fin du livre, et dus à l'auteur et à plusieurs de ses amis, parmi lesquels on remarque non-seulement Libert Houtem qui compare notre poëte à Ronsard, mais encore les Montois Pierre de Boussu et H. Mathieu, autrement dit *de Monte,* dont les noms ne se trouvent cités dans aucun ouvrage sur l'histoire littéraire de Mons. Jean Bosquet a le mérite d'avoir le premier dans sa ville natale, secouant le joug d'une vieille routine, essayé d'écrire en français à une époque où la langue latine était seule en honneur parmi les hommes de lettres. Un sous-prieur de l'abbaye de Maroilles, Hombert Bruslart, rendant hommage à cette initiative, le proclame *chef de la muse*

(1) Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum. Montibus, 1637, in-8.° p. 37.

Digitized by Google

françoise, son premier prestre en la terre Belgeoise; puis il ajoute :

Et mon Bosquet, premier en ces pays,
De quoy beaucoup s'en trouvent esbahis,
At amené du grand Jupin la race:
Pour y chanter d'une françoise grace :
Nul tant hardy estoit en ce Haynaut,
Quy entreprendre osast œuvre sy haut,
Mais toy, premier, picqué d'un grand courage,
As entrepris un sy hautain ouvrage. (1)

Jean Bosquet, né à Mons dans la première moitié du XVI.e siècle, enseignait le français dans l'école des garçons pauvres de cette ville; il avait composé à leur usage, vers 1566, un traité contenant les éléments de cette langue dont une édition parut plus tard chez Charles Michel en 1587; il doit être mort avant l'an 1600. Il signait ordinairement ses productions littéraires de l'anagramme de son nom : *Bonté acquise,* qu'il avait adoptée comme devise. Il fut l'ami et le condisciple de Philippe Bosquier, autre auteur montois, à qui il dédia un sonnet inséré dans l'ouvrage de ce dernier, imprimé à Mons, chez Charles Michel, en 1596, sous le titre : *L'académie des Pécheurs.* Il ne faut pas le confondre avec un autre Jean Bosquet, son fils, comme lui natif de Mons et poëte. L'existence de ce dernier qui fut père de deux autres auteurs montois, Alexandre et Frédéric Bosquet nés dans la seconde moitié du XVI.e siècle, paraît avoir été ignorée par M. Mathieu, auteur de la biographie montoise; elle nous est révélée non-seulement par ce qu'en dit Philippe Brasseur, (2) mais encore par plusieurs pièces que Jean Bosquet fils composa à la louange des œuvres paternelles et parmi lesquelles nous avons remarqué un sonnet assez original sous le rapport de la pensée. On nous permettra de le donner ici comme un échantillon du savoir faire de ce poëte pour qui nous réclamons une place dans la liste des auteurs montois; le voici :

(1) Fleurs morales et sentences preceptives. Mons, 1581, in-8.°, p. 146.
(2) Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum. Loc. cit.

Digitized by Google

Jean Bosquet filz, aux œuvres de son Pere.

Livres, que dé-pieça mon cher Pere a produit,
Du fecond amary de sa docte cervelle;
Livres, mes freres donc, que la main paternelle
D'un assidu labeûr, a gentiment instruit.

Bien que soyez puis-nez, ja le los vous poursuit;
Et mon nom languissant, traine en terre son aîle;
Et de moy, sinon l'ame, à l'essence immortelle,
Sans parsus m'estre acquis, quelque honorable bruit.

Sy sommes nous, pourtant, Freres de Pere mesme:
De son corps, j'ay le corps; viguêur, ou forte, ou bléme;
Et vous, de son cerveâu, tirez extraction.

Mais l'esprit sur le corps, a grande preference;
Et faudra, si je veux, bâtir quelque excellence,
Que je fonde sur vous, toute erudition. (1)

Ce Jean Bosquet est aussi auteur d'un poëme épique sur l'expédition de Bone par le duc Charles de Croy. Voici le titre exact de cette production : *Réduction de la ville de Bone, par messire Charles, duc de Croy et d'Arschot, prince de Chimay, etc., en l'an* 1588, *et autres siens faits mémorables, descrits par Jean Bosquet, Montois. A Anvers, de l'imprimerie de Martin Nutius, aux deux Cigoignes. MDXCIX. Avec privilege. In-4.°.* Ce magnifique volume de la plus grande rareté, vendu fort cher à la vente Leclercqz à Mons et acheté par la maison de Croy, est orné du portrait de l'auteur et de nombreuses gravures parmi lesquelles il s'en trouve une représentant une vue de cette ville.

On a encore de Jean Bosquet fils une relation de l'entrée des archiducs Albert et Isabelle, à Mons, le 23 février 1600. Cette pièce publiée, d'après le manuscrit autographe de l'auteur, par M.me Clément-Hémery, a pour titre : *Description particulière de*

1) Elements ou Institutions de la langue françoise. Mons, Ch. Michel, 1587, in-8.°, p. 171.

Digitized by Google

l'entrée de leurs Altesses à Mons, par Jean Bosquet Montois, prévost des maréchaux. La bibliothèque de Cambrai en possède une copie, n.° 2693 des manuscrits. (1)

20. * **Erotemata Rhetorices. Montibus (Rutger Velpius), 1581. In-8.°**

Nous ne donnons ce titre que d'après la mention contenue dans le catalogue des bibliothèques du collége et du séminaire des Jésuites de Mons, p. 175, *Littérature*, n.° 377.

21. * **Theatrvm Hvmanœ vitæ authore Houthem. Montibus. Rutger Velpius, 1581. In-8.°**

La première édition de cette comédie composée à l'usage des colléges, parut à Liége, en 1574, sous ce titre : *Theatrvm Humanæ vitæ, comoedia nova, quœ proposita nostrarvm actionvm hypotyposi : totvm homines vivis depingit coloribvs. Authore F. Liberto Houthem Leodio, Hieronymianœ, apud suos professionis. Leodii, ex typographia G. Morbierii Typ. Jurati, 1574. Notu ac concensu Rev. Principis Leod. Episc., etc.,* in-4.° de 36 feuillets non chiffrés.

22. * **Salomonis Regis de duabus meretriculis judicium, κωμικῶς versu iambico tractatum. Authore D. Liberto Houthem, poeta Laureato. Montibus, ex offic. Rutgeri Velpii, 1581. Pet. in-8.°, 28 ff. s. pagination.**

Ouvrage cité dans le catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, tome 1.er, p. 66, n.° 415.
C'est une comédie en cinq actes.

23. Vraye relation de ce qve Monseignevr le Prince de Parme & de Playsance. &c. Lieutenant Gouuerneur & Capitaine General pour le Roy nostre Sire ès Pays de pardeçà, a fait

(1) Histoire des fêtes civiles et religieuses de la Belgique méridionae. Avesnes, 1846, in-8.°, pp. 300-327.

Digitized by Google

proposer aux Estatz des Prouinces reconciliées, Touchant le retour des forces estrangieres. Et l'accord desditcz Estatz, respectivemēt ensuiuy. A Mons en Haynault chez Rutgher Velpius, Imprimeur Iuré. L'an MDLXXXII. Par Ordonnance de Son Alteze. In-8°, 5 cahiers s. pagination; sign. A-E. 20 ff.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

24. Advertissement chrestien, contenant vne declaration sommiere de l'effect d'aulcunes causes, sur lesquelles lon a jetté tart l'œuil suffissantes à retarder le progres du Repos general de ces deplorables Pays bas. A mons en haynault, Chez Rutgher Velpius, Imprimeur Iuré, L'an M.D.LXXXII. Auec Pruil. De Son Alteze, Pour six ans. Signé Garnier. Pet. in-4.° oblong, feuillets encadrés, avec sign. Mij.

Bibl. roy. de Brux., n.° 2777-3268 du catal. des accroissements, 3.e part., p. 14.

L'auteur de cette pièce écrite en vers français est resté inconnu. Une mention qui se trouve dans le privilége nous apprend seulement qu'il était gentilhomme et la dédicace adressée par lui au duc de Parme est signée des initiales A. D., peut-être celles d'Antoine Denis Durbus, le même qui a dédié à Jean Bosquet des vers insérés dans *les Fleurs morales et sentences preceptives*, édition de Velpius, p. 12. Le poëte exhorte le prince à faire cesser les maux du pays, à mettre le Hainaut sur le même pied que le Brabant et la Flandre où les champs étaient cultivés et l'ordre maintenu; il insiste aussi sur la nécessité de ne confier les emplois qu'à des mains dignes et expérimentées.

Au bas de cette pièce est le millésime 1582 et cette devise : *Fin ny remède*, qui est sans doute celle de l'auteur. L'approbation est signée : I. Bonhomme, I. de Froidmond, I. de Glarges.

Digitized by Google

25. * **Psalterivm Davidicvm, interpreteHannardo Gamerio. Montibus apud Rutgerum Velpium. Typ. Iurat. MDLXXXII. In-8.°**

Hannard Van Gameren, poëte et médecin, enseigna la langue grecque à l'Université d'Ingolstad et fut ensuite recteur du collége de Tongres, province de Liége. Il naquit dans la première moitié du XVI.e siècle, à Hermeton-sur-Meuse; ayant pris le parti de don Juan d'Autriche, en faveur de qui il écrivit plusieurs apologies, il mourut pendant les guerres civiles, dans les rangs de l'armée espagnole. On ignore la date et le lieu de sa mort. Swerte, Valère André et Foppens donnent une liste assez étendue des ouvrages de cet auteur, ayant trait presque tous à la polémique religieuse et politique, mais ils omettent de citer le *Psalterium Davidicum* dont nous avons lu le titre dans un catalogue de livres.

26. Cato christianvs, sive paraenesis ad pietatem, tetrachis (sic) tanqvam aphorismis digesta. Per Antonium Meierum, Didascalum Atrebatensem. Lectori Salutem.

Et Medicina suos Aphorismos repperit olim,
Et Methodum Iuris grex studiosus habet.
Sunt artes aliæ sua per compẽdia ductæ :
Hæc breuitas, vitæ seruiet officiis.

Montibvs Apud Rutgerum Velpium, Typog. Iurat, MDLXXXIII. Pet. in-8.°, 96 pp.

Bibl. de Douai. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cet ouvrage de morale religieuse composé à l'usage de la jeunesse, dans le genre des distiques de Caton, mais en tétrastiques, est divisé en quatre livres. Il en existe une édition imprimée à Arras chez Guillaume De La Rivière, en 1598, in-8.°

Antoine De Meyer naquit à Vletteren, près de Bailleul, en Flandre, vers 1529; il fut successivement professeur à Louvain,

Digitized by Google

à Tirlemont, à Cambrai, puis à Arras, et mourut de la peste en cette dernière ville, le 27 octobre 1597. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages dont on trouve la liste dans Paquot. (1)

27. Didactici generis oratio, Prolectamenta designas, quibus Hæretici suam causam promouent, simulque rationes aperies, cur illis prorsus nihil tribuendum sit. Authore D. Liberto Houthem Poëta Laureato. Montibvs, Excudebat Rutgerus Velpius. Typ. Iura, 1583. Cum Priuil. Signat. Grimaldi. Pet. in-8.°, 32 ff. s. pagination.

Bibl. de M. R. Chalon.

Cet ouvrage dirigé contre la réforme religieuse du XVI.e siècle, est resté inconnu à nos bibliographes belges.

28. Ficvlneorvm avriaci principis avxiliorum, quibus hęreticæ factionis Vrbes temere nituntur, Demonstratio. Concinnata per D. Libertum Houthem, Poëtam Laureatum. Montibvs Excudebat Rutgerus Velpius Typog. Iurat. Cū Priuil Signat. Grimaldi. 1583. In-8.°, 36 ff. s. pagination.

Bibl. roy. de Brux., fonds V. H., n.° 23,477. — Bibl. de M. R. Chalon.

Satire violente ou plutôt invective en vers contre le prince d'Orange et les protestants français sur l'appui desquels comptaient les villes ennemies de la domination espagnole.

Cette pièce réactionnaire commence par une dédicace au prince de Parme et se termine par une ode, qui est le morceau capital du recueil, sur la prise de Tournai, *Urbs Nerviorum*.

29. Liste et declaration des imposts au paiis de Haynavlt, povr ung an, Commenchant au XV.e de Feburier,

(1) Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, in-8.°, tome VII, p. 145.

Digitized by Google

1584. A Mons, Chez Rutgher Velpius, Imprimeur Iuré. (1584). In-4.°, 4 ff. s. pagination.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 35.e portefeuille in-4.°, 1583-1586, n.° 205.

Les états du Hainaut, s'étant réunis le 26 janvier 1584 et voulant couvrir l'aide de 110,000 florins destiné à payer le logement des gens de guerre dans la province, avaient résolu d'établir des impôts extraordinaires dont le placard imprimé chez Velpius donne l'énumération assez curieuse.

30. Hevres de Nostre Dame selon l'usaige de l'Eglise de Madame Saincte Waldru de Mons. A Mons chez Rutger Velpius, imprim. Iuré. An. 1584. In-12, 199 ff. chiffrés au recto et un feuillet blanc avec la vignette de l'imprimeur au verso.

Bibl. de M. R. Chalon.

Ce livre est imprimé en lettres rouges et noires; il est d'une excessive rareté; pourquoi? cela est difficile à dire, car par sa nature il devait être d'un usage très répandu. L'approbation est ainsi conçue : Hic libellus nihil continet quod orthodoxæ fidei adversetur. Mōtibus Hannoniæ An. 1584. 30 Augusti. Petrus De Behault, S. Theol. Licentiatus, necnō collegiatæ Ecclesiœ S. Germani Montensis Canonicus.

31. Les articles dv traicte des Ville de Bruges, & Païs du Francq, conclu & arresté en la ville de Tournay, le Iour de la Penthecouste, 20. de May, 1584. A Mons, En Haynau, Chez Rutgher Velpius, Impr. Iu. Par Consent de la Court. Pet. in-8.°, 3 cahiers s. pagination; sign. A.-C. 12 ff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Profitant du découragement que la soumission des provinces wallonnes et la discorde des partis avaient jeté dans l'esprit des

Digitized by Google

soutiens de la cause nationale, Alexandre Farnèse, négociateur aussi habile que général expérimenté, entreprit de rétablir la domination espagnole dans toutes les provinces insurgées, au moyen de concessions successives adroitement et partiellement consenties. Maître de Tournay où, en quittant Mons en 1582, il avait fixé le siége du gouvernement, il y avait ouvert une sorte de congrès dans lequel se débattaient, avec les députés des villes rebelles, les conditions de capitulation et de réconciliation. C'est dans ce congrès que fut conclu et signé le traité de soumission de Bruges et du pays du Francq.

32. Copie dv traicte de Denremonde. A Mons, Chez Rutgher Velpius, Imprim. Iuré. 1584. Pet. in-8.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

C'est l'acte de soumission au gouvernement espagnol du magistrat et des bourgeois de la ville de Denremonde à qui le prince impose comme condition l'obligation de payer, dans le terme de trois mois, une somme de 60,000 florins, dont il se réserve de faire un usage discrétionnaire. Ce traité a été signé en la ville de Denremonde, le 17 août 1584.

33. Poinctz et articles sovbz lesqvelz Les Magistratz, Consaulx & Doyens de la Ville de Gand, se sont reconciliez à Sa Ma^te^. A Mons, Chez Rutgher Velpius, Imprimeur Iuré. 1584 Par consentement de Son Alteze. Pet. in-8.°, 3 cahiers, sign. » - C. titre 1 f. non chiff., texte 17 pp. la dernière chiffrée X erronément, et un feuillet blanc avec un fleuron au verso.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Ce traité par lequel la soumission de la ville de Gand au gouvernement espagnol est acceptée moyennant une contribution extraordinaire de 200,000 écus d'or, a été signé à Bevere le 17

Digitized by Google

septembre 1584, au nom du roi d'Espagne, par le prince Alexandre Farnèse et pour la ville de Gand, par ses délégués : de Baents, Tayart, de Vos, Heyluick, Stuperaert et Courteville.

34. Articles et Conditions dv traicté arresté et cōclu, entre Monseigneur le Prince de Parma, Plaisance, &c., Lieutenant, Gouuerneur et Capitaine General, de sa Majesté, es pays de pardeça, au nom d'Icelle, comme Duc de Brabant, d'vne part, Et la Ville de Bruxelles d'aultre, le x.e de Mars. 1585. A Mons. Chez Rutgher Velpius, Imprimeur iuré. l'An 1585. Pet. in-8.°, 2 cahiers s. pagination; sign. »-B. 8 ff.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

Ce traité en XVIII articles a été fait à Bevere et il est signé Alexandre.

Cette impression est, du moins à notre connaissance, le dernier produit des presses de Velpius à Mons. Le prince de Parme ayant reporté le siége du gouvernement à Bruxelles, après la soumission de cette ville, Velpius l'y suivit en qualité d'imprimeur de la cour.

Digitized by Google

CHARLES MICHEL.

1586-1627.

Après le départ de Velpius, Mons resta pendant quelques mois sans imprimeur. Charles Michel, libraire en cette ville, voulant y fonder à son tour un établissement typographique, s'adressa à l'administration municipale dès les premiers jours de l'année 1586, pour obtenir une avance qui lui permît de faire l'acquisition d'un matériel d'imprimerie. Sa demande fut favorablement accueillie, et, par résolution en date du 19 juin de cette année, il obtint à titre de prêt une somme de 300 livres tournois remboursable par tiers et en trois ans, à la condition que les *massarts ne polront la lui furnir que lorsque ledict Charles Michiel aura mis la dicte imprimerie en praticque et que l'on aura veu de ses œuvres ou escantillons.* (1)

L'établissement de Michel, qui était situé en la rue des Clercs, portait pour enseigne : *Au nom de Jésus.*

Imprimeur du gouvernement et du magistrat, Michel imprima aussi les actes de l'autorité épiscopale de Cambrai. On sait que l'archevêque, Louis de Berlaymont, après que cette ville métropolitaine fut arrachée par les Français à la domination espagnole, vint en 1580 résider à Mons où, du consentement du pape Grégoire XIII, il transféra le siége du diocèse qui y resta établi jusqu'en 1595.

(1) Archives communales de Mons; registre aux procès-verbaux du conseil de ville, f.° 250 v.° à 252 r.°, à la date du 19 juin 1586.

Digitized by Google

D'après la législation existante, les imprimeurs étaient tenus d'avoir une marque; celle que Michel adopta, sans doute par allusion à son nom, représente dans un cartouche orné de fleurs et de fruits, Saint Michel terrassant le démon. Voici la reproduction de cette marque; nous la faisons suivre, pour continuer le catalogue chronologique des impressions montoises, de la liste des ouvrages sortis des presses de ce typographe.

35. Elemens, ov institvtions de la langve francoise propres povr façonner la Ieunesse, à parfaictement & nayuement entendre, parler, & escrire icelle langue. Ensemble, vn Traicté de l'office, des Poincts & Accens. Plus vne table des termes, esquelz l'S s'exprime. Le tout reueu, corrigé, augmenté, & mis en meilleur ordre qu'auparauant, par son Autheur premier Iean Bosquet. Au senat montois. A Mons, chez Charles Michel, Imprimeur iuré en la ruë des Clercs. M. D. LXXXVI. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 172 pp., table et approbation 3 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 4,368 du catalogue.

Digitized by Google

Le titre même de ce livre annonce l'existence d'une édition antérieure à celle de Michel; nous n'avons pu nous la procurer, mais il est certain qu'elle n'a pas été imprimée à Mons, car l'auteur, dans la dédicace adressée le 16 septembre 1586 aux Magistrats de cette ville, nous apprend que *passé vingt ans il fit mettre en lumière quelques petites institutions françoises, pour aider à la Jeunesse;* or, en 1566, l'imprimerie n'était pas encore établie dans la capitale du Hainaut.

Les approbations ecclésiastiques sont signées l'une, par *François Buisseret,* docteur en droit, archidiacre du Cambresis, chanoine et official de ce diocèse, et la seconde, par *Pierre De Behault,* licencié en théologie, chanoine de l'église collégiale de Saint-Germain à Mons. Le privilége du Roi, daté de Bruxelles, est du 25 février 1586.

Parmi les pièces de vers imprimées au commencement et à la fin de ce livre, on remarque le sonnet dont nous avons déjà parlé, que Jean Bosquet adressa à son père, et des vers d'André Yeuwain, autre auteur montois.

36. Ordonnance et placart dv roy nostre Sire, svr le faict de l'entrecours, & Marchandise des Grains. A Mons, De l'Imprimerie Charles Michel, Imprimeur Iuré, en la ruê des Clercs. M. D. LXXXVI. In-4.°, 8 ff. non chiffr.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 35.e portefeüille in-4.°, 1583-1586, n.° 219.

Cette ordonnance, datée du camp-lez-Berk le 22 avril 1586, a été publiée à Mons le 28 du même mois.

37.* Sophronismus, auctore Laurentio Campestre. Montibvs. (C. Michel) 1586. In-4.°

Nous ne transcrivons ce titre abrégé que d'après la mention contenue dans le catalogue des livres des bibliothèques du collége et du séminaire des ci-devant Jésuites de Mons, *Littérature,* p. 168, n.° 157.

Digitized by Google

Paquot cite une première et même une seconde édition de ce livre, imprimées à Louvain par Rutger Velpius, en 1555 et en 1577, in-12, avec ce titre : *Sophronismus, quo seductus ab errore revocatur, et vita temperantioris dantur monita.*

Laurent Vandevelde ou Campester, auteur de cet ouvrage et de plusieurs autres cités par Swerte, Valère André, Foppens et Paquot, naquit à Diest au commencement du XVI.e siècle. Après la mort de sa femme il chercha des consolations à sa douleur dans l'enseignement de la jeunesse, auquel il se voua. Il dirigea les classes inférieures dans l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain où il mourut à la fin du XVI.e siècle.

38. Canones, et decreta sacri concilii provincialis cameracensis. Præsidente R. P. Dn. Maximiliano A Bergis, Archiepiscopo, & Duce Cameracensi, sacri Imperij Principe, Comite Cameracesij, &c. Montibvs Hannoniæ, Ex officina Caroli Michaëlis, typographi Iurati. M. D. LXXXVII. In-4.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 68 pp. et 1 f. n. chiff., Index decretorum 1 p. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

C'est un abrégé de la relation complète du concile provincial tenu à Cambrai, sous la présidence de l'archevêque Maximilien de Berghe, en 1565, qui fut imprimée pour la première fois sous ce titre : *Canones, et decreta sacri concilii provincialis cameracensis, Præsidente R. P. Dn. Maximiliano A Bergis, Archiepiscopo, & Duce cameracensi, sacri Imperij Principe, Comite Cameracesij &c. His adiecimus acta, sev ordinem rei gestæ ac cæremonias, & orationes, quæ in illo habitæ fuerunt. Antverpiæ, 1566. Ex officina G. Silvii;* 2 tomes en 1 vol. in-4.°.

L'édition de Mons est remarquable sous le rapport de l'impression. Cet ouvrage fut réimprimé à Douai, par Josse Laurent, en 1615, in-8.° et à Mons, par la veuve Siméon De Laroche, en 1686, in-8.°.

Digitized by Google

39. Concilivm provinciale cameracense in oppido Montis Hannoniæ habitvm anno Domini M. D. LXXXVI. Præsidentibus Ill.mis & R.mis in Christo Patribus & Dominis Io. Francisco Bonhomio Episcopo & Comite Vercellens nuncioque apostolico cum potestate Legati de latere, ac Lvdovico de Berlaymont Archiepiscopo et Duce Cameracensi. Sacri Rom. Imp. Principe, &c. Adiunctæ sunt aliquot constitutiones Pontificæ, & edictum Regium de huius concilij obseruandis. Additum est etiam Concilium prouinciale primum Cameracense, quòd in hoc illius frequens fiat mentio. Montibvs Hannoniæ, Excudebat Carolus Michael Typographus Iuratus. M. D. LXXXVII. Cvm privilegio regiæ Ma.tis. In-4.°, titre aux armes de l'archevêque de Cambrai et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 111 pp., Constitiones, svmmorvm pontificvm 52 pp.

Bibl. de Mons, n.° 506 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Les décisions de ce concile provincial, publiées dans l'église de Sainte-Waudru à Mons, le 23 octobre 1586, furent signées sur le maître-autel par Jean-François Bonhomme, évêque de Verceil, nonce apostolique et légat du pape Sixte V, et par Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, qui présidaient conjointement le concile; puis par les évêques d'Arras, de Namur, les représentants des évêques de Tournai et de Saint-Omer, et les abbés, les doyens ruraux et les députés des différents chapitres du diocèse.

Louis de Berlaymont, né en 1542, mourut à Mons le 15 février 1596; il fut inhumé en l'église du couvent des Sœurs-Noires de cette ville, dans la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine qu'il avait fait construire.

François Buisseret de Mons, archidiacre et depuis archevêque

Digitized by Google

de Cambrai, eut une grande part à la rédaction des actes de ce concile. L'édition donnée par Charles Michel se recommande par la correction, par la netteté et la beauté des caractères. Une réimpression en a été faite à Douai par Josse Laurent, en 1615, in-8.°, et une autre à Mons, chez la veuve Siméon De Laroche en 1686.

40. Placcart de Sa Maiesté svr l'exécvtion des decretz de la synode provinciale de Cambray, tenue en la ville de Mons au mois d'octobre 1586. A Mons, chez Charles Michel, Imprimeur Iuré. En la ruë des Clercs. 1587. Avec privilège du Roy. In-4.°, 9 ff. n. chiff.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1584-1594.

Cet édit, daté de Bruxelles le premier juin 1587, a été publié à Mons le 28 août suivant.

41. Flevrs morales et Sentences preceptives. Seruantes de rencontre à tous propos. Avec autres Poëmes graues, & fructueux : Pris des plus Excellens Autheurs Grecs & Latins. Et reduis en Ryme Françoise, pour l'vtilité de la Ieunesse. Reueües, corrigées, & augmentées par l'Autheur, Iean Bosqvet Montois. Ensemble, un discours de son inuention, en forme d'Ode, non moins consolatif que sententieux : à l'honneur de Pauureté honneste, & loüable. Propre aux affligez de ce temps. A Mons, chez Charles Michel en la ruë des Clercs. M. D. LXXXVII. Pet. in-8.°, 168 ff. chiffrés d'un seul côté.

Bibl. de M. R. Chalon.

La première édition de ce livre a été imprimée à Mons, chez Rutger Velpius, en 1581.

Digitized by Google

42.* Déclaration de la doctrine chrétienne. A Mons, Chez Charles Michel, Imprimeur Iuré, en la ruë des Clercs. 1587. Pet. in-8.°

C'est la première édition du catéchisme composé par François Buisseret, en exécution des décrets du synode provincial de Cambrai, pour l'enseignement de la doctrine chrétienne. Elle fut imprimée à la demande et aux frais des magistrats de Mons, pour l'usage des enfants de l'école dominicale, fondée en cette ville et ouverte le 6 mai 1585, dans les bâtiments de l'ancienne halle aux draps. Ce catéchisme connu sous le titre de *Catéchisme du diocèse de Cambrai*, a été adopté par plusieurs diocèses notamment par ceux de Namur et de Paris; il a été souvent réimprimé, et il eut à Mons, où il est encore enseigné aujourd'hui mais avec quelques changements, un grand nombre d'éditions.

François Buisseret fut successivement professeur de philosophie à Louvain et de droit canonique à l'université de Paris; doyen et chanoine de la métropole de Cambrai, puis vicaire-général du diocèse; évêque de Namur et enfin archevêque de Cambrai. Né à Mons au mois de septembre 1549, il mourut à Valenciennes le 2 mai 1615.

43. Placcart et ordonnance dv roy nostre sire, svr la generalite des mestiers, Mainœuures, Artifices, Salaires & Labeurs, &c. A Mons Chez Charles Michel, Imprimeur juré. M. D. LXXXVIII. In-8.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 36.e portefeuille in-4.°, 1587-1592, n.° 235. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cette ordonnance, datée de Bruges le 21 avril 1588, a été publiée à Mons le 6 mai suivant.

44. Ordonnances faictes par monseignevr le marqvis de Renty, govvernevr capitaine general & grand Bailly de

Digitized by Google

Haynnau, & les gens du conseil du Roy à Mons, pour l'execution du Placcart de sa Majesté du xxviij.e d'apuril dernier, sur le taux & reiglement mentionné audict Placcart, publié le xij.e d'Aoust 1588. A Mons, De l'Imprimerie de Charles Michel. cIↃ. IↃ. LXXXVIII. In-8.o, 2 cahiers s. pagination; sign. A-B. 8 ff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 36.e portefeuille in-4.o, 1587-1592, n.o 237.

Cette ordonnance fixe le prix de la journée des maîtres et ouvriers de tous les corps de métiers; elle fixe aussi le prix de diverses denrées et marchandises. Entre autres particularités assez curieuses on remarque que, pour la façon d'un manteau de 4 aunes de drap fourré de baye et bordé d'un passement, les cousturiers (moins bien traités que les tailleurs de nos jours) ne pouvaient exiger plus de xv patars; les souliers et les bottes, qui se vendaient alors au poids, ne coûtaient que xiv patars la livre; les gages des domestiques pour les maisons bourgeoises étaient fixés à xii florins par an; la livre de viande de 1.re qualité se vendait : le mouton ii patars, le bœuf iii sous six deniers, le porc ii patars; le prix d'une couple de poulets était de vii patars; une livre de beurre frais coûtait iii patars, un quarteron d'œufs v patars et ainsi du reste. Faut-il regretter ce bon vieux temps? Les femmes de ménage disent oui, mais les économistes ne sont pas de cet avis.

45. Tragoedie novvelle dicte le petit razoir des ornemens mondains : En laquelle toutes les miseres de nostre temps sont attribuées tant aux Heresies, qu'aux Ornemens superflus du corps. Composée par F. Philippes Bosquier Montois, Religieux en l'ordre de S.-François en la Prouince de Flandre. Dediee A son Alteze Mon-Sereniss^me^. S^r^. Alexandre Fernese (sic), Duc de Parme &^c^. Soph. I. Visitabo super omnes,

Digitized by Google

qui induti sunt veste peregrinâ. A Mons, Imprimée par Charles Michel. l'An 1589 In-8.°, 58 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 5141 du cat. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cette pièce d'une grande rareté fut le début poétique de l'auteur; il nous l'apprend lui-même dans une épître au prince de Parme, Alexandre Farnèse, à qui il dédie son livre; son but est de combattre ce qu'il appelle les misères de son temps et les ennemis de la domination espagnole aux Pays-Bas. Les personnages ou *entreparleurs* de cette œuvre bizarre sont, nous citons textuellement : « Dieu le père, Dieu le fils, Dieu le Saint-Esprit, la bénite mère et vierge Marie, l'ange ambassadeur de Dieu, Sainte Élisabeth, fille du roi de Hongrie, Alexandre, duc de Parme, etc., tous bons vassaulx du bon roi des Espaignes, un parlant pour tous. Le camp de Monseigneur, le duc de Parme, sans parolle. Le preud'homme, sa femme, le grand commandeur des hérétiques, le premier et second colonel des hérétiques, un capitaine des hérétiques, quelques soldats des héritiques, le bragard pompeux, la dame pompeuse, le frère mineur prédicateur. »

Cette tragédie singulière, dans laquelle on remarque de curieux détails sur les modes du temps, a été écrite pour soulever les haines et les vengeances populaires contre les huguenots que l'auteur appelle le plus souvent Huguenois.

Philippe Bosquier, religieux franciscain, fils de Nicolas, né à Mons, le 26 octobre 1562, mourut le 25 mars 1636, à Avesnes, où il fut enterré dans l'église des Récollets. Il est auteur de plusieurs ouvrages imprimés d'abord séparément à Mons et à Douai, puis réunis pour la plupart en 3 vol. in-f.°, imprimés à Cologne chez Jean Crithius, en 1620, 1621 et 1628. La nomenclature complète s'en trouve dans la Biographie montoise de M. Mathieu, qui nous revèle cette particularité bibliographique : trois ans avant sa mort, Bosquier ayant offert de céder sa bibliothèque au collége de Houdain, à Mons, où il avait fait ses humanités, à la condition qu'un emplacement convenable lui fût réservé, le conseil de ville, sur le rapport de l'échevin Maldonade, accepta cette offre

Digitized by Google

dans la séance du 3 juillet 1633, et vota des remercîments au donateur. Philippe Bosquier appartenait à une famille honorable de Mons; il nous apprend, dans l'épître au lecteur qu'il a mise en tête de la tragédie dont nous venons de donner le titre et dans son ouvrage intitulé : *Orbis terror,* qu'il eût un frère musicien attaché à la chapelle royale de Philippe II, et un autre conseiller ou échevin à Mons, qui fut tué dans une expédition militaire en Artois, à la tête d'une cohorte de milice bourgeoise dont il était le commandant.

46* Les regrets et lamentations faictes par Madame de Gvyse, sur le trespas de fev Monsieur de Gvyse son espoux. M.D.LXXXIX. S. n. (Mons, chez Charles Michel) In-12, 8 ff. non chiff.

Bibl. de M. H. Delmotte.

47* Advis de cevlx qvi ont esté à Bloys au tēps du massacre aduenu es personnes des defunctz les Seigneurs le Duc de Guyse et le Cardinal son Frere, le Vendredy auant veille de Noel, 1588. M.D.LXXXIX. S. n. (Mons, chez Charles Michel) In-12, 12 ff. non chiff.

Bibl. de M. H. Delmotte.

48. Admirable et prodigievse mort de Henry de Valois. A domino factum est ISTVD, et est mirabile in oculis nostris. Psal. 117. Virum (enim) iniustum mala capient in interitu. Psal. 139. A Mons, chez Charles Michel, selon la Copie Imprimée à Paris, par Pierre Deshayes, demeurant en la ruë du Bon-puits, pres la porte Sainct-Victor. M.D.LXXXIX. Pet. in-8.°, 4 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Bibl. de M. Arthur Dinaux.

Cette pièce singulière renferme une apologie de l'assassinat appuyée sur les plus incroyables paradoxes.

Digitized by Google

49. Placcart de sa maieste svr la moderation, et tauxations des Gaiges, Sallaires & Iournees des Seruiteurs, & Manouuriers, aussi du pris des Viures, denrees & semblables choses. A Mons Chez Charles Michel, En la ruë des Clercs. 1589. Pet. in-4.°, 4 ff. non chiff.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1584-1594.

Cette ordonnance, datée de Binche le 5 décembre 1589, a été publiée à Mons le 3 janvier suivant.

50* Pointz et articles advisez, par les eschevins de la ville de Mons, en conformité des Chartres eschevinales, et placcartz de Sa Maj.te pour estre praticquetz par forme de prouision, par les gens de loy subalternes ressortissans à eulx comme à leur souuerain chieflieu, pour l'aduanchement et abreuiation de la justice. A Mons, de l'imprimerie de Charles Michel, en la ruë des Clercs. L'an 1589. In-4.°, 6 ff. non chiff.

51. Edict, et placcart de sa maieste sur le faict des hommicides. A Mons, De l'Imprimerie Charles Michel. 1590. Pet. in-4.°, 4 cahiers s. pagination; sign. »-D. 14 ff.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1584-1594. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cet édit, daté de Spa le 22 juin 1589, a été publié à Mons le 4 avril 1590.

52. Edict et placcart du roy nostre sire, sur le faict des monnoyes d'or & d'argent, publié le XXIII.e de Iuing, 1590. A Mons, De l'Imprimerie Charles Michel. 1590. Pet. in-4.°, 2 cahiers s. pagination; sign. A-B. 8 ff.

Digitized by Google

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1584-1594.

Cet édit est daté de Bruxelles le dernier jour d'avril 1590.

53* Oraison fvnèbre sur le trespas et inhvmation de très illvstre & excellent seignevr Messire Emanvel de Lalaing, Marquis de Renty, Baron de Montigny.... Chevalier de l'Ordre dv Toison d'Or, Admiral & Capitaine general de la Mer, gouvernevr, capitaine général, & grand-bailly de Haynault.... prononcée en l'église collégiale de N. D. de Condet le XXIX.e jour de décembre M.D.LXXXX, par Maistre François Buisseret, Doyen & Chanoine de l'Eglise Métropolitaine, Vicaire général de Monseigneur le R.me & Illustrissime Archevesque & Duc de Cambray. Mons, Charles Michel, 1591. In-8.°, 67 pp.

Paquot. Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas. In-8.°, tome 6, p. 280.

L'amiral de Lalaing est décédé à Mons, le 27 décembre 1590.

54. Liste et déclaration des impots av pays de Haynault pour ung an commenchant aux villes le premier de jving et avx villaiges le XV.e ensuyuant XV.c nonante vng. A Mons chez Charles Michel demeurant en la ruë des Clercs L'an 1591. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

55. Pierre Ernest, comte de Mansfelt, chevalier de Lordre, Lieutenant, Gouuerneur & Capitaine general en absence de son Alteze. Tres chiers et bien amez. Comme le Roy nostre Sire a esté requis par aucuns Estatz des Pays de pardeça de vouloir donner quelque bon reiglemēt pour

Digitized by Google

la conduicte, & discipline militaire, &ª. S. n. et s. d. (Mons Charles Michel, 1592) In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. B. 2 ff.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1584-1594.

C'est un mandement du comte de Mansfelt, daté de Bruxelles le 7 janvier 1592, ordonnant, sur les plaintes des États du Hainaut contre les vexations des gens de guerre, une nouvelle publication des placards du 25 mars 1581 et du 22 février 1582, concernant la discipline militaire.

56. Par le roy, A noz amez et feavlx les grand Bailly de Haynnau, & Gens de nostre Conseil à Mons, salut et dilection. Comme il soit que plusieurs gens de guerre estans à nostre soulde & seruice, Nonobstant toutes noz ordonnãces precedentes, commandemens par nous faictz & plusieurs fois publiez, & reiterez, s'avancẽt iournellemẽt, contre tout ordre, reigle, & discipline militaire, de courre le plat Pays, &ª. A Mons, De l'Imprimerie de Charles Michel. S. d. (1592). In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 3 ff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 34.e portefeuille in-4.°, 1578-1582, n.° 193.

C'est l'ordonnance datée de Mons le 25 mars 1581, qui a été réimprimée et republiée par ordre du comte de Mansfelt.

57. Par le roy, A nos amez et feavlx les grand Bailly de Haynnau, & Gens de nostre Conseil à Mons salut & dilec tion. Comme nous soions duëmẽt informez que plusieurs gens de guerre, tant de cheual, que de pied estans en nostre seruice et soldee, deleissent, quictent, & abandonnent leurs

Digitized by Google

enseignes, &ª. A Mons, De l'Imprimerie de Charles Michel. S. d. (1592). In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Bibl. de Mons, même portefeuille, n.° 196.

C'est la réimpression de l'édit daté de Tournai le 22 février 1582, concernant la désertion des gens de guerre.

58. Histoire memorable et digne de foy, dv sainct Sang de miracle, aduenue au Bois Seigneur Isaac diocese de Cambray, lez Niuelles, An de grace mil quatre cent & cincq le cincquieme iour de Iuin, qui estoit lors le Vendredi deuant la Pentecouste. Autheurs aucuns Religieux du mesme lieu. A Mons. de l'Imprimerie de Charles Michel. 1593. Avec privilege dv roy. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 14 ff. non chiff., texte livre 1.er (avec une préface des autheurs) 64 pp. chiff. au recto, livre 2.d 41 pp. chiff. de même au recto, appendice et approbation 7 pp. non chiff. avec 2 figs. sur bois, représentant le Christ et les armoiries de l'abbé d'Anchin, Warnier de Davre, à qui le livre est dédié.

Bibl. de Mons, n.° 6,285 du catal.

La dédicace, datée de l'abbaye d'Alne le premier octobre 1581, est signée par Frère Jean d'Arthois, prieur du Bois Seigneur Isaac.

François Buisseret fit imprimer ce livre pour les jeunes enfants, comme il le dit dans une lettre placée en tête de l'ouvrage et adressée par lui à MM. du conseil privé de Sa Majesté; elle porte la date de Mons du dernier d'août 1592. Le privilége du Roi accordé à l'imprimeur est du 12 septembre suivant.

Il est à regretter que Buisseret ait trouvé bon de ne laisser imprimer que les deux premiers livres donnant l'histoire miraculeuse du prieuré du Bois-Seigneur-Issac et d'écarter la partie réellement historique qui devait être traitée dans le troisième.

Digitized by Google

59. La vie de saincte Colete, vierge de tres digne memoire, et reformatrice de l'Ordre de Sainct François, & de Saincte Clare, Tirée et traduicte nouuellement de Laurent Surius par D. Michel Notel. Religieus de Femy. Sap. 4. O que la chaste generation est belle & glorieuse, Car la memoire d'icelle est immortelle. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel. 1593. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 99 ff. chiff. au recto, Annotations et approbation 9 pp. non chiff., figs. sur bois.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Le livre est dédié par le traducteur à sa sœur Jacqueline Notel, religieuse et mère vicaire au couvent de Sainte Clare (sic) à Cambrai. L'épître dédicatoire contient un hommage à la piété des Montois, et aux services rendus par eux à la cause catholique pendant les troubles religieux. « car je peus dire et asseurer, » dit l'auteur, « sans craincte de rougir devant les hommes; ny » d'encourir non seulement le vice, ains ny mesme la seule (sic) » et simple soupeçon (sic) d'une orde flatterie, (aulmoins envers » ceux, qui la cognoissent bien et en veult juger et parler sans » aulcune passion) que ceste ville de Mons, est l'une des plus » catholicques et devotes villes, que j'ay rencontre, ny aus Itales, » ny aus Allemagnes, ny en France, ny en tous ces Pays-Bas, etc. »

L'approbation, signée par Jean de Froidmont, est datée de Soignies le 18 avril 1594.

60. Les vies plvs signalees et notables des Saincts Peres Hermites : escriptes en latin par D. Laurent Surius; & nouuellement traduictes en franchois par R. P. F, Iacques Bourgeois, Prouinceal de la tres-saincte Trinité, Auecq les vies Admirables des Saincts Peres instituteurs de l'ordre de la Tres-saincte Trinité & redemption des captifs. A Arras, Chez Gilles Bauduin marchant libraire au Missel d'or. 1594.

Digitized by Google

Mais on lit à la dernière page : A Mons, De l'imprimerie de Charles Michel, 1594. Pet. in-8.°, 52 ff. non chiff.

Ma bibl.

Jacques Bourgeois, né à Arras, mort à Douai au mois d'août 1600. On a de lui plusieurs ouvrages ascétiques, imprimés à Arras, à Douai et à Mons.

61. Chartres, et covstvmes locales de la ville de Binch, tirees de l'ancienne loy, et vsance d'icelle, ratifiées & auctorisées par sa Majesté. Auec la reformation de plusieurs articles, tant anciens que nouueaux desdits chartres y couchez, le tout par decret de sa ditte Majesté. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel demeurant en la ruë des Clercs. 1594. In-4.°, 26 ff. non chiff.

Ma bibl.

62.* La Fontaine de componction par Jacques Bourgeois. Mons, chez Charles Michel, 1595. In-8.°.

Cette édition est citée par Foppens dans sa Bibliothèque Belgique, 1.re partie, p. 504.

63. L'academie des pechevrs, Bastie sur la parabole du Prodigue Euangelic. Par F. Philippes Bosqvier Montois, de l'ordre de S. François en la Prouince de Flandre. Eccli. 39. Occulta prouerbiorum exquiret Sapiens, & in absconditis parabolarum conuersabitur. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel, Imprimeur Iuré, 1596. Avec privilege dv roy. In-8.°, titre et préliminaires 26 ff. non chiff., texte 402 ff. chiff. au recto, table 6 ff. non chiff.

Bibl. royale de Brux., fonds V. H., n.° 1,732. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Cet ouvrage devait avoir plus d'un volume, mais celui-ci seul a paru ; on lit dans l'approbation : Hunc Academiæ peccatorum

Digitized by Google

Tomum primum legi : quem propter eximiam eruditionum ex plurimis scriptoribus maximo cum labore digestam, ac pietatem coniunctam, ad vtilitatem legentium, vtiliter imprimi debere censeo. Ioannes Bouchy S. Th. Licentiatus.

L'épître dédicatoire, datée par l'auteur *de sa chère ville de Mons, en la maison maternelle,* le 7 décembre 1595, est adressée à Charles-Philippe de Rodohan, licencié en droit, prévôt des églises de cette ville, etc. Dans l'avis au lecteur, Bosquier explique en ces termes fort peu flatteurs pour ceux, qui à cette époque ne connaissaient pas le latin, les motifs qui l'ont déterminé à écrire son livre en français : « Bien que ce me fust tout un de luy donner le visaige Latin ou le François, et peust être mieux à ma main de luy donner le Latin, je luy donne la guise Françoise, premièrement pour ce qu'ainsi mon livre polra estre plus manuel, plus entre les mains *du populaire idiot* de ma Patrie, (ausquels je désire principalement profiter) que s'il portoit l'auguste accoustrement du Latin incogneu à la pluspart. Je veux laisser comme Jesus-Christ les petits venir à moy. » Voilà pourquoi Bosquier n'écrivit pas son livre en latin.

64. Discovrs véritable des choses advenves av Siège de Calais. Mise en l'obeissance de sa M. Catholiqve par son Alteze Serenissime. (l'archiduc Albert). le 17 d'Auril 1596. Auec le recit du voyage des nostres vers la Fere. Le tout tiré des lettres enuoyees tant de la Court que du Camp. A Mons, de l'Imprimerie de Charles Michel. 1596. In-8.°, titre 1 f. non chiff., texte 13 pp. la dernière non chiff.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

65. Placcart dv roy nostre sire svr le faict de la marchandise de tovtes sortes de grains. A Mons, De l'Imprimerie de Charles Michel. 1597. In-4.°, 2 cahiers s. pagination; sign. » — B. 6 ff.

Digitized by Google

Bibl. de Mons; recueil des placards, 37.e portefeuille in-4.°, 1593-1599, n.° 277.

Ce placard, daté du camp de Cercamp, est du 10 septembre 1597.

66. Loix, chartes et covstvmes dv pays et conte de Haynavlt, qvi se doiuent obseruer & garder en la Souueraine Court à Mons, & iurisdictions dudict Pays resortissantes à la dicte Court. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel, Imprimeur Iuré. 1598. In-8.°, titre et préliminaires, 6 ff. non chiff., texte 154 pp. et un feuillet blanc avec une vignette.

Bibl. de Mons, n.° 2,356 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Ce sont les chartes signées par Charles-Quint à Bruxelles, le 15 mars 1533 et publiées à Mons, le 24 juin suivant, jour de la Saint-Jean-Baptiste, année 1534. On sait que dans le diocèse de Cambrai l'année commençait alors à Pâques.

67. Decretz de la sovveraine covrt a Mons, servantz a l'interpretation de la charte et covstvme dv pays de Haynavlt, ovltre cevlx comprins en la premiere Impression d'Icelle Charte. A Mons, De l'Imprimerie de Charles Michel, Imprimeur Iuré. 1598. In-8.°, 15 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,356 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

68. Ordonnances et provisions decretees par le sovverain chefliev dudit Mons, a l'esclarcissement d'aucuns articles & pointz dependans desdites chartes Escheuinales. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel, Imprimeur Iuré. 1598. In-8.°, 12 ff. non chiff.

Digitized by Google

Bibl. de Mons, n.° 2,356 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

69. Loix, chartes et covstvmes dv chef-liev de la ville de Mons, et des villes resortissantes avdict chef-liev. A Mons, De l'Imprimerie de Charles Michel, Imprimeur Iuré. 1598. In-8.°, 77 pp., table 3 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,356 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Ces chartes données à Bruxelles par Charles-Quint, le 15 mars 1533, ont été publiées à Mons le 26 juin suivant, année 1534.

70.* Predication traictante des scandales qui arrivent ès cheuttes des personnes d'honneur et de reputation, plus de la fréquente communion des personnes de dévotion et des préparations qui y sont requises. Composée par le reverend P. F. Louis de Grenade de l'ordre de S. Dominique. mise en françois par N. Colin chanoyne et trésorier de l'église de Reims. A Mons, de l'Imprimerie de Charles Michel, Imprimeur Iuré. 1599. Petit in-8.°, 174 pp.

Cet ouvrage est cité dans la continuation du Catalogue des livres anciens et modernes du libraire Castiau à Lille, mars 1842, p. 376, n.° 5,088.

Louis de Grenade, né en Espagne, à Grenade, en 1505, mourut à Lisbonne en 1588. Les ouvrages assez volumineux de cet écrivain ascétique, ont été traduits plusieurs fois en français et fréquemment réimprimés.

71. Edict et placcart par les archiducqz, svr le faitct des monnoyes d'or & d'argent, publié le XXII.e de Nouembre 1599. A Mons, De l'Imprimerie de Charles Michel, Impri-

Digitized by Google

meur Iuré. 1599. Pet. in-4.°, 3 cahiers s. pagination; sign. » - C. 10 ff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 37.e portefeuille in-4.°, 1593-1599, n.° 290.

Cet édit, daté de Bruxelles le 16 novembre 1599, a été publié à Mons le 22 du même mois.

72. Règles de la congrégation de la Sainte Vierge érigée par autorité du S.t-Siège dans les maisons de la Compagnie de Jesvs. A Mons chez Charles Michel. 1600. In-8.°

Cette édition est mentionnée dans la réimpression faite par Michel Varret en 1737; nous n'avons pu jusqu'à présent nous en procurer un exemplaire.

73. Pointz et articles concevz, tant par renforchement de la Court a Mons, que par les trois Membres des Estatz de ce Pays de Haynnau au Mois de Mars 1601, agreez & confirmez par les Archiducqz noz Souuerains Seigneurs & Princes. A Mons. De l'imprimerie de Charles Michel, Imprimeur juré 1601. In-8.°, 11 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,356 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Il existe une seconde édition imprimée la même année chez Charles Michel, in-8.°, mais avec cette différence que le titre en caractères plus petits, est aux armes d'Espagne et que le nombre de pages est de 23. La bibliothèque publique de Mons en possède un exemplaire, n.° 2,358 du catalogue.

74. Placcart des archidvcqz noz Souuerains Seigneurs & Princes, sur toutes pieces d'or & d'argent, forgées en Hollande, Zelande, & aultres pays rebelles, leurs adherens.

Digitized by Google

A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel, Imprimeur juré 1601. In-8.°, 4 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 1.er portefeuille in-4.°, 1600-1604, n.° 296.

Ce placard, daté de Bruges le 18 juillet 1601, a été publié à Mons le 30 du même mois.

75. Psalterivm B. Mariæ virginis, a sancto Bonaventvra editum : cum aliquot alijs precationibus ex operibus. S. Bernardi depromptis. Montibvs Ex Officina Caroli Michaëlis. Anno 1602. In-16, titre 1 f. non chiff., texte 107 ff. chiff. au recto.

Bibl. de M. Emm. Hoyois.

76.* Les principaulx miracles advenves par l'intercession de la très glorieuse mère de Diev es chapelles de Tongres, Cambron et Chierves par R. de Hauport. Mons, Charles Michel, 1602. Pet. in-8.°

La mention suivante : *Vidit F. Maugré* tient lieu d'approbation. A la dernière page se trouve une pièce de seize vers qui sont d'une facture singulière et dans lesquels l'auteur se donne le plaisir de jouer sur les mots à la manière de Molinet. Cette pièce est signée des initiales F. C.

Cet ouvrage est cité dans la bibliothèque Belgique de Foppens, 2.e partie, p. 1076 et dans le catalogue de la vente des livres de Rymenans, n.° 4,842.

C'est la première édition de l'histoire de Notre Dame de Tongres par Robert de Hauport, écuyer, seigneur de Grand Sars, etc., qui la publia avec celles de Notre Dame de Chièvres et de Cambron, en 1602, d'après les documents recueillis par lui dans les anciens registres de ces confréries. L'approbation a été donnée par Dom Jean Farinart, docteur en théologie, religieux, prieur

Digitized by Google

et depuis abbé de Cambron. L'ouvrage est dédié à Madame Antoinette de Maulde, abbesse du monastère de Marquette près de Lille.

De Hauport était né à Mons dans le XVI.e siècle.

77. Edict et placcart par les archidvcqz, svr le faict des monnoyes d'or et d'argent, pvblié en la ville de Mons le XVII.e de Ivillet, 1602. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel, Imprimeur juré 1602. In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Bibl. de Mons; recueil de placards, 1.er portefeuille in-4.°, 1600-1604, n.° 299. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cet édit, daté de Gand le 23 juin 1602, a été publié à Mons le 17 juillet suivant.

78. Concilivm provinciale cameracense in oppido Montis Hannoniæ habitvm anno domini M.D.LXXXVI. Præsidentibus Illustrissimis & Reuerendissimis in Christo Patribus & Dominis Io. Francisco Bonhomio Episcopo & Comite Vercellensi Nuncióque Apostolico cum potestate Legati de latere, ac Lvdovico de Berlaymont Archiepiscopo & Duce Cameracensi, Sacri Rom. Imp. Principe &.c Adiunctæ sunt aliquot constitutiones Pontificiæ, & edictum Regium de huius concilij decretis obseruandis. Additum est etiam Concilium Prouinciale primum Cameracense, quòd in hoc illius frequens fiat mentio. Montibvs Hannoniæ. Excudebat Carolus Michael Typographus Iuratus. 1602. In-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 176 pp., Index titvlorvm 3 pp. non chiff. Les armes de l'Archevêque de Cambrai Louis de Berlaymont gravées sur le titre.

Bibl. de Mons, n.° 507 du catal.

Digitized by Google

C'est une réimpression de ce livre dont la première édition est sortie des presses de Michel en 1587.

79. Canones, et decreta sacri concilii provincialis Cameracensis. Præsidente R. P. Dn. Maximiliano A Bergis, Archiepiscopo, & Duce Cameracensi, sacri Imperij Principe, Comite Cameracesij, &.° Montibvs Hannoniæ. Ex officina Caroli Michaëlis, Typographi Iurati. M.DC II. In-8.°, titre et préliminaires 11 pp. non chiff., texte 59 pp., index decretorvm 1 p. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 507 du catal.

C'est aussi une réimpression de la première édition qui a paru à Mons en 1587.

80. Les vies et faits remarqvables de plvsievrs Saints et vertueux Moines, Moniales, & Freres Conuers du sacré Ordre de Cysteau propres pour embrazer les coeurs refroidis de tous bons catholiques distinguez en trois liures. Par F. Ian d'Assignies, Religieux de Cambron. A Mons Chez Charles Michel, M.D.CIII. In-8.°, titre gravé et préliminaires 9 ff. non chiff., texte 549 ff. chiff. au recto, errata et sommaires des chapitres 7 ff. non chiff.

Bibl. de Tournai, n.° 332. — Bibl. de M. R. Chalon.

L'ouvrage est dédié à Robert, abbé de Cambron. Après l'épître dédicatoire, on lit une pièce de vers adressée à Jean d'Assignies et une ode de Robert de Hauport.

Le livre premier traite de la vie et des actions de plusieurs moines de l'ordre de Cîteaux; le deuxième contient les vies et actions héroïques de plusieurs saintes et vertueuses moniales du même ordre; le troisième celles de plusieurs frères convers.

Foppens cite dans sa bibliothèque Belgique une édition de cet ouvrage comme imprimée chez Charles Michel en 1606; il s'est trompé,

Digitized by Google

c'est en 1603 qu'il devait dire. La première édition a paru à Douai en 1598 chez Balthazar Bellère, sous ce titre : *De viris Virginibus que ordinis Cisterciensis sanctitate illustribus.*

Jean d'Assignies, d'une famille noble du Hainaut, moine et sous-prieur de l'abbaye de Cambron, fut élevé en 1618, à la dignité d'abbé de Nizel. Il est auteur de plusieurs ouvrages dont Foppens donne la liste. Né dans la seconde moitié du XVI.e siècle, il mourut presque octogénaire, le 22 mai 1642.

81. La Gvide des prelats et personnes qvi ont charge d'ames sous le tiltre des six Aisles du Seraphin, composé par S. Bonauenture Docteur Seraphique. Auec vn traité de la proprieté Monastique par M. Thierry de Munster aussi Docteur en Theologie. Le tout mis en langue vulgaire par F. Ian d'Assignies Religieux de Cambron. A Mons. Chez Charles Michel, M.DC.IIII. Pet. in-12, titre et préliminaires 7 ff. non chiff., texte 117 ff. chiff. au recto.

Bibl. de M. R. Chalon.

L'approbation est signée par Jean de Froidmont.

La dédicace à Madame Gabriele d'Esne, abbesse du couvent de Notre-Dame-lez-Flines, est datée de Cambron le 27 septembre 1604.

82. Decreta synodi dioecesanæ Cameracensis. Per illvstrissimvm et reverendissimum Dominum D. Gvilielmvm de Berges Dei & Apostolicæ sedis gratia Archiepiscopum & Ducem Cameracensem Sacri Imperij Principem, Comitem Cameracesij &c. celebratæ Anno Domini. 1604. Mense Octobri. Montibvs. Ex Officina Caroli Michaëlis, Typographi Iurati. M.DC.IIII. In-8.°, titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 43 pp., un fleuron au verso du dernier feuillet.

Bibl. de Mons, n.° 508 du catal.

Digitized by Google

83. Synodvs dioecesana Cameracensis, celebrata anno domini millesimo Quingentesimo Sexagesimo septimo, Mense Octobri. Præsidente R. P. Dn. Maximiliano à Bergis, Archiepiscopo ac Duce Cameracensi, Sacrij Imperij Principe, Comite Cameracesij. Accessit quoque Titulorum & capitum index vt Lectoris commodo omni ex parte foret consultum. Mandatum lucerna est, & lex lux. Prouer. 6. Montibvs. Ex officina Caroli Michaelis, Typographi Iurati. M.DC.IIII. In-8.°, titre 1 f. non chiff., texte 38 pp., index titulorum 2 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 508 du catal.

84. Decreta synodi dioecesanae Cameracensis, præsidente reverendissimo in Christo patre, ac Illustrissimo Principe Domino, D. Roberto de Croy, Episcopo & Duce Cameracensi, Sacri Imperij principe, Comite Cameracesij, &.° celebratæ anno Redemptōris notri Iesu Christi, M.D.L. mense Octobri. Item, Antiqua statuta synodalia Cameracensis diœcesis ab eadem synodo recognita, adiectisque moderationibus, correctionibus, & additionibus reformata. Montibus. Ex officina Caroli Michaëlis, Typographi Iurati M.DC.IIII. In-8.°, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 199 pp.

Bibl. de Mons, n.° 508 du catal.

85. Ordonnances des archidvcqz noz sovverains seignevrs et princes svr le reiglement et ordrè a tenir par les Procureurs generaulx & Fiscaulx aussi par les Consaulx & Iustices ordinaires & subalternes, és matieres Fiscales & concernantz les parties casueles de leur domaine. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel. M.V.C.IIII. In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Digitized by Google

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Ces ordonnances, datées de Bruxelles le 19 juillet 1603, ont été publiées à Mons le 28 janvier 1604.

86. Instrvction servante a la levee des impositions mises svs par les estatz dv pays de Haynnau, tant sur le Fer, Houblon, que Bestiaux, tant a la consūption, que sortie du Pays, en l'assemblée des Estatz tenus au commencement du Mois de Decembre xvj.c & trois, pour le terme d'vng an, afin de satisfaire à l'ayde de vingt cincq mil florins par Moys, accordée à leurs Altezes pour semblable terme. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel. M.V.C.IIII. In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 1.er portefeuille in-4.°, 1600-1604, n.° 304.

87. Miroir de discipline ensemble les vingt pas des bons religieux, & vingt-cinq memoriaux de Sainct Bonauenture Cardinal, Euesque d'Albe Docteur Seraphique de l'Eglise, traduits de latin en langue vulgaire par F. Ian d'Assignies Religieux de Cambron. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel, M.DC.V. In-12, titre et préliminaires 21 pp. non chiff., texte 385 pp. chiff. de 1 à 193, approbation et faultes à corriger 1 f. non chiff., les armes de l'abbaye de Cambron, gravées sur le titre.

Bibl. de Mons, n.° 1,403 du catal.

C'est la première partie de cet ouvrage dont la seconde n'a paru qu'en 1607; elle est dédiée à Révérend Père en Dieu Jean Descamps, abbé de Saint-Denis en Brocqueroye. L'épître dédicatoire est datée de l'abbaye de Cambron, le 19 septembre 1605.

Digitized by Google

L'approbation, signée par F. Iean Farinart, docteur en théologie, prieur de ce monastère, avait été donnée le 23 août précédent.

88. Placcart par les archidvcqz, svr le faict des monnoyes d'or & d'argent, pvblié en la ville de Mons, le xxvij.e de Ianvier 1606. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel, Imprimeur juré 1606. In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 3 ff.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614. — Bibl. de M. R. Chalon.

Ce placard est daté de Bruxelles le 30 décembre 1605.

89. Description de l'assiette, maison et marqvisat d'Havré, Redigée en vers francoys. A Mons De l'Imprimerie de Charles Michel. M.DC.VI. In-12, 31 ff. non chiff., caractères italiques; le titre est orné des armes gravées du marquisat d'Havré avec la devise : *Je sovtiendray Croy, et, j'ayme qvi m'ayme.*

Bibl. roy. de Bruxelles, fonds V. H., n.° 15,929.—Ma bibl.

Nous ne connaissons que ces deux exemplaires de cette plaquette rarissime. Le nôtre provient de la bibliothèque de feu Henri Delmotte et se trouve inscrit, sous le n.° 1,881, dans le catalogue de la vente des livres de ce bibliophile distingué.

La dédicace adressée au prince Charles-Alexandre de Croy, celui-là même qui commandait les bandes d'ordonnances à la bataille de Fontenoi, est signée des initiales A. A. D. Nous ignorons le nom de l'auteur, mais nous savons qu'il était Français; il nous l'apprend lui-même dans les vers suivants :

« France païs, où j'ay pris ma naissance,
» France païs, dans lequel j'ay apris
» Si peu qu'on voit parestre en mes escritz. »

Digitized by Google

L'auteur célèbre, dans ce petit poëme en vers alexandrins, l'illustration de la maison de Croy et décrit, avec une minutieuse exactitude, non-seulement l'ancien château d'Havré et ses dépendances mais encore toutes les propriétés de cette maison, situées dans la province de Hainaut et notamment à Mons et ses environs.

C'est un opuscule fort curieux. L'approbation a été donnée à Mons, le 15 novembre 1606, par Philippe Hannotin, bachelier en théologie, curé de Saint-Nicolas et doyen de chrétienté préposé à la visite des livres.

90. Decretz des archidvcz povr le sovverain chef-liev de Mons dv xx.e de Mars. 1606. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Imprimeur Iuré. 1606. In-8.°, 8 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,358 du catal.

Ce décret accorde la faculté de disposer des mains fermes par procureur, dans le ressort de la juridiction du chef-lieu de Mons; il détermine les conditions de la prescription et en fixe le terme à six ans entre personnes présentes et à dix ans contre les absents. Il a été publié à Mons le 2 juin 1606.

91. Copie. A mon covsin le dvc d'Arschot, prince de Chimay, chevalier de l'ordre, &c. grand bailly de Haynnav, et noz Chers & Feaulx les gens de nostre Conseil a Mons. Les archidvcqz. Mon Covsin, Chers et féavx, Comme a nostre grand regret sommes aduertiz que le detestable crime de Sorcelerie, Magie, & semblables inuentions diaboliques s'en va accroissant entre noz vassaulx & subietz, &a. S. n. et s. d. (Mons, Charles Michel, 1606.) In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Digitized by Google

C'est une ordonnance datée de Bruxelles le 10 avril 1606, qui remet en vigueur les prescriptions de la missive du 20 juillet 1592.

92. Copie. A Mon Cousin le Duc d'Arschot, Prince de Chimay, Cheualier de l'Ordre, &c. Grand Bailly de Haynnau, & noz Chers & Feaulx les gens de nostre Conseil a Mons. Les Archidvcqz. Mon Covsin, Chers & Feavlx, Nous entendons a nostre tres-grand regret que nonobstant toutes prohibitions, noz pays se remplissent de toutes especes d'or & d'argent forgées és lieux occupez de noz ennemys & rebelles. S. n. et s. d. (Mons, Charles Michel, 1606.) In-4.°, 2 ff. s. pagination.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 12 avril 1606, a été publiée à Mons le 24 du même mois.

93. Les Archidvcqz. Mon Covsin, Chers et Feavlx, Nous entendons que depuis ces Pasques dernieres, & la calamité generalle aduenue a cause de la tempeste & vehemence du vent, les charpentiers, maçons, couureurs d'ardoise & de thuilles, & aultres de mestiers semblables, leurs seruiteurs & manouuriers en dependans, font refus de se mettre en œuure a la reparation des ruines ne soit que auec grande augmentation de sallaire, &ª. S. n. et s. d. (Mons, Charles Michel, 1606.) In-4.°, 1 f. s. pagination.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 19 avril 1606, a été publiée à Mons le 24 du même mois.

Digitized by Google

94. Edict et placcart par les archidvcqz svr le faict des monnoies d'or et d'argent, Publié a Mons, le dixneufiesme iour d'Octobre. 1606. A Mons De l'Imprimerie de Charles Michel. M.DC.VI. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Cet édit est daté de Bruxelles le 19 septembre 1606.

95. Edict et placcart par les archidvcqz svr le faict de la tainctvre de tovtes sortes de soyes crves et avltres &°. A Mons De l'Imprimerie de Charles Michel. M.DC.VI. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Cet édit, daté de Bruxelles le 27 septembre 1606, a été publié à Mons le 23 octobre suivant.

96. Placart des archidvcqz, povr obvier avx fravldes qvi se commettent av droict de levrs altezes svr les allvns, entrans en levrs pays de pardeça. A Mons. Chez Charles Michel. M. DC. VII. In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 2.° portefeuille in-4.°, 1604-1610, n.° 313.

Ce placard, daté de Bruxelles le 3 novembre 1606, a été publié à Mons le 20 mars 1607.

97. Ordonnance par les archidvcqz, afin de par les maistres des monnoyes, orfevres et changevrs observer les edictz et Placcars sur le faict des monnoyes d'Or et d'Ar-

Digitized by Google

gent. A Mons. Chez Charles Michel. M. DC. VII. In-4.°, 2 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 2.e portefeuille in-4.°, 1604-1610, n.° 316.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 19 février 1607, a été publiée à Mons le 10 mars suivant.

98. Placart des archidvcqz, deffendant a tovs de tirer et emporter or, et argent, hors des pays de leur obeyssance. A Mons. Chez Charles Michel. M. DC. VII. In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 3 ff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 2.e portefeuille in-4.°, 1604-1610, n.° 317.

Ce placard, daté de Bruxelles le 19 février 1607, a été publié à Mons le 10 mars suivant.

99. Les archiducqz. Albert et Isabel Clara Evgenia Infante d'Espagne par la grace de Dieu &.a. A Mons, De l'Imprimerie Charles Michel. S. d. (1607.) In-4.°, 2 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 2.e portefeuille in-4.°, 1604-1610, n.° 318.

C'est le privilège, daté de Bruxelles le 16 mars 1607, accordant à Thomas Gramay, échevin *du pays du Franc,* l'autorisation de cultiver *quatre cent mille plançons de meuriers blancs,* afin de faciliter l'élève des vers à soie dans les Pays-Bas.

100. Edict et placcart par les archidvcz, svr le faict des monnoyes d'or et d'argent, pvblié en la ville de Mons, le xxiij.e de Ivlet, 1607. A Mons. De l'Imprimerie de Charles Michel. S. d. (1607.) In-4.°, 4 ff. non chiff.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Digitized by Google

Cet édit est daté de Bruxelles le 30 juin 1607.

101. Edict et placcart par les archidvcz, contre les volevrs, brigands, vribvtres, larrons, assasinevrs, et avtres mavvais garnemens, pvblié en la ville de Mons, le xxvj.e d'octobre, 1607. A Mons, De l'Imprimerie Charles Michel. 1607. In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 2.e portefeuille in-4.°, 1604-1610, n.° 323.

Cet édit est daté de Binche le 1.er octobre 1607.

102. II. Partie dv miroir de discipline de saint Bonaventvre Cardinal, Euesque d'Albe, Docteur Seraphique de l'Eglise: Traduit de Latin en langue vulgaire par F. Iean d'Assignies Religieux de Cambron: En laquele est contenu le Progrés des Religieux, ou bien la reformation de l'homme interieur. A Mons, De l'Imprimerie de Charles Michel, M. DC. VII. Pet. in-12, titre et préliminaires 9 ff. non chiff., avec un fleuron au verso du dernier, texte 690 pp., la dernière chiffrée abusivement 689, à cause d'une erreur de pagination à partir du n.° 600, table des chapitres 3 ff. non chiff.

Ma bibl.

Cet ouvrage, dédié à Révérend Père en Dieu Robert, abbé de Cambron, est la seconde partie du livre paru, en 1605, chez le même imprimeur.

L'approbation ecclésiastique, donnée à Cambron le 19 septembre 1606, est signée par F. Jean Farinart, docteur en théologie et prieur de ce monastère.

103. Placcart par les archidvcqz, svr le fait des monnoyes d'argent, et cvyvre. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, M. DC. VIII. In-4.°, 1 cahier, s. pagination; sign. A. 2 ff.

Digitized by Google

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Ce placard, daté de Bruxelles le 3 septembre 1608, a été publié à Mons le 13 du même mois.

104. Loix, chartes et covstvmes dv pays et Comté de Haynnav, qvi se doivent observer & garder en la Souueraine Court à Mons, & jurisdictions dudict Pays ressortissantes à ladicte Court. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Imprimeur Iuré. An 1608. In-8.°, titre et préliminaires 7 ff. non chiff. et 1 f. blanc, texte 152 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2,358 du catal.—Bibl. de M. R. Chalon.

105. Decretz de la sovveraine covrt a Mons, servantz a l'interpretation de la charte et Coustume du Pays de Haynnau, oultre ceulx comprins en la premiere Impression d'icelle Charte. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel. Imprimeur Iuré. 1698. (sic mais 1608.) In-8.°, 15 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,358 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon.

106. Ordonnances et provisions decretees par le sovverain chefliev dvdit Mons, a l'esclarcissement d'aucuns articles & pointz dependans desdites Chartes Escheuinalles. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Imprimeur Iuré. 1608. In-8.°, 12 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,358 du catal.— Bibl. de M.R. Chalon.

107. Loix, chartes et covstvmes dv chef-liev de la ville de Mons, et des villes resortissantes avdict Chef-liev. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Imprimeur Iuré.

Digitized by Google

An 1608. In-8.°, titre et préliminaires 5 pp. non chiff., texte 72 pp., table 3 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,358 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon.

108. Psalterivm beatœ Mariœ virginis, A. S. Bonaventvra editum. Editio tertia, cui accessêre orationes ad Virginem Deiparam post vnamquamcunq; horam. Montibvs. Ex officina Caroli Michaëlis. Anno. 1609. In-16, 143 ff. non chiff., (caractères rouges et noirs) avec une vignette au titre, gravée sur acier, représentant Notre Dame de Cambron et figs. sur bois imprimées dans le texte.

Bibl. de Mons, n.° 1,342 du catal.

La première édition de ce livre a été imprimée à Mons chez Michel, en 1602; s'il en existe réellement une seconde, ce qu'on peut induire du titre qui précède, il est à croire qu'elle est sortie des presses du même imprimeur, mais il nous a été impossible jusqu'ici d'en rencontrer un exemplaire.

109. Directoire ov instrvction regvliere povr devotement, reuerenment & attentiuement s'acquitter de l'office diuin, tant de nuict que de iour. Auec vn traité des exercices spirituels, & plusieurs deuotes meditations propres aux personnes vouées à Dieu, le tout recueilly de diuers autheurs: Par F. Iean d'Assignies Religieux de Cambron. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel. 1609. In-12, titre et préliminaires 11 ff. non chiff. et 1 f. blanc, texte 288 pp.

Ma bibl.

L'ouvrage est dédié à Madame Gabriele d'Esne, abbesse du couvent de Notre-Dame-lez-Flines.

110. Ordonnance par les archidvcz, svr le faict des monnoyes d'or, pvblié en la ville de Mons le penultiesme

Digitized by Google

de May 1609. A Mons. De l'imprimerie Charles Michel. 1609. In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Cette ordonnance est datée de Bruxelles le 13 mai 1609.

111.* Recueil des indulgences, privileges et statuts de la confrerie de Nostre-Dame du Sainct-Rosaire, par Jean De la Mote. Mons, Charles Michel, 1609. In-16.

Cette édition est citée par Paquot dans ses Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, tome XII, p. 197.

Jean De la Mote, né à Valenciennes dans la seconde moitié du XVI.e siècle, était religieux au couvent des Dominicains de cette ville.

112. Reiglement svr le payement des arierages des rentes svr l'impost de Flandres. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel. 1609. In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 2.e portefeuille in-4.°, 1604-1610, n.° 324.

Ce réglement est daté de Bruxelles le 24 avril 1608.

113. Les archidvcqz. D'Aultant que des Alterations (sic) et Mutineries qu'il y a eu en ces Pays-Bas, causées par l'insolence et desbauche des gens de Guerre, &.a. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel. S. d. (1609.) In-fol., placard.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 2.e portefeuille in-4.°, 1604-1610, n.° 331.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 12 décembre 1609, a été publiée à Mons le 23 du même mois; elle enjoint aux militaires congédiés du service, qui prendraient part à des troubles ou mutineries, de quitter le pays.

Digitized by Google

114. Les archidvcqz. A noz amez et feavlx les grand bailly de Haynnav et gens de nostre Conseil à Mons salut & dilectiō. Comme s'est remarqué que noz Pays & Villes se remplissent de Liartz & aultre Monnoye de Cuyure, &ª. S. n. et s. d. (Mons, Charles Michel, 1609.) In-f.°, placard.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Ce placard, daté de Mariemont le 29 octobre 1609, a été publié à Mons le 26 novembre suivant.

115. Placcart par les archidvcqz, deffendant les scandales et exercices qve avlcvns, tant levrs svbiectz que aultres font & commettent contre et vilipendence de nostre Saincte Foy Catholicque Apostolicque Romaine. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel. 1610. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 2.e portefeuille in-4.°, 1604-1610, n.° 332. — Bibl. de M. R. Chalon.

Ce placard, daté de Bruxelles le 31 décembre 1609, a été publié à Mons le 18 janvier 1610.

116. Svr la remonstrance faicte aux Archiducz noz Souuerains Princes & Seigneurs, de la part du S.r Duc d'Arschot, &ª. S. n. et s. d. (Mons, Charles Michel, 1610.) Pet. in-8.°, 5 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,358 du catal.

C'est une ordonnance, datée de Bruxelles le 20 février 1610, prescrivant des mesures pour accélérer l'administration de la justice en la haute cour, à Mons; elle a été publiée en cette ville le 26 du même mois.

Digitized by Google

117. Edict perpetvel par les archidvcqz deffendant à tovs levrs svbiectz, vassaulx, et habitans en levrs pays tovt devl et Defiz au combat &c. Publié à Mons le seiziesme d'Apuril 1610. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel. 1610. In-4.°, 1 cahier s. pagination; sign. A. 4 ff.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Cet édit est daté de Bruxelles le 27 février 1610.

118. Ordonnance par les archidvcqz svr le faict des privileges des bendes d'ordonnances, d'hommes d'armes et archers, &c. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, 1610. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 1.er avril 1610, a été publiée à Mons le 9 juillet suivant.

119. Placcart des archidvcqz deffendant a tovs marchans, factevrs ov agens &c. d'aller acheter avcvns vins en France. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, 1610. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 37.e portefeuille in-4.°, 1593-1599, n.° 286. — Bibl. de M. R. Chalon.

Ce decret, daté de Bois-le-Duc le 24 juillet 1599, a été republié à Mons le 14 août 1610.

120. Ordonnance des archidvcqz a tovs officiers, svr le faict des vagabonds et gens de gverre &c. A Mons. De

Digitized by Google

l'Imprimerie Charles Michel, à l'Enseigne du nom de Iesvs. 1611. In-4.°, 1 cahier s. pagination ; sign. A. 4 ff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 3.e portefeuille in-4.°, 1610-1612, n.° 343.

Cette ordonnance, datée de Mariemont le 3 juillet 1611, a été publiée à Mons le 8 août suivant.

121. Esclarcissement de levrs altezes serenissimes, svr avlcvns poinctz compris en levr edict perpetvel dv xij. de Iullet 1611, pour le maintenement des auctoritez de leur Gand (sic) Bailly de Haynnau. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel Au nom de Iesvs. 1611. In-4.°, 2 ff. non chiff.

Arch. communales de Mons; recueil des placards, 1604-1614.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 10 septembre 1611, a été publiée à Mons, le 16 du même mois.

122. Placcart des archidvcqz tovchant les monnoyes d'or et d'argent. &c. pvblié a Mons en Haynnau le xxviij.e de Nouembre 1611. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Au Nom de Iesvs. 1611. In-4.°, 2 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 3.e portefeuille in-4.°, 1610-1612, n.° 348.

Ce placard est daté de Mariemont le 17 novembre 1611.

123. Placcart des archidvcqz svr le faict de la chasse &c. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Au nom de Iesvs. S. d. (1612.) In-4.°, 2 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 3.e portefeuille in-4.°, 1610-1612, n.° 350.

Digitized by Google

Ce placard, daté de Mariemont le 29 novembre 1611, a été publié à Mons le 24 septembre 1612.

124. Miracles advenvs à l'abbaye de Cambron, de l'ordre de Cisteav par les merites & inuocation de la glorieuse Vierge Marie. Seconde edition augmentée. A Mons de l'Imprimerie Charles Michel. Au nom de Iesvs. 1613. In-12, 53 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

La première édition imprimée par Michel a paru, en 1602, mais avec un titre différent que nous avons reproduit plus haut, sous le n.° 76.

Cet ouvrage contient la mention suivante : « Ces Miracles sont fidelement extraits du viel registre de la Chapelle nostre Dame de nostre Abbaye de Cambron, iusques à l'An Mil cinq Cent quarante six et les suyvants vérifiez par tableaux et attestations de personnes dignes de foy. Faict à Cambron le XII iour d'Aoust 1604. *Signé :* Frère Jean Farinart, Prieur de Cambron, Docteur en S. The.»

125. Lettres des archidvcqz affin de faire repvblier le Placcart du XXIIIj.e de Ianuier 1605. Par lequel est deffendu à tous, tant leurs subiectz que autres d'enuoyer ou faire mener hors leurs Pays de pardeça aucune matiere de Metal, Bronze, Cuyure, Metal, & Potis &c. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel. 1613. In-4.°, 2 ff. non chiff.

Bibl. de Mons ; recueil des placards, 4.e portefeuille in-4.°, 1612-1617, n.° 357.

Ces lettres sont datées de Mariemont le 31 octobre 1612.

126. Placart des archidvcqz svr le faict des filatiers, marchans de Laines et Pignevrs de Saiette &c. A Mons,

Digitized by Google

De l'Imprimerie Charles Michel. Au nom de Iesvs. 1613. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Arch. communales de Mons ; recueil des placards, 1604-1614. — Bibl. de M. R. Chalon.

Ce placard, daté de Bruxelles le 5 août 1613, a été publié à Mons le 30 du même mois.

127. Placart des archidvcqz decreté svr l'interdiction et deffence dv port des petites Pistoles, dictes bidetz ov mvchoirs, &c. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Au nom de Iesvs. 1614. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Arch. communales de Mons ; recueil des placards, 1604-1614. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 31 janvier 1614, a été publiée à Mons le 17 février suivant; la défense qu'elle contient s'applique aux pistolets qui, ayant moins de 32 pouces de longueur, le bois compris, sont considérés comme armes cachées.

Les pistolets, d'après l'opinion la plus accréditée, ont pris leur nom de la ville de Pistoie, en Toscane, où ils ont été inventés en 1545.

128. Ordonnance des archidvcqz povr faire observer le dernier placart tovchant les especes des monnoyes D'or et D'argent. &c. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Au nom de Iesvs. 1614. In-4.°, 2 ff. non chiff.

Arch. communales de Mons ; recueil des placards, 1604-1614. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 31 janvier 1614, a été publiée à Mons le 5 mars suivant.

129. Ordonnance des archidvcqz a ses subiectz, d'obeir

Digitized by Google

avx commandemens de nostre saincte eglise catholicqve, Apostolicque Romaine, & deffence de ne tenir aucuns liures deffenduz. &c. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Au nom de Iesvs. 1614. In-4.°, 2 ff. non chiff.

Arch. communales de Mons ; recueil des placards, 1604-1614.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 4 mars 1614, a été publiée à Mons le 14 du même mois.

130. Ordonnance des archidvcqz A tous Capitaines, Officiers, & Soldats; & comme ilz se doiuent maintenir sur peine de la harte, &c. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel 1617. In-4.°, 2 ff. non chiff.

Ma bibl.

Cette ordonnance, datée de Mariemont le 3 juillet 1611, est relative à la discipline militaire.

131. Ordonnance et Placart des archidvcqz deffendant a tovs ses svbiectz de n'aller servir en Armes es Pays estrangiers svr paine de la hart. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Au nom de Iesvs. S. d. (1617.) In-4.°, 2 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 4.e portefeuille in-4.°, 1612-1617, n.° 372.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 22 février 1617, a été publiée à Mons le 25 du même mois.

132. Esclarcissement dv Placcart des archidvcqz svr le faict d'avcvnes pieces d'or et d'argent covrsables. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel, Au nom de Iesvs. 1617. In-4.°, 2 ff. non chiff.

Digitized by Google

Bibl. de Mons; recueil des placards, 5.e portefeuille in-4.°, 1617-1622, n.° 374.

Cette déclaration des archiducs, datée de Diest le 6 mai 1617, a été publiée à Mons le 26 du même mois.

133. Ordonnance des archidvcqz Sur le faict des Voleurs, Brigans, Vributers, Assasineurs, Meurtriers, Larrons, & autres semblables mauuais garnemens, sur peine d'estre executez par le feu, &c. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel 1617. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des Placards, 5.e portefeuille in-4.°, 1617-1622, n.° 375. — Ma bibl.

Cette ordonnance, datée de Tervueren le 28 septembre 1617, a été publiée à Mons le 20 octobre suivant.

134. Ordonnance des archidvcqz Deffendant a tous Belistres, Brimbeux, & Brimberesses, & aultres Faizneans, & Vagabons sains et vallides de membres, d'aller mendier, &c. A Mons. De l'Imprimerie Charles Michel 1617. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 5.e portefeuille in-4.°, 1617-1622, n.° 376. — Ma bibl.

Cette ordonnance, datée de Tervueren le 28 septembre 1617, a été publiée à Mons le 20 octobre suivant.

135. Placcart des archidvcqz Deffedant d'amener aucunes Soyes crues ouurees ou teintes, soit en bales, en groz, ou pour vendre en menu, &c. A Mons, De l'Imprimerie Charles Michel : Au Nom de Iesvs. 1618. In-4.°, 2 ff. non chiff.

Digitized by Google

Bibl. de Mons; recueil des placards, 5.e portefeuille in-4.°, 1617-1622, n.° 378.

Ce placard, daté de Bruxelles le 3 mars 1618, a été publié à Mons le 9 du même mois.

136. Ordonnance des archidvcqz contre le trafficq dv sel de brovage, &c. A Mons, De l'Imprimerie Charles Michel: Au Nom de Iesvs. 1618. In-4.°, 2 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 5.e portefeuille in-4.°, 1617-1622, n.° 379. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cette ordonnance, datée de Bruxelles le 28 mars 1618, a été publiée à Mons le 4 mai suivant.

137. Regvla sanctissimi patris Benedicti annotationibvs illvstrata. Montibvs, ex officina Caroli Michaelis, M.D.CXX. In-16, 288 pp. chiffrées seulement jusqu'à la page 208 où finit la *Regula;* vient ensuite, d'un caractère plus grand, *Exercitivm spiritvale patrvm ordinis Divi Benedicti*, comprenant 40 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

La dédicace est signée F. H. D. B.

138. Declaration dv roy nostre sire et la serenissime infante Isabel, Clara, Evgenia, Sur la continuation prouisionnelle de tous Officiers & Ministres Royaux de ce Pays & Comté de Haynau en leurs Estats & Offices &c. A Mons, De l'Imprimerie Charles Michel, au Nom de Iesvs. 1621. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 5.e portefeuille in-4.°, 1617-1622, n.° 390.

Digitized by Google

Ce placard, daté de Bruxelles le 14 juillet 1621, a été publié à Mons le 2 août suivant.

139. Comme ainsi soit que pour la petite importance des loix edictees par la Charte de l'an trente-quatre, (1534) pour le regard des bestes cheualines ou à cornes, qui ont droit de pasturer trouuees és tailles endessoubs de sept ans, plusieurs ne se soucians desdites loix permettoient ausdits bestiaux, non seulement accés esdites tailles, voire quelques fois par malice les y fouroient. Messieurs Escheuins de la ville de Mons, chefs des loix subalternes resortissãtes au chef lieu d'icelle ville, voulans remedier à tels abus & excez, & soy conformer à la volonté de sa Majesté, auoient, & ont statué & decreté. &.ª S. n. et s. d. (Mons, Charles Michel, 1622.) Pet. in-8.°, 3 pp.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 5.e portefeuille in-4.°, 1617-1622, n.° 394.

Cette ordonnance, relative au droit de pacage et qui a été publiée à Mons, à la Bretecque de la Maison de paix, le 26 juillet 1622, contient les dispositions suivantes: « Que bestes cheualines, ou à cornes qui ont droit de paistre, estant trouuées és tailles endessoubs sept ans, chacune d'icelles sera à l'amende de dix pattars.

« Et au regard des blanches bestes trouuees esdits bois, de quel aage qu'ils soient, escherront en sept sols six deniers d'amende, & les boucqs & cheures confisquez, encore qu'elles n'eussent à rien touché, auec le dommage rendre, & aura le Maistre son retour sur le Berger. »

140.* Tableau des vertus et miracles du B. Ambroise de Sienne et du B. Jacques (Salomoni) vénitien de l'ordre des

Digitized by Google

FF. Prescheurs, traduit de l'italien. Mons, Charles Michel, 1623. In-12.

Cet ouvrage est cité par Paquot, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas, tome VIII, p. 369.

Louis Marissal, traducteur de ce livre, religieux dominicain au couvent de St.-Omer, était né en cette ville dans la seconde moitié du XVI.e siècle. Il mourut le 12 novembre 1637.

141. Instrctvion povr le fermier dv droict sur les houblons, sortãs par terre de Brabant et Namur, vers Liège, Couloigne, Allemaigne, Juilliers, Cleues & autres places Neutrales, ensemble par les pays d'Artois et Haynnau, vers le Royaume de France, selon laquelle vous et voz Commis aurez à vous reigler au faict, & conduicte d'icelle ferme comme s'ensuit. A Mons, De l'Imprimerie Charles Michel, Imprimeur juré, 1625. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

142. Ordonnance selon laqvelle se debvront reigler tovs maronniers, chartons et levrs factevrs, vovlans hors ces Pays de l'obeyssance de leurs Altezes, emmener quelques houblons, soit par eaue ou par terre, vers les Prouinces d'Hollande, Zelande, & leurs associez, ou places neutrales. A Mons, Chez Charles Michel, Imprimeur juré. 1625. In-f.°, placard.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 2.e portefeuille in-4.°, 1604-1610, n.° 320.

Cette ordonnance est datée de Bruxelles le 30 août 1607.

143. Placcart dv roy, svr le faict de la chasse. A Mons,

Digitized by Google

De l'imprimerie Charles Michel, Imprimeur juré, Au Nom de Iesvs. 1626. In-4.°, 6 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 8.e portefeuille in-4.°, 1626-1627, n.° 447. — Bibl. de M. R. Chalon.

Ce placard, daté de Bruxelles le 31 juillet 1560, a été republié à Mons, le 17 juillet 1626.

144. Ordonnance et Placcart des archidvcqz deffendant a tovs ses subiectz de n'aller servir en Armes es Pays estrangiers svr peine de la hart. Republié de la part de Monseigneur le Prince d'Espinoy, Lieutenant Gouuerneur, Capitaine general & grand Bailly du pays & Comté de Hainnau, & de Messieurs du Conseil ordinaire du Roy a Mons, le 9.e d'Apuril 1627. A Mons, De l'Imprimerie Charles Michel, Imprimeur iuré. Au Nom de Iesvs. 1627. In-4.°, 2 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 9.e portefeuille in-4.°, 1627-1629, n.° 461. — Bibl. de M. R. Chalon.

Cette ordonnance est datée de Bruxelles le 22 février 1617.

HIP. ROUSSELLE.

Digitized by Google

Note sur la Géographie positive

DU HAINAUT.

La topographie de précision n'a pris naissance que dans le dernier siècle. La carte de France de Cassini fut la première entreprise qui appela l'attention sur la description exacte d'un pays. On se fit alors une juste idée des difficultés que présentait le levé géodésique d'une contrée étendue, au moyen d'un vaste réseau de triangles ; on sentit la nécessité de rattacher fréquemment les points du canevas à des stations astronomiques parfaitement déterminées ; enfin par la lacune immense que la première carte de France présentait dans les coordonnées verticales, on put déjà soupçonner combien les nivellements géodésiques seraient délicats et difficiles.

Mais l'art et la science se sont réunis pour triompher de tous les obstacles. Le perfectionnement des instruments, celui des méthodes de calcul, et par dessus tout le zèle des observateurs qui se sont astreints à réitérer les mesures et à mesurer les trois angles des triangles, ont porté la géodésie à un haut degré de précision. Une grande partie de l'Europe est couverte aujourd'hui des triangles des ingénieurs géographes. Les gouvernements ont pris généralement l'initiative de ces vastes opérations, qui réclament un personnel nombreux et nécessitent des frais considérables.

Digitized by Google

On peut comprendre comme appartenant au grand réseau européen, et déjà reliées dans toutes leurs parties : la France avec l'île de Corse, la côte de la Catalogne et de Valence, la Sardaigne (continentale et insulaire), la Lombardie, la Suisse, la Bavière, l'Autriche, la Bohème, le royaume de Prusse, la Saxe et les principautés Saxonnes, les Hesses, le Hanovre, le Danemarck, l'Oldenbourg, la Hollande, l'Angleterre, l'Irlande et une partie de l'Ecosse. Il faut joindre ensuite à cette liste les réseaux détachés du Portugal, du royaume de Naples, de la Livonie et des provinces Russes voisines. La géographie positive de ces contrées laisse désormais peu de choses à désirer. Mais il n'en est pas de même des parties de l'Europe qui manquent à cette énumération ; et l'on aura remarqué sans doute que la Belgique ne figure pas au nombre des pays que nous avons mentionnés.

Cet état de choses qui, dans de certaines limites, laisse encore errer nos villes sur les cartes, a attiré l'attention des gouvernements qui se sont succédés. Pendant notre réunion au royaume des Pays-Bas, le capitaine du génie Erzey avait été chargé de la triangulation des provinces méridionales ; mais ses opérations, brusquement interrompues en 1830, n'ont pas pu être conduites à bonne fin. A cette triangulation s'en joignait une autre, due au capitaine Van Gorcum, dont tous les documents sont restés aux archives de La Haye, et dont nous connaissons seulement l'existence par la « carte des triangles » de la grande carte de la Belgique à l'échelle de $\frac{1}{80\,000}$, publiée par M. Van der Maelen. Ce dernier réseau couvrait, il est vrai, une partie de la province de Hainaut ; mais ce n'était pour ainsi dire, qu'une opération de second ordre, composée de triangles petits et peu réguliers.

Aussi la commission nommée par le gouvernement belge pour examiner la question du levé géodésique du pays s'est-elle prononcée en faveur d'une opération nouvelle, complète, exécutée avec une précision qui lui méritât de figurer dignement dans le grand canevas européen (1). Le corps d'état-major attaché à notre

(1) Moniteur belge, 1847, 14 juin.

Digitized by Google

armée s'est préparé, par de nombreux travaux, à l'exécution de cette grande entreprise, que des considérations financières ont fait longtemps ajourner, et qui reçoit enfin, en ce moment même, son exécution.

Ce n'est pas qu'en l'absence d'une triangulation parfaitement exacte on ne possédât des données d'une certaine précision sur la topographie du pays. Tout le monde connait la belle carte chorographique de Ferrari, sur laquelle M. Gachard a écrit, dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles, une notice historique pleine d'intérêt. Mais ce premier essai, très précieux pour les détails, n'offre pas d'exactitude dans les positions absolues. Il repose sur un simple levé à la planchette, qui d'Anvers à Arlon ou d'Ostende à Liége a pu donner lieu à des altérations considérables dans les directions (ou azimuts). Les belles cartes de M. Van der Maelen elles-mêmes, parfaitement précises dans tous les détails qu'elles empruntent aux plans du cadastre, laissent subsister quelque incertitude dans la fixation des grands points. La géographie positive de la Belgique n'est donc pas au niveau de celle des pays qui nous avoisinent.

Une simple comparaison rendra sensible l'infériorité de nos cartes. Par la nouvelle triangulation de la France, on est assuré de ne pas se tromper de 50 mètres sur la distance de plus de deux cents lieues qui sépare la tour des pavillons de Dunkerque du clocher de l'église de S.t-Jaumes à Perpignan. Il en est de même de Bayonne à Strasbourg ou de Cherbourg à Marseille. En prolongeant même le canevas français par celui des triangulations d'Outre-Rhin, on peut répondre de cent mètres sur l'immense distance qui sépare Brest de Bude en Hongrie. Or, la juxta-position des plans réduits du cadastre, de tous ces plans projetés sur les faces réciproquement inclinées d'un polyèdre, n'offre aucune garantie quant aux grandes dimensions du pays. Le procédé d'assemblage ne permet pas de répondre de cent ni même de deux cents mètres sur de petites distances comme celle de Charleroi à Chimay ou d'Enghien à S.t-Ghislain. Nous n'en sommes encore qu'aux à peu près.

Digitized by Google

En attendant que les opérations géodésiques qui sont en cours d'exécution fassent disparaître cette lacune, il nous a semblé que l'on pouvait profiter des anciennes observations, convenablement discutées, pour fixer certains points de repère dans la géographie positive du pays. En effet, entourés comme nous le sommes de triangulations très exactes, nous pouvons partir de stations parfaitement déterminées placées sur nos frontières. Les erreurs absolues disparaissent ainsi, et nous obtenons des positions certaines dans l'intérieur du pays.

Nous allons présenter ici ceux de nos résultats qui concernent plus particulièrement la province de Hainaut. La situation géographique d'un lieu exprime sa position sur le globe terrestre, position d'où dépendent la longueur des jours et en général les grands phénomènes du climat. Les observations qui avaient pour but de mesurer astronomiquement cette position ont acquis d'autant plus de précision que les sciences elles-mêmes étaient plus avancées. Les anciens faisaient souvent plus d'un degré d'erreur sur les coordonnées géographiques. La latitude de Bavay rapportée dans Ptolémée différait de 1° 12′ de sa valeur véritable. Les géographes des derniers siècles ont successivement amélioré la connaissance de notre pays. Cependant nous ne possédons encore qu'une seule détermination astronomique faite dans la province de Hainaut : c'est la latitude de Tournay, observée par l'astronome anglais Pigott en 1773 (1). Nous ne pensons pas qu'elle soit sure à plus de 5″, indépendamment de l'erreur constante d'environ 35″ dont l'instrument paraît avoir été affecté.

Dans la « Connaissance des temps » publiée par l'Observatoire de Paris parurent pour la première fois en 1777 (2), les coordonnées de la ville de Mons. Elles reposaient, non sur une détermination directe, mais sur la triangulation de Cassini de Thury, qui avait accompagné les armées de Louis XV. Toutefois, dans le volume de la même collection pour 1784, Mons disparut de la

(1) Anciens Mémoires de l'Académie de Bruxelles, vol. I, p, 13.

(2) Connaissance des temps pour 1779, p. 206.

Digitized by Google

table pour ne plus y être replacé. Tournay y fut au contraire introduit, et Charleroi y figura en 1788. C'est de là que les longitudes et les latitudes des trois principales villes du Hainaut ont passé dans les ouvrages vulgaires.

Les chiffres de la Connaissance des temps ont subi eux-mêmes des changements. D'abord les triangles de Cassini avaient été calculés dans l'hypothèse de la terre sphérique. Plus tard seulement on y introduisit divers chiffres d'aplatissement. Il en est résulté des variations continuelles dans les coordonnées que l'on déduisait. Les valeurs obtenues pour différentes villes par des calculs différents ne sont plus comparables entre elles. Toutes d'ailleurs sont entachées d'inexactitude, et celles qui résultent de l'hypothèse sphérique, et que M. le général Trumper a choisies pour les insérer dans le « Rapport décennal sur la situation administrative » de la Belgique (chap. 1), s'écartent nécessairement le plus de la vérité.

Pour faire disparaître ces inconvénients, nous avons eu recours aux triangles mêmes de Cassini, publiés dans sa « Relation d'un voyage en Allemagne, suivie de la description des conquêtes de Louis XV depuis 1745 jusqu'en 1748 »; Paris, I. R., 1775, in-4°. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, nous avons appuyé une chaîne partielle de ces triangles sur des points parfaitement connus. La nouvelle Carte de France nous a fourni une première chaîne, qui part de Dunkerque dont la latitude astronomique a été fixée par les observations de Delambre à 51° 2′ 8″,85. Cette chaîne conduit au triangle Douay, S.t-Amand, Mont-Trinité, qui est commun au canevas de Cassini. Les triangles de ce dernier passent ensuite par Mons, Enghien, Braine-le-Comte et Hal, pour aboutir à l'une des tours de l'église S.te-Gudule à Bruxelles. Or cette tour a été rapportée très-exactement à l'observatoire de la même ville, en sorte que la chaîne totale est encadrée entre les deux positions astronomiques de Dunkerque et de Bruxelles. La latitude de ce dernier point était d'abord évaluée à 50° 51′ 10″,8 par le savant directeur de l'observatoire; depuis, M. Quetelet a adopté 50° 51′ 10″,55, en joignant à ses propres observations celles que nous

Digitized by Google

avons faites nous-mêmes avec le cercle mural de l'observatoire, dans les années 1848 et 1849.

Les inexactitudes qui peuvent rester sur les résultats ainsi obtenus ne dépendent plus que des erreurs des triangles intermédiaires. Ces erreurs acquerront parfois une certaine importance dans le calcul, parce qu'il existe des triangles mal conformés. Mais comme la chaîne est peu étendue, nous ne pensons pas que les erreurs s'élèvent d'ordinaire à plus de 2″ ou 3″ tant dans les longitudes que dans les latitudes absolues. Elles seront d'ailleurs encore moindres dans les positions relatives.

En joignant à ces premiers résultats les coordonnées de plusieurs points qui ont été compris dans la triangulation de l'Etat-major français, nous avons dressé le tableau suivant, qui fournit à peu près un point géodésique par canton. La lettre C désigne les positions calculées d'après Cassini, les lettres Fr celles déduites de la triangulation française, et le signe P l'observation de Pigott corrigée.

POINTS GÉODÉSIQUES.	LONGITUDE.	LATITUDE.	Autorité.
ANTOING, le clocher.	1° 6′ 42″	50° 33′ 53″	C
ATH, S.t-Julien.	1 26 22	50 37 46	C
Mainvault, le moulin.	1 22 10	50 39 37	C
BEAUMONT.	»	»	»
BINCHE, le clocher.	1 49 50	50 24 35	C
Bonne-Espérance, le dôme.	1 48 56	50 23 11	C
BOUSSU.	»	»	»
S.t-Ghislain, le clocher.	1 29 9	50 26 55	C
CELLES.	»	»	»
Mont-S.t-Aubert, la chapelle.	1 3 48	50 39 18	Fr.
CHARLEROI, clocher de la Vil.-Haute.	2 9 8	50 25 39	C
CHIÈVRES, le clocher.	1 28 13	50 35 20	C

Digitized by Google

POINTS GÉODÉSIQUES.	LONGITUDE.	LATITUDE.	Autorité.
CHIMAY.	»	»	»
Momignies, le clocher.	1° 49′ 48″	50° 1′ 47″	Fr.
DOUR.	»	»	»
Blaugies, le clocher.	1 28 7	50 22 25	Fr.
Quiévrain, le clocher.	1 20 43	50 24 23	Fr.
ENGHIEN, le clocher.	1 42 13	50 41 54	C
FLOBECQ, le clocher.	1 27 2	50 44 59	C
FONTAINE-L'ÉVÊQUE.	»	»	»
Piéton, le clocher.	1 57 47	50 26 38	C
FRASNES-LEZ-BUISSENAL.	»	»	»
GOSSELIES.	»	»	»
Fleurus, le clocher.	2 12 35	50 29 15	C
LENS, le clocher.	1 33 51	50 33 32	C
LESSINES, le clocher.	1 29 26	50 42 44	C
LEUZE, le clocher.	1 17 12	50 36 4	C
MERBES-LE-CHATEAU.	»	»	»
Grand-Reng, la tour.	1 44 0	50 19 42	Fr.
MONS, le château.	1 36 53	50 27 16	C
PATURAGES.	»	»	»
Asquillies, le clocher.	1 36 28	50 24 10	C
PÉRUWELZ, le clocher.	1 15 12	50 30 28	Fr.
QUEVAUCAMPS.	»	»	»
ROEULX, le clocher.	1 46 14	50 30 29	C
Le moulin de Montauban.	1 45 54	50 30 44	C
SENEFFE.	»	»	»
SOIGNIES, le clocher principal.	1 44 3	50 34 45	C
Braine-le-Comte, le clocher.	1 48 7	50 36 46	C
TEMPLEUVE, le clocher.	0 56 47	50 38 43	Fr.
THUIN.	»	»	»
TOURNAY, la cathédrale.	1 3 10	50 36 22	C
Rue des Jésuites.	»	50 36 20	P

Digitized by Google

La géographie positive d'un pays ne doit pas se borner à considérer les deux coordonnées de latitude et de longitude. Les hauteurs au-dessus du niveau de la mer (les altitudes) offrent pour le moins autant d'intérêt. Sans parler de leurs applications incessantes aux travaux publics, elles acquièrent autant d'importance que la nature même du sol, dans certains phénomènes de l'agriculture. C'est la double action de la nature géologique du terrain et de son relief, qui règle le calendrier agricole. S'il faut attribuer la précocité des céréales, sur le territoire d'Harmignies, à la nature de la formation de craie blanche, d'un autre côté c'est l'élévation du terrain qui retarde les récoltes sur les plateaux de la rive droite de la Sambre.

Deux documents importants, publiés par le gouvernement, ont fixé depuis peu nos connaissances quant à la nature et à l'élévation du sol. Nous voulons parler de la carte géologique dressée par M. le professeur Dumont, et de la carte des nivellements exécutés en Belgique publiée par l'administration des Travaux publics. La partie de la topographie du Hainaut qui considère le relief était autrefois la plus négligée. M. Drapiez, dans son travail sur la constitution minéralogique de la province, fixait à 280 mètres l'altitude du Mont-Panisel près de Mons (1), d'après trois observations barométriques concordantes, tandis que cette colline tertiaire n'atteint nulle part 102 mètres.

La connaissance du relief d'une contrée étant d'une grande importance en agriculture, en climatologie, et en général dans tous les phénomènes de la physique du globe, nous joindrons ici un aperçu de l'élévation moyenne du Hainaut, divisé en régions topographiques naturelles. Lorsqu'on connait exactement l'altitude moyenne de chaque portion du territoire, on peut d'ailleurs composer l'altitude moyenne générale, qui est de quelque importance dans la science, comme on le voit par les recherches de Humboldt (2).

(1) Mémoires des prix de l'Académie de Bruxelles ; vol. III, p. 117.

(2) Asie centrale, tom. I.er.

Digitized by Google

RÉGION.	Étendue en kilom. carrés.	Altitude moyenne.
Rive gauche de l'Escaut.	250	30m
Versant de la rive droite de l'Escaut.	350	35
Plateau traversé par la Dendre.	800	50
Vallée de la Haine sous Mons.	100	25
Plateau que traversent dans leur cours supérieur la Haine, la Senne et le Piéton.	550	120
Plateau à la rive gauche du Piéton.	250	140
Terrasse formant le partage entre la Sambre et la Haine.	500	150
Versant de la rive droite de la Sambre.	350	180
Plateau aux sources de la Thure, de l'Eppe et de l'Eau-blanche.	550	250
Terrasse aux confins de la province près Regnionwez.	20	280
PROVINCE DE HAINAUT.	3720	120

Cette altitude moyenne est obtenue en tenant compte de l'étendue superficielle de chaque région. Elle exprime l'élévation du centre de gravité des terres dans la province de Hainaut, déduction faite des ravins et des vallons. C'est, suivant nous, le chiffre moyen que fournirait un nombre immense de cotes de hauteur, uniformément réparties sur toute la surface considérée.

Il n'est pas sans intérêt de comparer l'altitude du Hainaut à celles de nos autres provinces. Nous nous sommes livré pour chacune d'elles à un travail d'évaluation analogue, en les partageant comme le Hainaut en sections topographiques naturelles. Ce travail nous a conduit aux résultats suivants :

Digitized by Google

PROVINCES.	SUPERFICIE en kilomètres carrés.	ALTITUDE moyenne.
Anvers.	2 830	10m
Flandre occidentale.	3 230	15
Flandre orientale.	3 000	20
Limbourg.	2 410	45
Brabant.	3 280	70
Hainaut.	3 720	120
Namur.	3 660	250
Liége.	2 890	260
Luxembourg.	4 420	400
BELGIQUE.	29 440	148

L'élévation moyenne de la Belgique au-dessus de la mer est donc d'environ cent cinquante mètres. Ce chiffre résulte de la discussion minutieuse de plus d'un millier de cotes de hauteur. Comme notre pays appartient presque tout entier au grand versant du nord de l'Europe (plaine *cimbro-germanique*), son altitude moyenne ne doit pas s'éloigner beaucoup de celle de cette vaste région, qui s'incline depuis les faîtes de l'Ardenne, de l'Eifel, du Westerwald, de l'Erzgebirge, jusqu'aux rives de la mer du Nord et de la Baltique. Humboldt avait estimé à 127 mètres l'élévation du centre de gravité des terres pour la plaine cimbro-germanique (1).

Quant à la province de Hainaut, on voit qu'elle occupe, en Belgique, une situation intermédiaire. Mais, par rapport aux phéno-

(1) Asie centrale, tom. I, p. 170.

Digitized by Google

mènes naturels, on ne doit point se borner à considérer la hauteur moyenne des terres, parce que cette élévation varie d'une partie de la province à l'autre. Cent mètres d'exhaussement produisent quatre jours de retard dans l'époque de la maturation. La végétation doit être à peu près aussi avancée dans les vallées basses de l'Escaut et de la Haine (sous Mons) qu'elle le serait au niveau même de la mer. Au contraire, le retard sera de six ou huit jours dans les cantons de Beaumont et de Chimay. Dans ce dernier canton, les plateaux qui entourent Regnionwez, à la limite vers Rocroy, atteignent jusqu'à 350 mètres d'altitude.

Ainsi la connaissance exacte d'un pays rend raison des différences qu'on y observe. Avant d'avoir recours à des hypothèses pour expliquer la marche inégale des phénomènes du climat ou de l'agriculture, il faut faire la part de l'élévation du terrain. Un préjugé assez répandu attribue la précocité relative des moissons, dans le bassin inférieur de la Haine, à la chaleur souterraine développée par la formation houillère. Cette explication a été imaginée afin de rendre raison d'un phénomène bien réel, fort simple d'ailleurs en lui-même. La cause physique se montre suffisamment, puisque l'altitude des versants de la Haine est de 40 à 60 mètres, tandis que les plateaux de Braine-le-Comte en ont déjà plus de 100, et ceux de Fontaine-l'Evêque 160 à 180. Il était du reste impossible d'admettre l'explication vulgaire, — car la houille, qui est à la vérité un combustible, n'est cependant pas en ignition dans le sein de la terre ; — car la chaleur s'éteint promptement dans les couches du terrain, à ce point que le voyageur passe sans rien ressentir au-dessus des houillères *incendiées*, où les grès et les schistes sont incandescents. L'effet si naturel et si simple des différences de niveau eût dû se présenter le premier à la pensée. Mais il exigeait des mesures sur le terrain, des calculs, des cartes, en un mot tout ce qui constitue une géographie positive.

J.-C. HOUZEAU.

Digitized by Google

A Avrisseau, le Potier de Tours.

L'ange que Dieu chargea de donner le génie
A des mortels prédestinés,
Quitte du haut des cieux la splendeur infinie,
Entraînant sur ses pas la phalange bénie,
Qui veille au sort des nouveaux nés.

Il descend.... apportant ses présents à la terre,
Et se reposant doucement
Près de ceux qu'il choisit.... d'un signe de mystère,
Il les marque en passant et vers la haute sphère
Il reprend son vol lentement.

Il les suit du regard, et de ses blanches aîles
Il couvre leur petit berceau.
« Allez, enfants, allez et soyez moi fidèles,
» — Leur dit-il, — et sur vous des splendeur séternelles
» Je veillerai jusqu'au tombeau.

Digitized by Google

» Allez ! ne craignez rien, méprisez les orages :
» L'éclair sort d'un ciel en courroux,
» Si la mer de ce monde est féconde en naufrages,
» Ceux qui l'osent braver arrivent sur des plages
» Où les cieux leur sont toujours doux.

» Allez ! qui n'ose vaincre aime bien peu la gloire.
» La gloire chérit les combats ;
» D'un facile triomphe elle perd la mémoire
» Et ne marque jamais aux pages de l'histoire
» D'un sceau brillant que ses soldats.»

Ainsi l'ange murmure à leurs jeunes oreilles ;
Et déjà leur génie a rêvé des merveilles,
Des soleils, des mondes nouveaux.
Protégés par le ciel, ils rêvent le ciel même
Et, le front ennobli par un divin baptême,
Pour eux de l'avenir s'allument les flambeaux.
. . . . . .
. . . . . .
Ainsi — dans les vieux temps — descendit sur la terre
Un ange... Il vint marquer du signe de mystère
Un jeune enfant dans son berceau :
Il dormait doucement sous un vieux toît de chaume ;
Il était pauvre et nu quand le divin fantôme
Lui murmura son chant d'oiseau.

Il grandit. La misère est sa seule compagne !
Qu'importe ? Le génie est là qui l'accompagne :
Si d'autres ont vaincu ne peut-il vaincre aussi ?
Et son nom inconnu, qui pèse à son courage,
Sera de ses enfants le plus bel héritage :
L'héritage de Palissy !

Non ce pauvre ouvrier qui peut à peine vivre
Du produit de ses mains et que tout vient poursuivre,

Digitized by Google

Mais Palissy le grand savant,
Que vingt ans de malheurs ont appris à connaître
Et qui dans l'infortune et la science est maître,
Grand... mais aussi simple qu'avant.

Non Palissy, *ce fou* qui suait la misère,
Sans pain, sans vêtements, *sans bois*,
Mais le grand inventeur dont la patrie est fière;
Palissy le sculpteur des Rois.

. . . . . .

Pourtant il était vieux! la gloire n'a pas d'âge!...
.... Mais pour arriver là, par quels nombreux détours
Palissy dut passer! Oh! que de sombres jours
Ont du décourager ce sublime courage
Quand il voyait parfois son inutile ouvrage
Et que rien ne venait couronner ses efforts!
Son impuissance alors était comme un remords.
Il tombait, épuisé sous la honte et le doute
Ainsi qu'un voyageur au milieu de la route.
Dieux! quels tristes pensers devaient dans ces instants
Anéantir sa force et troubler tous ses sens.
Mais quand on naquit fort on veut vaincre quand même!
Un grand cœur se connaît dans un péril extrême!
Et celui là qui veut trouver la vérité
Ne tarde pas à voir resplendir sa clarté :
S'il tombe, il se relève et tout vient à son aide;
C'est un fougueux torrent devant lequel tout cède;
C'est l'esprit du très-haut qui brille en traits de feu!
Mortels, laissez passer la sagesse de Dieu!

. . . . . .

Digitized by Google

C'est aussi ton histoire à toi, modeste artiste,
Qui de nos noms fameux viens d'augmenter la liste;
Qui viens de te placer auprès de Palissy.
Quand j'admirais, ému, son héroïque vie,
Quand je pleurais les maux de ce mâle génie,
Je pleurais sur tes maux aussi.

C'est bien lui! c'est bien toi! c'est bien la même image,
C'est la même infortune et le même courage,
Sans doute le même ange à veillé sur vos pas,
Il est venu vers toi soulager ta misère
Comme il la soulagea dans Palissy, ton frère,
Car les anges ne meurent pas.

Il t'a dit : « Prends courage; espère sous le chaume,
» Il y vivait aussi. Sois fort : il était homme.
» Vous devez tous les deux suivre un même chemin.
» Abrité sous mon aîle il souffrait en silence :
» Souffre sans murmurer de la même souffrance,
» Je te tendrai la même main.»

Ainsi tous deux, conduits par ce guide céleste,
Vous avez écrasé la misère funeste.
Vous avez été forts, aussi vous êtes grands!
Comme d'autres Colombs, à l'ardeur énergique,
Vous aussi vous avez trouvé votre Amérique
Malgré la révolte et les vents.

Votre ange est toujours là comme au jour le plus sombre;
Il veille encor sur vous; il suit partout votre ombre :
Il vous a dit : « Jusqu'au cercueil! »
Voyez : les vains honneurs, tombeau des lâches âmes,
Ne vous ébranlent pas, il vous faut d'autres flammes
Pour alimenter votre orgueil.

Digitized by Google

Voyageurs, il vous faut des immenses savanes !
Vos âmes ne sont pas de viles courtisanes :
Vous vivez pour la gloire et non pas pour de l'or.
Vous vivez pour le temps, vous vivez pour l'espace,
Et non pour ce vain bruit qu'un peu de bruit efface....,
— Ce bon ange, Avrisseau, va te guider encor.

Car il veille sur toi dans des jours moins terribles
Où tu peux te livrer à tes travaux paisibles,
Sans craindre des méchants l'intolérant esprit ;
Sans voir un lâche roi mépriser ton courage
Et te récompenser par un indigne outrage
Comme ton frère le proscrit.

Car il veille sur toi quand le siècle est vivace,
Quand luit la vérité devant qui tout s'efface,
Quand le culte des arts est dans sa pureté.
Socrate ne doit plus boire un mortel breuvage
Ni le grand Palissy supporter l'esclavage
Par amour pour la vérité.

Ta prison... c'est un cœur qui t'aime avec tendresse,
C'est celle qui suivit pas à pas ta détresse,
Qui le soir essuyait tes nombreuses sueurs.
Ton geôlier... c'est ton fils, héritier de ton âme,
Qui grandit comme toi, qui brûle de ta flamme
Et qui partage tes labeurs.

Plus tard, quand il viendra cet ange des lumières
T'avertir qu'il est temps d'aller vers d'autres sphères,
Aux habitants des cieux il dira : « le voici ! »
Tu verras s'avancer la phalange éternelle
Et le premier baiser de leur troupe immortelle
Sera celui de Palissy.

LÉON PAULET.

Mons, 8 avril 1851.

Digitized by Google

GÉOLOGIE ET PALÉONTOLOGIE.

HYPOTHÈSE ET FAITS CURIEUX.

Un sujet qui doit particulièrement offrir de l'intérêt aux géologues du Hainaut et exciter la curiosité de quiconque est désireux de connaître les grands phénomènes de la nature, c'est la formation de la houille. Plusieurs systèmes ont été créés pour expliquer ces vastes feuillets combustibles intercalés dans les couches carbonifères, mais leurs auteurs n'ont pu rencontrer jusqu'aujourd'hui toutes les objections qu'on leur a opposées. Voici sommairement celui de M.r Claussen, l'explorateur des Cavernes du Brésil, dont j'ai déjà parlé dans ma précédente notice.

Ce système, produit d'une imagination ardente et innovatrice, est assez curieux pour que nous lui consacrions quelques lignes.

Selon M.r Claussen, il y a eu dans les temps géologiques, l'époque des grandes éjections de fer, et l'époque des grandes éjections de bitume. Les premières produisirent, mêlées aux sables ou limons marins, le vieux grès rouge et cette suite de couches ferrugineuses qui composent une partie de la *grauwacke*. Les

Digitized by Google

secondes vinrent se mêler aux dépôts de la période carbonifère et aux schistes bitumineux de la Thuringe. Ce sont ces éjections bitumineuses lancées ou sécrétées de l'intérieur du globe en fusion, vers sa surface, qui ont, suivant M.r Claussen, produit les couches de houille, et voici comment il explique ce grand phénomène géologique.

Des lacs vastes et profonds couvraient certaines contrées et leur fond sécrétait l'asphalte ou le bitume, comme aujourd'hui encore, à un moindre dégré, la mer Morte près de Jérusalem, et un lac dans l'île de la Trinité. Par l'effet de sa pesanteur spécifique, le bitume couvrait la surface des eaux et y formait une croûte solide; sur cette croûte s'épaississant toujours, les vents et les pluies inscrustaient une legère couche de sable et de poussières qui donnait naissance à des mousses, puis à des plantes herbacées, des buissons, et à la longue à une puissante forêt. Il arrivait un moment où cette masse composée en partie de détritus végétaux et de matières terreuses devait s'abîmer au fond des eaux. Un tel phénomène, quoique local devait produire, là où il s'opérait, une grande perturbation. Les eaux violemment remuées se chargeaient de troubles qui ne tardaient pas à se déposer sur la forêt bouleversée. Ces troubles recouvraient les troncs, les tiges et les frondes avant leur décomposition, en conservaient les détails les plus délicats, et finissaient par ensevelir la forêt au fond du lac sous une couche plus ou moins puissante d'argile ou de sable que nous voyons aujourd'hui à l'état de schistes et de grès.

Mais le lac continuant toujours à sécréter l'asphalte, cette substance se faisait jour par les crevasses, les déchirements de la première croûte et par les parties voisines des rives. Une seconde couche bitumineuse se formait insensiblement au-dessus des eaux, prenait de la consistance, de l'épaisseur, et finissait, comme la première, par se couvrir de végétaux, jusqu'au moment où une tempête, l'accumulation des détritus, le poids de la masse, faisaient sombrer cette nouvelle forêt sur le lit de limon ou de sable qui recouvrait la première.

En supposant des lacs d'une étendue considérable et d'une

Digitized by Google

grande profondeur, ce phénomène pouvait se renouveler avec les siècles un grand nombre de fois et produire ces suites nombreuses de couches de houille superposées et séparées par des couches d'argile schisteuse, de grès, etc. Cette sorte de continuité régulière en étages ou d'intermittence, remarquée dans beaucoup de localités, semble recevoir ainsi une explication naturelle.

Un fait constaté par la science et qui semble moins compréhensible encore que l'alternance des dépôts houillers, c'est celui d'arbres trouvés debout et traversant ainsi plusieurs couches distinctes de houille et de schiste. Voici comment M.r Claussen explique la possibilité d'une telle disposition, regardée du reste par lui-même comme exceptionnelle.

Au moment où la forêt flottante s'abîme, où ses arbres se renversent et se brisent, il peut s'en trouver qui restent en équilibre et debout; il peut arriver aussi que ces gigantesques sigillariées et lycopodiacées qui atteignaient une hauteur de 80 pieds, ne soient pas entièrement immergées, et que leurs racines restant fixées au sol enfoncé, leur tête s'élève au-dessus du niveau des eaux du lac. On comprendra que dans une telle position, l'arbre pouvait vivre encore plus ou moins longtemps, et, par le balancement que lui imprimaient les vents, se former une loge circulaire dans le nouveau dépôt bitumineux qui venait ceindre son tronc. Cette explication suffit déjà pour montrer la possibilité du phénomène qui nous occupe, car une nouvelle forêt pouvait se former et s'effondrer en laissant l'arbre de l'ancienne toujours debout, et une troisième période de végétation pouvait même avoir lieu sur le lac dans des conditions analogues à la seconde.

Une particularité remarquable que présentent certaines couches houillères, ce sont ces brisures en zigzag ou en Z, observées notamment dans le Hainaut. Voici comment M.r Claussen explique cette disposition. Si nous supposons la pente du fond du lac assez rapide à partir de ses bords, et la croûte bitumineuse conservant un certain degré de mollesse, il pourra arriver qu'en s'abîmant sur un plan incliné, elle se ploiera sur elle-même et se plissera à plusieurs reprises. Cette hypothèse n'est pas admissible aujour-

Digitized by Google

d'hui qu'il est reconnu que les fractures des couches houillères du Hainaut se relient à l'éjection des porphyres de Quenast.

On ne s'est pas bien rendu compte non plus de la grande proportion de bitume que contient la houille grasse ; cette proportion est telle parfois qu'on le voit transsuder des blocs récemment extraits. D'où peut provenir, se demande M.r Claussen, cet excès de bitume d'après les hypothèses d'entassements de végétaux dans des estuaires ou de vastes tourbières anciennes ? C'est, ajoute-t-il, ce qu'on expliquerait difficilement. Quant au mélange intime du bitume avec la masse des végétaux il faudrait en demander compte à la chaleur souterraine, à l'énorme pression, aux effets chimiques produits par ces puissantes causes pendant des centaines de siècles.

Voilà, très sommairement et incomplètement même, l'exposé de l'hypothèse spécieuse de M.r Claussen sur la formation de la houille. Comme ce savant industriel ne s'occupe plus de géologie, j'ai cru bien faire de mettre au jour des idées qui ne sont pas dépourvues d'intérêt ; mais quoique me faisant le parrain de ce système, je ne me porte pas sa caution ; il est loin d'être invulnérable et il me rappelle un mot de M.r Thiers qui, venant d'emporter d'assaut à la tribune une question politique assez boiteuse, disait à un de ses amis : « je n'aurais pas voulu être » chargé de la défendre si je l'avais attaquée. »

A propos de systèmes, on sait sans doute que M.r Alcide d'Orbigny prétend prouver par le résultat de ses explorations en différents pays, par ses travaux géologiqnes et paléontologiques sur l'Amérique méridionale, la Colombie, la Russie, la Crimée, la France, etc., enfin par soixante mille fossiles qu'il est parvenu à rassembler comme pièces de conviction ; il prétend prouver, dis-je, qu'il y a eu sur la terre vingt-huit créations d'êtres organisés et vingt-huit destructions complètes et successives, depuis l'étage *silurien*, le plus ancien, jusqu'à l'étage *contemporain* ou le vingt-huitième. Les *genres* après leur anéantissement ont reparu pour la plupart dans les étages qui suivirent, mais il nie que les *espèces* d'un étage aient survécu à la destruction totale de la Faune

Digitized by Google

et de la Flore de cet étage. Ainsi, d'après M.r d'Orbigny, le créateur eût dû recommencer vingt-huit fois tout son ouvrage. Il est vrai que M.r d'Orbigny pourrait nous répondre que la création entière se compose des diverses créations qu'il expose et déroule dans ses ouvrages. Le déluge de Noë, cataclysme secondaire et local, n'a pas eu la puissance d'éteindre la dernière création ni de marquer le 29.me étage que nous attendons toujours.

Quoiqu'il en soit, M.r Alcide d'Orbigny n'en est pas moins un des princes de la science et le plus puissant peut-être. Ce qu'il écrit, il ne le fait pas à la légère, ce n'est pas un jeu de son imagination; ce qu'il avance, il l'appuie sur des faits, toujours des faits. On se demande comment cette accumulation de faits et de connaissances ne fait pas crever cette tête. Il est en train de publier la description détaillée, avec planches, de tous les animaux mollusques et rayonnés fossiles du globe entier, c'est-à-dire plus des trois quarts des espèces d'animaux antédiluviens connus jusqu'à ce jour.

Ceci m'amème à parler de l'apparition des premiers animaux mammifères sur la terre. La division par étages de M.r d'Orbigny nous servira à merveille. On a cru longtemps que jusqu'aux premiers terrains tertiaires, la terre n'avait eu pour principaux habitants que des reptiles. Les premiers animaux mammifères ou à sang chaud, n'avaient apparu, disait-on, qu'après le dépôt de la craie (étage *suessonien*, le vingt quatrième); or on comptait sans une découverte faite en Angleterre, celle de mâchoires inférieures de trois espèces de mammifères Didelphiens trouvées dans les schistes de Stonesfield et faisant partie de l'étage *Bathonien* de d'Orbigny (le onzième). Voilà les quartiers de noblesse des mammifères bien reculés, au grand ébahissement des géologues. On se refusa de croire d'abord, puis on discuta; mais les impitoyables mâchoires étaient là : les faits parlaient, la théorie dut se taire.

Mais la nature semble se jouer parfois des connaissances humaines. On s'était bien classé dans l'esprit que les premiers mammifères avaient apparu à l'époque des schistes de Stonesfield et on comptait là-dessus définitivement, lorsqu'un certain profes-

Digitized by Google

seur Plieninger, de Stuttgart, eut la malencontreuse idée de recueillir à Diegerloch, dans une couche située entre le terrain *triasique* et le *lias*, deux dents qui furent reconnues par tous les savants qui les virent pour des dents de mammifères, probablement insectivores. M.r Waterhouse, du muséum britannique, a même indiqué que c'étaient des molaires inférieures. Pour le coup, voilà les mammifères reportés au *septième* étage de d'Orbigny, (sinémurien). Où cela s'arrêtera-t-il ?

Rien de plus dangereux pour les progrès de la science que les systèmes *à priori*, les idées fixes. Pourquoi n'y aurait-il pas eu de mammifères sur le globe à l'époque sinémurienne, lorsque nous voyons dans le nouveau grès rouge du Massachussets et du Connecticut, à deux étages plus bas, d'innombrables empreintes de pas d'oiseaux tridactyles de diverses tailles ; lorsque nous avons la preuve que vers ces époques, éloignées de nous vraisemblablement de plusieurs centaines de mille ans, les marées avaient lieu comme aujourd'hui ; qu'il pleuvait, grêlait, ventait comme aujourd'hui ?... oui nous avons toutes ces preuves, et si cela peut intéresser le lecteur je vais les exposer ici.

Je n'ai fait que citer dans ma première notice le fait bien extraordinaire d'empreintes de gouttes de pluie, trouvées dans d'anciennes couches du globe appartenant aux terrains triasiques. Voici quelques détails curieux sur ce fait.

En 1841, M.r Lyell, se trouvant en Amérique dans la Nouvelle Jersey, visita en compagnie de M.r Redfield, de New York, les carrières du nouveau grès rouge de Newark. Ils y découvrirent des empreintes de pluie sur lesquelles on éleva des doutes et des objections. Les uns y virent des jeux du hasard ; d'autres, des bulles d'air qui, contenues primitivement dans le limon encore humide, avaient produit des soufflures, lesquelles en crevant avaient pu former ces prétendues empreintes qu'on attribuait à des gouttes de pluie. De nouvelles découvertes ne tardèrent pas à démontrer victorieusement l'inanité de ces objections.

L'année suivante, en 1842, M.r Lyell vit se produire sous ses yeux, dans la baie de Fundi, (Nouvelle Ecosse), le phénomène des em-

Digitized by Google

preintes de pluie et de pas d'oiseaux. Dans cette baie, les hautes marées diffèrent de 60 pieds des plus basses mers. La plage est composée d'un limon rougeâtre très fin, résultant de la désagrégation d'anciens grès rouges et de schistes houillers. Lorsque les plus hautes marées ont lieu elles déposent sur le rivage ce sédiment fin et uni. Les marées suivantes dans leur décroissance n'atteignant plus le niveau des marées précédentes, laissent à découvert une bande de limon mou, sur lequel les gouttes de pluie et les pieds d'oiseaux s'impriment avec une netteté et une précision incroyables. Le soleil venant sécher cette bande, elle se durcit, et peut servir de moule aux nouvelles couches de sédiment que les hautes marées suivantes pourront venir y superposer. C'est ainsi que des plaques séchées de ce limon présentent à leur surface supérieure des empreintes creuses ou moules de gouttes de pluie et que leur surface inférieure offre d'autres gouttes en relief ou en contremoule.

Dès lors il ne fut plus permis de douter de la réalité des empreintes fossiles, car en comparant les mieux marquées avec celles de Fundi, on trouva une identité parfaite.

M.r Lyell a reçu depuis, du docteur Webster, de Kentville, une caisse d'empreintes récentes des plus curieuses. Les plus remarquables ont été formées par une grosse pluie d'orage tombée le 21 juillet 1849. La plus large de ces empreintes a un demi pouce anglais de diamètre et un sixième de pouce de profondeur, dimension supérieure aux plus grandes empreintes fossiles connues. Ces traces de pluie sont tantôt des pluies d'orages tantôt des pluies continues à petites gouttes et elles sont fréquemment accompagnées de marques de pieds d'oiseaux, de rat musqué, de chien, de mouton, de vers marins et de mollusques.

Les traces de pluie les plus anciennes n'appartiennent pas aux terrains triasiques. L'an passé, M.r Lyell a reçu de M.r Brown, de Sidney, des échantillons du terrain carbonifère du cap Breton, portant des empreintes de gouttes de pluie aussi admirablement conservées que celles de la baie de Fundi. Quand on refléchit que ces empreintes appartiennent au troisième étage de d'Orbigny, on a peine à se figurer que des choses si fugitives, si insaisissables,

Digitized by Google

aient pu traverser sans altération la presque totalité des âges du globe, pour orner aujourd'hui les cabinets des amateurs.

J'ai dit qu'on pouvait savoir comment il ventait, comment il grêlait il y a quelques centaines de mille ans peut-être; en voici la preuve :

Un échantillon trouvé dans le grès rouge de Pompton, montre clairement une pluie d'orage produite par un grand vent d'ouest. Les empreintes sont profondes et elliptiques, le grand axe des ellipses était dirigé dans la carrière, de l'Ouest à l'Est, c'est-à-dire dans l'aire du vent qui soufflait pendant cet orage du vieux monde. Le bord des empreintes du côté de l'Ouest n'offre aucun bourrelet ni relèvement, le bord opposé au contraire présente un bourrelet en relief produit par la chûte violente et oblique des gouttes de pluie.

C'est aussi à Pompton qu'on a trouvé des empreintes de grêle. La trace laissée par les grêlons est très reconnaissable; les formes en sont irrégulières et plus ou moins anguleuses; les plus forts grêlons ne dépassaient guère un centimètre dans leur plus grand diamètre.

J'ai vu tous ces échantillons à Londres et M.r Lyell avec son intarissable obligeance a bien voulu m'en offrir quelques spécimens. J'ai eu aussi occasion de voir à Londres au musée britannique et surtout chez M.r Mantell que j'oserais presqu'appeler le second créateur de l'*iguanodon*, des ossements de ce gigantesque reptile éteint dont j'ai déjà dit quelques mots antérieurement. Les nouvelles découvertes dont M.r Mantell m'a fait part sont trop curieuses pour ne pas en faire mention ici.

Malgré les efforts de MM. Mantell, Owen, etc., on n'a pu encore reconstruire ce bizarre animal; mais on sait à peu de chose près ce qu'il était. Quelques analogies de son système dentaire avec celui de l'iguane, avaient fait croire d'abord que sa queue devait être fort longue comme chez ce dernier reptile moderne, ce qui aurait porté sa longueur totale à 94 pieds; mais la découverte de nouveaux débris vint démontrer que, chez cet animal, le sacrum était formé par six vertèbres enkylosées, et que les vertèbres

Digitized by Google

caudales étaient aussi plus ou moins soudées entr'elles. Cette circonstance si remarquable trancha le doute où l'on se trouvait. Il devint évident que la queue devait être courte et que la longueur de ce saurien ne devait pas dépasser 60 pieds. J'ai dit déjà qu'il était herbivore, circonstance heureuse pour ses contemporains. Quant à son physique qu'on se figure, si on peut, l'animal par le portrait suivant :

L'iguanodon tenait en même temps du reptile et du mammifère. Au lieu de ramper sur le sol, il marchait haut sur jambes. Les membres postérieurs étaient lourds et massifs dans le genre de ceux de l'éléphant ou du rhinocéros : ceux de devant étaient comparativement plus longs, plus légers et comme destinés, non seulement à la locomotion, mais encore à la préhension. Au lieu d'avoir la peau collée sur les maxillaires comme les autres reptiles, il devait être muni de lèvres mobiles analogues à celles des mammifères herbivores. Qu'on joigne à ces formes insolites, une queue courte, raide, et une peau rugueuse recouverte de plaques osseuses, qu'on ajoute, enfin, une corne que l'on soupçonne avoir orné le nez du monstre, et on aura le plus incroyable animal qu'on puisse imaginer.

Malgré tant de rapprochements avec les mammifères, l'iguanodon était un reptile. Les os du sternum que l'on possède ne peuvent laisser le moindre doute à cet égard. Il habitait les forêts wealdiennes qui occupaient l'emplacement du Sud de l'Angleterre. C'est dans les carrières de la forêt de Tilgate et dans l'île de Wight qu'on en a découvert le plus d'ossements. J'ai été assez heureux pour en rapporter quelques débris de cette dernière localité.

Pour donner une idée de la taille de ce géant, qu'on se figure un fémur et un tibia ayant ensemble 2 mètres 63 centimètres. Voilà donc une jambe qui, avec les parties cartilagineuses et le pied, aurait plus que la hauteur de deux hommes !...

Il faut avouer que voilà de singuliers hôtes pour notre planète. Qu'on se suppose un moment transporté à travers les temps géologiques à l'époque wealdienne ; qu'on s'imagine se promener

Digitized by Google

sentimentalement dans les belles forêts de la terre sans nom, devenue aujourd'hui l'île de Wight.... Un bruit étrange et lointain attire l'attention. Ce bruit insensiblement s'approche et devient effrayant. C'est comme si une puissance inconnue fracassait la forêt. Bientôt on distingue un mouvement surnaturel dans les arbres, les uns se brisent et tombent; d'autres, séculaires, se penchent puis se relèvent. On croit voir, entendre l'effet d'un météore, d'une trombe, ou d'un tremblement de terre, lorsque, tout-à-coup, un dernier rideau de verdure s'entrouvre et l'iguanodon paraît !... Décidément je préfère notre faune actuelle.

Eh bien ! le croira-t-on? l'iguanodon avait un cousin plus gigantesque que lui et qui habitait les mêmes contrées. C'est le *Pelorosaurus*. On a de lui, entr'autres débris, un *humerus* que j'ai vu chez M.r Mantell; cet os énorme a presque quatre fois et demi les dimensions de l'humerus d'un gavial du Gange de 18 pieds de longueur. M.r Mantell croit donc que ce monstrueux colosse, comme l'indique son nom, devait dépasser 80 pieds. C'est décidément le roi des reptiles du vieux monde, car on sait maintenant que le prétendu *Basilosaurus* d'Harlan ou *Zeuglodon* d'Owen, dont je parle dans ma dernière notice, était un mammifère marin et nullement un saurien.

Puisque je parle de Londres, on se rappellera, peut-être que j'ai mentionné aussi précédemment un oiseau gigantesque nommé *Dinornis*, dont les ossements ont été trouvés dans la nouvelle Zélande par M.r Mantell fils. J'ai vu cet oiseau au collége des chirurgiens. Il ne manque que la tête et quelques vertèbres du cou. A côté se trouve un squelette d'autruche qui semble être un jeune du Dinornis. Madame Owen me conta que son mari avait reçu d'abord un seul fragment, le fût d'un fémur, sans aucun vestige d'articulation. Cet os ne se rapportait à aucun animal connu, et devenait pour le célèbre anatomiste une énigme qui lui mettait l'esprit à la torture. Il reconnaissait à l'épaisseur des parois comparées à la grandeur de la cavité intérieure, au tissu, à l'aspect etc., que c'était un os d'oiseau; mais lorsqu'il mesurait cet os, et voulait sur sa proportion reconstruire l'animal, il trouvait un

Digitized by Google

oiseau de 14 pieds de hauteur !... Alors il se disait qu'un oiseau de 14 pieds n'avait jamais pu exister, qu'il tombait sans doute dans une erreur grossière. Il doutait de lui-même, de ses longues études, de la science qu'il croyait avoir acquise par tant de pénibles travaux, et il souffrait à cette pensée, tout en se répétant comme Galilée pour le mouvement de la terre : *et pourtant c'est un oiseau.* Peu de temps après il arriva de la nouvelle Zélande une caisse d'ossements qui mit fin à son anxiété... C'était bien un oiseau ! L'exemplaire reconstruit n'a que 11 pieds en le supposant complet; mais le premier fragment reçu a bien appartenu, comme l'avait pensé tout d'abord M.r Owen, à un individu de 14 pieds, presque trois hauteurs d'homme !!!

Je ne voudrais pas terminer cette petite notice sans parler des fruits de Schaerebeck près de Bruxelles, dont la science vient de s'occuper beaucoup à Londres. Ces fruits que l'on croyait de la famille des cocotiers, sont au contraire très voisins du *Nipa fruticans* vivant du Bengale, dont j'ai reçu deux spécimens. On en a donc décidément fait le genre *Nipadites*. Il y en a trois espèces à Schaerebeck ainsi que des troncs de palmier, qui indiquent pour la Belgique, à l'époque des terrains tertiaires inférieurs, une température tropicale.

H. LEHON.

Digitized by Google

ÉCRIVAINS MONTOIS.

Jacques-François Le Poivre.

MESSIEURS,

Le 30 novembre 1848, l'un de nos honorables Vice-Présidents à vie, M.r Quetelet, Vous adressa une notice sur *Le Poivre*, géomètre montois. Heureux de voir la justice, qu'un homme si haut placé dans la science et dont les profondes connaissances honorent le pays, rendait à notre concitoyen, vous fîtes insérer l'écrit dans vos publications de l'année.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie vous rappelait le plus beau titre de Le Poivre à la reconnaissance des savants, je veux dire son ouvrage sur les *Sections coniques*, imprimé à Paris en

Digitized by Google

1704 et qui n'était qu'un essai. Je viens, Messieurs, vous faire connaître aujourd'hui, que j'ai trouvé un exemplaire de l'œuvre véritable, avouée par notre mathématicien. Publiée quatre ans plus tard, elle est intitulée: *Traité des sections du cône, considérées dans le solide, avec des démonstrations simples et nouvelles*, PLUS SIMPLES ET PLUS GÉNÉRALES QUE CELLES DE L'ÉDITION DE PARIS; à Mons, chez la veuve Gaspard Migeot. Je compte déposer à la bibliothèque communale cette rareté scientifique, qui intéresse notre cité.

Le volume nous apprend que *Monsieur Lepoivre*, était alors *Contrôleur des ouvrages de la ville de Mons*. Il avait été appelé à cette charge (créée le 5 janvier 1619) le 21 janvier 1706, comme l'indiquent les registres des *Résolutions du Conseil de ville*, que M. Lacroix, notre archiviste, m'a communiqués avec cet empressement obligeant qu'on lui connaît.

L'œuvre est dédiée à l'Électeur de Bavière (Maximilien-Emmanuël, Gouverneur des Pays-Bas), *auquel il est offert, comme étrenne, dans l'espoir que ce sera pour la postérité, un monument éternel* (sic) *de l'honneur que recevait la ville, par le séjour qu'y faisait son Altesse Électorale*. Le livre est un in-18 de 56 pages, dont les 21 dernières sont consacrées à une réponse de l'auteur, à la critique du *Journal des Sçavans* de Paris, du lundi 30 juin 1704.

« Mon ouvrage, encore imparfait, avance Le Poivre dans la préface de son édition, était tombé par malheur en de mauvaises mains, qui le donnèrent au public mutilé et tout défiguré : ce qui ne l'a pas empêché, ajoute-t-il, de passer *pour le meilleur livre nouveau que l'on avait vu dans ce genre depuis longtemps* [d'après certaine lettre imprimée de M. l'abbé d'Auxi, de France, à M. De la Coste, en Angleterre].

« Voici de quelle manière la chose s'est passée—je laisse parler l'intéressé (p. 37): Il m'était arrivé, ce que je me persuade qui est arrivé à d'autres, de n'avoir pas lieu d'être fort content du libraire qui avait entrepris l'impression de mon livre: cela me déplut tellement, que je quittai Paris lorsque la première feuille

Digitized by Google

était encore sous la presse. Mais comme j'avais quelque intérêt que ce livre ne parût que le plus correct qu'il serait possible, quand j'allai dire adieu à feu M.r le Marquis de l'Hôpital, je le lui recommandai, au cas qu'il survînt quelque difficulté dans l'impression : il me répondit, qu'il n'était point en état d'y aider, à cause de sa maladie, dont il mourut environ un mois après. Cependant le libraire, qui n'avait pas de préface, pria un de mes amis d'en faire une, qui crut d'avoir assez découvert mon dessein par une lettre de M.r Descartes, de laquelle je lui avais parlé, et de laquelle il ne me restait alors qu'une idée confuse, car je ne l'avais pas lue depuis vingt-cinq ans ; je n'avais point l'envie d'en faire aucune mention dans cet ouvrage, mais je l'y insérerai, pour faire mieux voir l'utilité des sections coniques, et juger si j'ai bien mérité des curieux, de leur en donner les vraies démonstrations, que l'on recherchait depuis si longtemps *et auxquelles il semble que M.r Descartes ne s'attendait plus* (1). »

C'était donc au commencement de janvier 1704, car le Marquis de l'Hôpital mourut le 2 février suivant. Notre compatriote avait composé un *Traité des sections du cylindre*, qui a été imprimé en tête de la publication française. Cet opuscule l'avait fait connaître au marquis, l'un des plus profonds mathématiciens de France, auquel il plut aussi lui-même. Le Poivre vit assiduement son protecteur pendant son séjour à Paris. Notre géomètre traça même les figures du *Traité analytique des sections coniques* de l'Hôpital, qui ne parut qu'en 1707, trois années après la mort prématurée de ce célèbre académicien (2).

« Comme nos conversations ordinaires, dit l'auteur dans sa nouvelle préface, étaient sur les sections coniques, il me fit remarquer un jour, que toutes les autres propriétés de ces sections

(1) C'est la XXVII.e du tome 2.e de l'édition d'Amsterdam, commençant par ces mots : *Sinceritas quam in te sitam esse intellexi*... etc...

(2) La 2.e édition, que possède notre bibliothèque publique, est de 1720, in-4°, chez Montalant, à Paris ; elle a 33 grandes planches. — Il en a paru en 1776, chez Meritard, en la même ville, une édition nouvelle, également in-4°.

Digitized by Google

dépendaient immédiatement d'un théorème *sur la proportion des rectangles, sous les portions de certaines lignes appliquées dans les mêmes sections*, duquel personne n'avait jusqu'alors donné la vraie démonstration, qu'il m'exhorta à chercher. Il ne m'en fallut pas davantage, pour me donner l'envie de le faire, avec toute l'application dont je pouvais être capable. Aussi eus-je le bonheur de trouver ce que je cherchais, après deux ou trois jours de travail. M.r de l'Hôpital en parut à la vérité un peu surpris : car il ne m'avait pas dit, de peur de me décourager, ce qu'il m'avoua depuis, qu'il avait tenté la même chose sans succès, et que c'était là ce qui l'avait obligé d'avoir recours à un calcul analytique, qui demandait même beaucoup d'adresse. Ma démonstration, au contraire, est si simple et si naturelle, qu'il y a lieu de s'étonner qu'elle n'ait été aperçue d'aucun de tant d'habiles géomètres qui ont travaillé sur les sections coniques : elle ne présuppose pas d'autre connaissance que celle des plus simples éléments de géométrie et elle est tellement indépendante de toute autre chose, que, quoique je l'aie placée *la dernière* (1), on peut l'entendre sans rien savoir de ce qui la précède. *Elle est, avec cela, si générale, que tout l'ouvrage ne contient proprement qu'une seule proposition, dont il n'est que le développement.* »

L'œuvre élaborée et perfectionnée de Le Poivre ne renferme que douze théorèmes, comprenant 25 pages de texte avec une seule planche, offrant 14 figures gravées par P. Bureau, de Mons. La brièveté pourtant de l'édition de Paris, qui se composait de 61 pages, dont 39 pour le cône seul, et de huit planches, avait déjà été remarquée et regardée comme une chose digne de tout éloge.

« La description des coniques, donnée par le géomètre montois, nous a redit M.r Quetelet, n'est au fond que la méthode exposée par *de la Hire*, dans ses Planiconiques, comme le fait observer M.r Chasles ; mais elle est présentée d'une manière *très-différente* et qui mérite d'être mentionnée spécialement (Voir p. 30 du tome VIII de nos Mémoires et Publications).

(1) Théorèmes x-xij.

Digitized by Google

Le *Journal des Sçavans*, avait aussi énoncé en 1704 : « Il paraît, au reste, que M.r Le Poivre a lu, avec soin et avec fruit, les excellens ouvrages de M.r de la Hire sur ces matières, particulièrement la nouvelle Méthode de ce sçavant géomètre, pour les sections des superficies coniques et cylindriques, etc., imprimée en l'an 1673; mais plus particulièrement et avec plus d'utilité, ses Planiconiques, donnés au public l'année d'après (1). »

« Je puis jurer, affirme Le Poivre, p. 45, que je ne les ai jamais lus, bien loin de les avoir lus avec soins, ces excellens ouvrages de M.r de la Hire. Cependant on pourrait bien, avec quelque raison, le croire, s'il y avait quelque rapport entre ces ouvrages et le mien : mais quel rapport entre des démonstrations longues et composées, et de courtes et simples ? L'une de ces deux choses peut-elle être jamais le fruit de l'autre? Rien n'a donné de l'apparence à cette pensée, que ma description des trois sections coniques dans le plan. Mais j'ai voulu la retrancher dans cette édition de mon ouvrage, parce qu'elle ne m'est bonne à rien. Je pourrais dire, au contraire, que ce traité est le fruit que j'ai recueilli de n'avoir pas lu les ouvrages de M.r de la Hire, parce que si je les avais lus, la prévention où je serais tombé pour sa division en proportion harmonique, m'eût peut-être empêché de songer à une autre méthode, ainsi que M.r de l'Hôpital et le P. Prestet. »

Le même journal avait écrit plus haut « que la méthode de démontrer les propriétés des sections coniques, *par la voie des projections*, n'était pas nouvelle. » Notre géomètre répond à cela (p. 43), comme suit : « Les sections du cône n'étant proprement que des projections d'un cercle, on ne peut guères en traiter qu'en parlant de projection. Mais l'auteur du journal entend ici ces projections que j'ai tirées, à ce qu'il prétend, de M.r de la Hire, et qui, par conséquent, ne sont pas nouvelles. Mais au moins mes démonstrations le sont. Or, cette nouvelle édition, *où je ne parle*

(1) Philippe de la Hire avait publié : une *Nouvelle Méthode de Géometrie pour les sections de superficies coniques et cylindriques*, Paris 1673, in-4°, et de *Nouveaux Éléments des sections coniques*, Ib. 1679, in-12.

Digitized by Google

plus de ces projections, fait bien voir que mes démonstrations n'en dépendent pas. Et il paraîtra assez par les figures de cet ouvrage et de celui de M.r le marquis de l'Hôpital, *qui sont de moi*, que j'étais plus que capable d'inventer ces projections de moi-même. Mais après que ce seigneur m'eût averti qu'elles étaient presque les mêmes que celles de M.r de la Hire, je ne voulus donner le nom de nouvelle, qu'à ma description de l'ellipse du cylindre, laquelle n'est point de lui. »

Cependant au milieu de ces objections que Le Poivre prétendait sorties de la plume d'un partisan de de la Hire, aux découvertes duquel il attachait lui-même pourtant beaucoup de prix, on faisait à plusieurs reprises l'éloge du travail de notre excellent mathématicien.

« Mais c'est une justice (le journaliste s'exprime ainsi) qu'on lui doit rendre, de reconnaître qu'il *en* fait usage d'une manière particulière, et qu'il a su tirer des démonstrations qui peuvent passer pour simples, dans un sujet dont on n'en a guères que de fort composées. »

Sur quoi Le Poivre répliquait (p. 44): on ne veut pas encore avouer, que mes démonstrations soient simples, absolument parlant, mais seulement par rapport à celles d'un sujet, dont on n'en a guères que de fort composées. Si j'avais à la main les principaux ouvrages des sections coniques, lesquels je n'ai pas, j'en pourrais comparer au juste les démonstrations avec les miennes. Cependant je ne crois pas rien hazarder, de dire que les miennes ne sont pas la vingtième partie de plus courtes des autres. Les seuls préliminaires de M.r de la Hire, qui doit être celui qui en a écrit le mieux, *sont plus longs que tout mon livre*. De manière qu'avec le travail que l'on emploiera à entendre ces préliminaires, on ne connaîtra encore que quelques propriétés du cercle, sans avoir aucune teinture des sections coniques; quand on en aura une parfaite connaissance par ma méthode. »

Il résulte à l'évidence de ces explications, que j'ai le bonheur de pouvoir vous reproduire, que Le Poivre était en rapports

Digitized by Google

scientifiques très-intimes, avec l'un des mathématiciens les plus capables et dont il était très-estimé. Il en résulte, qu'il avait trouvé des démonstrations particulières, plus simples, plus claires et plus faciles que celles de son honorable ami, que dès-lors l'aptitude peu commune de Le Poivre pour les mathématiques, et son initiative dans l'une des matières les plus importantes et les plus ardues de l'époque, ne sauraient être révoquées en doute.

C'est assez pour sa gloire. Maintenant, quel a été le sort de son œuvre mise à fin, sur les sections coniques et que je vous représente? — C'est ce que l'histoire de la science, du moins à ma connaissance, ne nous a point appris. Mince brochure, tirée à petit nombre, dans une ville éloignée de la capitale de la France, déjà centre des lumières; opuscule ne contenant plus des idées absolument neuves, puisqu'elles étaient plus que pressenties dans l'édition de Paris, le livre aura disparu. (1)

Il était juste de rendre enfin à Le Poivre sa part dans le progrès des sciences du calcul. Remercions encore M.r Quetelet d'en avoir reproduit la généreuse pensée, et quand paraîtra une nouvelle histoire générale des mathématiques, espérons que notre savant compatriote y trouvera une place honorable.

Je ne finirai pas cet article sans indiquer que Le Poivre an-

(1) Disons cependant, que M.r Chasles, sans avoir lu les réponses de notre concitoyen, qu'il range à côté de Desargues, Pascal et de la Hire, dans l'histoire de l'origine et des progrès de la géométrie moderne, et qui regarde sa méthode, comme *la plus féconde qu'on pût imaginer* pour découvrir les nombreuses propriétés des coniques par celles du cercle, l'a déjà vengé en ces termes : « L'article fort étendu du *Journal des Savants*, paraît supposer que la méthode de Le Poivre est prise de celle de de la Hire. Mais la voie d'invention est trop différente dans l'une et l'autre, pour que nous adoptions cette conjecture. Ajoutons que l'ouvrage de Le Poivre a un mérite qui ne se trouve pas dans celui de de la Hire et qui n'a point été remarqué par l'auteur de l'article du journal; c'est de contenir un second mode de description de ses figures, basé sur leurs relations métriques, dont l'auteur aurait pu tirer un parti considérable, s'il eût poussé plus loin cette idée heureuse (pp. 130 et 346.) »

Digitized by Google

nonce aux pp. 12 et 41 de son livret, une *Nouvelle Gnomonique*(1) qu'il aurait été disposé à composer. Ce travail n'a peut-être point été achevé, car Le Poivre est mort le 6 décembre 1710, à Mons, où il a été enterré le lendemain (2).

Veuillez, chers collègues, joindre vos recherches aux nôtres, pour retrouver toutes les œuvres, si remarquables probablement, du géomètre montois; afin de compléter son intéressante biographie, et de justifier, en partie du moins, ce qu'en dit notre de Boussu, en proclamant: Jacques Le Poivre, natif de Mons, *un des plus beaux génies de son temps, propre à toutes les sciences* (3).

CAMILLE WINS.

Mons, le 7 juillet 1853.

NOTA. La concision et la rareté du *Traité des Sections du Cône*, ont engagé la Société à le réimprimer à la suite de cette communication.

---

(1) Le privilége de l'imprimeur parisien, daté du 13 janvier 1704, est pour un livre intitulé : *Éléments de Géométrie démontrés sans le secours des proportions, accompagnés d'un Traité des sections du cylindre et du cône, et d'une nouvelle Gnomonique.*

(2) Son acte de décès porte : autrefois *Greffier des ouvrages de la ville de Mons.*

(3) Histoire de Mons, p. 314. — Vinchant, au T. I, p. 22 (édition des Bibliophiles belges) de ses *Annales du Hainaut*, parle d'un *Pierre Le Poyvre*, maître-mesureur aux Sérénissimes Princes du Pays-Bas, Albert et Isabelle d'Austrice, qui avait mesuré l'enceinte de la ville de Mons; c'est probablement l'un des ancêtres de Jacques-François.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAITÉ

DES

SECTIONS DU CÔNE

considérées dans le solide,

avec des démonstrations simples & nouvelles,

plus simples et plus générales

que celles de l'édition de Paris ;

PAR

M.r LE POIVRE,

Contrôleur des ouvrages de la ville de Mons.

1708

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Quoique les propriétés du cercle, lesquelles lui sont communes avec les autres lignes courbes qui le suivent immédiatement, et que l'on nomme Ellipse, Parabole et Hyperbole, soient très-faciles à démontrer; ceux qui ont voulu tenter la même chose pour ces autres lignes n'ont pu en venir à bout, que par des voies très-longues et très-difficiles. On peut bien juger de-là, qu'aucune de ces voies n'est la droite et naturelle. C'est ce qui a fait aussi, que je n'ai jamais pu avoir assez de patience pour étudier cette matière dans les Auteurs, et que dans la nécessité où je me voyois de m'en instruire, j'ai mieux aimé me résoudre à n'avoir point d'autre guide que moi-même. J'étois parvenu au second livre de la Géométrie de Descartes, quand je m'aperçus, qu'il me manquoit quelque chose pour l'intelligence de ce livre. J'y appris, que l'Hyperbole et la Parabole, dont je n'avois encore ouï prononcer les noms qu'en Rhétorique et dans la Chaire, étaient des lignes courbes de Géométrie; car pour l'Ellipse elle m'étoit déjà connue depuis longtemps par la construction de l'Analemme ou de cet Astrolabe, où presque toutes les lignes horaires sont représentées par des ellipses, et je m'en étois formé une idée assez juste en la regardant comme produite par l'intersection d'un plan et d'une surface cylindrique. Cela me conduisit à connoître et démontrer ses principales propriétés, sans néanmoins sçavoir qu'elles appartinssent aussi à la parabole et à l'hyperbole. J'abandonnai donc

Digitized by Google

pour quelque temps le second livre pour passer au troisième, qui ne me donna pas beaucoup de peine: car la propriété de la Parabole que l'on y suppose, suit évidemment de la définition que l'on en donne dans les commentaires sur ce second livre. Quoique cette définition ni celle de l'ellipse et de l'hyperbole ne soient pas des meilleures, elles ne laissèrent pas de produire en moi une vraie idée de ces trois lignes: elles me firent comprendre d'abord le rapport et la grande liaison qu'elles ont entr'elles, et je ne doutai plus que la plupart des propriétés ne leur dût être commune. Les premières et principales de ces propriétés, comme celles du diamètre, du centre et de la proportion de certains rectangles se présentaient d'abord dans l'ellipse, quand je me la figurois produite dans le cylindre, et c'est ce qui me porta à composer un petit traité, où je considérois cette ellipse du cylindre, et où, après avoir démontré qu'elle est la même que celle du cône, je démontrois que telle et telle propriété convenoit à la parabole et à l'hyperbole, parce qu'elle convenoit à l'ellipse, et cela, en coupant le cône par un plan elliptique, ainsi qu'on le coupe ordinairement par un plan circulaire. Je démontrois même par cette méthode les propriétés, qui ne conviennent qu'à l'hyperbole à cause de ses asymptotes. Ce traité me fit connoître à feu M.r le Marquis de l'Hôpital, à qui il plut, et que j'eus depuis l'honneur de voir assiduement. Comme nos conversations ordinaires étoient sur les sections coniques, il me fit remarquer un jour, que toutes les autres propriétés de ces sections dépendoient immédiatement d'un théorème sur la proportion des rectangles, sous les portions de certaines lignes appliquées dans les mêmes sections, duquel personne n'avoit jusqu'alors donné la vraie démonstration, qu'il m'exhorta à chercher. Il ne m'en fallut pas davantage, pour me donner l'envie de le faire avec toute l'application dont je pouvais être capable. Aussi eus-je le bonheur de trouver ce que je cherchois, après deux ou trois jours de travail. M.r de l'Hôpital en parut à la vérité un peu surpris: car il ne m'avoit pas dit, de peur de me décourager, ce qu'il m'avoua depuis, qu'il avoit tenté la même chose sans succès, et que c'étoit là ce qui l'avoit obligé d'avoir

Digitized by Google

recours à un calcul analytique, qui demandoit même beaucoup d'adresse. Ma démonstration, au contraire, est si simple et si naturelle, qu'il y a lieu de s'étonner qu'elle n'ait été aperçue d'aucun de tant d'habiles Géomètres qui ont travaillé sur les sections coniques : elle ne présuppose pas d'autre connoissance que celle des plus simples élémens de géométrie ; et elle est tellement indépendante de toute autre chose, que, quoique je l'aie placée la dernière, on peut l'entendre sans rien sçavoir de ce qui la précède. Elle est avec cela si générale, que tout l'ouvrage ne contient proprement qu'une seule proposition dont il n'est que le développement. Ainsi l'on peut s'attendre d'y voir les choses dans un bel ordre et avec l'accord et la ressemblance qui doit ordinairement se trouver entre des choses qui s'appartiennent de fort près :

———— facies non omnibus una est,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Comme rien n'embarrasse tant un ouvrage de Géométrie qu'un grand nombre de figures, l'on n'a mis dans celui-ci que celles que l'on a jugées absolument nécessaires. Il est vrai que celles que l'on a omises servent à faire voir que nos théorèmes sont pour tous les cas sans exception : mais il suffit que cela ait déjà paru dans l'édition de Paris.

Digitized by Google

DES SECTIONS

DU CÔNE.

DÉFINITIONS.
(*Fig.* 1).

S'il y a deux plans *b a* D et C D E, dont je nomme l'un *projecteur* et l'autre *effecteur*, qui s'entrecoupent en une ligne que je nomme base, et au dehors, un point fixe *s*, que je nomme *sommet*, duquel soient menées plusieurs lignes *s f*, *s g*, etc., que je nomme verticales; je dis que les points F, G, etc., où elles rencontrent l'un de ces plans, répondent aux points *f*, *g*, etc., où elles rencontrent l'autre.

Je nomme vertical, un plan quelconque passant par le sommet.

Le vertical parallèle à l'un des deux plans se nomme *le directeur*, et la ligne en laquelle il coupe l'autre, *la directrice* de la projection.

Comme si l'on mène à l'effecteur C D E le vertical parallèle *s a b*, qui coupe le projecteur en *a b*, cette ligne se nommera la directrice, et ce vertical, le directeur.

Digitized by Google

Pareillement si l'on mène au projecteur D *a b* le vertical parallèle *s* I K qui coupe l'effecteur en I K, cette ligne se nommera encore la directrice, et ce vertical *s* I K, le directeur.

La commune section *s l* des deux directeurs se nomme la *contrebase*, qui sera d'un grand usage dans notre Nouvelle Gnomonique.

REMARQUE.

Un point de la directrice de l'un des plans n'a pas de point qui lui réponde dans l'autre : puisqu'une verticale qui passe par la directrice ne saurait rencontrer cet autre plan auquel elle est parallèle.

Et un point *g* pris au dehors de *a b* l'une des deux directrices du côté de la base D E à son point répondant G hors de l'autre directrice I K, du côté de la même base, et pris de l'autre côté, l'aura de l'autre côté.

AVERTISSEMENT.

Je marquerai les points de l'effecteur par les grandes lettres, et tous les autres points qui seront au dehors de ce plan, par les petites. La base se nommera toujours D E, le sommet *s*, et la directrice, *a b*. Ainsi *a* et *b* seront toujours deux points de cette directrice ; et toute ligne qui aura la lettre *s* sera une verticale.

PROBLÈME I. *Fig.* 1.

Un point étant donné dans l'un des plans, trouver celui qui lui répond dans l'autre.

On propose premièrement de trouver dans l'effecteur le point répondant à *f* donné dans le projecteur.

Menez une verticale quelconque *s a*, qui rencontre en *a* la directrice du projecteur ; la droite *f a*, qui rencontre la base en E ; et à *s a*, la parallèle E F, qui sera dans un plan D E F parallèle au plan *s a b*, et par conséquent dans l'effecteur. Menez *f s*, qui rencontrera E F, laquelle est dans le plan effecteur *a f s* avec sa

Digitized by Google

parallèle *sa*. Il est clair, que le point F, où *fs* rencontrera EF, répondra à *f*, par la définition.

On propose au contraire de trouver dans le projecteur le point répondant au point F donné dans l'effecteur.

Menez une droite quelconque FE, qui coupe la base en E; et à cette droite, la parallèle verticale *sa*, qui rencontre la directrice du projecteur en *a*; et menez E*a*, qui rencontre la verticale F*s* en *f*: il est encore clair, que ce point répondra à F.

AVERTISSEMENT.

Je donnerai dans ce traité des sections du cône, aux points répondans des lettres répondantes. Ainsi F répondra à *f*, et F*f* sera une verticale.

DÉFINITION.

Je dis qu'une ligne répond à une ligne, si les points de la première répondent à ceux de la seconde.

PROBLÈME II. *Fig.* 1.

Trouver la ligne qui répond à une droite donnée.

Si la ligne donnée *fa* rencontre la directrice en *a*, et la base, en E; je dis, que, si à la verticale *sa*, vous menez la parallèle EF, cette ligne répondra à *fa*.

Car il est clair, par la solution du premier problème, que les points qui répondent à ceux de la ligne *fa* se trouveront tous sur EF.

Que si la base étoit parallèle à la ligne donnée *fm*, cherchez à *f*, l'un de ses points, le point répondant F, par lequel vous mènerez à cette base la parallèle FM, qui répondra à *fm*.

Car *sf* et tous les autres verticales (*sic*), qui passeront par *fm*, seront dans le plan *sfm*, et parce que l'effecteur passe par la base DE, qui est parallèle à *fm*; il rencontrera le plan *mfs* en une ligne parallèle à la même base. Donc l'un des points de cette parallèle sera F, et la ligne cherchée, FM.

Digitized by Google

COROLLAIRES.

Il s'ensuit de cette construction : qu'une ligne qui répond à une ligne droite est droite, et par conséquent, qu'une ligne qui répond à une ligne courbe est courbe : car si elle était droite, la ligne à laquelle elle répond serait droite contre la supposition ;

Que l'une de deux lignes droites qui se répondent, étant parallèle à la base, l'autre lui sera aussi parallèle ;

Que deux droites qui se répondent passent nécessairement par un même point de la base, lorsqu'elles ne lui sont point parallèles ;

Que deux droites qui répondent à deux autres qui passent par un même point de la directrice, sont parallèles entr'elles ;

Car elles se déterminent en menant deux parallèles à une même verticale passant par ce point.

Et que deux droites qui se coupent au dehors de la directrice répondent à deux lignes qui se coupent, et que les deux intersections se répondent.

REMARQUE.

Il est évident que toutes les verticales, qui déterminent les points répondans à ceux d'une ligne droite, composent une surface plane. D'où il suit que celles qui déterminent les points répondans à ceux d'une ligne courbe, composeront une surface courbe.

DÉFINITIONS.

Si la ligne courbe est la circonférence d'un cercle, cette surface se nomme une *surface conique ;* et le solide qu'elle renferme, *un cône,* dont ce cercle se nomme *la base ;*

Et la ligne courbe qui lui répond, *une section conique,* dont je nomme ce cercle *le générateur.*

Si ce même cercle ne rencontre pas la directrice du plan dans lequel il est ; la section se nomme une *ellipse, fig.* 3 ; s'il la touche en *t* : une *parabole, fig.* 7 ; et s'il la coupe en *t* et *u :* une *hyperbole, fig* 4.

Une verticale menée à ce point *t* ou *u,* où ce cercle rencontre la directrice, se nomme *directrice verticale.*

Digitized by Google

Il est aisé de voir, que dans l'hyperbole la portion qui répond à l'arc *t f u*, qui est d'un côté de la directrice *a b*, sera tout-à-fait séparée de la portion qui répondra à l'arc *t h u*, qui est de l'autre côté, ce qui produira une double hyperbole, dont l'une sera d'un côté de la directrice L K de l'effecteur; et l'autre, de l'autre côté.

On prend quelquefois cette double hyperbole pour une seule ligne, quelquefois pour deux, et alors on les nomme hyperboles *opposées*.

Si par les deux points *t* et *u*, où la directrice coupe le cercle, on lui mène deux tangentes *c* D et *c* E; les deux lignes C D et C E, qui leur répondent, se nomment les *asymptotes* de l'hyperbole.

Elles se nomment ainsi d'un mot grec, qui signifie *non-coïncidentes*, ou *non-concurrentes*, parce qu'elles ne peuvent jamais rencontrer leur hyperbole, quoiqu'elles en approchent de plus en plus à l'infini.

Car soit dans le cercle, *fig.* 2, l'arc *t h n u*, répondant à l'hyperbole H N, sur lequel arc soient pris deux points *h* et *n*, dont *h* soit le plus éloigné du point *u*.

Je dis, que si des points H et N, qui leur répondent, on mène à la directrice deux parallèles H G et N P qui coupent l'asymptote C E en G et P, la distance P N sera moindre que G H.

Soient menées: *h u* qui coupe *p n* en *o*; et à la tangente *u* E, les parallèles G *q* et P *r*, qui coupent la verticale *s u* en *q* et *r*.

La raison de *r* P à P N est égale à la raison de *u p* à *p n*, qui surpasse la raison de *u p* à *p o*.

La raison de *u p* à *p o* est égale à la raison de *u g* à *g h*.

Et la raison de *u g* à *g h* est égale à la raison de G *q* à G H.

Donc la raison de *r* P à P N surpassera la raison de *q* G à G H.

Puis donc que l'antécédent *r* P est égal à *q* G; le conséquent P N sera moindre que G H.

La même chose se prouvera de l'hyperbole opposée qui répond à l'autre arc.

AXIOME.

La ligne droite qui répond à une tangente du cercle générateur

Digitized by Google

touche la section conique au point qui répond à l'attouchement de cette tangente, pourvu qu'il ne soit pas sur la directrice.

Car tout autre point de cette ligne répond à un autre point de cette tangente, lequel n'est pas de la circonférence du cercle, et par conséquent il ne sera pas de la section conique.

PROBLÈME III. *Fig.* 3.

Mener une ligne droite, qui touche une section conique en un point donné L.

Menez au cercle la tangente *la*, par le point *l*, où la verticale *s*L le rencontre: il est clair, que DL, qui répondra à cette tangente, touchera la section.

PROBLÈME IV.

D'un point donné, qui réponde à un autre point extérieur au cercle générateur, mener une, ou deux lignes qui touchent la section, quand on peut en mener deux.

Menez de ce dernier point les deux lignes qui touchent le cercle, il est clair, que les deux autres lignes, qui répondront aux deux tangentes, seront aussi tangentes de la section.

PROBLÈME V. *Fig.* 3.

Une ligne droite MN étant donnée dans le plan d'une section conique, lui trouver une, ou deux tangentes parallèles, quand il se peut.

Menez la verticale *sa* parallèle à MN, les deux droites *a*D, *a*E, touchant le cercle en *f* et *l*; et à MN ou *sa*, les parallèles EF et DL, qui répondront aux tangentes du cercle, et par conséquent toucheront la section.

THÉORÈME I. *Fig.* 7.

Si deux lignes FG et GM touchent une parabole, et que par le point d'attouchement F de l'une on mène une parallèle à la directrice verticale st; la portion MG de l'autre tangente, comprise

Digitized by Google

entre son point d'attouchement et cette parallèle, sera divisée en deux parties égales M G, et G C par la première tangente F G.

Soient menées à G M la parallèle *s b* rencontrant *g m* en *b*; à G F, les parallèles *s a* et *b u*, rencontrant *g f* et *s t* en *a* et *u*; et à *m g*, la parallèle G *q* coupant *s* M en *q*.

1. La raison de F G à G C, dans le triangle C G F, qui a ses côtés parallèles à ceux du tr. *s b u*, est la même que de *u b* à *b s*, qui est composée des raisons de *u b* à *b t* et de *t b* à *b s*.

C'est pourquoi la raison de F G à G C sera composée des raisons de *u b* à *b t* et de *t b* à *b s*.

2. La portion F G est à *o g*, comme *g s* à G *s*, dans les triangles semblables F G *s* et *o g s*; et G *s* est à *g s* comme *g q* à *g m* dans les tr. sembl. *q* G *s* et *m g s*; donc la portion F G sera à *o g*, comme G *q* à *g m*: et, par échange, F G sera à G *q* comme *o g* à *g m*. Or *o g* est à *g m* comme *o g* à *g f*, parce que *g m* et *g f*, qui touchent le même cercle sont égales: la portion *o g* est à *g f*, comme *s a* à *a f* dans les tr. sembl. *g f o* et à *a f s*: *s a* est à *a f*, comme *s a* à *a t*, à cause de l'égalité des tangentes *a f* et *a t*: et *a f* est à *a t* comme *u b* à *b t* dans les tr. sembl. *s t a* et *u t b*.

Donc la portion F G sera à G *q*, comme *u b* à *b t*.

3. La raison de G *q* à G M est la même que de *m b* à *b s* dans les tr. semb. M G *q* et *s b m*: et la raison de *m b* à *b s*, la même que de *t b* à *b s*, à cause de l'égalité des tangentes *m b* et *b t*.

Donc la raison de G *q* à G M sera la même que de *t b* à *b s*.

Puis donc que, comme on l'a prouvé article 1, la raison de F G à G C est composée de celles de *u b* à *b t* et de *t b* à *b s*, que la raison de F G à G M est composée de deux raisons de F G à G *q* et de G *q* à G M, en substituant à ces deux raisons les deux de *b u* à *b t* et de *t b* à *b s* qui leur sont égales, comme on l'a prouvé articles 2 et 3, on trouvera la raison de F G à G M composée de celles de *u b* à *b t* et de *t b* à *b s*, de même que celle de F G à G C, c'est pourquoi ces deux raisons seront égales, et G C et G M, égales. Ce qu'il fallait démontrer.

Digitized by Google

COROLLAIRES. *Fig.* 8.

Si de quelque point C de cette parallèle CF, on mène deux tangentes CM et CN; la droite MN qui joindra les points d'attouchement M et N, sera divisée par la première CF, en deux parties égales.

Car, si par le point d'attouchement M, on mène à *st* une autre parallèle MQ, qui coupe NC en Q; la tangente MC divisera NQ en deux parties égales QC et NC, par le précédent théorème.

Ainsi les deux parallèles QM et CF, qui font QC égale à CN, feront aussi MP égale à PN.

Et si par le point F, où la première ligne CF coupe la parabole, on mène une tangente; elle sera parallèle à cette ligne MN qui joint les points d'attouchement M et N.

Soient G et H les points où cette tangente rencontre les deux autres; la portion MG sera égale à GC, et CH à HN. C'est pourquoi GH et MN, qui divisent proportionnellement les deux côtés de l'angle MCN, seront parallèles entr'elles.

THEORÈME II. *Fig.* 8.

Si une ligne GH touche une parabole, et que par le point d'attouchement F, on mène une parallèle CF à la directrice verticale st, elle divisera en deux parties égales MP, PN, toute droite MN appliquée à la parabole parallèlement à la tangente.

Soit menée du point N une tangente qui rencontre FC en C, et du point C une autre tangente en O; ces deux tangentes seront divisées également par GH: c'est pourquoi ON sera parallèle à GH, la même que MN, et divisée également par CF.

DÉFINITIONS.

Une ligne droite comme CF, qui divise également toutes les parallèles appliquées dans une ligne courbe, se nomment un *diamètre* de cette courbe.

Ces parallèles se nomment les *ordonnées* au même diamètre, mais le plus souvent on nomme ainsi leurs moitiés, c'est à dire : leurs portions comprises entre le diamètre et la courbe.

Digitized by Google

Et, si ce diamètre coupe perpendiculairement ces ordonnées, on le nomme *axe* de la même courbe.

THÉORÈME III. *Fig.* 3.

Si deux parallèles FG, KL, qui touchent une ellipse, ou hyperbole MLF, coupent une autre ligne GK, qui la touche en M; les quatre portions FG, LK, GM, MK, comprises entre les trois points d'attouchement et les deux intersections de ces tangentes, seront proportionnelles.

THÉORÈME IV. *Fig.* 4.

Les deux portions FG, KL, de deux parallèles qui touchent les hyperboles opposées, et sont comprises entre les deux points d'attouchement F et L, et GK, l'une de leurs asymptotes, sont égales.

Soient à FG menées les parallèles sa, et go coupant sF en o; et à mg, les parallèles Gq et Kx, coupant sM en q et x.

On prouvera, de même qu'au théorème 1, article 2, que la portion FG sera à Gq comme sa à af, ou à al qui lui est égale.

On prouvera pareillement que sa est à al comme LK à Kx.

Donc la portion FG sera à Gq comme LK à Kx.

Et par échange FG sera à LK comme Gq à Kx.

Pour le théor. 3, *fig.* 3.

Or Gq est à Kx, comme GM à MK, dans les tr. sembl. MGq et MKx. Donc FG sera à LK, comme GM à MK.

Et pour le théor. 4, *fig.* 4.

Puis donc que les parallèles Gq et Kx comprises entre les parallèles GK et qx sont égales; les portions FG et LK seront pareillement égales.

COROLLAIRE

du théorème 4, *fig.* 4.

Une ligne FL, qui joint les points d'attouchement de deux parallèles touchant les hyperboles opposées, est divisée également par le point C, où elle coupe l'asymptote CD.

Digitized by Google

Car, dans les deux tr. sembl. F G C et L K C, le côté F G étant égal à K L, le côté F C le sera aussi à C L.

La même ligne F L sera pareillement divisée par l'autre asymptote, en deux parties égales ; c'est pourquoi elle passera par l'intersection des mêmes asymptotes. D'où il s'ensuit qu'il y a dans l'hyperbole un point par lequel, si l'on mène une droite qui rencontre les hyperboles opposées, elle sera divisée en ce point en deux parties égales. Ce qui convient aussi à l'ellipse, de quoi voici une démonstration commune aux deux sections.

THÉORÈME V. *Fig.* 5 *et* 6.

Une droite H I, qui appliquée dans une ellipse ou les hyperboles opposées, divise également en C une autre ligne A B terminée aux points d'attouchement de deux tangentes parallèles, y est divisée en deux parties égales H C, C I.

Menez par H la tangente F D, et sa parallèle E G touchant la section en K, et A H, H B, B K, et K A.

Les angles opposés F et G du parallélogramme F G étant égaux, et les côtés H F, F B ; K G, G A, qui forment ces angles, proportionnels ; les deux triangles H F B et K G A seront équiangles : d'où il suit que H B et K A seront parallèles.

On prouvera pareillement que A H et B K seront aussi parallèles.

Ainsi la figure A H B K sera un parallélogramme, où les deux diamètres A B et H K s'entrecouperont mutuellement en deux parties égales, en C, et la ligne H I, qui passe par C, sera la même que H K et le point K le même que le point I. C'est pourquoi H C et C I seront égales.

DÉFINITION.

Ce point C, où sont divisées également toutes les droites terminées à l'ellipse ou aux deux hyperboles opposées, se nomme *le centre* de cette ellipse ou de ces hyperboles.

THÉORÈME VI. *Fig.* 9.

Si des extremités d'une ligne M N appliquée dans une section

Digitized by Google

conique MFN, on mène deux tangentes MC, NC, et une troisième tangente GH parallèle à l'appliquée; elle sera divisée en deux parties égales GF, FH, par les deux autres et son point d'attouchement F.

Soient aux trois tangentes GH, MC et CN menées les trois parallèles *sa*, *sb* et *sp*, qui rencontrent la directrice en *a*, *b* et *p*, desquels points soient menées vers le cercle les trois tangentes *af*, *bm*, et *pn*.

La raison de *sa* à *af* est la même que de FG à G*q*, comme on l'a prouvé au théorème 1, article 2, et la raison de G*q* à GM, la même que de *mb* à *bs*, comme on l'a prouvé *article* 3.

Or, la raison de FG à GM est composée des raisons de FG à G*q*, et de G*q* à GM; donc cette raison de FG à GM sera composée des raisons de *sa* à *af* et de *mb* à *bs*.

On prouvera pareillement, que la raison de GF à FH, qui est la même que de MC à CN, est composée des raisons de *sb* à *bm* et de *np* à *ps*, et que la raison de NH à HF est composée des raisons de *sp* à *pn*, et de *fa* à *as*.

Puis donc que la raison de FG à HF est composée des trois raisons de FG à GM, de GM à NH, et de NH à HF; en substituant à chacune les deux raisons dont elle est composée, comme on vient de voir, on trouvera la raison de FG à HF composée de six raisons, sçavoir: de *sa* à *af*, de *mb* à *bs*, de *sb* à *bm*, de *np* à *ps*, de *sp* à *pn*, et de *fa* à *as*.

Et, parce que les deux raisons de *mb* à *bs*, et *sb* à *bm* constituent une raison d'égalité, comme aussi les deux de *np* à *ps* et de *sp* à *pn*; les six raisons se réduiront aux deux de *sa* à *af* et *fa* à à *as*, qui constituent encore une raison d'égalité.

C'est pourquoi la raison de FG à HF est la raison d'égalité, c'est-à-dire: que FG sera égale à FH.

THÉORÈME VII. *Fig.* 10.

Une droite GH qui touche une hyperbole en F, est divisée en deux parties égales FG, FH par le point d'attouchement et les deux asymptotes DC, CE.

Digitized by Google

Soient menées aux deux droites, qui touchent le cercle en t et u, où la directrice le coupe, les parallèles HB, et Gq, qui coupent les verticales st et su en p et q; et à GH, les parallèles sa, et go qui rencontrent sF en o.

La portion Gq est égale à Eu; Eu à Dt, et Dt à HB. Donc la portion Gq sera égale à HB.

On prouvera comme dessus, théor. 1, art. 2, que FG est à Gq comme sa à af; pareillement sa est à af, comme FH à HB.

Donc FG sera à Gq comme FH à HB, où le conséquent Gq étant égal à HB, comme on vient de dire, l'antécédent FG sera égal à FH.

REMARQUE.

On ferait mieux de démontrer ensemble les deux précédents théorèmes d'une manière générale, que je n'ai pas encore trouvée.

THÉORÈME VIII. *Fig.* 9.

La droite FL qui joint les deux points d'attouchement des deux parallèles touchant une ellipse ou les deux hyperboles opposées, divise également toute ligne MN appliquée dans la section parallèlement aux tangentes.

Menez des points M et N deux autres tangentes GM et HN, qui se rencontrent en C: la droite FL, qui divise également les deux parallèles tangentes GH et IK comprises dans l'angle MCN ou GCH, passera par C, et divisera MN en deux parties égales, de même qu'elle divise GH et IK.

THÉORÈME IX. *Fig.* 11.

La parallèle CB à deux tangentes FG et LK, menée par le centre des deux hyperboles opposées, divise également en B, toute ligne AM terminée à ces hyperboles et parallèle à la droite FL qui joint les attouchements de ces tangentes.

Soient menées: AC, qui rencontre en D l'hyperbole opposée, et aux tangentes, la parallèle MN qui rencontre LF en O, et la même hyperbole en N.

Digitized by Google

Dans le triangle A M N, la droite C F, qui divise également en C et O les côtés A N et M N, est parallèle au troisième côté A M. Donc ce côté A M est le même que A D, auquel C F est aussi parallèle; et le point N, le même que D. Ainsi C B parallèle au côté M N du même triangle A M N, divisera son côté A D également de même qu'elle divise A M.

REMARQUE.

De même que les huit théorèmes précédens sont fondés sur l'égalité des tangentes du cercle, ainsi les trois qui suivent le sont sur l'égalité des rectangles sous les segmens des sécantes.

THÉORÈME X. *Fig.* 12.

Si une droite G K et deux parallèles F H et I L, qu'elle coupe en G et K, rencontrent une section conique, les deux rectangles F G H et I K L, sous les portions des mêmes parallèles, seront proportionnels aux deux rectangles M G N et M K N sous les portions de l'autre ligne G K.

THÉORÈME XI. *Fig.* 13.

Si, à la directrice verticale s n d'une parabole ou hyperbole, on mène une parallèle G K, qui coupe la section en M; les deux portions G M et K M, comprises entre la même section, et deux autres F H et I L parallèles entr'elles qui lui soient appliquées, seront proportionnelles aux deux rectangles F G H et I K L, sous les portions des mêmes parallèles.

THÉORÈME XII. *Fig.* 14.

Et les rectangles F G H et I K L sous les portions des parallèles comprises entre l'hyperbole F L et G K, l'une ou l'autre de ses asymptotes, sont égaux.

Soit dans la figure 14, menée à G K la parallèle *s m* qui rencontre la directrice en *m n*.

Soient, dans les trois figures, menées à F H les parallèles *s a*, et

Digitized by Google

ogp coupant *s*F et *sh* en *o* et *p;* et à *mg*, les parallèles *q*G*r* et *x*K*y*, coupant *sm* et *sn* en *q* et *r*, et en *x* et *y*; enfin, *a t* rencontrant le cercle en *t* et *u*.

Le rectangle FGH est à *ogp*, comme le carré de G*s* au carré de *sg*, et le carré de G*s* est au carré de *sg*, comme le rectangle *q*G*r* à *mgn*.

Donc le rectangle FGH sera à *ogp*, comme *q*G*r* à *mgn*.

Et, par échange le rectangle FGH sera à *q*G*r*, comme *ogp* à *mgn*.

Or le rectangle *ogp* est à *mgn*, comme à *fgh*; parce que les deux droites *mg* et *fg*, qui se coupent en rencontrant le cercle, font les rectangles égaux *mgn* et *fgh*.

Le rectangle *ogp* est à *fgh*, comme le carré de *sa* au rectangle *fah*: (car la raison de *ogp* à *fgh* est composée de celles de *og* à *fg* et de *gp* à *gh*, qui sont les mêmes que les raisons de *sa* à *af*, et de *as* à *ah*, desquelles est composée la raison du carré de *sa* au rectangle *fah*; puisque les triangles *ogf* et *saf* sont semblables comme aussi les triangles *pgh* et *sah*).

Donc le rectangle FGH sera à *q*G*r*, comme le carré de *sa* au rectangle *fah*, ou *tau*, qui lui est égal.

On prouvera pareillement, que le carré de *sa* est au rectangle *tau*, comme IKL à *x*K*y*.

Donc le rectangle FGH sera à *q*G*r*, comme IKL à *x*K*y*.

Et, par échange, le rectangle FGH sera à IKL, comme *q*G*r* à *x*K*y*.

Pour le Théorème X. (*Fig.* 12)

Or *q*G*r* est à *x*K*y* comme MGN à MKN (car la raison de *q*G*r* à MGN est composée des deux raisons de *q*G à MG et de G*r* à GN, qui sont les mêmes que les raisons de *x*K à MK et de K*y* à KN, desquelles est composée la raison de *x*K*y* à MKN. C'est pourquoi *q*G*r* sera à MGN comme *x*K*y* à MKN; et par échange *q*G*r* à *x*K*y* comme MGN à MKN); donc le rectangle FGH sera à IKL comme MGN à MKN.

Digitized by Google

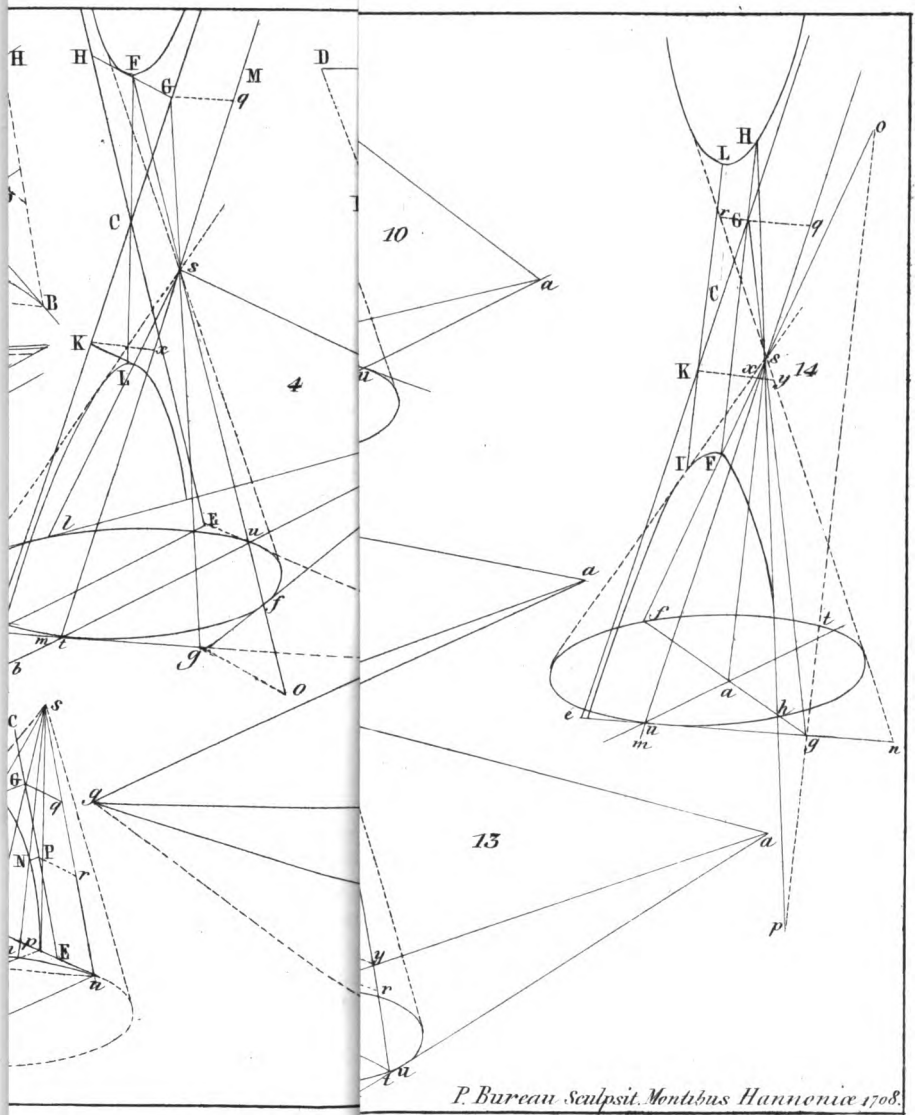

P. Bureau Sculpsit. Montibus Hannoniæ 1708.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pour le Théorème XI. (*Fig.* 13).

Or qGr est à xKy, comme qG est à xK, à cause de l'égalité de Gr et Ky; et qG est à xK, comme GM à KM : donc le rectangle FGH sera à IKL, comme GM à KM.

Et pour le Théorème XII. (*Fig.* 14).

Or qGr est égal à xKy, donc FGH sera aussi égal à IKL.
Ce qu'il fallait démontrer.

N. B. Des fautes se trouvaient dans le texte et des omissions, aux figures. Nous croyons les avoir rectifiées, remerciant nos collègues, MM. les professeurs Devillez et Guibal, qui ont aussi revu les épreuves. Cependant, comme la méthode de l'auteur est brève, l'attention a pu se fatiguer. Si donc, il nous a échappé ou si nous avons commis d'autres erreurs, nous espérons que le lecteur instruit, toujours indulgent, les aura redressées en nous les pardonnant. (C.W.)

Digitized by Google

ESSOR DE L'AME.

Que ton nom soit béni dans toute la nature
Et surtout dans les cœurs de ceux que tu chéris,
Dieu qui répands dans l'air une lumière pure,
Soleil dont les rayons éclairent nos esprits.

Quand le vaste horizon, sous un ciel sans nuage,
Est plein de doux parfums, d'harmonie et de feux,
Et qu'un calme profond nous présente l'image
De l'immuable paix qui règne dans les cieux;

Lorsque, versant la joie à tout ce qui respire,
Tu bénis la nature, ô Père des humains,
Ton front s'épanouit, tu sembles nous sourire,
Tu nous dis le secret de l'œuvre de tes mains.

Digitized by Google

Ah! qu'à jamais ton nom soit béni dans l'espace,
Où le regard se plonge et s'arrête étonné,
Où l'âme de tes pas cherchant plus loin la trace
Voit d'un nuage épais ton trône environné.

Pourquoi, Seigneur, pourquoi ces merveilles sans nombre
Dont ta main parsema les célestes déserts?
Notre âme, ici captive en la poussière et l'ombre,
Va plus loin que tes cieux, plus loin que l'univers.

Sans doute, tu voulus étendre ses pensées
Et l'élever plus haut que l'enceinte des cieux,
Plus haut que ces clartés pâles, presqu'effacées,
Dont chaque atome roule un soleil radieux,

Un soleil entouré de ses sphères errantes,
Avec nous emporté sur l'océan des jours,
Des planètes suivant cent routes différentes,
Dont nul siècle n'a vu recommencer le cours.

Notre âme les devine, et, s'élevant sans cesse,
Porte plus haut encor ses regards assurés....
Pardonne à son audace, ô sublime sagesse;
A toi tendent ces vœux par toi-même inspirés.

Quand elle connaîtrait, par delà tous les mondes,
Ce que l'espace enferme en son immensité,
Rien ne dissiperait les ténèbres profondes
Où ses yeux vainement cherchent la vérité.

C'est à la vérité cependant qu'elle aspire:
Plus s'élève son vol, plus ses vœux ont d'ardeur;
Plus la science ajoute à son sublime empire,
Plus de sa solitude elle sent la grandeur.

Digitized by Google

Elle sent que toujours le plus vaste domaine
Est un champ resserré pour son puissant essor;
Oui ! fût-elle de tout la seule souveraine,
L'indigence et l'ennui l'accableraient encor.

Pour s'élancer au ciel quand son aile palpite,
Fuyez donc, bords fleuris, plaines, sombres forêts;
Vaste horizon qu'embrasse une mer sans limite,
Sol stérile pour l'âme, ô terre, disparais;

Astres dont les clartés souvent l'ont attirée,
Dont l'âge et l'étendue étonnent ses pensers,
Éclat mystérieux de la voûte azurée,
Devant l'être d'un jour, mondes, disparaissez.

Que l'humble adorateur, plus noble que le temple,
Voie à ses pieds l'autel et le temple détruits:
L'esprit sent en lui-même, alors qu'il se contemple,
Des jours plus ravissants, de plus sublimes nuits;

Que l'univers s'écroule et désormais retombe
Dans le néant glacé d'où Dieu le fit jaillir,
Pour l'âme ce n'est rien qu'une lugubre tombe
Dont les débris impurs n'ont pu l'ensevelir.

Autour d'elle aujourd'hui la nuit et le silence
S'étendent, tout s'efface envahi par la mort;
Dans son recueillement, seule, l'intelligence,
Découvrant sa grandeur, médite sur son sort.

Seule, je me trompais ! ô sagesse insensée!
Tu disais que le monde était tout, à jamais;
De ton univers-dieu cependant ma pensée,
Plus féconde que lui, s'exile sans regrets.

Digitized by Google

Quand elle peut franchir les siècles et l'espace,
Goûter et pressentir tant de brûlants transports,
Tu prétends qu'elle soit comme une ombre qui passe,
Et s'oublie et se perde au vil monde des corps !

Mais quel est donc celui qui dans sa solitude
Lui tient lieu d'univers et qu'elle a tant cherché,
Celui dont la pensée est sa béatitude
Et qu'en tout elle a vu manifeste et caché?

C'est celui dont la main partout l'a soutenue,
Celui qui l'a créée et la conservera;
C'est son Dieu! par lui seul, d'elle-même connue,
Quand tout sera détruit, toujours elle vivra.

Seigneur, c'est dans ton sein que nous pouvons répandre
Toute l'effusion d'un immortel amour;
Enfin de ces hauteurs nous pouvons redescendre ;
Nous te retrouverons dans notre humble séjour;

Nous te verrons encore à nos clartés funèbres,
Et la terre et le ciel nous parleront de toi;
Tes divines splendeurs ont lui dans nos ténèbres:
L'âme en elle surtout a reconnu son roi.

Que ton nom soit béni dans toute la nature
Et surtout dans les cœurs de ceux que tu chéris,
Dieu qui répands dans l'air une lumière pure,
Soleil dont les rayons éclairent nos esprits.

Et nous, élevons-nous au-dessus des prestiges
Que la terre et le ciel déroulent à nos yeux:
Leur adorable auteur créa d'autres prodiges
Dont il s'éprend lui-même et qu'il destine aux cieux.

Digitized by Google

O toi qui, trop souvent étrangère à toi-même,
A d'indignes emplois uses tes facultés,
Ame, connais enfin ta dignité suprême,
Vois ton bandeau royal rayonnant de clartés.

Le Dieu qui dispersa les mondes dans l'espace
T'anima de son souffle, être immatériel ;
Triomphe ! Dieu sur toi fait resplendir sa face,
A toi son univers, son amour et son ciel.

AGATHON MARSIGNY.

Digitized by Google

DE L'INSTINCT DES PLANTES.

L'étude des plantes ne veut pas être renfermée dans le cercle étroit que parcourt un simple herboriste; elle demande, outre le plaisir qui résulte de la vue des fleurs et des fruits, de l'examen de leurs formes élégantes et variées, à pénétrer dans le jeu de leurs diverses parties et à se rendre compte des phénomènes qui en sont le produit; elle demande que cette variété prodigieuse qui règne dans l'organisation végétale ne laisse aucune confusion dans l'intelligence, et qu'on la préserve de toute supposition pour en suivre les nombreux détails et lui ouvrir enfin le temple de la vraie science.

Elle n'arrête donc point sa tâche difficile, comme on le croit vulgairement, à l'inspection de la plante arrivée à l'époque brillante de sa floraison, ou bien à celle de la maturité de ses fruits; elle veut de plus que l'on prenne sa vie à son origine, dans sa source, pour la suivre pas à pas et enregistrer les phénomènes marquant toutes les phases de l'évolution première, jusqu'au moment où, ayant parcouru le cercle imposé à son existence, elle cesse de végéter, jaunit et restitue à la terre la totalité des éléments qu'elle en avait reçus.

De là vient la nécessité de l'étude de la physiologie végétale, car les vérités qui en découlent ne sont pas arbitraires et ne dé-

Digitized by Google

pendent point de nous, elle recherche quelle est l'action des organes et quelles sont les lois de la vie.

Une suite de faits semblables, ou, si l'on veut, une répétition fréquente et une succession non interrompue des mêmes événements, fait l'essence de la vérité physiologique.

C'est pour montrer où conduit l'étude de la physiologie végétale, et pour en propager le goût, que nous nous sommes décidé à traiter aujourd'hui de l'instinct des plantes.

Entrons en matière sans préambule aucun, et, pour bien faire comprendre notre pensée, disons de suite ce que nous entendons par instinct dans les plantes, car, quelque curieux que soit le sujet d'une discussion, il n'y a qu'un seul moyen de le rendre utile, c'est de bien expliquer l'objet qu'on veut traiter. Négliger cette précaution, en histoire naturelle surtout, c'est s'exposer à discourir longtemps sans avancer d'un pas.

Dans l'état présent de la physiologie on définit l'instinct « une « puissance intérieure qui fait agir immédiatement; qui, à l'in- « stant même d'une émotion ressentie, fait exécuter des actions « sans détermination préalable, sans qu'une opération entre des « idées ait provoqué la volonté, sans que l'attention soit mise « en jeu. »

Cette définition, trop restreinte, ne nous semble pas à la hauteur des sciences actuelles; elle ne peut convenir à notre sujet puisqu'elle ne s'applique qu'aux êtres capables d'éprouver des sensations. Or, comme il n'y a dans ce cas que ceux qui possèdent un système nerveux assez composé pour fournir un ensemble de parties communiquant et aboutissant toutes à un foyer commun, disposition qui met le système à même de participer aux suites du mouvement excité dans une de ses parties, il s'en suivrait que les végétaux et même les animaux privés de système nerveux ne jouiraient point d'instinct. C'est ce que nous ne pouvons admettre.

Quant à nous, nous entendons par instinct, « un effet déterminé et invariable du *principe de vie* qui nait avec l'être à qui il appartient, qui meurt avec lui, qui lui a été manifestement

Digitized by Google

donné par le Créateur pour sa conservation individuelle, soit animale, soit végétale.»

C'est en vertu de cette loi immuable de la nature que les animaux et les végétaux connaissent ou cherchent ce qui leur est bon et évitent ce qui leur est nuisible.

Ainsi, tous les actes que la puissance de l'instinct fait produire sont les effets du principe de vie excités par des besoins si nécessaires qu'il ne peut se faire qu'un être organisé *n'appète* aux choses dont sa conservation dépend, et n'évite autant qu'il lui est possible ce qui pourrait lui nuire.

Il ne faut pas croire que nous considérions l'instinct comme un flambeau qui éclaire, selon l'expression des poètes ; non, nous l'envisageons seulement comme une force qui entraîne, comme le produit du mouvement intérieur pressé par un besoin. Les actes qu'il fait exécuter ne sont jamais la conséquence d'une combinaison, ni d'une détermination; c'est une puissance presque mécanique dont les effets sont nécessairement proportionnels aux causes qui la font agir. De là vient qu'il ne se trompe jamais à l'égard des actions qu'il tend à faire exécuter; que ses actions vont toujours directement au but, et sont toujours les plus propres à satisfaire au besoin ressenti. Ses actes ne sont pas sujets à l'erreur comme ceux que la volonté fait exécuter. S'il n'a pas besoin d'apprentissage, il n'est pas non plus susceptible de perfectibilité; tout en lui est original et ne renferme rien d'imité parce que tout est disposé d'avance pour une action nécessaire.

C'est par lui qu'une racine perce un mur pour aller pomper de l'autre côté l'humidité nécessaire au développement d'un végétal; que les deux sexes se rapprochent dans beaucoup de fleurs; que les rameaux se redressent dans la position verticale quand l'arbre est abattu; que dans les serres toutes les branches, ainsi que les oscillaires dans les marais se dirigent vers la lumière; c'est toujours par lui que les polypes se recomposent et, sans yeux, saisissent la proie qu'ils se doivent assimiler, ou se contractent quand le moindre danger les menace.

L'instinct ainsi défini, pouvons-nous l'attribuer aux végé-

Digitized by Google

taux comme aux animaux ? telle est la question que nous entreprenons d'examiner aujourd'hui.

Ce qu'il y a de surprenant c'est qu'en élevant les animaux au rang d'êtres intelligents, contrairement à ce qu'on avait admis jusqu'alors, on n'ait pas songé à accorder l'instinct aux végétaux. Pourquoi tenir la plante si éloignée de l'animal ?

A la vérité, la distance entre les deux règnes nous paraîtra immense si nous envisageons les deux extrémités ; mais, dans les limites inférieures, il est difficile de reconnaître l'animal du végétal. On ne confondra pas le chêne avec la bruyère, ni le singe avec le crapaud ; mais descendez et étudiez l'éponge, l'oscillaire et les conferves de nos fontaines et vous trouverez que la différence positive est de pure convention et que, dans cette question, les savants doutent plus que le vulgaire

Le végétal est composé comme l'animal de parties hétérogènes et d'un assemblage de liquide et de solides unis dans des proportions qui varient avec les différentes espèces de corps. Certaines de leurs parties sont établies d'après des lois constantes et invariables ; ces parties sont des instruments, ou organes, créés pour une destination spéciale, chargés d'une action qui leur est propre et à laquelle on a donné le nom de fonction.

Leur origine est la même ; ils proviennent toujours d'êtres absolument semblables à ceux qui leur ont donné naissance ; ils ont toujours pour point de départ un *germe* qui, après sa fécondation, pourvu qu'il soit placé dans des conditions convenables, prend peu à peu la forme de ses parents et finit par se détacher d'eux, se passer de leurs soins, et mener une vie indépendante de la leur.

Le mode de développement fournit à son tour des points de contact entre les végétaux et les animaux. Ils sont obligés de se nourrir, c'est-à-dire de s'emparer de substances étrangères, de les élaborer, pour se les approprier et les faire servir à leur entretien, d'exécuter en un mot une série de fonctions dites de *nutrition*.

Un autre rapport qui les lie entre eux se tire de leur fin.

Digitized by Google

Composés les uns et les autres d'organes actifs, délicats et destructibles, ils doivent nécessairement mourir après un temps variable.

Enfin, en vertu de leur activité vitale, les végétaux et les animaux résistent jusqu'à un certain point aux lois de la physique générale; ils s'éloignent du centre de la terre, ils conservent une température constante (1), ils exécutent des mouvements par eux-mêmes.

Cet assoupissement momentané de certains actes de la vie, cette sorte d'atonie passagère et périodique, ou si l'on veut encore cet état nocturne, est le même pour le végétal que pour l'animal; pas plus chez l'un que chez l'autre, il ne porte atteinte ni à l'action ni à la force des organes; et si la vie de relation cesse, la vie de nutrition n'est pas interrompue. Son principal moteur, chez la plante aussi bien que chez l'animal, est certainement l'instinct; on ne peut le nommer contraction ou bien irritabilité sans changer la nature du phénomène, puisque, dans le premier cas, il a lieu sans effort, et que dans le second il provient d'un choc plus

(1) Quand la température atmosphérique est à deux, cinq ou six degrés au-dessus du zéro de l'échelle centigrade, le bois vivace marque neuf et dix degrés. La chaleur propre du végétal est donc au minimum comme deux est à neuf. Il paraît qu'elle n'augmente et ne diminue pas selon les mêmes lois qui régissent l'atmosphère; elle se maintient, au contraire, dans une proportion presque moyenne entre la température élevée de l'atmosphère. Tant que celle-ci demeure au-dessous de quatorze degrés, celle du végétal est constamment au-dessus; si l'air libre est, au contraire, à plus de quatorze degrés, la température de la plante se place au-dessous.

Une autre remarque non moins curieuse nous apprend que la chaleur propre du végétal se maintient au même degré à toutes les époques du jour et durant plusieurs jours de suite. Si elle témoigne quelque velléité pour varier, ce n'est que très-lentement et de très-peu de degrés, lors-même que la température atmosphérique marquerait un changement notable, comme de dix degrés en moins de six heures, ainsi que cela se voit parfois.

Il est bien entendu que pour constater la vérité du fait que nous signalons, on doit expérimenter sur des sujets vivant en plein air et non pas sur des individus tenus en esclavage dans une serre.

Digitized by Google

ou moins prolongé. Son but est de préserver les parties les plus délicates des rigueurs d'une atmosphère froide. A trois heures, les fleurs qui ont plus besoin de calorique, rapprochent leurs pétales, se ferment et s'endorment pour concentrer en elles la chaleur qu'elles ont aspirée depuis le midi. La contraction est plus grande dans les jeunes que dans les adultes, chez les adultes que chez celles qui sont arrivées au plus haut terme de leur végétation (1).

D'après ces rapports et plusieurs autres que nous pourrions encore établir, pouvons-nous, en bonne logique, refuser l'instinct aux plantes, quand nous accordons l'intelligence aux animaux?

(1) Plus on étudiera les sciences naturelles, disait St.-Augustin, plus on y remarquera le trait caractéristique de toute beauté, l'unité de dessein et d'exécution.

En effet, les récentes découvertes cosmogoniques nous apprennent que dans tous les systèmes solaires ou stellaires de l'univers, la nature a travaillé sur un même plan, qu'elle a toujours opéré par la force d'attraction ou centripète qui tendait à condenser la matière élémentaire, et par la force de projection ou centrifuge qui tendait à la disperser.

Dans le système végétal, la plante réduite à sa plus simple expression, est contenue tout entière dans un ovule jouissant de la faculté de naître, absorber, élaborer, assimiler; par conséquent de se nourrir, de sécréter, de croître, de se reproduire et de périr. Ces lois sont les mêmes pour les fibres rameuses, byssoïdes des agarics, que pour les longs tubes membraneux verdâtres, jaunes ou bruns de l'*ulva intestinalis;* elles sont les mêmes pour les semences que nous cultivons pour nos besoins que pour l'arbre gigantesque qui doit servir à la construction de nos monuments.

Cuvier et Geoffroy de St.-Hilaire assurent qu'il en est de même dans tout le règne organique, qu'il y a même analogie de toutes les pièces du squelette, même conformité et même composition organique chez tous les individus, non-seulement d'une même famille, mais encore d'une même espèce d'animaux et de végétaux ; qu'ainsi les formes, dans chacune des espèces d'un même embranchement, quelque variées qu'elles soient, résultent toutes, au fond, d'organes communs à tous; que les différences en un mot, qui affectent chaque famille dépendant d'une même espèce, viennent seulement d'un autre arrangement, d'une complication de ces mêmes organes.

Il en doit être ainsi d'après l'opinion de Képler même. Ce grand géomètre disait toujours: puisque Dieu est un, son intelligence unique et sa volonté

Digitized by Google

Les anciens, connaissant mieux la nature parcequ'ils en étaient plus près, ne dépouillaient pas les plantes de cette étonnante faculté.

Dans leur mythologie ils représentent l'instinct sous les traits d'un jeune homme saisissant les fruits qui font sa nourriture, malgré le voile qui lui enveloppe la tête; derrière lui est un éléphant, et à ses pieds un héliotrope.

Ces attributs sont bien significatifs. L'Homme a la raison, l'intelligence et l'instinct; l'animal a l'intelligence et l'instinct, et la plante, dernier échelon des êtres organisés, a l'instinct.

L'éléphant est choisi parce qu'il est doué, malgré sa lourde masse, d'une somme d'intelligence qui le distingue des autres mammifères; et l'héliotrope jouit d'une puissance d'instinct qui ne vous a pas échappé. Ses fleurs d'un blanc bleuâtre s'inclinent vers l'orient dès que le soleil se montre à cette partie de l'horizon, suivent cet astre dans sa course diurne, lors même qu'une nappe nuageuse en dérobe l'aspect, et se plongent pour ainsi dire dans la profondeur de l'océan pour boire ses derniers rayons.

Entrons dans plus de détails et prouvons par des faits que les plantes possèdent l'instinct et ne sont pas des êtres purement mécaniques, malgré la simplicité apparente de leur organisation.

Un arbre jette des racines, produit des feuilles, des fleurs et des fruits. Ce fruit n'est autre chose que la graine fécondée qui doit en propager et en perpétuer l'espèce. Quand il est mûr, s'il est de nature à germer et à croître commodément dans le voisinage, l'arbre le détache et le laisse glisser doucement vers le sein de la terre d'où il est sorti lui-même. Si, au contraire, le fruit est de l'espèce qui doit être dispersée et emportée au loin, la plante

une, sa sagesse n'a dû mettre en œuvre qu'un seul et même ressort pour animer la machine immense de l'univers; il a dû faire dépendre le mécanisme entier de la nature d'une même cause générale.

Le grand Newton n'était pas moins convaincu de cette unité d'action dans l'organisation du monde physique, lorsqu'il a dit: « la nature est simple, elle est toujours conforme à elle-même, on n'y voit point de causes superflues. »

Digitized by Google

qui le produit le munit, avant de se séparer de lui, d'une sorte de barbe, de plumes ou d'ailes, afin de donner prise au vent qui doit le transporter en d'autres lieux.

Cette action de l'arbre, est-elle instinctive, propre, intérieure, ou, au contraire, est-elle provoquée, excitée, déterminée par des causes extérieures? L'exemple du pommier ne paraît pas de prime abord, résoudre entièrement cette question. L'action de l'arbre est visible, il est vrai; ses racines descendent dans la terre, sa tige et ses branches montent et s'élèvent dans l'air; mais peut-être y a-t-il dans les deux éléments quelques agents secrets qui déterminent cette direction contraire; peut-être les racines sont-elles attirées d'un côté et les branches de l'autre; peut-être l'arbre, en un mot, n'a-t-il agi de telle sorte plutôt que de telle autre (faire monter les branches, par exemple, et descendre les racines) que parce qu'il avait subi certaines influences physiques et chimiques, réclamées par sa nature de pommier. S'il en est ainsi, nous avouerons que l'action du végétal n'est pas *instinctive*. Et quand nous admettrions à la fois dans la direction de l'arbre une force qui vient de l'intérieur et une influence déterminante de la part des corps environnants, nous n'oserions encore admettre qu'un demi instinct.

Le platane qui croît sur les hautes murailles de l'abbaye d'Aulne nous servirait déjà mieux que le pommier. Cet arbre, mal placé pour son développement, fait descendre ses racines le long du mur à une distance de plus de trois mètres, pour les enfoncer en terre et y puiser, par ce moyen, les éléments nécessaires à sa conservation. Or, qui lui a indiqué que ses aliments se trouvent dans le sol, situé à dix pieds de lui?

Mais interrogeons plus loin la nature et voyons si le règne végétal ne nous fournit pas des exemples plus propres encore à éclaircir la question. Or, nous savons que depuis des siècles, les naturalistes se sont appliqués à débrouiller ce mystère, et que leurs recherches ne sont pas demeurées tout-à-fait sans résultat.

D'où vient, se sont-ils dit, lorsqu'une graine pousse, dans quelque position qu'on l'ait placée, que la racine descend et que la

Digitized by Google

tige monte toujours? et, ne pouvant soupçonner un principe intérieur dans la direction d'une plante, on a attribué ces effets à l'humidité, à l'air, à la lumière; mais, en approfondissant la question, on voyait sans peine qu'aucune de ces causes extérieures n'expliquait le phénomène. En conséquence, voici l'expérience à laquelle on a eu recours. Un vase rempli de terre humide a été suspendu au plafond d'une chambre. Des graines ont été placées dans des trous percés au fond du vase. On s'attendait à voir monter les racines dans le vase, puisque c'était là que la terre humectée semblait les *attirer*, et à voir, au contraire, les têtes pousser en bas dans l'air environnant, mais il n'en fut rien. Les racines descendirent dans l'air, et les tiges se prolongèrent dans la terre humide, jusqu'à ce qu'elles eurent percé la surface supérieure.

Autre expérience plus curieuse encore:

Le gui, comme on sait, est une plante parasite qui croît sur le chêne, le pommier, le peuplier et quelques autres arbres. Sa place naturelle, ce n'est pas la terre, mais c'est une autre plante, c'est un peu de bois. On a donc attaché une graine de gui à la pointe d'une aiguille; cette aiguille a été mise sur un pivot, de manière qu'elle fût parfaitement mobile, comme l'aiguille d'une boussole; à proximité de l'aiguille on a placé une petite planche; l'expérience devait être décisive. Si c'est la planche qui attire la graine, se disait-on, il est évident que l'aiguille devra tourner de manière à rapprocher la graine de l'espèce de terrain ou de fonds dont elle a besoin pour germer. C'est ce qui n'eut pas lieu. L'aiguille n'éprouva pas le moindre mouvement; mais la graine dirigea d'elle-même, ses racines vers la planche et la leur fit atteindre en cinq jours (1).

(1) Il est essentiel pour saisir toutes les circonstances d'un phénomène, pour pénétrer dans ses détails les plus minutieux, de voir par soi-même, de suivre attentivement cette succession étonnante qui modifie sans cesse l'aspect, les forces, le grand but de la nature, et d'arracher la vérité même au désordre apparent qui semble naître sous l'influence d'une multitude de causes locales, de perturbations partielles.

Le champ des observations n'est pas dans des objets rares et étrangers;

Digitized by Google

Expérimentez vous-même ; prenez une plante volubile, un convolvulus par exemple ; cultivez-le, soit en pot, soit en pleine terre ; suivez sa marche, étudiez-le bien et admirez son instinct.

Le convolvulus est une de ces plantes qui s'étend latéralement sur le sol, s'il ne rencontre un appui pour s'élever verticalement. Quand le vôtre aura acquis certain développement, placez à sa portée un soutien, soit au sud, soit au nord, au couchant ou au levant ; vous le verrez aussitôt se diriger vers le soutien, l'atteindre en peu de temps et l'embrasser étroitement. Déroulez-le et changez l'appui ; le convolvulus se mettra ausitôt en marche pour aller le rejoindre et s'y cramponner de nouveau ; enlevez encore une fois le soutien et remplacez-le par un rosier, le liseron ne s'y précipitera pas, il s'ingéniera pour ainsi dire à en éviter les épines, et si l'arbuste ne lui paraît pas trop dangereux, il grimpera doucement en spirale pour éviter les aiguillons, et atteindra le sommet sans la moindre lésion. Si, au contraire, il est tellement hérissé de piquants qu'il ne puisse pas s'en servir sans se blesser, il n'y touchera pas, il semble savoir que dans son jeune âge toute piqûre lui serait funeste. Plus sage que l'homme orgueilleux, il préférera vivre, plein de vie, dans une condition obscure plutôt que de végéter dans des régions supérieures sans bonheur et sans repos ! !

Mais si votre liseron s'est trop développé et que les lois de la pesanteur l'empêchent de se traîner vers le support et de s'y accrocher pour prendre une position verticale, sera-t-il forcé de ramper toute sa vie et de n'avoir d'autre point d'appui que la terre ? Ah ! c'est ici que votre attention est nécessaire pour admirer l'étonnante fécondité que la nature déploie dans les moyens propres à remédier aux interruptions accidentelles de l'ordre régulier ! ! De l'aisselle de la feuille la plus rapprochée du support,

il est dans les faits que nous avons chaque jour sous la main et que nous sommes à même d'explorer à tout instant, à chaque révélation nouvelle. L'erreur se mêle aux observations faites sur des sujets que nous connaissons à peine.

Digitized by Google

surgira une petite pousse qui se dirigera fort adroitement du côté du soutien qu'elle atteindra en bien peu de temps, et, le saisissant d'une *main* vigoureuse, elle fera un suprême effort pour précipiter toute la plante sur l'objet nécesaire à son élévation!! Ah! un simple liseron qui force la nature dans la création d'une nouvelle tige pour remplacer la locomotion qui lui manque, annonce des ressources qui viennent d'un pouvoir dont la sagesse infinie se revèle jusque dans les plus petites choses, comme pour abaisser notre orgueil en nous appelant à refléchir sur des mystères qu'il nous est donné de pénétrer un jour.

C'est en effet digne d'admiration. Dans un ouvrage de la mécanique humaine, quelque genre d'invention, quelque habileté d'exécution qu'on y remarque, il faut une attention soutenue pour découvrir les accidents et y porter remède; tandis que l'œuvre de la nature est si parfaite qu'elle trouve, dans les lois mêmes qui la régissent, les remèdes contre les cas imprévus.

Nous pourrions citer d'autres faits également remarquables. On connaît les torsions des feuilles et des autres parties des plantes vers la lumière. Cette torsion se fait-elle par un principe intérieur, ou, au contraire, a-t-elle lieu sous l'influence d'une cause extérieure? Pour le savoir, on a remplacé la pétiole ou queue de la feuille par un cheveu. Qu'est-il arrivé? Les feuilles ne se sont point tordues sur le cheveu, mais leur partie supérieure s'est tordue sur l'inférieure.—Couchez des tiges d'oignon avec leur bulle dans l'obscurité; si c'est la lumière qui détermine leur direction, elles resteront couchées; mais point du tout, elles se redressent, bien que moins vite qu'au jour.—Couchez-les au fond de l'eau; si c'est l'humidité qui leur imprime la direction qu'elles doivent prendre, elles chercheront plutôt le fond que la surface; mais, au contraire, les tiges se redressent toujours. Mettez une plante dans une cave obscure dans laquelle arrive d'un côté l'air, et la lumière de l'autre, et laissez-lui la liberté de donner la préférence à l'un des deux. Le choix sera bientôt fait: les feuilles et les branches se tourneront vers la lumière.

Cette partialité, cette sorte d'intelligence à se diriger vers le

Digitized by Google

lieu qui leur convient le mieux est inexplicable pour quiconque leur refuse l'instinct.

Il n'en résulte pas sans doute que cet instinct puisse se nommer absolu, en ce sens que les plantes agiraient de même hors du lieu ou de l'état que le Créateur leur a assigné dans la nature. Il est évident qu'un semblable instinct supposerait une indépendance qui n'appartient à aucun être créé. Tout ce qui vit est soumis à des conditions. Le germe des plantes se développe dans un milieu qui doit lui fournir sa première nourriture ; ce milieu n'est pas un milieu quelconque, mais un milieu spécifique.— La plante a ensuite besoin du sol pour se fixer et s'affermir ; elle a encore besoin de certains sucs, d'une certaine portion d'humidité, d'air, de lumière et de chaleur, car il lui faut une demeure propre à sa nature, une nourriture qu'elle puisse s'assimiler. Mais si nous y faisons bien attention, c'est par *emprunt* et non point par *réception* que cette assimilation a lieu. Nous voulons dire que dans cette opération, la plante *agit* au lieu de demeurer *passive*, qu'elle prend au lieu de *recevoir*. Ses racines savent le chemin qu'elles doivent prendre, pour lui donner une bonne assiette et pour lui fournir l'aliment nécessaire. Leur itinéraire semble tracé d'avance et d'après un plan donné : les unes descendent droit en terre et pivotent ; les autres tracent, c'est-dire, vont ramper au loin jusqu'à la surface de la terre ; d'autres encore se contentent de circuler dans le voisinage de la souche, et lui forment une sorte de chevelure épaisse. Si elles rencontrent un obstacle en route, au lieu d'aller se heurter aveuglément et de s'arrêter, elles prennent sur le champ une autre direction, et pour peu que la chose soit possible, elles arrivent au but par un détour intelligent et souvent merveilleux. Que font les agents extérieurs dans cette opération ? Sont-ce eux qui guident la plante, qui conduisent et promènent ses racines ? Les faits prouvent le contraire. La plante est son propre guide ; ses racines cherchent et trouvent leur route par elles-mêmes. Chemin faisant, elles puisent, pompent et absorbent les substances qui leur conviennent, négligent et évitent celles qui leur seraient nuisibles ou inutiles ; il en est de même de la tige,

Digitized by Google

des branches et des feuilles ; elles agissent par elles-mêmes; elles s'élancent de concert et sans se gêner les unes les autres, malgré leur grand nombre ; leur route vers le ciel, vers le soleil, paraît aussi intelligente, aussi libre, aussi spontanée que celles des racines au sein de la terre ; leur industrie pour vaincre les obstacles dont elles sont communément entourées, est la même ; un détour est souvent nécessaire, elles le cherchent et le trouvent si la chose est physiquement possible. Ont-elles besoin d'un secours, (ce qui arrive lorsque le chemin qu'elles ont à faire est long, et qu'elles sont trop faibles pour s'affermir sur leurs propres fibres) ne croyez pas qu'elles l'attendent à la place où la nature a fixé leur base; elles vont à la recherche de ce secours, toujours avec le même instinct et sans se tromper de route ; elles ramperont s'il le faut, à de grandes distances, se glissant, se courbant, se dressant, s'inclinant, jusqu'à ce qu'elles l'aient trouvé ; arrivées au soutien dont elles ont besoin, elles s'en emparent avec ardeur, elles l'embrassent, elles l'étreignent étroitement pour ne pas le perdre, elles serpentent à l'entour, et n'essayez pas de les détourner de leur direction, elles vous résisteront avec une persistance désespérante (1). Si le soutien n'est pas de nature à être

(1) On lit dans l'*Indépendance* du 16 juin dernier:

L'exposition actuelle (de Liége) offre deux héliotropes qui iront partout. L'un est un pleureur et l'autre un héliotrope qui rougit, et ceci est beau pour une fleur qui sait regarder le soleil en face sans même clignoter. Voyons le pleureur d'abord; il exista, dit-on, dans le jury un véritable enthousiasme quand on eût la preuve bien évidente et bien palpable qu'aucun sortilège d'horticulture ne faisait pleurer notre fille du Pérou. Imaginez-vous un pot suspendu; mais supposez la corbeille, ce sera encore mieux, et de là ou hors de là pendant et incliné, sans relever ni la tête, ni les branches, ni les feuilles, un héliotrope dont les fleurs regardent la terre, remarquez ceci, et ces fleurs réunies en cimes grandes comme une large main de tambour-major, d'un tendre lilas délicat et uniforme... Chose singulière! quand on a voulu le redresser et lui donner sa position normale, il est mort. Quand, au contraire, on incline un héliotrope gai, qui ne pleure pas, il relève la tête et se moque bien de son tyran, le jardinier expérimentateur. C'est tout le contraire avec l'héliotrope pendu, celui-là pleure ou meurt.

Digitized by Google

embrassé, elles étendent les crochets, les mains ou les pattes nombreuses dont le Créateur les a munies, elles cherchent et choisissent adroitement les creux, les fentes, les interstices, les aspérités où elles puissent s'accrocher; et au moyen de tous ces petits appuis, elles grimpent et montent audacieusement; s'élevant en peu de temps à des hauteurs où leur faiblesse ne leur aurait jamais permis d'atteindre.

Et c'est ici surtout qu'il faut observer la nature indépendante et libre des végétaux. Quelle peut être, à leur égard, l'influence d'une perche, d'un rocher, d'un mur?

Assurément il n'y a qu'un seul être vivant, qu'un seul agent; c'est la plante, c'est son instinct. Est-ce le mur qui l'appelle, qui l'attire, qui lui montre le chemin entre les briques ou les pierres dont il est formé? Ou est-ce la plante qui arrive spontanément et qui prend sa route avec choix!....

Avançons et voyons si pour la conservation de son fruit la plante ne montre pas plus d'instinct encore. Prenons une fleur commune, le pois, par exemple. Avez-vous déjà disséqué cette fleur? Voyez-en le mécanisme. En examinant de près cette élégante et charmante fleur, vous remarquerez que le calice est d'une seule pièce à cinq découpures. Deux de ces divisions sont plus ouvertes que les autres, et sont situées sur la partie supérieure du calice, tandis que les trois autres occupent la partie inférieure. La corolle est composée de quatre pétales: le premier, large et étendu, couvre les autres et ressemble à un bouclier placé sur le haut de la corole, pour en défendre le reste contre les rigueurs de la saison; on l'appelle l'étendard de la fleur.

Arrachez cet étendard, et vous remarquerez qu'il est tellement attaché, que le vent peut très-difficilement l'ôter de sa place et le déranger dans ses fonctions. Les pétales latéraux qu'on nomme *ailes*, ne sont visibles que lorsqu'ils soulèvent le pétale supérieur. Ils sont chargés de garantir les côtés des organes reproductifs, comme l'étendard pour la surface supérieure.

Otez maintenant les ailes, vous apercevrez le pétale inférieur appelé nacelle ou carène, à cause de sa ressemblance avec la par-

Digitized by Google

tie inférieure d'une barque ; elle préserve le centre de la fleur de tous les dangers auxquels ce tissu fin et délicat serait exposé.

Si vous êtes curieux d'examiner le détail de la fructification du pois, enlevez adroitement la nacelle et vous découvrirez une membrane extrêmement mince, couverte de dix étamines bien distinctes, qui entourent l'ovaire et l'embryon de la gousse. Chacune de ces étamines est surmontée d'une anthère jaune, dont la farine va couvrir le stigmate qui termine le pistil. Les filets des étamines forment une seconde défense à l'ovaire contre les injures du temps. Lorsque toutes les parties fécondantes sont fanées et tombées, l'ovaire devient petit-à-petit une gousse ou légume.

Dans un temps orageux, la plante du pois, par un instinct merveilleux, tourne le dos de sa fleur à l'orage, tandis que l'étendard arrange les ailes de manière à ce qu'il en couvre une partie, et que l'autre aide la nacelle à conserver précieusement les parties fécondantes et fécondées qu'elle renferme.

Telle est la structure de cette fleur qui sait se défendre et s'abriter si artistement contre ses ennemis naturels : la *pluie* et le *vent*. Quelle mère prend plus de soin de ses petits !!

Lorsque l'orage est passé et le temps serein, la fleur, sensible au retour du beau temps, change de situation, étend ses ailes et lève son étendard.

Les moyens de défense et de conservation que la sagesse divine a donnés aux parties délicates de la fructification des plantes, sont admirables pour toutes, mais il paraît qu'elle a particulièrement songé à la sûreté de celles qui doivent servir de nourriture aux hommes.

Le Souci d'Afrique *calendula æthiopica*, dont les fleurs s'épanouissent d'ordinaire vers six ou sept heures du matin, ne s'ouvre pas lorsqu'il doit tomber de la pluie. Mais si le courant arrive à l'improviste et qu'il est surpris par une pluie imprévue, il s'abrite aussitôt en rapprochant les uns contre les autres les nombreux pétales de sa corolle blanche au centre, violette sur les bords.

Pour bien réussir l'expérience, la tige élevée du Souci d'Afrique a besoin d'un tuteur.

Digitized by Google

La *Muscipula dionœa*, ou l'attrape-mouche de Venus, se sert avec un instinct qui tient de l'intelligence, de ses moyens de défense pour se garantir de la voracité des insectes.

Cette petite plante herbacée à racine vivace, plus curieuse qu'agréable à la vue, a des feuilles vermeilles armées de longues dents comme des antennes, et placées l'une à côté de l'autre sur la terre, en rosette, autour de la tige. Elles ont le tact si sûr, si délicat et si fin, qu'aussitôt qu'un insecte s'est posé sur une d'elles, elle se replie, s'alonge et perce ou écrase l'agresseur, et plus le petit animal se débat, plus la pression devient grande : elle est telle à la fin que les deux lobes paraissent si étroitement unis, qu'on les déchirerait plutôt que de les ouvrir. La mort de l'insecte met un terme à cette irritabilité ; dès lors les lobes s'ouvrent et reprennent leur position habituelle.

N'attribuons point à ce phénomène une volonté, une intention ; il appartient tout entier à la puissance instinctive sans laquelle bien des actes physiologiques de ce genre ne seraient plus explicables.

L'*Arum crinitum* qui a figuré avec honneur à notre exposition horticole de cette année, a l'odeur de la chair putréfiée, ce qui attire les mouches et les invite à déposer leurs œufs dans son calice ; mais comme les vers provenant de ces œufs dévoreraient les séminules fécondantes de la fleur et l'empêcheraient par conséquent de se reproduire, l'arum se referme et les étouffe dans une sorte de prison dont les barreaux sont les poils qui se croisent dans l'intérieur. Cette ruse naturelle a valu à la plante le nom de gobe-mouche.

La *Drossère à feuilles rondes*, jolie plante assez commune dans les terrains marécageux des plaines de Casteau (on la nomme aussi *Rossolis*, ou rosée du soleil) ; ses feuilles toutes radicales, petites, arrondies et portées sur de longs pétioles velus, sont recouvertes à leur surface supérieure, et surtout sur les bords, de poils glanduleux, rougeâtres, et enduits d'un suc glutineux. Qu'une mouche, pour lui nuire, vienne se poser sur la surface supérieure de la feuille, elle s'embarrasse dans le liquide gluant, puis la feuille se ferme, les poils qui la bordent se rapprochent, s'entre-

Digitized by Google

croisent et enferment la mouche dans une étroite cage, la retenant jusqu'à ce qu'elle ait péri. Mais parfois la colère du drossère n'est pas aussi longue que celle des dieux ; au bout d'un instant, la feuille se rouvre et laisse échapper le captif.

Les filets des étamines de l'épine-vinette sont si irritables que, lorsqu'on les touche, ils se précipitent immédiatement sur le pistil, comme s'ils craignaient d'être détournés de leur fonction principale, qui est la reproduction de leur espèce. Les insectes qui vont butiner sur ses fleurs excitent également l'impatience des étamines.

Disons, en passant, que la dispersion de ce pollen est nuisible aux moissons environnantes.

Le sainfoin tournant (*hedysarum girans*), si remarquable par ses mouvements particuliers, doit fixer l'attention de l'observateur, par l'oscillation perpétuelle et irrégulière des deux petites folioles qui, de chaque côté du pétiole, accompagnent la grande foliole impaire, et par la contraction de cette dernière, qui se baisse et prend une situation verticale, dès que les rayons du soleil n'arrivent plus jusqu'à elle.

Toutes les feuilles du sainfoin sensible décrivent un demi-cercle dans leur jeu ; l'une se repose quand l'autre agit ; rien ne les arrête, ni le vent, ni la pluie, ni les autres variations atmosphériques. Son instinct lui indique qu'un exercice modéré et continu active la circulation de ses sucs nourriciers.

Ne serait-on pas tenté d'expliquer ce phénomène, en le comparant aux mouvements volontaires des animaux ?

La pelote de l'Anastatique quitte les sables brûlants de l'équateur pour chercher l'eau que lui refuse le désert, s'y plonger, s'y dilater, s'y étendre et y retrouver une vie presque entièrement éteinte.

L'*Anastatique*, connue sous le nom de rose de Jéricho, est une crucifère que les vents d'Afrique arrachent au sol sabloneux de l'Égypte, de la Syrie et de la Palestine, pour en rouler les débris à l'embouchure des fleuves qui se perdent dans la Méditerranée. Dès que la graine a atteint l'époque de la maturité, la plante se pelote et se dessèche ; mais à peine se trouve-t-elle transportée sur une terre

Digitized by Google

humide, ou arrêtée aux bords des eaux, qu'elle reprend sa forme première et accomplit une seconde végétation.

La rose de Jéricho est une plante hygrométrique; même lorsqu'elle est vieille et sèche, elle a la propriété de se dilater, de s'étendre ou de se resserrer suivant que l'air libre est humide ou sec. En mettant tremper sa tige ou sa fleur dans l'eau, l'on obtient le même phénomène, on la voit graduellement se dilater, s'ouvrir et prendre un aspect animé. L'expérience peut être répétée plusieurs fois avec la même plante. Aussitôt qu'on l'ôte du milieu humide, elle se referme. Ce phénomène n'a pas manqué de faire attribuer des propriétés merveilleuses à la rose de Jéricho.

Il en existe une chez l'éclusier de Hourpes (Thuin) qu'on expose chaque année, la nuit de Noël, à la curiosité d'une foule crédule qui croit que les langes du Sauveur ont séché sur cette fleur antique.

M.r de Châteaubriand, parlant de la rose de Jéricho, dans son *Itinéraire à Jérusalem*, assure qu'il n'en existe plus, quoiqu'elle fut si commune autrefois qu'elle faisait l'ornement de tous les jardins de Jérusalem. *Sicut plantatio rosæ in Jericho.*

N'en est-ce pas assez pour prouver, sans avoir des idées trop poétiques, que les végétaux jouissent d'une puissance d'instinct qu'on ne peut plus leur dénier? Loin d'être exagéré, nous sommes, peut-être, demeuré en-dessous de la réalité, et des études plus approfondies nous obligeront, dans un avenir prochain, à les élever d'un degré encore dans l'échelle des êtres organisés. Voyez si nous ne sommes pas déjà un peu sur la trace de cette découverte.

Il y a des poisons végétaux, comme la noix vomique, la belladone, la ciguë, l'eau distillée de laurier-cerise qui tuent les animaux, sans attaquer leur estomac, mais seulement en agissant sur leur système nerveux. Les poisons furent employés, en solution dans l'eau, à arroser diverses plantes ou à y faire tremper leurs racines. L'effet constant fut de produire une sorte de spasme dans les feuilles, qui s'abaissaient et se contournaient, et, après quelques symptômes d'irritabilité, se flétrissaient après quelques heures.

En répétant l'expérience sur la sensitive, en l'aspergant de quelques gouttes d'acide prussique, les folioles se contractèrent et se

Digitized by Google

rouvrirent au bout d'un quart d'heure; mais pendant six ou huit heures après, elles perdirent toute leur sensibilité.

Le chloroforme a été aussi employé sur la sensitive, et la sensitive s'est endormie paisiblement pour ne se réveiller qu'au moyen de l'éther.

Or, lorsqu'on voit des poisons qui n'agissent sur l'économie animale que par l'intermédiaire des nerfs, avoir une telle action sur les plantes, on peut être conduit à supposer que des organes encore inconnus peuvent exister dans le règne végétal, qui auraient la plus grande analogie avec le système nerveux des animaux.

Ce qui semble le prouver encore, c'est que les plantes sont susceptibles d'éprouver l'empire de l'habitude; ainsi une sensitive placée dans une voiture en mouvement, contracte ses folioles; mais bientôt elle s'y accoutume et les rouvre comme auparavant. Si la voiture vient à s'arrêter pour quelque temps et recommence à se mouvoir, la plante ferme de nouveau ses folioles, et le temps seul peut la réconcilier avec sa nouvelle situation. Quel symptôme de sensibilité! Ne semblerait-il pas que la plante avait été alarmée par cet état nouveau et inconnu de mouvement; que sa crainte, comme celle d'un enfant, revient chaque fois que la nouveauté se reproduit?

On pourrait multiplier à l'infini les faits que la nature nous présente sur ce sujet intéressant, et nous ne taririons point si nous voulions raconter tous les admirables phénomènes du mariage des plantes, de leur reproduction, de leur sommeil, de leurs sympathies, de leurs antipathies, de leur appétence pour le fluide vital; mais nous croyons en avoir dit assez pour vous faire admettre avec nous que les plantes ont droit à de nouveaux titres de noblesse, et qu'au lieu d'être réputées de pauvres patientes, attachées à la terre, sans autre faculté qu'une sorte de mécanisme mû par des agents extérieurs, nous les envisagerons comme agissant, au contraire, spontanément, par un principe qui leur est propre, *un principe intérieur que nous sommes aujourd'hui forcé d'appeler* INSTINCT.

Finissons par la citation d'un brillant auteur moderne qu'à l'originalité de son style vous reconnaîtrez aussitôt.

Digitized by Google

« Voyez dans votre jardin cette belle touffe de roses blanches ; l'arbuste qui la porte a été un rosier sauvage, un églantier qui se couvrait, dans quelque coin d'un bois, de petites roses simples, composées chacune de cinq pétales. Un jour on lui a coupé la tête et les bras, puis on a fendu la peau d'un des moignons qu'on lui avait laissés. Entre l'écorce et le bois on a glissé un petit morceau d'écorce d'un autre rosier, sur lequel était un bourgeon à peine indiqué. Depuis ce jour, toute sa force, toute sa sève, toute sa vie sont consacrées à nourrir ce bourgeon. La blessure s'est fermée, mais on voit encore la cicatrice. L'églantier n'a plus de fleurs à lui. C'est un esclave qui travaille pour un maître superbe. Cette belle touffe de feuilles, de fleurs, ce ne sont ni ses feuilles, ni ses fleurs.

Prenez garde cependant ; voici sur la tige verte, au-dessous de la greffe, un bourgeon rose qui commence à poindre. Ce bourgeon deviendra une branche ; cette branche lui appartient. Oh ! alors la nature a repris tous ses droits ; le tyran qui est en haut, le beau rosier, le rosier cultivé, attend en vain le tribut qu'on lui a payé jusqu'ici ; la sève ne monte plus jusqu'à lui, elle est pour ce cher rejeton ; il n'y en a pas de trop pour lui.

Mais le jardinier s'est aperçu de cette tentative de rebellion ; il a coupé le prétendant et tout est rentré dans l'ordre. Cependant quelques jours après, de nouveau, la tête du rosier s'allanguit, la pourpre du roi se décolore, le feuillage jaunit et se fane, et pourtant la tige de l'églantier est lisse et unie. Cherchez bien ; le pauvre esclave est ingénieux et obstiné ; il a poussé sous terre un drageon, et c'est loin de là qu'il lui a permis de voir le jour. Allez à deux pas, à trois pas, derrière cette giroflée ; dans le silence et l'ombre, s'élève un petit rosier, il ressemble à ce qu'était son père ; comme lui, il a des tiges flexibles et des feuilles étroites. Attendez un an, il deviendra un églantier. Froissez son feuillage, il exhale une odeur d'ananas particulière à une espèce d'églantier ; c'est ainsi qu'était son père quand il avait des feuilles et des branches à lui. Le voici en boutons, le voici en fleurs ; mais le despote que nous avons laissé là-bas est mort, et d'une mort horrible... il est mort de faim. L'esclave révolté qui le portait a con-

Digitized by Google

duit depuis longtemps sa sève à son fils bien aimé. Cette belle couronne de roses doubles s'est desséchée ; lui-même son esclave est malade, et mourra bientôt, car il n'a rien gardé pour lui; mais il meurt libre, il meurt vengé. Il laisse un rejeton, jeune, fort et vigoureux, sur lequel s'épanouiront les petits églantiers des bois ».(1)

L'Abbé N.-L. MICHOT.

(1) Notre travail était terminé depuis quelque temps et remis à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, lorsque le Journal des Débats vint le sanctionner implicitement en publiant, sous le titre de *Plantes animées*, l'article suivant:

« Aujourd'hui que l'on commence à parler un peu moins des tables tournantes, de l'âme de la terre et des autres merveilles que l'imagination a inventées dans ces derniers temps, voici M.r Leclerc, professeur à l'école de médecine de Tours, qui prétend démontrer l'existence d'un appareil nerveux dans les végétaux. Dans un mémoire qu'il vient d'adresser à l'Académie des Sciences de Paris, l'auteur qui a porté ses expériences sur la sensitive, entreprend de prouver qu'il y aurait dans cette plante remarquable un tissu chargé de recueillir les sensations et de commander les mouvements.

Si la sensitive a réellement conscience du mal qu'on lui fait, M. Leclerc a dû la rendre bien malheureuse; il l'a tourmentée de mille manières, il l'a taillée, coupée, brûlée, chatouillée, narcotisée, etc. A tant de mauvais traitements la pauvrette n'avait qu'une manière de répondre; elle se repliait sur elle-même, quand toutefois elle n'avait pas perdu l'usage de ses sens. Maintenant, comment l'expérimentateur a-t-il pu reconnaître que les évolutions de la plante n'étaient pas dues, suivant l'opinion communément admise, à une simple propriété de tissus? comment a-t-il pu s'assurer que tant de lésions avaient leur retentissement dans un sensorium quelconque? voilà ce que nous ne saurions dire. Quand on opère sur les animaux supérieurs, ils donnent des signes de douleur non équivoques; ils montrent, d'ailleurs, à la dissection un tissu spécial qui n'est ni muscle, ni os, ni tendon, ce qui est le tissu nerveux proprement dit; mais à mesure que l'on descend dans la série animale, les signes de la douleur deviennent douteux, les tissus moins distincts, et l'appareil nerveux commence à être mis en question; à plus forte raison, quand on opère sur une plante douée de l'unique faculté de mouvoir ses feuilles, devient-il difficile de prononcer entre une action nerveuse et une simple propriété de tissus.

Quoi qu'il en soit, M. Leclerc a fait un grand nombre d'expériences; il a recueilli beaucoup de faits qui nous semblent de nature à exciter l'intérêt;

Digitized by Google

c'est surtout en présence du laudanum et des substances anesthésiques que la sensitive paraît réaliser la grâcieuse fiction des fleurs animées.

Les premières expériences de M. Leclerc au moyen du laudanum remontent à l'année 1841 ; mais dès qu'on eut révélé la merveilleuse action de l'éther sur l'économie vivante, le nouvel agent fut naturellement préféré.

M. Leclerc commença donc par exposer une feuille de sensitive à la vapeur de l'éther pendant quelques moments: le résultat fut à peu près nul ; il comprit que l'expérience avait été mal faite et demandait à être reprise sous de meilleures conditions. Une sensitive tout entière fut alors placée sous une cloche de verre au soleil, en présence de plusieurs vases remplis d'éther. Au bout de dix à quinze minutes, les feuilles étaient encore largement étendues, mais elles étaient devenues totalement insensibles; le choc le plus violent, les acides, le feu, les mutilations de toute espèce ne provoquaient plus le moindre mouvement.

Ceci bien constaté, une des feuilles fut amputée sans produire aucun mouvement dans le reste de la plante. Soumise à la chaleur de la main, elle commença, au bout de cinq minutes, à sortir de son engourdissement et à se fermer sous l'influence du choc.

Une autre feuille fut pareillement amputée; on la soumit à l'influence d'un courant voltaïque, et elle recouvra plus vite que la première la faculté de se mouvoir.

Une autre sensitive fut éthérisée par un ciel sombre: la plante devint insensible, mais seulement après une heure d'exposition aux vapeurs de l'agent anesthésique. Il faut toutefois opérer avec quelque ménagement, car après quatre heures d'action, la mobilité ne reparaît plus, la plante reste morte.

La sensitive, éthérisée la nuit durant plusieurs heures, est toujours retirée morte de l'appareil. Elle conserve alors la position dans laquelle l'éther l'a surprise; ses folioles sont fermées. L'inspiration n'a donc pas seulement lieu le jour au soleil et par les temps sombres, elle se fait encore la nuit pendant le sommeil de la plante.

La sensitive qui, sous l'influence exagérée de l'éther, a cessé de vivre, présenterait encore, suivant M. Leclerc, le curieux phénomène de la rigidité cadavérique, ses pétales auraient une roideur inaccoutumée. Enfin l'éthérisation serait constamment accompagnée d'un abaissement sensible de la température de la plante.

Le chloroforme fut ensuite employé, et, comme sur les animaux, ses effets furent plus rapides et plus profonds que ceux de l'éther. Pour généraliser ses résultats, l'auteur fit ensuite des expériences analogues sur d'autres plantes qui, sans présenter l'irritabilité de la sensitive, donnent néanmoins des signes de vie manifeste dans le spectacle d'une circulation intérieure. L'auteur affirme, et nous le croyons volontiers, que le mouvement des liquides s'abolit également sous l'influence des agents anesthésiques. »

Digitized by Google

Jean GILLET

ET L'ENSEIGNEMENT DU LATIN A MONS,

au seizième siècle.

Jean Van Pauteren, de Ninove, bien connu sous le nom de Despauter, élève du grammatiste Jean-Custode de Brecht, avait fait paraître, au commencement du XVI^e^ siècle, sa grammaire latine (1).

Ce savant traité venait heureusement suppléer à l'insuffisance et à la rareté des ouvrages anciens ou récents (2); mais il était composé de plusieurs parties (3), si volumineuses, que les jeunes gens ne pouvaient guère y puiser leurs leçons.

(1) Le livre *de figuris* est dédié, du 4 des nones de février 1519, Joanni *Molino,* canonico tornacensi clarissimo, Musarum delitiis et Nerviorum decori (?).

(2) Donatus, Diomèdes, L. Valla, Placentinus, Niger, Mancinellus, N. Perotinus, etc.

(3) *Rudimenta, grammatica, syntaxis, prosodia, de figuris et tropis;* R. Estienne en a donné une édition complète in-folio, à Paris, en 1537.

Digitized by Google

Des latinistes l'avaient senti ; et déjà, entre autres, *Sébastien Novimola* (1), de Duysbourg, après en avoir abrégé la syntaxe en 1533, donnait sommairement à Cologne, l'année suivante, les sept livres des *Institutions despautériennes* (2).

Les nouveaux rudiments, entièrement en latin, étaient encore trop étendus et trop difficiles pour les étudiants. Ces motifs poussèrent probablement JEHAN GILLET, Montois, professeur au collége de Houdain fondé en 1545, et qui dut à son savoir d'en être nommé le premier Recteur (3), à dicter à ses élèves une grammaire latine plus courte et plus claire. Il l'avait formée par demandes et par réponses, et, dans ses leçons, il traduisait en français les phrases et les mots présentés comme exemples ; c'était une bonne innovation de plus.

Notre bibliothèque publique possède un exemplaire de la grammaire élémentaire de Gillet. Cette grammaire avait été mise au jour dès 1553. On y rencontre, ce qui est rare, des accents d'intonation. Voici le plan de ces premiers éléments : *Des caractères latins, du nom et de ses cinq déclinaisons, du pronom et de ses déclinaisons, du verbe et des quatre conjugaisons ; des verbes irréguliers, du participe, de l'adverbe, de la conjonction, de la préposition et de l'interjection ;* puis viennent à la fin quelques *règles de syntaxe.* C'est assez l'ordre conservé dans nos livres de classe actuels.

Le volume retrouvé qui nous a été communiqué par le conservateur, notre excellent collègue M.r Watricq, n'a plus de titre. Il a été imprimé ailleurs qu'à Mons, puisque Rutger Velpius, notre premier imprimeur, n'était pas encore venu monter ses presses en notre ville. L'approbation du censeur est bien celle du doyen de Ste.-Gudule, à Bruxelles, avec la date du 17 sep-

(1) Niewmeulen.

(2) L'érudit Nicolas Cleynaerts, de Diest, venait de publier, à Louvain, ses *Institutiones linguæ græcæ* en 1528, et sa *Tabula in grammaticen hæbræam,* en 1529.

(3) De Boussu, Histoire de Mons, p. 185.

Digitized by Google

tembre 1568. Mais cela n'indique rien sur le lieu de l'impression qui pouvait être faite dans tout le pays. Alors la capitale du Brabant n'avait guère que Van Hamont, encore travaillait-il beaucoup pour la Cour. L'ouvrage, petit in-8° de 112 pages en tout, a dû être intitulé : *Latinorum elementorum Erotemata* (1), *in scholæ montensis usum*. On lit en tête de cette œuvre posthume, une préface du professeur lui-même, puis des vers latins d'un anonyme I. F. qui a revu la grammaire, et une épître de Laurent Gallus (Le Cocq), principal du collége de Soignies, à l'adresse des jeunes élèves. La dernière pièce fait penser que Gillet a été enlevé prématurément aux lettres, après une maladie grave (2).

Dans un avertissement, aussi en latin, l'éditeur nous apprend que la grammaire du *très-docte* Jean Gillet était estimée et suivie dans les écoles. Il déclare en avoir, de l'avis de plusieurs professeurs, retranché certaines règles sur la construction, parce qu'il se propose de publier un *Epitome de la syntaxe* par le même auteur (c'était la 2e partie de l'œuvre), et qui sera enrichi de modèles choisis dans les meilleurs écrivains. Qu'est devenu cet abrégé?

La *Biographie montoise* se borne, dans son supplément, page 306, à mentionner J. Gillet, comme l'un des hommes remarquables de notre cité. C'est une annotation qui provoquait les recherches.

M.r Mathieu ajoute qu'on n'a pas les titres *des ouvrages de Gillet*. Cela se conçoit encore assez. Comme ils n'ont pas été imprimés à Mons, il était difficile d'en rencontrer ici des exemplaires. On sait aussi que ce sont les petits livres les plus répandus à leur apparition, et principalement ceux des écoliers, que l'on retrouve le moins ; lacérés et mutilés qu'ils furent par leurs insouciants possesseurs. Le temps, les investigations les plus sui-

(1) *Demandes* en grec.

(2) Gilletii manes comitans houdana juventus,
Visa fuit rapto condoluisse duci;
dit Ph. *Brasseur*, dans ses Sidera illustrium Hannoniæ scriptorum; Hanno-Mont. 1637, p. 76.

Digitized by Google

vies et les rapports qui s'établissent entre les amateurs et les bibliophiles, allant fouiller partout et dans toutes les bibliothèques, pourront seuls renseigner certains volumes oubliés qui ne sont pas sans valeur.

Si nous parlons aujourd'hui des œuvres grammaticales de notre concitoyen, c'est qu'elles ont un mérite d'ancienneté, un mérite de clarté et de simplicité, un mérite de priorité dans l'enseignement de la langue latine, qui en rehausse singulièrement le prix. Nous devons penser que les cahiers du Grammairien montois n'avaient été entrepris que peu d'années après ceux que Van Pauteren travaillait à Commines. Cela démontre en outre, que le latin se vulgarisait déjà beaucoup dans notre pays depuis la fin du XV^e^ siècle.

L'usage en était, en effet, fort répandu, puisque, peu après Despauter et Gillet, on vit encore apparaître à Anvers, chez Tilenius, de 1568 à 1571, en quatre parties : les Rudiments du célèbre humaniste Simon Verrypen, qui s'était latinisé sous le nom de Verepæus (1).

Le manuel de ce Brabançon a été longtemps le meilleur en son genre et celui dont on fit généralement usage dans tous les colléges, même de France, jusqu'à la révolution de 89. Ce n'est cependant qu'un compendium des productions de Van Pauteren.

En concurrence avec ceux de Vérépée et plus simplifiés, on se servit, plus tard, à Mons, des *Éléments de la grammaire latine de Pierre Procureur,* aussi recteur de Houdain (2). Ce régent les publia en trois livrets in-12, en 1591, à Douai, chez Jean Bogard. M.^r^ Duthillœul ne les cite pourtant point dans ses éditions de la *Bibliographie douaisienne.*

Quoique non encore cataloguées, la 2.^e^ et la 3.^me^ partie de

(1) Décédé en 1598.

(2) *Brevis epitome totius grammaticæ,* ex variorum grammaticorum et probatorum scriptorum libris, interpretationibus, unde sensus a pueris facilè elici possit, illustra (libb. III).

Digitized by Google

l'œuvre de Procureur se trouvent à notre bibliothèque de Mons (1). Ce dépôt a de plus, même de la première partie (2), des éditions subséquentes d'Anvers et des imprimeurs montois: Ph. de Waudrét et G. Migeot. Dans l'une de celles-ci on trouve la traduction française manuscrite.

Le Biographe montois, en parlant de Procureur (3), à la page 251 de son ouvrage, écrit qu'il est auteur de la grammaire *française* dite de Houdain; c'est assurément une inadvertance. De Boussu, en disant que ce régent est auteur de *la grammaire qu'on y enseigne* (4), n'a sans doute voulu parler que de la latine (5).

(1) En voici les titres :

2. Grammaticæ latinæ liber *secundus*, in quo *Syntaxis*, seu apta vocum consecutio, traditur, Petri *Procuratoris* studio collecta. Duaci ex off. Joannis Bogardi, typ. jurati sub bibliis aureis, 1591; in-12 de 89 pp. et index de 11 pages.

3. Grammaticæ latinæ liber *tertius*, in quo *de Prosodia* et *Arte metrica* agitur, Petro *Procuratore* collectore. Duaci, ex off. J. Bogard, typ. j. s. b. a. anno 1591, in-12 de 44 pp.-Estio censore.

(2) N.° 4302 du catalogue imprimé :

1. Grammaticæ latinæ liber *primus*, in quo etymologiæ vel potius *analogiæ* proponuntur regulæ, hoc est generum, declinationum, comparationum et supinorum. In usum studiosæ juventutis collegii Houdani montensis, aucta et correcta hac ultima editione. Montibus, apud viduam Gasparis Migeot.

(3) Il est décédé, à la fin du XVI.e siècle, à Mons, où il fut enterré au cimetière de S.te-Marguerite; *V.* Brasseur. — M.r Adolphe Mathieu prétend que Procureur était d'Ath: il y a eu, en effet, en cette ville, une famille de ce nom.

(4) P. 434 de son histoire de Mons.

(5) La petite grammaire française de Houdain a eu de nombreuses éditions; l'une d'elles, que nous avons entre les mains, porte : Grammaire française, donnant l'intelligence de cette langue pour la savoir parler et écrire, sans autre étude précédente que d'avoir appris à lire. Nouvelle édition, *corrigée, augmentée et améliorée*, à l'usage des étudiants du collège d'Houdain, à Mons, et de tous ceux qui aiment à avoir des idées justes des principes de ce langage; par P. F. D. J. P. D. P. A. C. D. H. (initiales qui signifient, nous le pensons: P. F. *Du Jardin*, Professeur De Poésie Au Collège De Houdain). A Mons, Henri Hoyois, en 1775, croyons-nous. Aucune biographie ne parle de ce Du Jardin.

Digitized by Google

D'après ce qui précède, on voit que Gillet avait donné les Éléments du latin, au moment où le monde enseignant en sentait l'utilité et qu'il avait été suivi, dans sa ville natale, d'humanistes érudits (1).

Nous avons dit plus haut que, vers la mort de Gillet, il y avait à Mons beaucoup d'instruction et qu'il s'y manifestait de même un grand élan dans le corps professoral. Ce n'était pas seulement pour le latin que cette ardeur se produisait ainsi, c'était aussi pour la langue française.

Contemporains de Gillet (2), Jacques Dubois, dit Sylvius, publiait, à Paris, en 1537, sa grammaire française (3) et Maigret, en 1550, la sienne, dans laquelle il suivait l'orthographe de l'oreille (4). L'étude de la grammaire était, on le voit, à l'ordre du jour. On renaissait à la vie littéraire ; on cherchait un meilleur langage.

Il n'y avait que quelques années que Robert Estienne avait fait sortir, de ses propres presses, son *Traité de la grammaire françoise*, dont il éditait tout à la fois une version latine pour la facilité des étrangers qui désirent apprendre le français, lorsque *Jean Bosquet*, né Montois, livra à l'impression, à Mons, chez Michel, en 1586, ses *Éléments ou institutions de la langue françoise*,

(1) J. Bosquet père, cite: « *Jean Froimont*, non petit ornement de notre pays et des siens, M.e *Nicole Steghers* (1) et M.e *Anthoine Denis* de Durbuy et ses semblables, recteurs des escolles collégiales de Liége. »

(2) Qui faisait aussi des vers français, au témoignage de Brasseur, op. c., p. 76, où on lit :

Postquam Gilletius de carne solutus abivit,
Historia eluxit, muta Syada fuit.
Nec potis est *musas gallas* latiasque per urbem
Aut orbem lacrymas continuisse suas.

(3) En 1531, R. Estienne avait imprimé du même, la *Grammatica latino-gallica*.

(4) Trètté de la grammère françoèze, Paris, in-4.°; lisez Adrien Baillet, jugemens des savans, Amst. 1725, T. 2, 3.e p; pp. 211 et suivantes.

(1) Successeur de Jean Desmaretz dans la régence du collège de Houdain, p. 184 de De Boussu.

Digitized by Google

propres pour façonner la jeunesse à parfaitement et naïvement entendre, parler et écrire icelle langue, ensemble un traité d'office des points et accens ; après avoir, avance-t-il dans sa dédicace aux magistrats urbains, *passé vingt ans, fait mettre en lumière* quelques *petites Institutions françoises,* pour aider à la jeunesse (1). Cette dernière assertion lui donne donc également la priorité sur Robert Estienne, qui considérait lui-même ses deux prédécesseurs Dubois et Maigret, comme fort insuffisants ou ayant fait fausse route.

Jean Bosquet nous apprend que c'est à *l'instigation de feuz Jean Gilletianus* et de M.r *Jean Desmaretz* (2) *qu'il a été mu de faire sa grammaire pour faciliter à ses disciples, qui fréquentaient la classe de Desmaretz, l'intelligence du Donat* (publié par celui-ci) *qu'il avait,* continue-t-il, *assez de près suivi* (3), *principalement en ce que le françois a de commun avec le latin ;* et il ajoute que *c'est sur la base et le fondement de ce* Donat, que *tant d'hommes doctes et excellents* (*tels que vous êtes Messeigneurs*), *ont*

(1) Voir la note de M.r Hippolyte Rousselle, dans ses intéressantes *Annales de l'imprimerie à Mons,* page 155, et les publications de la Société des Sciences du Hainaut, tome 1.er de la 2.e série, p. 61.

(2) Dit Paludant, 7.e Recteur au collège de Houdain; *excellent poète,* dit de Boussu p. 422 de son hist. de Mons. — Nervius, *Tournaisien,* dit Valère André, Biblioth. belg. Louvanii, 1633, p. 520, et qui professa pendant 30 années (Voir la biographie *montoise* p. 230, où il est qualifié de *professeur à Louvain.*—Le *Paludant* de Louvain est Jean *Van den Broeck* (1), curé de St.-Pierre, professeur de théologie et écrivain sacré, qui mourut le 20 février 1630. André cite *les deux J. Paludant*).

(3) C'est un tort grave que notre Bosquet a eu et que beaucoup de ses successeurs ont partagé. La langue française a son génie particulier, des idiotismes, une construction spéciale; ses règles ne doivent donc pas être copiées sur celles de la grammaire latine. Avant tout il fallait être soi; c'est l'avis des meilleurs philologues. Cela aurait pu nuire considérablement à notre langage, si naturel et si pur ; mais heureusement, l'usage fait la loi avant les grammairiens, chargés seulement de la justifier ou d'en constater l'omnipotence.

(1) *Brocck* signifie *marais* en flamand ; Jean Desmaretz (des marais) et Jean Van den Broeck ont latinisé leurs noms semblables, de la même manière : *Paludanus.*

Digitized by Google

été érigez en si haut degré de savoir. Voilà le jugement d'un contemporain sur Jean Gillet, qu'il appelle emphatiquement *immortel par sa doctrine*. C'est le renseignement d'un contemporain sur le degré d'érudition qui existait alors dans notre ville de Mons.

Remarquons, en passant, que c'était aussi presque à la même date, en 1587, que notre archevêque François Buisseret, faisait imprimer, à Mons, chez Michel, sa *Déclaration de la doctrine chrétienne*, que les enfants apprennent encore dans notre diocèse avant d'être reçus à faire leur première communion.

Qu'était-ce que le *Donat* de Jean Desmaretz? C'était vraisemblablement, à l'exemple de l'ancien ouvrage *De barbarismo et de octo partibus orationis*, du vieil Ælius Donat (1), des rudiments de grammaire latine; peut-être étaient-ils mis en tête du dictionnaire latin-français-flamand (2) que Demaretz avait fait. Quant à nous, nous n'avons jamais rencontré ce vocabulaire (3). Jean Desmaretz est donc encore un professeur montois à classer parmi les humanistes distingués de l'époque (4).

Ainsi, dès le commencement du XVI^e^ siècle, les Belges avaient fourni en Europe au corps enseignant, les rudiments de la langue latine; et l'on s'était occupé à Mons, de grammaire française, presque en même temps que les plus anciens grammairiens de France l'avaient fait chez eux (5).

(1) L'édition princeps était fort rare; celle qui avait paru à Florence en 1525, ne l'était pas moins; celle de Cologne est de 1553.

(2) Brasseur, op. cit. p. 78.

(3) Dictionariolum puerorum, selon l'appréciation d'André p. 520.

(4) Paludant avait donné in-8.°, à Gand, où il avait professé, ainsi qu'à Tournay, *Sententiæ elegantiores ex Isocrate collectæ*.

(5) La grammaire, in-folio, pour apprendre le français, écrite en anglais par Palsgrave, et du 17 juillet 1530, est un événement non moins extraordinaire. Ce livre excessivement curieux et remarquable, porte : l'*Esclaircissement de la langue françoyse*, composé par maistre Jehan Palsgrave, *angloys, natif de Londres*, et gradué de Paris; imprimerie de R. Pynson et J. Haukyns, 547 feuillets. M.^r^ F. Genin l'a reproduite in-4.°, imprimerie nationale, 1852, à Paris, dans la Collection des documents inédits

Digitized by Google

De nos jours, on a un peu trop négligé partout l'étude du latin. Il faut apprendre ou enseigner les lettres latines, dans les monuments peu nombreux qui nous sont restés des grands siècles de Rome et parvenir à les savoir parfaitement. La méthode de Jacotot, à laquelle celle de Pierre Lemare (1) conduisait, est précieuse, quand on veut aborder les langues mortes, nécessairement circonscrites et où la mémoire joue un si grand rôle.

Les chefs-d'œuvre de la latinité ont été reproduits, annotés, traduits, commentés, expliqués avec tant de soin et par tant de bons critiques, qu'il n'est plus permis aux personnes instruites de ne pas les posséder tous et à fond. Des éditions correctes en pullulent d'ailleurs et les historiens, les voyageurs, les archéologues sont aussi venus nous aider de leur puissant secours.

Toutefois ce n'est pas seulement l'élégance, la pureté, le génie des grands écrivains que nous avons à saisir; c'est encore l'ordre, la grâce, la profondeur des œuvres romaines que nous devons comprendre, que nous avons à imiter, en les faisant passer sous peau neuve dans notre littérature. Étudions le latin, non plus comme moyen de communication entre savants, les idiômes respectifs étant bien préférables; mais comme source, comme langage de transition, comme exemple; jouissons d'aussi belles productions que celles des auteurs classiques et sachons nous en inspirer; mais ne parlons et n'écrivons le latin que par nécessité : les

sur l'histoire de France. — Histoire des Lettres et des Sciences.« Ouvrage presque entièrement perdu (dit M.r Francis Wey, dans son Histoire des révolutions du langage en France, Paris, Didot, 1848, p. 262), car on n'en connaît au de là de la Manche, que huit exemplaires *appartenant* à des particuliers et la France n'en possède qu'un (Celui de la bibliothèque Mazarine).»—Nous ajouterons qu'il y en a un neuvième à la bibliothèque publique d'Anvers. Voir le n.° 813 du catalogue de M.r le conservateur Mertens. —Palsgrave n'a point imité les grammairiens latins, il a laissé au français toute son originalité.

(1) Voyez Cours de langue latine. Paris 1819, grand in-8.°; et la 3.e édition qui a en tête : la *Manière d'apprendre les langues*, p. VII—LXXXII. La première édition de ce livre, qui était intitulée l'*Abréviateur latin* est de 1802.

Digitized by Google

temps en sont passés. Nous sommes trop loin des traditions anciennes et cette langue n'est plus indispensable à la diffusion des lumières. Dans de pareilles compositions, presque toujours guindées, nous n'avons ni maîtres ni juges. Ce que chacun de nous produirait sur un même sujet, serait empreint d'une telle couleur de localité, d'une variété si diverse, que la ville aux sept collines en serait probablement fort surprise, si la baguette d'un magicien y réveillait pour une heure, la délicate et savante cour d'Auguste (1).

Revenons au collége de Houdain organisé par Gillet. Il a produit beaucoup d'hommes remarquables dont nous nous occuperons peut-être un jour, et des élèves qui se sont distingués dans les hautes études. Il arriva même que cette institution eut la gloire de compter dans ses rangs, trois années de suite, le *primus* de l'université de Louvain. A ce propos, de Boussu rapporte le chronogramme : *trIbUs CoronIs CoronatUr hoUDanUM*. Les palmes nombreuses remportées récemment dans les concours généraux par notre athénée, prouvent que nos laborieux enfants, ni leurs dignes professeurs, n'ont pas dégénéré.

Il est probable que Jean Gillet mourut vers 1554, parce qu'on sait que Jean Loquet lui succéda, cette année, dans le rectorat du collége de Houdain. Brasseur dit que la ville et l'école perdirent en lui un second Virgile (2).

La licence poétique est grande, mais elle nous apprend du moins, que notre Grammairien pouvait compter parmi les bons poètes latins de l'époque.

Nous ne connaissons pas les poésies de ce nouveau cygne; quatre distiques, au candide lecteur, sont seuls en tête de sa grammaire.

Gillet n'a peut-être pas eu le courage d'affronter les Saumaises

(1) Voir à ce sujet d'Alembert, sur l'harmonie des langues et en particulier sur celle qu'on croit sentir dans les langues mortes et à cette occasion sur la latinité des modernes.—Mélanges. Amst. 1768, in-12, tome V, p. 459.

(2) Quin immo referunt *omnes dixisse, secundum*
Perdidit urbs Montes et schola *Virgilium*. l. citato.

Digitized by Google

montois, comme l'a osé, avec raison, Jean Bosquet, dont nous nous sommes aussi quelque peu occupé dans cette notice. Lui, n'était pas si craintif. « Considérant, dit-il, que le cours des choses humaines est tel, que la vertu du vivant est tousiours enuyée, et déprimée par mocqueurs, ou ignorans, je ne fay doute, que quelcun de tel calibre, se pensant advantager en réputation n'ait à s'atacher contre moi, en desprisant et calumniant mes petits labeurs; mais je n'en tourneroy pas la main, et ne m'en soucye. Attendu que l'homme de bon jugement, ne doit regarder à tels jappeurs, ains plus-tost s'en moquer du tout. »

CAMILLE WINS.

14 octobre 1855.

Digitized by Google

Les Titans.

AIR : *du Roi d'Yvetot.*

Quel nuage plane sur nous ?
Frères, le temps est sombre :
L'œuvre des Titans en courroux
Sur nous projette une ombre !
Ces géants, comme les démons,
Veulent entasser sur les monts,
Les monts !
L'esprit sombre comme le temps,
Lorsque j'écoute les Titans,
J'entends :

« Titans, sous notre joug d'enfer
« S'égarent les pygmées ;
« A nous l'airain, le plomb, le fer ;
« Innombrables armées !
« Fusils, canons, grondez en feu
« Pour étouffer la voix de Dieu,
« De Dieu !
« Allons, Titans audacieux,
« Il faut escalader les cieux,
« Les cieux !

Digitized by Google

« Le monde est un vieillard courbé
« Dont la grandeur s'efface;
« Son Dieu n'est qu'un soleil tombé:
« Que notre or le remplace !
« Les siècles s'écoulent en vain,
« L'homme espérait : il doute enfin,
« Enfin !
« Allons, Titans audacieux,
« Il faut escalader les cieux,
« Les cieux ! » —

— Il est sur ma tablette en haut,
Un petit Christ de cuivre :
Le matin je prie, aussitôt
Ce Christ me semble vivre !
Et sa croix, symbole infini,
Porte un rameau de buis béni,
Béni!
Et, dans son martyr glorieux,
Il dit, en me montrant des yeux
Les cieux :

« Les siècles de l'humanité
« Sont, pour la Providence,
« Un instant dans l'éternité :
« L'œuvre de Dieu commence!
« A travers le nuage épais,
« J'entrevois l'olivier de paix,
« De paix!
« Homme, travaille, prie, attends :
« Dieu va foudroyer les Titans! »
— J'attends!

ANTOINE CLESSE.

1853.

Digitized by Google

RAPPORT.[1]

INAUGURATION

DE LA

Statue d'Orlande de Lassus.

MESSIEURS,

Vous nous avez chargés de vous présenter un rapport sur la part que notre Compagnie a prise aux derniers événements qui ont amené l'érection de la statue de Lassus et la cérémonie de son inauguration.

Nous ne reviendrons pas sur les moyens que la Société a employés pour obtenir l'heureux résultat, dont nous avons tant à nous louer. Il serait aussi très-inutile de mentionner de nouveau les œuvres de plusieurs de nos membres qui ont remis en mémoire

(1) Commission : MM. Antoine Clesse, Benoit Quinet et Camille Wins.

Digitized by Google

notre célèbre musicien. Vos publications et les rapports de vos secrétaires les indiquent suffisamment (1).

Arrivons donc, tout d'abord, à la dernière phase de la belle ovation, quoique bien tardive, faite à notre illustre compatriote.

Le 25 novembre 1840, une Commission composée de M.rs Augustin Lacroix, Adolphe Mathieu et Camille Wins, avait adressé à l'Administration communale de la ville de Mons, les idées de notre Société sur la statue projetée. Nous la demandions en bronze, de grandeur colossale et placée au Parc, avec certaines inscriptions et différents emblêmes.

Par des circonstances, très-contraires, sans doute, à son désir, ce ne fut qu'après plusieurs années que la Ville s'engagea, le 17 novembre 1849, à entrer pour un quart dans les frais du

(1) Voir nos Mémoires : En 1834, M.r H. Delmotte lit sa notice sur Roland De Lattre, connu sous le nom d'Orlande De Lassus, qu'il a publiée le 15 octobre 1835 : 2.e année, p. 17.—M.r Bécart donne lecture d'une traduction libre des vers latins de Waudrét en l'honneur d'Orlandus Lassus; Ib. — 1839, p. 16.—1840, pp. 8, 35, 39, Adolphe Mathieu à Victor Hugo, 15 mai; p. 108, la Société demande au concours le portrait en pied et de grandeur naturelle d'Orlandus Lassus et une scène lyrique, avec accompagnement de piano, sur des paroles extraites du Roland De Lattre, poëme, avec notes, de M.r Ad. Mathieu.— 1841, p. XXXIII, p. XVI 3.e, pp. 89, 101, Biographie montoise d'Ad. Mathieu, Roland De Lattre; — 1842, pp. XIV, XXXI, XXXII, LXIV, M.r E. Wauquier obtient la médaille d'or pour son tableau représentant Roland De Lattre et M.r J.-B.te Stevens reçoit la même récompense pour la musique de la cantate en l'honneur du compositeur montois; p. 79, traduction de la Biographie allemande de Lassus de M.r Aman, par M.r J.-B.te Bivort, p. 92; vers d'Ad. Mathieu, au bas d'un portrait de Roland De Lattre, présenté au Roi le 19 décembre 1841, jour de l'inauguration de la station du chemin de fer à Mons. — 1843, p. XLIII, statuette de Roland De Lattre mise au concours. — 1845, p. LVII, le prix est décerné au projet de M.r N.-J. Page, sculpteur à Mons;—1846, p. 150, nouvelle notice biographique d'Ad. Mathieu, sur Roland Delattre.—Tome IX, p. XVII; p. 6, Discours du Président de la Société, à la cérémonie de la pose de la première pierre du monument public à Roland De Lattre; p. 11, Roland De Lattre, épisode historique en un acte et en vers, mêlé de chant, par Ad. Mathieu; p. 69, notes.—Tome X, p. XXI, Résumé des efforts de la Société.—Médaille par M.r Hart.

Digitized by Google

monument. Elle réclama, en même temps, le concours de l'État, de la province et des habitants de notre Cité, pour parvenir à réunir les fonds nécessaires à une œuvre qui répondît au sujet et à l'attente générale.

Le Conseil communal proposa ensuite, le 22 juin 1850, la nomination d'une commission. Celle-ci fut définitivement composée comme suit : pour le Gouvernement, M.r Amédée, comte de Beauffort, Inspecteur-général des beaux-arts en Belgique ; pour la province, M.r Hippolyte Rousselle, Membre du Conseil provincial, l'un de nos Vice-Présidents ; pour la ville de Mons, M.r le baron Alfred de Hérissem, Échevin ; pour la Société des Sciences du Hainaut, M.r Camille Wins, votre Président ; pour la Société de chant d'ensemble Roland De Lattre, M.r Jean-Baptiste Huriau, qui en occupait la Présidence ; auxquels furent adjoints : un autre de nos Collègues, M.r Antoine Van Ysendyck, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts et M.r Charles Sury, Architecte de la ville de Mons.

Cette Commission, après s'être constituée, décida, le 16 janvier 1851, que la Statue serait mise au concours ; qu'elle serait de bronze et qu'on l'érigerait au Parc, puisque la Grand'place était réservée à la statue équestre de Baudoin VI, comte de Hainaut, empereur de Constantinople (1).

La Commission formula, le 15 février 1851, un programme portant : que les statuettes devraient avoir 75 centimètres de hauteur ; que les concurrents y joindraient un devis, tant pour la statue que pour son piédestal ; que le projet couronné serait probablement exécuté dans un délai de dix-huit mois, et que le concurrent qui en approcherait le plus, recevrait une prime de 500 francs. Ce programme fut publié par tous les journaux belges.

Le Gouvernement du Roi avait non-seulement consenti à prêter un large et efficace concours à la consécration, par un monument

(1) Pour accélérer une réparation également due à cet autre glorieux souvenir du pays, la Société a demandé, dans son programme de l'année, l'éloge de ce prince si justement fameux par son courage et sa justice.

Digitized by Google

populaire, de la gloire du musicien montois, mais notre bien-aimé Monarque avait encore consenti à venir en poser lui-même la première pierre. Un deuil de famille ayant empêché Sa Majesté, de réaliser ses bienveillantes intentions, cette imposante cérémonie, qui eut lieu le lundi 8 septembre 1851, fut présidée par S. A. R. Monseigneur le Duc de Brabant, lequel était venu assister à nos fêtes avec son Auguste Frère.

Nous donnons, parmi les pièces justificatives (lettre A), le procès-verbal de cette pose, qui a été dressé par notre collègue M.r Hippolyte Rousselle, secrétaire de la Commission générale. L'original de cette pièce a été scellé dans les fondations du monument.

Quatorze statuettes arrivèrent à l'Hôtel-de-Ville. Le 3 juillet, un jury fut nommé par le Gouvernement et composé de M.r de Beaufort, de M.rs Eugène Simonis et C.-A. Fraikin, statuaires distingués que nous comptons aussi au nombre de nos correspondants; de M.r A. Van Ysendyck, M.r Renard, architecte à Tournay et M.r Eugène Vanderbelen, chef de la direction des Beaux-Arts, Lettres et Sciences, au ministère de l'Intérieur.

Les deux commissions se composaient donc: de trois de vos membres effectifs, de deux de vos correspondants, sans parler de M.rs de Beauffort et Vanderbelen qui le sont devenus depuis, de M.r l'architecte Renard de la Société des Bibliophiles belges séant à Mons, et de trois Montois.

C'est le 19 juillet que M.rs les jurés firent déjà connaître leur décision. Ils donnaient la palme à M.r Barthélemy Frison, né à Tournay, dont l'œuvre, après quelques modifications, fut faite en grandeur de trois mètres, et coulée en bronze, d'un seul jet, par Charnod, fondeur à Paris, à la fin de décembre 1852. M.r Joseph Geefs, d'Anvers, obtint la prime. Son modèle, remarquable par la bonne disposition des draperies, est déposé au Musée communal.

On ne s'était pas encore occupé des inscriptions à placer sur les faces antérieure et postérieure du piédestal dessiné par M.r Fumière, de Tournay; les côtés ayant reçu, dans leurs panneaux,

Digitized by Google

deux bas-reliefs en bronze florentin : la musique religieuse et la musique profane, M.r Camille Wins présenta le projet suivant :

Sur le tableau de front :

Orlande
De LASSUS

et sur celui de derrière :

LE PRINCE
DES MUSICIENS
DE SON TEMPS
NÉ A MONS
MORT A MUNICH
EN 1594

Il appuya sa proposition de considérations diverses. La Commission du monument vous demanda votre avis.

Pour répondre à cette marque de confiance, vous avez formé une Commission particulière de sept membres pris dans votre sein, à savoir : M.rs Quetelet, Fétis père, Lacroix, Chalon, Albert Toilliez, Watricq et Lambert. Le 3 février 1853, vous avez entendu le rapport de cette Commission spéciale, et le lendemain, votre Secrétaire-général faisait connaître à la Commission générale, que vous acceptiez le projet, en y ajoutant, entre tirets, au bas de la planche de devant, ces mots à tracer en plus petits caractères : *Roland De Lattre.*

M.r Lambert disait dans sa missive : que vous n'aviez pas hésité à adopter l'inscription où l'on donne au grand compositeur montois le nom sous lequel il a toujours été universellement et glorieusement connu, en y joignant cependant celui de Roland De Lattre qui lui a été parfois appliqué (1), surtout dans nos derniers temps ; d'autant plus que les documents qui vous avaient été fournis, principalement par notre collègue M.r Augustin Lacroix,

(1) Cette dénomination que l'on ne trouve, pensons-nous, que dans Vinchant, auteur *montois*, a nécessairement dû provenir au musicien, d'un ncident quelconque. Jamais, paraît-il, Lassus ne l'a pris, ni signé, ni mis

Digitized by Google

prouvent à l'évidence, qu'il existait des *De Lassus* à Mons, au commencement du XVI.e siècle.

Votre organe ajoutait: que le prénom d'*Orlande* est celui que prenait notre musicien, ainsi qu'on le voit dans ses vers, notamment dans ceux qu'il a adressés à Charles IX.

Quant à la qualification de *Prince des musiciens de son temps*, elle est relatée par plusieurs historiens de l'époque, et la bibliothèque communale de Mons possède un Recueil de chansons de De Lassus, imprimé en 1582, et qui est intitulé: *Le Thrésor de la Musique* d'ORLANDE DE LASSUS, PRINCE DES MUSICIENS DE NOSTRE TEMPS (N.° 4204).

Ce fonctionnaire écrivait en outre, que si l'inscription proposée ne contient pas la date de la naissance de Lassus, c'est que cette date n'est pas encore connue d'une manière certaine; enfin, que pour l'année de la mort, la Société a accueilli celle de 1594, parce qu'elle est celle qui est indiquée par les meilleurs bio-

à ses ouvrages. Ne peut-on pas faire une supposition, qui n'est pas sans apparence de fondement?

Au milieu du XVI.e siècle, beaucoup d'individus avaient des surnoms ou *sobriquets*. Jehan De Lassus, s'appelait *le Prescheur*. D'autres étaient nommés *de la guirlande, du trou de Boussu,* etc., de la désignation des rues de Mons qu'ils habitaient. On peut croire qu'Orlande de Lassus, qui était enfant de chœur à St.-Nicolas-en-Havré, a résidé dans l'une des maisons de la ruelle de *l'Atre* qui avoisine cette église et y conduit par deux entrées.

Le mot *Atre* (sans accent circonflexe, comme on l'a mal-à-propos mis à l'écriteau de la ruelle) vient d'*Atrium*, qui signifie, en latin, le porche du temple, de l'église et aussi son cimetière: ce serait donc Orlande De Lassus, dit Roland *de l'atre*. Vinchant l'aura orthographié comme d'autres familles l'ont fait depuis, en apportant, ainsi que cela s'est presque toujours pratiqué, une petite modification aux mots véritables.—On a cherché si la ruelle n'aurait pas été nommée en souvenir du grand musicien; c'est le contraire qu'il fallait examiner. Le nom de ruelle de l'atre est vieux et convient d'ailleurs, comme nous l'avons vu, à la situation des lieux. Ce nom est employé, du reste, en pareilles circonstances, par beaucoup d'autres localités.— Aussi les Delattre ne sont-ils pas rares dans un grand nombre d'endroits.

(*Note du rapporteur*).

Digitized by Google

graphes; qu'elle se trouve sur un portrait gravé par J. Sadeler (1) et qu'elle est inscrite au livre héraldique de la Bavière; tandis que l'année 1595, qu'on a voulu naguère lui opposer, n'a été avancée que sur des suppositions plus ou moins ingénieuses, tirées principalement du millésime de l'ancienne pierre tumulaire de Munich, lequel s'y trouvant écarté de l'épitaphe, peut aussi bien se prendre pour celui de la pose du monument; du reste, que s'il est certain que De Lassus vivait encore en 1594, rien du moins, à la connaissance de la Société, ne rappelle son existence en 1595.

La Commission du monument donna son approbation à ce projet, qui obtint aussi celle des trois autorités auxquels il fut soumis en dernier lieu. Cependant, comme l'un de nos honorables Vice-Présidents, M.r Fétis, dont les avis, en pareilles matières, sont d'un grand poids, avait maintenu, comme date du décès de Lassus, le 3 juin 1595, en invoquant le témoignage de M.r Dehn, conservateur de la bibliothèque royale de Berlin et s'occupant, depuis douze ou quatorze années, d'une nouvelle biographie de notre De Lassus, M.r le Secrétaire de la Commission directrice, notre collègue M.r Hipp. Rousselle, prit le soin d'exposer la difficulté à ce savant étranger. La réponse que celui-ci lui a faite le 20 mars (ce document important est entièrement rapporté dans nos annexes, lettre B), est venue confirmer, tout-à-fait, la supposition de M.r C. Wins, qui opposait aussi au 3 juin, l'autorité d'Isaac Bullart, dans son *Académie des Sciences et des Arts*, 2.e vol., p. 198, lequel reporte cette époque, non au *troizième*, mais au *treizième* jour de ce mois. Ce point aussi n'étant pas absolument clair et étant d'ailleurs inutile dans l'inscription, il valait mieux n'en rien mentionner (2).

(1) Le Belge Jean Sadeler, était l'ami intime de Lassus et il se trouvait avec lui à Munich en 1594, comme le prouve une œuvre remarquable de gravure faite avec son frère Raphaël, existant à notre bibliothèque publique et dont la dédicace porte: Guilielmo, utriusque Bavariæ Duci, dno suo clementissimo, Joanes et Raphaël Sadeler, sacras has sylvas . . . humilimè dedicarunt; Monachii, *anno* 1594. (*Note du rapporteur*).

(2) Une lettre du 21 mars 1854, adressée au rapporteur par M.r Dehn,

Digitized by Google

Vous vous êtes ensuite occupés, Messieurs, de la part que prendrait notre Société à la fête inaugurale, fixée au lundi 23 mai 1853.

Il fut décidé que Messieurs les Sociétaires seraient tous engagés à assister à l'inauguration, et que deux d'entre eux y liraient de leurs vers; l'un à la gloire du compositeur, l'autre au talent de l'artiste qui en reproduisait les traits.

La journée si impatiemment attendue était enfin arrivée; un grand nombre de Sociétés d'harmonie ou de chant d'ensemble, venues des différents points du royaume et de l'étranger, se rendirent avec un nombreux concours d'habitants, à l'église de Ste.-Élisabeth, où la Société de Roland De Lattre, la Société Lyrique et les élèves de l'École de Musique, sous la direction de M.r Jules Denefve, chef de notre Conservatoire, exécutèrent brillamment une messe du grand compositeur auquel sa ville natale érigeait une statue. — Les mêmes artistes se rendirent ensuite, avec le cortège officiel, au Parc, où ils chantèrent une cantate, avec accompagnement, paroles de M.r Adolphe Mathieu, musique du même M.r Denefve. Trois discours furent aussi prononcés: 1.° par M.r Alfred baron de Hérissem, Vice-Président de la Commission du monument; 2.° par M.r Désiré Dethuin, 1.er magistrat de la cité, et 3.° par M.r Louis Troye, Gouverneur de la Province. Ces discours rendent trop de justice aux constants efforts de notre Compagnie, ils ont été trop vivement applaudis, pour que nous

démontre que désormais toute question à cet égard vient à cesser et qu'il n'y a plus de doute possible. Cet érudit professeur annonce qu'il sait maintenant, qu'il existe dans les archives de la Cour et de l'État à Vienne « une lettre, de la propre main de la veuve de De Lassus, écrite à Marie, Archiduchesse d'Autriche, dans laquelle, entre autres nouvelles, cette dame fait part à la Princesse qu'Orland De Lassus est mort le 14 *juin* 1594. » — « In dem geheimen Haus„Hof„und Staats„Archiv in Wien befindet sich ein Brief von der eigenen Hand der Wittwe des De Lassus, den diese an die Erzherzogin Marie von Oesterreich geschrieben hat, und in welchem Sie dieser hohen Frau unter andern Nachrichten auch noch mittheilt: dass *Orland De Lassus* am 14 juni 1594 gestorben ist. »

Digitized by Google

ne les reproduisions pas dans nos annexes où on les retrouvera, en leur entier, aux lettres C, D et E.

Notre honorable collègue, M.r Benoit Quinet, lut, après cela, la poésie suivante:

Le voici donc, enfin!... et quand sa noble image
Un jour, du temps jaloux devrait subir l'outrage,
Elle brille à jamais d'un éclat souverain
Son immortalité plus forte que l'airain.
Oui, c'est notre Lassus! O dernière victoire!
Ils se sont accomplis tous ses rêves de gloire...
La France, aux jours passés, devant lui s'inclina,
Rome nous l'enviait malgré Palestrina,
L'Allemagne l'aimait avec idolâtrie,
Il triomphait partout... hormis dans sa patrie!
Inévitable sort!.. l'air du pays natal
Aux lauriers d'un grand homme est donc toujours fatal?
Et cependant, mon Dieu! la couronne est si chère
Que nous a mise au front la main de notre mère!
Parmi les siens, surtout, on veut être vainqueur;
Les hommes de génie ont l'orgueil dans le cœur.
Et qui sait, bien souvent ce qu'à l'indifférence
Jusque dans la mort même ils doivent de souffrance,
Car c'est mourir deux fois que d'être enseveli
Dans ce triste linceul qu'on appelle l'oubli...
Mais pourquoi ces accents de la muse éplorée?
Lassus a parmi nous fait sa Joyeuse-Entrée,
Lassus qui raviva d'un souffle créateur
L'harmonie aux doux chants, l'art civilisateur.

O musique!.. art fécond en sublimes vertiges!
Et la fable et l'histoire ont conté ses prodiges...
Là bas, c'était Orphée allant aux sombres bords
Soupirer son amour en douloureux accords;
Et l'inflexible Parque, attendrie et charmée,
Au chantre harmonieux rendait sa bien-aimée.

Digitized by Google

Ailleurs, la lyre avait aux mœurs assujéti
La brute, disait-on... disons l'homme abruti.
Là, chantait Amphion chez un peuple barbare,
Et Thèbe s'élevait... Thèbe où naquit Pindare.
— Oh! respectons la fable en sa crédulité;
A travers ses erreurs brille la vérité.—
Ailleurs encor, c'était Messène épouvantée,
Et Sparte la vainquant à la voix de Tyrtée...
Mais qu'avons-nous besoin d'invoquer le passé?
Mais hier, sous nos yeux, que s'est-il donc passé?..
Hier, nous gémissions en d'injustes entraves,
Un despote imprudent nous traitait en esclaves,
Les fers nous dévoraient, et, pour nous affranchir,
Il était mille écueils que nous n'osions franchir;
Mais des siècles de mort auraient pesé sur elle,
L'âme des nations est une âme immortelle...
A moins qu'au sein du mal la voyant se jeter,
Le Ciel ne la déclare indigne d'exister!
Le Ciel nous aimait, nous, notre cause était sainte;
Et qui vint ranimer notre vigueur éteinte?...
L'avenir redira mon pays délivré!
Un cri vengeur, un chant par Dieu même inspiré,
Réveilla dans nos cœurs une héroïque fibre;
C'était la Brabançonne... et la Belgique est libre.

O divine musique, où ton règne finit,
Les cœurs sont dégradés et le ciel nous punit.
Oh! oui, parfois, il est des jours d'ignominie
Où Dieu semble là-haut rappeler le génie;
Et la pauvre âme humaine, en ces tristes moments,
Comme un soleil éteint est sans rayonnements.
C'était après ces jours. Les peuples en délire
Avaient hélas! brisé les cordes de la lyre,
Et l'art harmonieux, l'art providentiel,
Déçu par nous, était remonté vers le ciel.
Sombres jours!.. le vin seul ou quelqu'indigne épée,
Dans les bouges chantaient leur brutale épopée;

Digitized by Google

Parfois même ils allaient, jusque dans le saint lieu,
Jeter leur impudeur à la face de Dieu! (1)
Et pourtant, la lumière à ce monde fidèle
Cherchait encor des fronts qui fussent dignes d'elle...
Pour le génie, enfin, un homme fut choisi;
C'était un noble cœur... cet homme, le voici!
Il revient partager sa gloire avec sa mère,
Le vieux musicien, simple et grand comme Homère;
Le voici, c'est bien lui, le sublime devin
Qui retrouva l'art pur, l'art puissant, l'art divin!
Silence... entendez-vous, là-bas?.. c'est l'heure sainte
Le peuple est à genoux dans la pieuse enceinte;
La consécration sur ses ailes de feu
Porte l'hostie au ciel... et l'en rapporte Dieu;
Elle s'est accomplie, ô prodige! ô mystère!
L'adorable union du ciel avec la terre....
Et notre cœur, hélas, est encore engourdi!
Mais des chants dans le temple ont soudain retenti...
Et notre esprit s'éclaire, et notre âme s'épure,
Et l'on dirait qu'en nous l'homme se transfigure...
Et qui nous rend ainsi l'extase de l'autel?
C'est l'illustre montois, c'est Lassus l'immortel.

Gloire à notre Belgique!.. oui, quoiqu'on lui dénie,
La Belgique est aussi la terre du génie.
Que devant sa grandeur se découvrent nos fronts!
Où trouver diadème avec plus de fleurons?
Qui dira tous ses fils adoptés par l'histoire?
Il est volumineux, notre livre de gloire!
Parmi les nations lève-toi, mon pays;
Terre de liberté, sois fière de tes fils.

Souvent, on te jeta la raillerie a mère,

(1) Avant Orland De Lassus, on adaptait souvent les hymnes religieux à la musique des chansons en vogue; parfois même, il arrivait qu'on disait à l'église les grossières paroles de ces chansons en même temps que les paroles liturgiques.

Digitized by Google

O Belgique, ô patrie, ô noble et sainte mère;
On te montra souvent perdue en tes brouillards,
Comme si Dieu de toi détournait ses regards...
Ecoute, mère,.. à Rome, un jour, chez Cornélie
Vint une femme vaine et par l'art embellie
Qui, lorsqu'elle eut vanté ses somptueux dehors,
Dit : « et toi, Cornélie, où sont donc tes trésors? »...
Eh bien, tes contempteurs, c'est cette femme vaine.
Belgique, souviens-toi de la grande Romaine;
Et comme elle réponds aux défis triomphants :
« Les voici, mes trésors ! » et montre tes enfants.

« Ces beaux vers, dit l'un de nos journaux, la *Gazette de Mons* dans son compte-rendu (N.os 144 et 145), ont profondément ému tous les assistants. »

« M.r Héro, professeur à l'École de musique de notre ville, continue le journaliste, a chanté ensuite des couplets adressés à M.r Frison, par notre chansonnier populaire, M.r Antoine Clesse. Voici les couplets, dont la musique est de M.r Héro » :

C'est bien Lassus : il semble qu'il existe !
Vers l'avenir marche, Barthélemi :
Ton œuvre est belle ! aujourd'hui dans l'artiste
Je suis heureux de trouver un ami.
Comme à Gallait, Tournai, ta ville chère,
Donna le jour à ton talent si vrai;
Elle se dit, en son orgueil de mère :
C'est l'œuvre encor d'un enfant de Tournai.

—

Avec bonheur, j'aime à le reconnaître,
Et nul ici ne voudrait le cacher :
Nous chérissons le lieu qui nous vit naître
Sans nous borner à l'esprit de clocher.
Par ce Lassus, dont tu créas l'image,
Le nom montois fut élevé si haut !
Et nous disons, fiers de te rendre hommage :
C'est l'œuvre encor d'un enfant du Hainaut.

—

Digitized by Google

C'est bien Lassus, prince de l'harmonie,
Front ceint de gloire et d'immortalité!
Il va noter une œuvre de génie
Au livre d'or de la postérité...
En ce beau jour la voix de la patrie
Fait tressaillir nos cœurs épanouis;
Avec amour, je l'entends qui s'écrie:
C'est l'œuvre encor d'un enfant du pays.

« Le succès de ces couplets, ajoute encore le journal, a éte grand. »

« Les honneurs de la fête furent naturellement pour M.r Frison, dont le travail a été fort apprécié et fort admiré. Cette œuvre d'un enfant du Hainaut, est vraiment remarquable et a remporté les suffrages de tout ce qu'il y avait dans notre ville d'hommes de goût et d'artistes. La statue est très-belle et montée sur un piédestal fort élégant. Les témoignages de sympathie qui ont accueilli M.r Frison doivent lui prouver qu'il a conquis désormais, parmi nous, son droit de cité. »

En effet, quand l'œuvre fut découverte, il s'éleva parmi les spectateurs un murmure général d'approbation suivi d'applaudissements unanimes, qui durent flatter le cœur de l'artiste et récompenser tous ceux qui avaient concouru à faire revivre notre glorieux Lassus. C'est alors que l'un de vos Vice-Présidents, M.r Adrien Le Tellier, par une bien louable inspiration, offrit à M.r B. Frison, qui l'accepta avec reconnaissance, le titre de Membre correspondant de notre Société. Vous vous êtes empressés, Messieurs, dans votre séance subséquente, de ratifier cette nomination.

Ce n'était pas encore assez pour vous, chers collègues, que d'être parvenus à éterniser dans nos murs, le nom durable de Lassus; vous avez voulu perpétuer le souvenir de cette justice, en faisant frapper une médaille commémorative, dont le projet également accepté par votre commission, vous avait été présenté par notre rapporteur. C'est au talent si remarquable de l'un de vos

Digitized by Google

Correspondants, M.r Léopold Wiener, que vous avez confié l'exécution de cette nouvelle preuve du vif intérêt que vous avez pris à tout ce qui se rattache à De Lassus.

La médaille en bronze, d'un grand module (59 millimètres environ), est d'une belle exécution. Elle porte, sur l'un des côtés, la statue vue de face, avec le vers si connu :

HIC ILLE ORLANDUS LASSUS QUI RECREAT ORBEM.

Le revers est orné d'une jolie couronne de branches de chêne et de laurier entrelacées. Autour, on lit, comme sur le socle du monument : *Orlande De Lassus, le Prince des musiciens de son temps ;* et au milieu de la guirlande : *né à Mons ; mort à Munich en* 1594.

L'artiste-graveur était présent à la cérémonie. Des écrins renfermant deux exemplaires, dont l'un en argent, ont été offerts, par votre Bureau, en remerciement, à M.r le Ministre de l'Intérieur, à M.r le Gouverneur du Hainaut et à M.r le Bourgmestre de Mons. La ville en a donné des exemplaires de souvenir à toutes les Sociétés de chant et d'harmonie qui ont pris part au festival qu'elle avait fait donner pour célébrer la solennité.

—Ainsi, De Lassus est enfin revenu à son berceau, recevoir les honneurs bien dûs à son immense talent.—Peu de grands hommes ont eu, comme lui, deux statues ; car Munich, cette patrie des Arts, a éternisé, par la statuaire, sa brillante et généreuse hospitalité pour Orlande.

Fidèles narrateurs, Messieurs, nous le pensons du moins, de tout ce qui a été fait par notre Compagnie dans cette patriotique entreprise, il ne nous reste plus, en finissant, qu'à vous féliciter, du succès complet, qui a couronné votre longue et active participation, jointe aux écrits remarquables de MM. Delmotte et Mathieu, à tout ce qui a préparé et amené l'érection de la statue de l'immortel Orlande De LASSUS.

Camille WINS, *rapporteur.*

En séance, le 25 février 1854.

Digitized by Google

ANNEXES.

A.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE

du Monument en l'honneur

DE ROLAND DE LATTRE.

Sa Majesté le Roi, qu'un douloureux et récent événement de famille, la mort de son frère aîné S. A. R. le Duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary, empêche d'honorer de sa présence la cérémonie de la pose de la première pierre du monument à ériger à Roland De Lattre, a daigné se faire représenter par les Princes, ses fils,

L. A. R. le Duc de Brabant et le Comte de Flandre.

Le 8 septembre 1851, à 2 heures de l'après-midi, se sont réunis au lieu dit LE PARC, à Mons,

1.° M.r L. Troye, Gouverneur de la province de Hainaut, accompagné de M.rs J.-B.-J. De Moriamé, A. Dujardin, P.-L. De-

Digitized by Google

quanter, L. Halbrecq, A. Manfroy, F. Defacqz, Membres de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut et de M.r A. Dufour, Greffier provincial;

2.° Le Conseil communal de Mons, ayant à sa tête le Collége des Bourgmestre et Échevins, composé de M.rs D. Dethuin, Bourgmestre, C. Fontaine de Fromentel, F. Carlier, A. Masquelier, le baron A. de Herissem, Échevins et A. Demarbaix, Secrétaire;

3.° La Commission instituée pour l'érection d'une statue à Roland De Lattre, composée de M.rs le Comte Amédée de Beaufort, Inspecteur-général des Beaux-Arts, *Président;* le Baron A. de Herissem, *Vice-Président;* H. Rousselle, Membre du Conseil provincial du Hainaut, *Secrétaire;* C. Wins, Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut; J.-B. Huriau, Président de la Société de Chant d'ensemble de Roland De Lattre; A. Van Ysendyck, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts; C. Sury, Architecte de la ville de Mons;

4.° La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut; la Société de Chant d'ensemble de Roland de Lattre et les Autorités civiles et militaires invitées à la solennité.

L'arrivée des Princes, accompagnés de M.r Charles Rogier, Ministre de l'Intérieur, et de M.r Émile Van Hoorebeek, Ministre des Travaux publics, ayant été annoncée, la Commission directrice se porte au devant de Leurs Altesses Royales.

Les Princes ayant pris place dans l'enceinte disposée pour la cérémonie, des discours sont prononcés par M.r le Président de la Commission directrice du monument, par M.r le Bourgmestre de la ville de Mons et par M.r le Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

On renferme ensuite dans un coffret:

1.° Les monnaies du royaume, en or, en argent et en cuivre, au millésime de 1851;

2.° Deux exemplaires des médailles frappées en l'honneur de l'illustre musicien montois;

3.° Une copie du procès-verbal imprimée sur des tablettes d'étain.

Ce coffret est introduit dans une pierre évidée qui occupe le

Digitized by Google

centre d'une construction en briques. On recouvre cette pierre d'une forte plaque que l'on scelle immédiatement.

M.r le Bourgmestre de la ville de Mons présente alors à S. A. R. le Duc de Brabant, puis à S. A. R. le Comte de Flandre, une truelle d'argent avec laquelle les Princes étendent le ciment préparé dans un baquet de palissandre.

M.rs les Ministres de l'Intérieur et des Travaux publics, M.r le Gouverneur du Hainaut et M.r le Bourgmestre de Mons accomplissent le même cérémonial. Le socle est posé sur la pierre et une plaque de bronze y est scellée sur laquelle sont gravés les mots :

AU NOM DE S. M. LÉOPOLD I.er,
Roi des Belges,
S. A. R. LE DUC DE BRABANT
pose la première pierre du Monument à Roland De Lattre,
le 8 septembre M. DCCC. LI.

En ce moment la Société de Chant d'ensemble Roland de Lattre, à laquelle vient s'adjoindre un chœur de 600 chanteurs et instrumentistes, entonne, sous la direction de M.r Denefve, auteur de la musique, une cantate composée pour la circonstance.

Le procès-verbal de la cérémonie a été clos et signé les jour, mois et an que dessus.

Le Ministre des Travaux publics,
E. VAN HOOREBEEK.

Le Greffier provincial,
A. DUFOUR.

Le Secrétaire,
A. DEMARBAIX.

Le Secrétaire,
HIP. ROUSSELLE.

Le Secrétaire perpétuel,
AD. MATHIEU.

Le Secrétaire,
A.-M.-J. ALGRAIN.

Le Ministre de l'Intérieur,
CH. ROGIER.

Le Gouverneur du Hainaut,
L. TROYE.

Le Bourgmestre de la ville de Mons,
D. DETHUIN.

Le Président de la Commission directrice du monument,
COMTE A. DE BEAUFFORT.

Le Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,
CAMILLE WINS.

Le Président de la Société de Chant d'ensemble Roland De Lattre,
J.-B. HURIAU.

Digitized by Google

B.

A Messieurs

A. De Hérissem, Vice-Président
et Hip. Rousselle, Secrétaire

de la Commission instituée pour l'érection d'une statue
à Roland De Lassus, célèbre compositeur belge,
à MONS.

—

Messieurs,

En répondant à votre honorée lettre du 18 février dernier, je dois, avant toutes choses, vous prier de vouloir me pardonner le retard que j'apporte dans ma réponse.

Comme je n'ai trouvé, qu'il y a quelques jours, votre missive à Berlin, d'où je m'étais absenté pour un petit voyage, pendant lequel cette lettre n'a pu m'être envoyée, il ne m'a pas été possible d'avoir plus tôt l'honneur de répondre à votre demande, tendant à savoir : *si* 1594 *ou* 1595 *est l'année du décès d'Orlande de Lassus.*

Pour trouver entre ces deux dates celle qui est exacte, il me semble convenable de s'appuyer surtout sur les renseignements qui nous viennent directement des contemporains de Lassus, de ceux qui vivaient à la même Cour que lui, qui le connaissaient tout personnellement et étaient avec lui en relations intimes.

Parmi ses contemporains, le célèbre graveur de la Cour, *Jean Sadeler*, est, jusqu'ici, pour nous, sans contredit, le plus important.

Digitized by Google

Or, nous possédons de ce maître un portrait de Lassus, portrait très-bien exécuté. Ce portrait, que j'ai en ce moment sous les yeux, a 4 pouces de hauteur sur environ 3 1/4 pouces de largeur. Sadeler le dédia lui-même à De Lassus, ce qui résulte des lignes suivantes, au bas du portrait :

Nobili et eximio Viro Domino Orlando De Lassu, Sereniss. utriusque Bavariæ Ducis Guilielmi musici chori præfecto, Johannes Sadeler, ejusdem principis chalchograph. observant. ergo sculpsit et dedicavit an° 1593.

Ainsi De Lassus vivait encore en 1593, ce qui, du reste, ressort aussi d'une dédicace de sa composition, aux Lagrime di S. Pietro, qui est datée du 24 mai 1594. Mais sur le portrait, gravé par Sadeler, se trouve encore l'annotation suivante, annotation pour nous très-importante et très-décisive :

Obiit anno 1594.

Aucune circonstance ne peut faire supposer que Sadeler se serait trompé sur le millésime ou en aurait écrit un faux. Dans le doute, on doit plutôt admettre que ce n'est que postérieurement au décès de Lassus, que Sadeler a ajouté sur sa planche la remarque : *Obiit anno* 1594.

Il serait intéressant de faire la recherche d'un des premiers tirages de la gravure de Sadeler ; recherche qu'on pourrait probablement faire avec succès dans les collections de gravures de Munich. Mais cela n'aurait pas pour nous une grande importance ; car nous avons sous les yeux, dans le portrait en question, une indication sûre de la véritable année du décès et, à la vérité, une source qui découle d'un contemporain, *lequel vivait avec Lassus, au même endroit, était attaché avec lui à la même Cour et était avec lui en relations intimes.*

De la part d'autres contemporains, on n'a pu, jusqu'ici, produire aucune indication sur l'année de son décès ; je crois abonder dans votre sens pour l'adoption de l'année 1594, en joignant encore ici quelques observations qui, sans doute, s'écartent des données de feu votre très-savant bibliothécaire, M.r Henri Delmotte, ainsi que de celles de votre spirituel et célèbre lexicographe

Digitized by Google

musical, M.r Fétis, père, mais qui militent pour l'année 1594. Dans le *Parnassus boicus* (6.e collection, pp. 37-54, Munich 1737), se trouve un passage relatif à De Lassus. Ce passage, signé des lettres J. A. S., a pour auteur un homme très-savant, le Conseiller des finances à la Cour du prince électeur de Bavière, appelé Jean Adam Spaett; cet écrivain expert, circonspect et très-critique, donne, à la page 50 de l'ouvrage susdit, l'année 1594 comme l'année de la mort de Lassus et désigne le 3 juin comme le jour du décès. J. A. Spaett, membre d'une société de savants historiens à Munich, vivait là où De Lassus avait si longtemps brillé; de son temps, le monument funéraire de Lassus était encore debout et intact, dans un endroit qui était non-seulement très-abordable, mais très-fréquenté encore, au cimetière des Franciscains où sont aujourd'hui le théâtre et le marché.

Dans le même passage où Spaett désigne le 3 juin, comme jour du décès de Lassus, il donne aussi, quelques lignes plus bas, le millésime de 1595 qui se trouve sur les ruines encore existantes du monument, mais il joint aussitôt cette notice, si importante pour nous et si décisive:

Deux ans *après le décès temporel de Lassus, à savoir:* anno 1595, *sa veuve délaissée fonda et érigea de nouveau, le* 1.er *juin, un éternel anniversaire.*

Il est cependant impossible d'interpréter autrement cette note, si ce n'est que: 1596 était la seconde année après le décès de Lassus et nous ne pouvons adopter 1595, mais nous devons prendre 1594 pour l'année de la mort de Lassus. Finalement, je crois pouvoir produire encore un autre passage qui semble avoir, jusqu'ici, échappé aux biographes de Lassus, mais qui n'en milite pas moins pour l'adoption de l'année 1594 que ne le fait celui qui précède, emprunté au *Parnassus boicus.*

Westenrieder, historiographe, si connu à Munich, a publié dans ses recherches sur l'histoire nationale (5.e vol., p. 71, Munich 1790), un extrait des anciens manuscrits sous le titre: *Diverses données et notices, affaires d'art et savants sous Albert V, Guillaume V et Maximilien I.*

Digitized by Google

Ces données, selon l'ordre chronologique, commencent avec l'année 1551 et finissent, dans ce volume, avec l'année 1599, comme chronique marchant avec les événements. Sous la rubrique de l'an 1594, clôturant la page 112, se trouve la phrase suivante :

Item, Orlando De Lasso, artiste très-célèbre, mourut maître de Chapelle, dans le quartier de la Pentecôte.

Après ces lignes, commencent les événements de 1595, au 6 février. D'après tout ce qui précède, il me paraît hors de doute que la date du 3 juin 1594 est incontestable, *au moins quant à l'année* 1594 ; de plus, je crois pouvoir admettre, avec certitude, que le monument funéraire de Lassus ne fut achevé et érigé qu'un an après sa mort et que le millésime 1595 qu'il porte, a trait à son érection ....

Préalablement, je tâcherai de faire retarder le départ pour l'Angleterre des 5 vol. du *Patrocinium Musices* (H. Delmotte, notice biographique sur Orland De Lassus, etc., etc., pp. 95 et 96), dont la vente est presque décidée, jusqu'à ce que j'aie reçu, à cet égard, votre avis ou celui du conservateur de la Bibliothèque de Mons. Si vous désirez avoir encore d'autres renseignements concernant De Lassus, je me mets à votre disposition. Je dois beaucoup de notes sur Lassus aux communications d'un savant de Munich, M.r Schafhaut, qui m'a aussi confirmé dans notre opinion pour l'année 1594.

J'ai l'honneur de vous saluer, Messieurs, avec la plus parfaite considération. -

LE PROFESS. S. W. DEHN,
Conservateur de la Bibliothèque royale de Berlin.

Berlin, 20 mars 1853.

Pour traduction conforme,

(signé) J. KIRSCH,
Professeur à l'Athénée royal de Mons.

18 avril 1853.

Digitized by Google

C.

DISCOURS

de M.r le baron Alfred de Hérissem.

MESSIEURS,

Le nom d'Orlande De Lassus (Roland De Lattre), de cet illustre compositeur à qui ses contemporains déférèrent le surnom de Prince des Musiciens, avait traversé les siècles toujours vivace dans le cœur des Montois. Philippe Brasseur dans ses *Sidera illustrium Hannoniæ scriptorum*, François Vinchant dans ses Annales de la province et comté de Hainaut, De Boussu dans son Histoire de la ville de Mons consacrent une page à leur célèbre compatriote.

Philippe Bosquier fait plus, il s'adresse aux magistrats de Mons, pour les engager à élever sur une des places publiques, une statue en bronze à son Orlande. Mais si cette pensée d'immortaliser par un monument durable la mémoire du grand artiste, pensée si noble, si éminemment nationale, appartient à une époque déjà reculée; fille de la liberté, elle ne devait se développer et porter ses fruits, qu'alors que la Belgique se serait placée au rang des nations.

En effet, bientôt après notre émancipation politique, deux de nos concitoyens, Henri Delmotte, puis Adolphe Mathieu; l'un dans une savante notice biographique sur l'illustre Montois, l'autre

Digitized by Google

dans des vers pleins d'élévation et de force, venaient s'associer au vœu déjà exprimé et lui faisaient prendre chaque jour de plus grandes proportions.

Une Société de chant d'ensemble, s'inspirant du génie de Roland De Lattre qu'elle avait adopté pour patron, ajoutait à la gloire que lui avaient donnée ses succès, celle non moins durable d'être la première à mettre la main à l'œuvre, en quelque sorte, en organisant des concerts dont le produit devait contribuer à la réalisation de ce projet.

Depuis longtemps un Corps savant, la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut donnait aussi à cette pensée l'autorité de sa parole, l'appui de sa haute, de sa légitime influence.

L'administration de la ville de Mons n'est pas restée inactive en présence d'une manifestation si générale. Elle fut heureuse de trouver dans cette unanimité de sentiments le moyen de faire adopter par le conseil communal, organe de la volonté de tous, l'allocation d'une somme qui aurait pu paraître peu en harmonie avec les ressources de la ville.

Enfin la Province et l'État, l'État surtout, dont on est toujours certain de trouver l'accueil bienveillant lorsqu'il s'agit de la réalisation d'une pensée patriotique, s'empressèrent d'aplanir bien des difficultés en prêtant au projet leur concours généreux.

Le Gouvernement, l'autorité provinciale du Hainaut et l'administration communale de Mons, crurent devoir confier à une commission spéciale le soin d'examiner les questions que présentait le projet d'ériger en cette ville une statue à l'illustre musicien montois, et de proposer des mesures à prendre pour arriver à ce but.

Ici, Messieurs, commence la mission de cette Commission directrice, dont j'ai l'honneur, d'être en ce moment l'interprète.

La question la plus difficile à résoudre était incontestablement celle relative au choix de l'emplacement.

La Grand'Place et le Parc pouvaient seuls convenir pour élever une statue.

Des essais furent faits sur la Grand'Place; mais l'on s'est rappelé que le Gouvernement avait décidé, en principe, d'élever des

Digitized by Google

statues à nos grandes illustrations historiques, dans différentes villes du pays, et, comme celle de Bauduin de Mons, dit de Constantinople, ne peut être placée qu'à Mons, il a semblé à la Commission qu'il faut réserver cet emplacement pour y élever, en quelque sorte en face de l'Hôtel-de-Ville, ce monument destiné à conserver le souvenir d'une des plus grandes figures de l'histoire de la Belgique.

Le Parc, où l'on a coutume de faire de la musique, paraissait, par sa destination même, attendre la statue du célèbre musicien. La Commission n'hésita pas à proposer le choix de cet emplacement.

Le bronze offrait, soit à raison du climat de la Belgique, soit au point de vue de la conservation du monument, des garanties de durée beaucoup plus grandes que le marbre n'en présente; ce métal fut préféré comme matière de la statue.

Enfin, sur la proposition de la Commission, un concours fut ouvert entre les artistes belges, pour la présentation d'un modèle de la statue et d'un plan d'ensemble; et un jury spécial, composé d'hommes remarquables par leurs connaissances ou leur talent dans les arts, fut institué à l'effet de juger les œuvres envoyées au concours.

Cet appel fait à des Belges, ayant pour but de reproduire les traits d'une des gloires de la Belgique, devait trouver dans toutes nos provinces de nobles cœurs prêts à y répondre; aussi quatorze projets, tous d'un mérite incontestable, furent soumis à l'examen du jury et c'est avec bonheur que Mons a entendu proclamer, comme vainqueur, le nom de M.r Barthélemy Frison, né à Tournai, enfant du Hainaut, que le Hainaut s'empressera toujours de réclamer comme sien.

Mais, Messieurs, la ville de Mons était impatiente de faire retentir au loin le nom du grand compositeur à qui elle est fière, à juste titre, d'avoir donné le jour. De nombreux étrangers, attirés par l'attrait d'une exposition des produits de la Province, affluaient dans ses murs. Elle voulut saisir cette occasion pour poser la première pierre du monument désiré.

Digitized by Google

Cette cérémonie fut belle et touchante, Messieurs; la présence des Princes, idoles de la Belgique, qui daignèrent y assister, en a gravé le souvenir bien profondément dans le cœur des Montois.

Vingt mois se sont écoulés depuis cette époque; la pensée de l'artiste a pris ses proportions réelles; l'œuvre est sortie des mains du statuaire habile.

Puisse ce monument et tant d'autres élevés en Belgique aux grands hommes dont s'honore notre belle patrie, resserrer de plus en plus les liens qui nous attachent à notre nationalité et contribuer à rendre impérissable la mémoire du Prince, à qui nous la devons, de notre Roi bien-aimé.

D.

DISCOURS DE M.r D. DETHUIN,

BOURGMESTRE DE LA VILLE DE MONS.

Messieurs,

Vingt mois se sont écoulés, depuis qu'en présence des nobles Princes, fils de notre Roi bien-aimé, l'on a solennellement posé la première pierre du monument qu'il nous est aujourd'hui permis d'inaugurer.

Comme la plupart des cités importantes de la Belgique, la ville de Mons consacre, en ce jour, par un hommage public et durable, la mémoire d'un de ses enfants, du grand artiste, que ses contemporains proclamaient le Prince des musiciens, *le Phénix musical de l'époque.*

Digitized by Google

Orlande De Lassus, plus connu, dans notre pays, sous le nom de Roland De Lattre, mais auquel on ne peut se refuser à restituer son vrai nom, depuis que la Société provinciale des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut s'est livrée, à ce sujet, à de minitieuses investigations, Orlande De Lassus, disons-nous, naquit à Mons, en 1520.

D'abord enfant de chœur à l'église de St.-Nicolas en Havré, il ne tarda pas à montrer les brillantes dispositions, dont le développement devait un jour l'illustrer.

D'après certains biographes, il se rendit à Rome, à l'âge de 21 ans, et y obtint quelque temps après, la place de Maître de la Chapelle de St.-Jean de Latran, qu'il occupa avec distinction pendant environ deux années.

Après quelques voyages, dans lesquels sa renommée n'avait cessé de grandir, il partit pour Munich.

La Cour de Bavière fut tellement émerveillée de son talent, que le Duc Albert le fit maître de sa chapelle.

C'est dans cette position qui lui assurait un avenir brillant, qu'il se livra, avec ardeur, à l'étude de son art favori, et produisit ces compositions, dont la multitude et la variété attestent une prodigieuse fécondité.

Parmi les genres, qu'il affectionnait particulièrement, la musique religieuse tient la première place. On cite notamment sa musique des Psaumes de la pénitence, comme un chef-d'œuvre de l'Art.

Indépendamment de plusieurs autres recueils des productions de De Lassus, la ville de Mons possède un exemplaire de ses célèbres Psaumes, mis en partition et en notation moderne, par M.r Dehn, conservateur des œuvres musicales de la bibliothèque de Berlin, et qu'elle doit à la munificence de ce savant.

Orlande De Lassus ne se borna pas à composer, d'après les règles et les usages de son temps. Son génie lui créa des routes non frayées jusqu'alors, et le posa en véritable régénérateur de l'art musical.

On peut se faire une idée, Messieurs, du talent de notre illustre

Digitized by Google

compatriote, par l'exécution que vous venez d'entendre de l'une de ses œuvres religieuses.

Quand on considère que la composition de ce chant, date de trois siècles, on s'étonne qu'on l'entende encore, avec un vif sentiment de plaisir, de nos jours où l'art musical a reçu tant et de si importantes transformations.

Cependant, la réputation d'Orlande De Lassus s'étendait de plus en plus, et franchissait les limites de sa patrie d'adoption.

Aussi les distinctions les plus honorables lui furent-elles prodiguées de toutes parts.

En 1570, l'Empereur d'Allemagne lui accorda spontanément, à lui et aux membres de sa famille, des titres de noblesse.

La France vint bientôt chercher à ravir à la Bavière cet astre dont l'éclat se reflétait sur toute l'Europe.

Présenté, lors d'un voyage à Paris, à la Cour de Charles IX, ce souverain l'avait accueilli avec une extrême bienveillance, et l'avait comblé de présents. Se rappelant, plus tard, la vive impression que l'exécution de ses œuvres musicales avait produite sur son esprit, il conçut le projet de l'attacher à sa personne.

Des offres séduisantes, des excitations de toute espèce, mais, par-dessus tout, le désir de réaliser une œuvre de charité chrétienne, en calmant les angoisses qui obsédaient ce prince, vainquirent enfin les répugnances du grand artiste, et le décidèrent à se rendre à l'invitation du roi ; mais à peine était-il parti, qu'il apprit la mort de Charles IX.

Dans l'impossibilité où le mettait cet événement, d'atteindre le principal but de son départ, il s'empressa de revenir à Munich, où il retrouva, chez son auguste protecteur, les égards, la considération, les avantages dont il avait précédemment joui.

En 1574, le Pape, Grégoire XIII, le créa chevalier de St.-Pierre, à l'éperon d'or, et le fit revêtir de ses insignes dans la chapelle papale de la Cour, avec le cérémonial usité.

Si l'on en croit le P. *Philippe Bosquier*, dont l'allégation est reproduite par notre savant annaliste *Vinchant*, il obtint même, du roi de France, l'anoblissement de la croisade de Malte.

Digitized by Google

Aux qualités éminentes de l'artiste, Orlande de Lassus joignait la bonté du cœur et l'érudition de l'esprit. Ainsi s'expliquent naturellement les faveurs exceptionnelles dont il fut l'objet, jusqu'à sa mort, arrivée à Munich en 1594.

Ce n'est donc pas, Messieurs, un sentiment exagéré de vanité nationale ou locale, qui a provoqué l'érection de la statue du grand artiste montois, dont notre ville s'enorgueillit.

Orlande De Lassus, par son immense talent, a conquis sa place à la tête de cette phalange nombreuse d'artistes belges dont notre pays s'honore à juste titre.

Il est, suivant l'expression de notre savant compatriote, M.r Fétis, le véritable chef de l'École allemande; comme Palestrina, son contemporain et son émule, est le chef de l'École italienne.

Et, maintenant, Messieurs, que la population montoise, joyeuse de voir renaître dans le bronze de ce monument un de ses artistes les plus illustres, est tout entière à cette solennité, nous devons, comme administrateurs de la cité, en adresser publiquement l'expression de notre reconnaissance, aux sociétés et aux autorités qui ont prêté leur concours actif à l'œuvre que nous inaugurons:

A la Société provinciale des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut;

A la Société de Chant d'ensemble *Roland De Lattre;* à la Commission spéciale; à l'Autorité provinciale; au Gouvernement enfin, protecteur éclairé des Arts, qui n'a pas hésité à fournir une large part de coopération à des dépenses que la ville seule n'eût pu entièrement couvrir.

N'oublions pas, Messieurs, l'auteur du monument, M.r Frison, cet artiste distingué, qui appartient aussi à notre belle province.

Qu'il veuille bien ici recevoir l'expresion de la satisfaction de l'autorité communale. Son œuvre, destinée à passer à la postérité la plus reculée, ne sera pas seulement envisagée comme souvenir de l'artiste qu'elle représente; elle restera, en outre, comme un témoignage du mérite de l'artiste dont le génie a été si heureusement inspiré dans la composition qui vient de nous être dévoilée.

Digitized by Google

Il faut le reconnaître, Messieurs, c'est un grand et sublime spectacle que celui d'un peuple, remuant la poussière des siècles et cherchant dans le passé, des exemples de vertu et de talent, pour les offrir à la reconnaissance et à l'admiration des générations présentes et futures.

Ce spectacle est celui que la Belgique offre au monde civilisé, depuis que son indépendance et sa nationalité lui ont été rendues, et lui sont garanties par le libéralisme de ses institutions, la haute sagesse de son Roi et l'établissement d'une dynastie chère à tous les cœurs.

Vive le Roi!!!

E.

DISCOURS

DE M.r LOUIS TROYE,

Gouverneur du Hainaut.

Monsieur le Gouverneur a dit d'abord quelques mots au nom de M.r le Ministre de l'Intérieur, retenu à Bruxelles par les travaux de la législature.

Il a ensuite ajouté: « C'est une patriotique pensée que celle de perpétuer le souvenir des grands hommes dont le pays a le droit

Digitized by Google

de s'enorgueillir; c'est une noble tâche que celle de rappeler à ses contemporains une gloire nationale et de faire luire ainsi pour le génie, dont les siècles écoulés dérobaient l'éclat au vulgaire, le jour de la justice et de la réparation.

« Il faut bien l'avouer, Roland De Lattre était une de ces célébrités à peu près complétement oubliées, ignorées plutôt des générations actuelles. Il a fallu que des esprits ardents et laborieux vinssent rappeler qu'il y a plus de trois siècles, Mons vit naître dans ses murs un homme qui devint l'émule de Palestrina.

« Cette gloire incontestable remise en lumière, il était naturel que la cité où Roland De Lattre a vu le jour, songeât à ériger un monument en son honneur; la Province et l'État qui encouragent, avec une si intelligente persévérance, l'étude des arts, devaient naturellement aussi s'associer à la pensée de populariser ce nom de Roland De Lattre, si digne de figurer dans les annales de la Belgique artistique.

« Trop longtemps on a réservé les statues pour les seuls conquérants, trop longtemps on a pu croire que la renommée militaire était la seule dont on dût perpétuer le souvenir, à l'aide de ces monuments durables qui semblent défier les empreintes du Temps. Il était donné à notre époque de paix, de progrès, de civilisation; il lui était donné, dis-je, de détruire ce préjugé. On a enfin compris que les hommes qui se distinguent dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, ont tout autant de droits, que les vaillants capitaines, à la reconnaissance publique, au souvenir de la postérité, à l'admiration de tous.

« Aussi, depuis quelques années, voit-on, dans les divers États de l'Europe, les villes rendre de solennels hommages à ceux de leurs enfants qui s'illustrèrent jadis par d'heureuses découvertes ou d'importants progrès.

« Sans sortir de notre Belgique, je citerai Bruxelles élevant une statue à André Vésale, l'anatomiste philosophe; Bruges, à Simon Stévin, le profond mathématicien; Anvers, à Rubens, le peintre immortel; Liége, à Grétry, ce compositeur que la France voudrait nous ravir en le proclamant un des siens. — A notre tour, de leur

Digitized by Google

dire : Regardez, nous avons aussi notre gloire artistique dont l'éclat rayonne sur la patrie entière, et, comme vous le faites pour les vôtres, nous saurons honorer dignement nos illustrations ! »

M.r Troye a terminé en adressant des remercîments, au nom du Roi et du Gouvernement, à tous ceux qui, dans la mesure de leurs forces, ont apporté un concours empressé au témoignage d'admiration et de gratitude que la ville de Mons donnait à l'un de ses plus glorieux concitoyens.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le Tome 1.er de la 2.me Série des Mémoires & Publications

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES DU HAINAUT.

1852 - 1854.

A Avrisseau, le Potier de Tours, poésie, page 19.

Bibliographie montoise. Rutger Velpius, p. 33.

— Charles Michel, p. 59.

Clesse (M.r Antoine), Un Soir d'hiver, chanson, p. 16.—Le Veau d'or, id., p. 29.—Les Titans, p. 199.

Concours de 1852—1853, p. XXXIII.

De Hérissem (Discours de M.r le baron Alfred) à la cérémonie pour la Statue de Lassus, p. 222.

Dehn (Lettre de M.r le Professeur) de Berlin, sur l'année de la mort d'Orlande De Lassus, p. 218.

DE LASSUS (Rapport sur l'inauguration de la Statue d'Orlande), p. 201.

De Stassart (M.r le baron), Les Loups et les Renards, fable, p. 28.

Dethuin (Discours de M.r D.). Inauguration de la Statue de Lassus, p. 225.

Digitized by Google

Discours d'ouverture de la séance anniversaire, p. IX.

— de M.r De Hérissem lors de l'inauguration de la Statue de Lassus, p. 222.

de M.r le Bourgmestre Dethuin, à la même cérémonie, p. 225.

de M.r le Gouverneur L. Troye, à la même solennité, p. 229.

Essor de l'âme, poésie, p. 161.

Géographie positive du Hainaut (Note sur la), p. 105.

Géologie et Paléontologie, p. 121.

GILLET (Jehan) et l'enseignement du latin à Mons, au XVI.e siècle, p. 188.

GOFFINT-DELRUE (M.r), *Procès-verbal de la séance publique* du 13 juin 1852, p. V.

— *Rapport sur les travaux de la Société* pendant l'année académique 1851—1852, p. XIX.

HOUZEAU (M.r J.-C.), Note sur la géographie positive du Hainaut, p. 105.

LE HON (M.r H.), Géologie et Paléontologie, p. 121.

LE POIVRE (Notice sur J.-F.), p. 141.

LE TELLIER (M.r Adrien), Discours d'ouverture. De l'influence de la littérature sur les mœurs, p. IX.

Loups et les Renards (Les), fable, p. 28.

MARSIGNY (M.r Ag.), Le Poète, p. 16.—Essor de l'âme, p. 161.

Membres effectifs de la Société, p. XXIV.

— correspondants, p. XXVI.

— décédés, p. XXXI.

MICHEL (Charles), Imprimeur montois, p. 59.

MICHOT (M.r l'Abbé), De l'Instinct des Plantes, p. 166.

Organisation de l'assistance (De l'), p. 3.

PAULET (M.r L.), A Avrisseau, poésie, p. 116.

Plantes (*De l'instinct des*), p. 166.

Poète (Le), poésie, p. 16.

Printemps (Le), poésie, p, 32.

Procès-verbal de la séance publique du 13 juin 1852, p. V.

— de la pose de la première pierre du monument à Orlande De Lassus, p. 201.

Digitized by Google

Programme du concours de 1852—1853, p. XXXIII.

Questions proposées: 1.° par le Gouvernement, p. XXXIII.

— 2.° par la Province, p. XXXV.

QUINET (M.r Benoit), Le Printemps, p. 32.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année académique 1851-1852, p, XIX.

ROUSSELLE (M.r Hip.), Bibliographie montoise. — Rutger Velpius, p. 33.— Charles Michel, p. 54.

— Procès-verbal de la pose de la premiere pierre du monument à Roland De Lattre, p. 201.

Séance publique anniversaire (Procès-verbal de la) du 13 juin 1852, p. V.

Soir d'hiver (Un), chanson, p. 26.

Statue d'Orlande de Lassus, p. 201.

Titans (Les), chanson, p. 199.

Traité des Sections du Cône, par Le Poivre, p. 141.

Travaux de la Société (Rapport sur les) pendant l'année académique 1851-1852, p. XIX.

TROYE (Discours de M.r le Gouverneur) à la solennité pour Orlande De Lassus, p. 229.

Veau d'or (Le), chanson, p. 29.

VELPIUS (R.), imprimeur à Mons, p. 33.

WERY (M.r V.), de l'Organisation de l'assistance, p. 3.

WINS (M.r Camille), Notice sur Le Poivre, Géomètre montois, p. 132.

— Jehan Gillet et l'enseignement du latin à Mons, au XVI.e siècle, p. 188.

— Rapport sur l'inauguration de la Statue d'Orlande De Lassus, p. 201.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

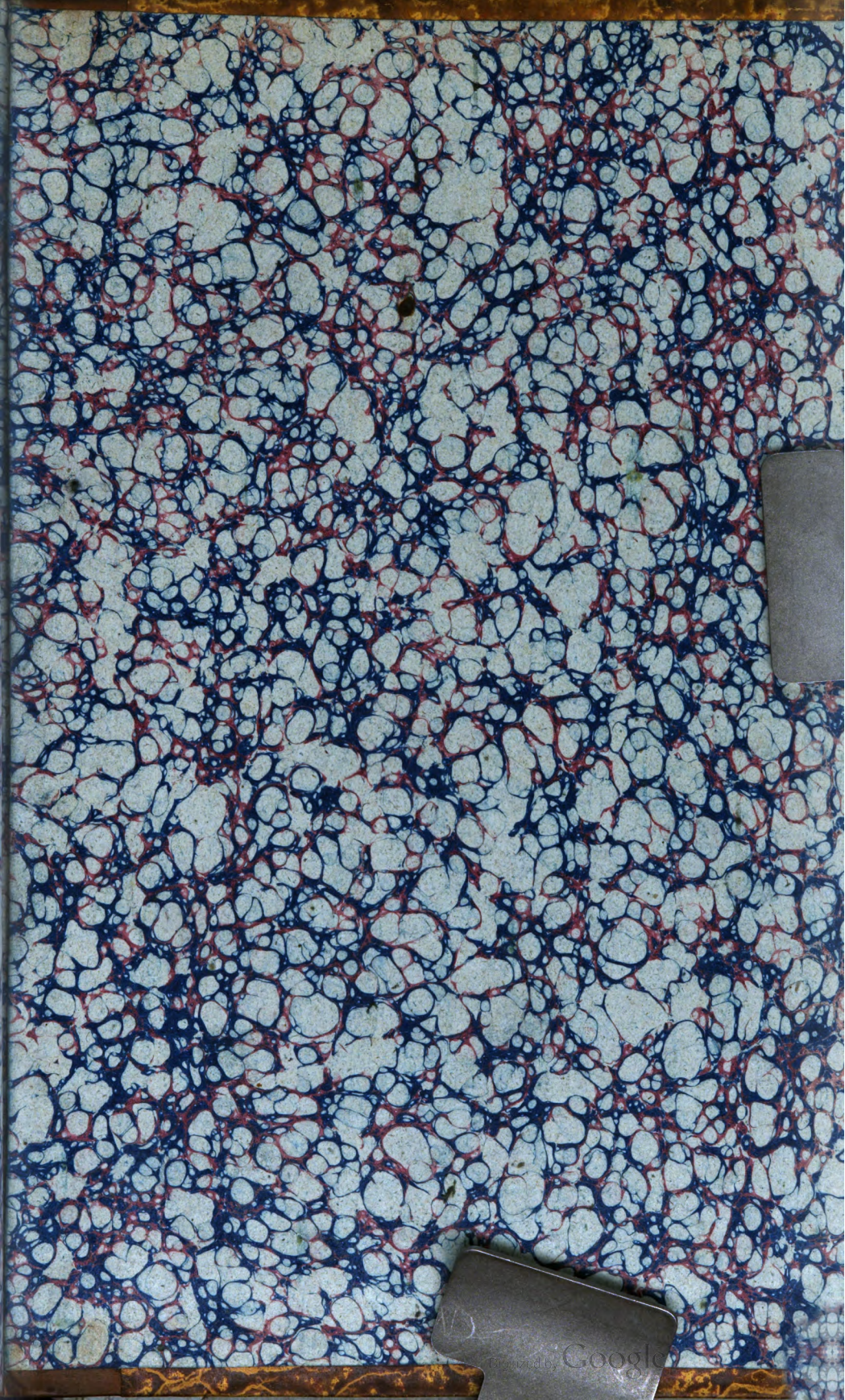
Digitized by Google